Commission scolaire de Montréal

A-10-191

INSTANCE CONCERNÉE : Conseil des commissaires

TITRE : Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 de la Commission scolaire de Montréal

UNITÉ : Service de l'organisation scolaire

DATE : 18 décembre 2019

NOMS DES RÉDACTEURS :
Joëlle Simard, urbaniste, analyste à la planification
Louis Bastien Lapierre, urbaniste-stagiaire, analyste à la planification
Jean-Christophe C. Pettersen, analyste à la planification
Joëlle Naud, analyste à la planification
David Genesse Bolduc, coordonnateur

SIGNATURE SERVICE :
Mathieu Desjardins, directeur

CONSULTATION : Service des ressources matérielles
Direction générale

RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet de présenter au Conseil des commissaires le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 de la Commission scolaire de Montréal. Il expose les informations relatives à l'évolution de ces établissements scolaires pour les trois prochaines années.

Liste des abréviations

CPE	Centre de la petite enfance
CSDM	Commission scolaire de Montréal
CSEM	Commission scolaire English-Montréal
DG	Direction générale
DU	Direction d'unité
EMCM	École des métiers de la construction de Montréal
EMEMM	École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal
EMFM	École des métiers des Faubourgs-de-Montréal
EMHM	École des métiers de l'horticulture de Montréal
FGJ	Formation générale jeune
FGA	Formation générale adulte
FP	Formation professionnelle
LIP	Loi sur l'instruction publique
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PQI	Plan québécois des infrastructures
PTRDI	Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
SOS	Service de l'organisation scolaire
SQI	Société québécoise des infrastructures
SRM	Service des ressources matérielles
SSG	Service du secrétariat général

Table des matières

Exposé de la situation 7

Notes méthodologiques 9
Constats 9
Recommandations 12

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville 16
Quartier Cartierville Ouest 16
Quartier Cartierville Est 18
Quartier Ahuntsic–Bordeaux 21
Arrondissement Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension 26
Quartier Saint-Michel Nord-Ouest 26
Quartier Saint-Michel Nord-Est 28
Quartier Saint-Michel Sud 29
Quartier Villeray 31
Quartier Parc-Extension 35
Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie 38
Quartier La Petite-Patrie 38
Quartier Rosemont Ouest 40
Quartier Rosemont Est 45
Arrondissement Mercier — Hochelaga — Maisonneuve 50
Quartier Tétreaultville 50
Quartier Mercier 54
Quartier Hochelaga-Maisonneuve 57
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal 61
Quartier Grand-Plateau 61
Arrondissement Ville-Marie 67
Quartier Ville-Marie 67
Quartier Centre-Ville Ouest (Peter-McGill) 70
Arrondissement Le Sud-Ouest 72
Quartier Saint-Henri — Petite-Bourgogne — Griffintown 72
Quartier Pointe-Saint-Charles 74
Quartier Côte-Saint-Paul 75
Arrondissement Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce 77
Quartier Notre-Dame-de-Grâce 77

Quartier Côte-des-Neiges Est 79
Quartier Côte-des-Neiges Ouest 82
Ville de Westmount 83
Quartier Westmount 83
Annexes 102

Exposé de la situation

Mise en contexte

Le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) a pour fondement la *Loi sur l'instruction publique* (LIP).

En vertu de l'article 211 de la LIP, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit établir, chaque année, un PTRDI. Il doit permettre de répartir et de destiner chaque immeuble ainsi que de préparer la liste de l'ensemble des établissements de la CSDM afin de leur délivrer un acte d'établissement conforme aux ordres d'enseignement, aux lieux d'enseignement ainsi qu'à la destination des locaux.

Le PTRDI n'a pas pour objectif de gérer les populations scolaires et leurs déplacements en fonction des situations rencontrées. Il ne sert pas à recenser les opportunités déjà analysées ou à trouver des solutions à la croissance démographique prévue, l'immigration ou les développements résidentiels. Lorsque la présentation de certains de ces renseignements est essentielle pour comprendre la destination d'un immeuble identifié au PTRDI 2020-2023, disponible à l'annexe I, le présent rapport présente une brève explication. Le PTRDI inclut également des informations concernant les immeubles excédentaires et les terrains vacants de la CSDM pour chaque quartier scolaire.

Le processus menant à l'adoption et à l'entrée en vigueur du PTRDI s'échelonne sur 18 mois. La rédaction se réalise sur 6 mois et la consultation sur une autre période de 6 mois. Le PTRDI est généralement adopté en décembre pour entrer en vigueur le 1er juillet suivant. Entre la version pour consultation de juin et la version pour adoption de décembre, certaines circonstances peuvent entrainer des réajustements et des modifications afin que les consultations nécessaires s'effectuent sur des bases plus précises.

Depuis l'adoption de la version du PTRDI 2020-2023 pour consultation lors de la séance ordinaire du 19 juin 2019 (rapport A-10-176A, résolution 1), des modifications ont été adoptées le 23 octobre 2019 (rapport A-10-187, résolution 13). Ces ajustements permettent de considérer de nouveaux éléments et améliorer le contexte de la consultation. Le présent rapport expose les différents ajustements sujets à adoption.

Propositions relatives au PTRDI 2020-2023

Le présent rapport explique les propositions du PTRDI de la CSDM pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. Le PTRDI est présenté à l'annexe I. Il est structuré par arrondissement et par quartier scolaire.

Bilan de la capacité d'accueil

Environ 250 locaux (bibliothèques, locaux de spécialistes, bureaux de professionnels, locaux de service de garde, etc.) sont récupérés pour servir comme classes ou déplacés dans des classes modulaires, et ce, dans environ 80 établissements. C'est en moyenne plus de trois locaux par école. Cette situation ne permet pas une vie scolaire équilibrée. Des solutions à court, moyen et long terme sont nécessaires.

Projets d'ajout d'espace

La CSDM dépose annuellement des projets d'ajouts d'espace dans le cadre du plan québécois des infrastructures (PQI). En septembre 2018, la CSDM a déposé dix-neuf projets d'ajout d'espace en demande de financement au PQI 2019-2029. Des réponses positives ont été reçues pour huit projets au mois de juin 2019.

Cette année, six projets d'ajouts d'espaces qui ont été soumis à l'automne 2019 dans le cadre du PQI 2020-2030. Les réponses sont attendues d'ici juin 2020. Afin que les milieux concernés puissent en prendre connaissance et les acteurs concernés par le PTRDI puissent être consultés, ces informations ont été ajoutées.

L'échéancier moyen d'un projet d'ajout d'espace, du dépôt de la demande au MEES jusqu'à la rentrée des élèves, varie entre trois et cinq ans.

Maintien d'actif immobilier et des délocalisations

La CSDM procède continuellement à des travaux de maintien sur son parc immobilier. On compte actuellement environ 116 groupes qui sont délocalisés en raison d'un chantier.

Afin de programmer ces différents chantiers, le Service de ressources matérielles produit annuellement un plan directeur d'investissements dans lequel les données financières sont exposées ainsi que la programmation des projets et les détails des travaux à effectuer par immeuble. Comme indiqué au plan directeur d'investissement 2019-2024, adopté en juin 2019, d'importants travaux sont à venir dans plusieurs écoles dans les prochaines années. Cependant, les travaux sont parfois trop intrusifs pour être réalisés en cohabitation avec les élèves et le personnel. D'où l'importance de disposer d'espaces ou d'immeubles transitoires pour accueillir les populations scolaires qui ne peuvent pas occuper une école durant des travaux importants.

Lorsque des travaux d'agrandissement ou de rénovation sont terminés, ce sont d'autres populations scolaires qui remplacent les occupants actuels dans les espaces transitoires existants. De plus, de nouveaux emplacements transitoires doivent être développés afin de répondre à l'accélération anticipée des chantiers.

Une augmentation du nombre de groupes à délocaliser est à prévoir puisque le nombre de travaux s'accroîtra substantiellement afin de rendre disponibles 520 locaux de classe additionnels et l'occupation des élèves pendant certains travaux est impossible.

Pour la première fois, les travaux importants et intrusifs ont été consolidés par immeubles et ceux-ci ont été priorisés. Dans certains cas, il serait préférable d'envisager une délocalisation à court, moyen ou long terme afin de limiter les impacts : humain, pédagogique et budgétaire. De plus, un arrimage est en cours de réalisation entre le plan directeur des investissements et les espaces disponibles, transitoires, excédentaires ou envisagés pour une demande d'ajout d'espace.

Tous ces travaux ne sont pas au même stade d'avancement. Certains sont déjà connus des milieux. Parfois, des consultations ont été entamées. Pour d'autres projets, en consolidant l'ensemble des travaux à réaliser, il est préférable d'envisager une délocalisation partielle ou complète. Pour plusieurs cas, des scénarios sont à l'étude. Pour les autres, ils restent à être définis.

Afin d'être transparent avec les milieux (parents, élèves, personnels, partenaires communautaires et municipaux), il semble important de clarifier l'intention et de réaliser dès que possible les consultations. Les premiers intéressés peuvent contribuer de manière significative à ce que tous les aspects puissent être envisagés. En procédant à l'avance, sans surprise, les inconvénients liés à ces travaux nécessaires et aux délocalisations qui pourraient en découler pourraient être minimisés. L'un des objectifs étant d'éviter des délocalisations inopinées en cours de chantier.

Notes méthodologiques

Prévisions démographiques

Les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de février 2019 ne reflètent pas exactement le nombre d'élèves à prévoir.

Les prévisions démographiques du MEES ne prennent pas en considération les élèves issus de l'immigration qui arrivent en cours d'année scolaire, les vagues migratoires et les développements résidentiels. Cependant, il a été possible d'ajuster les prévisions ministérielles avec les données produites à la CSDM afin d'en tenir compte.

Redécoupage d'un territoire-école

En ce qui concerne le redécoupage de certains territoires-écoles, le PTRDI n'a pas cette fonction. La CSDM est composée de plus de 109 territoires-écoles uniquement au préscolaire et au primaire. Un redécoupage pourrait s'avérer nécessaire si plusieurs écoles à proximité vivent un débalancement important du nombre de groupes les unes par rapport aux autres, et ce, pendant plusieurs années. Par exemple, il y a des redécoupages dans des quartiers où une école est pratiquement vide et les autres en surpopulation.

La majorité des écoles de la CSDM sont à pleine capacité ou elles sont en surpopulation. En fonction des agrandissements ou des nouvelles constructions qui seront réalisés, chaque situation sera examinée pour s'assurer que les besoins de tous les élèves du quartier sont pris en considération. Au besoin, un redécoupage pourrait faire l'objet d'un rapport distinct, sans impact sur le PTRDI dont la fonction est de déterminer la destination et l'occupation des immeubles scolaires.

Révision des ratios maitre-élève

Le MEES a informé la CSDM que la liste des indices de défavorisation a été mise à jour pour tenir compte des données du recensement de 2016. L'application de ces nouvelles données affectera le ratio maître-élève dans une vingtaine d'écoles. Ainsi certains groupes de ces écoles comportent plus d'élèves que par le passé. De manière générale, cela entraine une diminution du nombre de groupe depuis la rentrée 2019-2020.

Dans une école dite défavorisée, la moyenne est de 18 élèves par classe à tous les niveaux au primaire. Dans une école dite régulière, la moyenne varie à chaque niveau passant de 18 élèves par classes en 1re année à 24 élèves par classes en 4e, 5e et 6e années. C'est en moyenne un écart de quatre élèves par classe. À la CSDM, l'école « moyenne » comporte 18 groupes de niveaux primaires. Considérant qu'il y a 22 écoles avec un ratio à la hausse et que seulement quatre écoles changent à la baisse, ce sont 18 écoles d'approximativement 18 groupes, soit 324 groupes qui augmentent en moyenne de quatre élèves, donc l'équivalent théorique de près de 50 à 60 classes. L'impact réel anticipé était d'environ 39 groupes de moins pour la rentrée 2019-2020.

Constats

Le Service de l'organisation scolaire (SOS) poursuit son analyse des solutions appropriées pour faire face aux défis concernant la capacité d'accueil des écoles et des quartiers où un déficit d'espace est envisagé. Les priorités pour la CSDM à cet égard sont d'accueillir la population du préscolaire, du primaire et du secondaire à proximité du lieu de résidence et d'offrir une organisation scolaire répartie de façon optimale et équitable. L'analyse prend notamment en considération les barrières géographiques et urbaines des différents quartiers ainsi que l'importance de favoriser des déplacements actifs et sécuritaires.

- En 2023-2024, c'est près de 3 000 élèves de plus au préscolaire et au primaire. Au secondaire, c'est près de 5 000 élèves de plus qui sont prévus d'ici les cinq prochaines années. La population scolaire devrait augmenter d'environs 7 000 à 8 000 élèves.
- Actuellement, 2 720 locaux de classe avec titulaire sont disponibles dans les écoles préscolaires et primaires de quartier de la CSDM.
- Le déficit actuel est estimé à 200 locaux de classe au primaire et au préscolaire considérant les modifications au ratio maître-élève de plusieurs écoles.
- 520 locaux de classe seront ajoutés et pourraient être prêts dans les prochaines années. Ces ajouts ont déjà été autorisés par le MEES.
- 116 groupes sont ou seront délocalisés en raison des travaux d'ici la fin de l'année scolaire. Une augmentation du nombre de chantiers, notamment en raison de l'ajout des 520 locaux, engendrera une augmentation du nombre de groupes à délocaliser.
- Environ 160 classes modulaires sont réparties sur une trentaine de sites.

Les démarches se poursuivent pour analyser chaque immeuble afin de déterminer son usage optimal pour répondre aux besoins de tous les élèves de la CSDM. Il est à noter que plusieurs écoles à vocation particulière sont situées dans des quartiers en forte croissance démographique. Lesdites écoles accueillent des élèves de tout le territoire de la CSDM. Par ailleurs, certains centres de FGA et de FP occupent des immeubles qui étaient auparavant des écoles primaires. Leur emplacement géographique est parfois idéal pour la population scolaire primaire, qui est moins mobile et souvent plus vulnérable. Les analyses se poursuivent afin d'examiner la possibilité de délocaliser certaines populations scolaires qui sont plus mobiles et moins vulnérables vers d'autres immeubles de la CSDM ou, si nécessaire, avoir recours à la location.

Compte tenu de l'échéancier de réalisation des projets d'ajout d'espace, il est parfois nécessaire d'avoir recours à des solutions à court terme pour combler temporairement les besoins de capacité d'accueil, notamment en installant ou en conservant des classes modulaires.

Maternelle 4 ans

La CSDM devra arrimer son offre scolaire avec l'orientation ministérielle qui vise à offrir une place à la maternelle 4 ans à au moins 50% de la population scolaire d'ici cinq ans, peu importe les contextes sociodémographiques. Dans une école, qu'elle soit régulière ou défavorisée, une classe de maternelle 4 ans compte de 14 à 17 élèves.

À l'automne 2018, pour l'ensemble de la CSDM, il y avait 8 694 enfants de quatre ans. Ce nombre sera en croissance d'ici les cinq prochaines années et pourrait atteindre près de 10 000 élèves de 4 ans. L'objectif étant d'atteindre 50%, c'est près de 5 000 places à planifier. Afin de répondre à ce besoin, il faut plus de 350 classes, à raison de 14 élèves par classe. Présentement, il y a plus de 90 groupes de maternelle 4 ans à temps partiel ou à temps plein. Il faut prévoir l'ajout d'au moins 260 locaux de classes pour atteindre l'objectif fixé.

Dès que les modalités d'implantation des classes de maternelle 4 ans seront clarifiées par le MEES, les données de planification présentées au PTRDI seront ajustées en conséquence. Pour le moment, les besoins par quartier (nombre de locaux en déficit ou en réserve) ne prennent pas en considération l'ajout des classes de maternelle 4 ans.

Primaire - capacité d'accueil
Suite à la réception des plans précis pour environ 90 immeubles primaires, leurs capacités d'accueil ont été ajustées. Les capacités sont révisées et ajustées au fil de la réception des nouveaux plans précis.

Secondaire
La situation de la capacité d'accueil des écoles secondaires de l'ensemble de la CSDM a été observée de près durant l'année 2018-2019 et un suivi rigoureux se poursuivra dans les prochaines années. Dans un premier temps, la révision de l'offre de service au secondaire permettra de faire des ajustements sur la répartition de la population scolaire sur le territoire en établissant un meilleur équilibre dans la distribution des programmes de formation sur l'ensemble de son territoire.

Dans un second temps, la méthode de calcul des capacités d'accueil au secondaire a été révisée, ce qui a entrainé des modifications pour cinq écoles secondaires. Les capacités d'accueil illustrent le nombre total de classes dont dispose chaque école, indépendamment de l'utilisation qui est faite des locaux. De plus, pour tenir compte de la complexité des horaires et de l'occupation réaliste des locaux au secondaire, l'occupation de ces cinq écoles est fixée à 90%. Cette approche est cohérente avec la méthodologie appliquée par le MEES. Cela occasionne une diminution de 208 places disponibles au secondaire pour des raisons de méthodologies de calcul.

Immigration et classes d'accueil
La CSDM connait une forte augmentation du nombre d'élèves qui doivent être scolarisés dans une classe de soutien à la francisation (classe d'accueil).

Au 30 septembre 2018, il y avait 4 000 élèves de l'accueil. En juin 2019, ce nombre a atteint 5 000 élèves, dépassant ainsi le maximum enregistré l'année dernière. À titre d'exemple, cet écart de plus de 1 000 élèves équivaut à une école secondaire ou deux écoles primaires de moyenne envergure.

Au primaire, entre le 30 septembre 2018 et le mois de juin 2019, près de 700 élèves sont arrivés de l'étranger et doivent être scolarisés dans une classe de soutien à la francisation, l'équivalent de 50 groupes. Au secondaire, c'est plus de 300 élèves qui se sont ajoutés sur la même période, soit l'équivalent de 28 groupes.

Au 30 septembre 2019, c'est un peu plus de 3679 élèves de niveau primaire et secondaire qui doivent être scolarisés dans une classe de soutien à la francisation (classe d'accueil).

Des élèves arrivant durant l'année scolaire, certains sont intégrés à une classe d'accueil déjà ouverte et qui n'a pas atteint son maximum d'élèves ; pour les autres, il faut ouvrir de nouveaux groupes. Le manque de locaux jumelé aux travaux de nature différente impacte le défi grandissant pour l'ajout de chaque groupe durant l'année scolaire.

Dans certains quartiers les écoles sont occupées à pleine capacité et il n'est pas possible d'ouvrir des points de service pour répondre aux besoins des élèves. Par conséquent, les élèves sont parfois transportés sur de longues distances (niveau primaire), ou font de longs parcours en transport en commun (niveau secondaire). Lorsque de nouveaux locaux sont rendus disponibles dans un quartier, il est essentiel d'inclure la réflexion de l'inclusion des points de services afin de favoriser la proximité du lieu de résidence par rapport au lieu de scolarisation.

Développements résidentiels
Plusieurs secteurs de la ville sont en pleine requalification. Cette situation est à elle seule une bonne nouvelle, car elle contribuera à consolider et augmenter le nombre de familles et d'élèves à la CSDM. De plus, la Ville de Montréal souhaite diversifier l'offre en logement dans les nouveaux développements résidentiels, notamment avec le *Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et communautaire* qui a pour objectif d'améliorer et de diversifier l'offre de logement répondant aux besoins de tous. Le projet de règlement a été annoncé en juin 2019. Les mesures qui y sont associées pourraient entrer en vigueur dès le 1er janvier 2021. À terme, elles auront pour effet de hausser les seuils de logements sociaux, abordables et familiaux à 20% pour tout nouveau projet résidentiel de plus de 50 logements. Cela aura pour conséquence de moduler la typologie des habitations et des ménages qui y habiteront ce qui devrait accroitre le nombre d'élèves à scolariser dans les écoles de la CSDM. Les équipes de planification de la CSDM et de la Ville de Montréal collaborent activement afin de desservir les élèves et les citoyens de la Ville avec des infrastructures, notamment scolaires, bien situées, complémentaires et en quantité suffisante.

La CSDM poursuit ses représentations auprès du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal concernant les besoins d'espace pour les secteurs en développement et/ou en planification, notamment de Namur – De La Savane (Hippodrome et Triangle), du PPU Henri-Bourassa Ouest, du secteur la gare Chabanel et de la gare Ahuntsic, du PPU Assomption-Nord, du Technopôle Angus, de Bridge-Bonaventure, de Louvain Est, du PPU des Faubourgs, du quartier Bellechasse, du centre-ville de Montréal ainsi que tous les projets de développement résidentiel d'envergure.

La CDSM poursuit également des négociations avec la Commission scolaire English-Montreal (CSEM) concernant le partage, l'acquisition et la location d'immeubles. La CSDM poursuit ses représentations auprès du gouvernement du Québec concernant les coûts liés à la reprise de bâtiments excédentaires, l'acquisition de terrains, la location d'espace à long terme, le codéveloppement avec des partenaires et le financement d'emphytéoses ou de droits superficiaires.

Recommandations

Rappelons que l'un des objectifs de la Commission scolaire de Montréal est d'offrir des services à la population scolaire à proximité du domicile et d'établir une organisation scolaire harmonieuse tout en optimisant l'occupation de son parc immobilier.

Il est RECOMMANDÉ :

1° d'APPROUVER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) scolaires 2020-2023 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à l'annexe I ;

2° de RÉAFFIRMER la pertinence de l'orientation de base de la CSDM de concevoir l'école comme une institution de quartier et de privilégier l'école de proximité ;

3° de MANDATER la présidence de la CSDM afin de poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec et des instances de la Ville de Montréal concernant les besoins d'espace pour les secteurs en développement et/ou en planification, notamment de Namur – De La Savane (Hippodrome et Triangle), du PPU Henri-Bourassa Ouest, du secteur la gare Chabanel et de la gare Ahuntsic, du PPU Assomption-Nord, du

Technopôle Angus, de Bridge-Bonaventure, de Louvain Est, du PPU des Faubourgs, du quartier Bellechasse, du centre-ville de Montréal ainsi que tous les projets de développement résidentiel d'envergure;

4° de POURSUIVRE les démarches pour que soient réservés des terrains ou des espaces pour des écoles dans plusieurs secteurs en développement ;

5° de MANDATER la présidence de la CSDM afin de poursuivre les négociations avec la CSEM concernant le partage, l'acquisition et la location de bâtiments ou de terrains ;

6° de MANDATER les directions d'unité (DU) et les directions d'établissement afin de s'assurer que toutes les consultations auprès des conseils d'établissement concernés par un projet soient réalisées, et ce, tout en respectant les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) ;

7° de MANDATER les DU et le Bureau des communications et de la participation citoyenne (BCPC) pour s'assurer que les communautés soient informées des différentes étapes liées aux projets d'ajout d'espace, de réhabilitation ou de rénovation majeure ;

8° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire (SOS) pour délivrer un acte d'établissement ou le modifier si nécessaire dans le cas de fermeture, de révocation, d'annexion ou de cohabitation ;

9° de MANDATER, s'il y a ouverture d'un nouvel établissement, le Service du secrétariat général (SSG) pour procéder aux vérifications nécessaires pour obtenir l'autorisation concernant la dénomination de cet établissement ;

10° de DÉMANTELER les classes modulaires, installées temporairement, lorsque des travaux d'ajout d'espace, de construction ou de rénovation sont terminés et que leur utilisation n'est plus nécessaire ;

11° de MANDATER le Service des ressources matérielles (SRM) pour procéder à la demande d'allocation du MEES (mesure 30145) pour l'ajout, la location et le démantèlement des classes modulaires ;

12° de MANDATER le SRM pour procéder à la demande de financement au MEES (mesures 50511, 50512 et autres) ;

13° de POURSUIVRE, lorsque nécessaire, la cohabitation des établissements afin de permettre la scolarisation des élèves ;

14° de COMMENCER, de POURSUIVRE ou de CESSER, lorsque nécessaire, la délocalisation partielle ou complète d'un établissement afin de permettre la scolarisation des élèves ;

15° de MANDATER le SRM pour poursuivre les analyses ou les travaux pouvant mener à la reprise, pour des fins de scolarisation, d'immeubles excédentaires, lorsque nécessaire ;

16° de MANDATER le SRM pour aviser le ou les locataires de la reprise éventuelle des locaux selon les conditions précisées au bail ;

17° de POURSUIVRE les démarches entreprises menant à l'aliénation des immeubles excédentaires :

- nº 327 situé au 11760, avenue Robert Giffard ;
- nº 318L situé au 7950, 2e Avenue ;
- nº 418 situé au 4120, 43e Rue ;
- nº 321 situé au 8833, boulevard Saint-Michel ;
- nº 364 situé au 6970, rue Marquette ;
- nº 172 situé au 6839, rue Drôlet ;
- nº 057 situé au 6255, rue Boyer ;
- nº 252 situé au 6315, 13e Avenue ;
- nº 381 situé au 1905, rue de Cadillac ;
- nº 346 situé au 6905, rue Notre-Dame ;
- nº 276 situé au 1130, boulevard Saint-Joseph Est.

18° de MANDATER le SRM afin de procéder aux négociations des conditions concernant l'utilisation ou la location de locaux à l'externe, notamment pour certains centres de formation professionnelle ou pour adultes et de DÉPOSER un rapport au Conseil des commissaires précisant les modalités des sommes allouées à chacune de ces occupations ;

19° de MANDATER le SSG pour faire les avis publics prévus à l'article 212 de la LIP lorsqu'il y a une révocation d'un acte d'établissement prévu ou une modification de l'ordre d'enseignement, du cycle, d'une partie de cycle ou de la cessation de l'enseignement du préscolaire ;

20° de MANDATER le SOS pour planifier et maximiser l'utilisation des espaces transitoires dans les différents bâtiments de la CSDM ;

21° de RAPPELER le statut transitoire de certains locaux et d'adapter les modalités de consultation en fonction des circonstances particulières ;

22° de RAPPELER que, malgré la volonté gouvernementale concernant les 4 ans, la priorité demeure l'augmentation de l'espace pour les élèves actuellement inscrits dans les écoles de la CSDM ;

23° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements impliqués, le comité de parents, le comité de quartier et les arrondissements sur les potentielles délocalisations pour les établissements suivants :

- École Joseph-François-Perrault, annexe
- École Saint-Gabriel-Lalemant, annexe
- École Barthélemy-Vimont
- Centre William-Hingston
- École Des Monarques, pour l'édifice Marie-Rollet
- École Rose-des-Vents
- École Édouard-Montpetit
- École Maisonneuve

- École de l’Étincelle
- École FACE
- École Saint-Jean-de-Matha
- École Saint-Jean-de-Brébeuf ;

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Les limites de cet arrondissement sont similaires au regroupement de trois quartiers de planification scolaire : Cartierville Ouest, Cartierville Est et Ahuntsic-Bordeaux.

Faits saillants :

La population scolaire dans l'ouest de cet arrondissement est relativement stable par rapport à l'est du territoire, en croissance. Ces dynamiques sont principalement dues à l'immigration pour l'ouest et les natalités pour l'est.

- Une augmentation de l'offre d'habitations familiales pourrait engendrer une croissance accrue du nombre d'élèves. La CSDM collabore avec l'arrondissement et s'implique dans les processus consultatifs afin de planifier en amont les besoins scolaires et l'implantation d'écoles dans les secteurs en planification, dont : Louvain Est, secteur des gares Chabanel et Ahuntsic ainsi que le secteur du PPU Henri-Bourassa Ouest.
- L'arrondissement est fracturé par l'autoroute 15, expliquant la division des secteurs Cartierville Est et Ouest. Il est séparé des autres quartiers scolaires au sud par l'autoroute 40.

Quartier Cartierville Ouest

Commissaire : Chantal Jorg

Dans l'ensemble, les prévisions démographiques sont stables d'ici 2023-2024. Au niveau du préscolaire et le primaire, le secteur est en décroissance. Au secondaire, la croissance prévue est d'environ 125 élèves.

Maternelle 4 ans

À l'automne 2018, il y avait 349 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 170 élèves, il faudrait environ 12 classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire

Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer un déficit de 37 locaux de classes, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de 10 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier.

Secondaire

Près de 125 élèves de plus sont attendus d'ici 2023-2024 pour un total de 843 élèves. Ils sont principalement scolarisés dans le quartier voisin : Cartierville Est. Pour sa part, Cartierville Est connaitra une hausse d'environ 190 élèves d'ici 2023-2024. Afin de mieux répondre aux besoins des élèves, un projet d'ajout d'espace au secondaire a été déposé au MEES à l'automne 2019 pour Cartierville Est. Cet enjeu sera aussi considéré lors de la révision de l'offre de service au secondaire.

État de la situation et propositions

École Alice-Parizeau : À l'été 2018, deux locaux modulaires ont été installés. Les besoins des élèves du quartier sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible.

École Louisbourg : Un projet d'agrandissement de huit classes et d'un gymnase a été autorisé à l'été 2016. D'ici la réalisation des travaux, considérant que le gymnase simple de l'école n'est pas suffisant pour respecter le régime pédagogique en éducation physique, un gymnase est loué au 11885, boulevard Laurentien (YMCA Cartierville). Si nécessaire, cette location se poursuivra jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2021-2022.

Des classes modulaires sur site ont été installées à l'été 2019, soit quatre classes, pour la durée des travaux afin de permettre une stabilité pour les familles. Ces classes temporaires permettent de conserver un échéancier réduit et de minimiser les impacts sur les deux quartiers scolaires de Cartierville.

École Sainte-Odile : Un projet d'agrandissement a été autorisé à l'été 2015 par le MEES. Il consiste en un ajout de 11 classes et d'un gymnase simple. Les travaux d'agrandissement ne sont pas réalisés en cohabitation avec les élèves, car une partie de l'immeuble a été démolie durant le chantier.

Par conséquent, l'école Sainte-Odile est délocalisée à l'immeuble transitoire nº323 situé au 2005, rue Victor-Doré depuis la rentrée 2018-2019. À ces fins, des travaux ont été réalisés à cet immeuble par le SRM pour augmenter la capacité d'accueil en installant 12 classes modulaires, trois locaux de service et un bloc sanitaire (voir la section ci-dessous Cartierville Est).

Les travaux d'agrandissement devraient être terminés au printemps 2020. Il serait envisageable que l'école délocalisée puisse revenir dans son immeuble pour la rentrée 2020-2021.

École Sainte-Odile, annexe : Durant les travaux réalisés à l'immeuble principal, l'annexe continue d'être utilisée pour scolariser uniquement des groupes d'élèves d'accueil.

Immeuble excédentaire nº 327 situé au 11760, avenue Robert-Giffard : Cet immeuble est présentement occupé par le Centre de la petite enfance Cartierville inc. et le bail se termine prochainement. Actuellement, en prenant en considération tous les facteurs, notamment :

- l'emplacement et l'état de l'immeuble ;
- la configuration et le coût de reconversion de l'immeuble ;
- la mission du locataire ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans et les besoins prévus dans le quartier.

Ainsi, une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse.

Recommandations
Il est RECOMMANDÉ :

24° de POURSUIVRE ou de PLANIFIER, si nécessaire, pour l'école Louisbourg la location de gymnases au YMCA Cartierville pour l'année scolaire 2020-2021 ;

25° de POURSUIVRE les démarches afin d'augmenter le nombre de places disponibles au secondaire dans les secteurs de Cartierville Est et Ouest ;

Quartier Cartierville Est

Commissaire : Chantal Jorg

Dans l'ensemble, les prévisions démographiques sont relativement stables d'ici 2023-2024. Au niveau du préscolaire et le primaire, le secteur serait en décroissance. Au secondaire, la croissance est d'environ 190 élèves.

Maternelle 4 ans
À l'automne 2018, il y avait 276 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 135 élèves, il faudrait environ 10 classes à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire
Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer un déficit de 9 locaux de classes, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Selon le document de référence du MEES, en fonction des prévisions démographique qui ne tient pas compte de l'immigration, le quartier connaitrait une décroissance de près de 150 élèves d'ici cinq ans ce qui porterait le quartier à l'équilibre en ce qui concerne la capacité d'accueil. Par contre, il s'agit d'un quartier où le besoin en classes d'accueil est important. De plus, environ 150 élèves sont transportés et scolarisés du côté Ouest de Cartierville.

Présentement, 67 élèves HDAA sont transportés et scolarisés à l'extérieur du quartier, parce que les points de services répondant à leurs besoins ne sont pas disponibles à proximité, parfois par manque d'espaces. Lorsque des classes seront disponibles, il faut envisager de déployer des points de service HDAA à proximité pour que ces élèves soient scolarisés dans leur quartier.

Secondaire
D'ici 2023, Cartierville Est connaitra une hausse d'environ 190 élèves au secondaire pour atteindre 977 élèves résidents. Par ailleurs, la majorité des 662 élèves qui résident à l'ouest de l'autoroute 15 sont scolarisés dans Cartierville Est, ce nombre devrait s'accroitre d'environ 125 élèves.

Pour les deux quartiers, c'est plus de 1 800 élèves qui fréquenteront les écoles secondaires La Dauversière et Évangéline. Elles ont une capacité totale de 1 290 places. Le déficit prévu est de 539 places d'ici cinq ans et il pourrait être de 424 places d'ici dix ans. Afin de mieux rejoindre aux besoins des élèves, un projet d'ajout d'espace de 600 places au secondaire a été déposé au MEES à l'automne 2019 pour Cartierville Est.

Dans ses analyses, le MEES considère les enjeux d'espace au secondaire à l'échelle du territoire composé des secteurs Cartierville Ouest et Est, Ahuntsic-Bordeaux et Saint-Michel Nord-Ouest et Nord-Est. Pour ces cinq secteurs, c'est plus de 4 430 élèves qui fréquentent

actuellement les écoles secondaires La Dauversière, Évangéline, Sophie-Barat et Louis-Joseph-Papineau. Ces écoles ont une capacité totale de 4 270 places. D'ici 2023, ce sont 5 854 élèves du secondaire qui sont attendus. Le déficit prévu est de 1 584 places d'ici cinq ans. Afin de mieux rejoindre aux besoins des élèves, le projet d'ajout d'espace de 600 places qui a été déposé au MEES permettrait de répondre partiellement aux enjeux d'espace de la zone nord. Cet enjeu sera aussi considéré lors de la révision de l'offre de service au secondaire.

État de la situation et propositions

École François-de-Laval : Ce secteur est un bassin d'immigration important, par conséquent les locaux modulaires — trois classes — doivent être maintenus, notamment afin d'y scolariser des élèves des classes d'accueil.

L'école et son annexe ont une capacité combinée de 48 groupes, sans considérer les trois classes modulaires. En 2019-2020, 50 groupes fréquentent cette école, dont huit sont des groupes d'accueil.

École Gilles-Vigneault : Des locaux modulaires — quatre classes — sont installés temporairement et devraient être maintenus jusqu'à ce que les besoins d'espaces des élèves du quartier soient résorbés de manière durable.

École La Dauversière (secondaire) : La capacité d'accueil de l'école a été ajustée suite à la mise à jour des plans de l'école et passe de 564 à 548 places-élèves. Elle tient compte d'une occupation des locaux à 90%. Les quartiers scolaires Cartierville Est et Cartierville Ouest ne disposent que d'environ 1 300 places au secondaire. Dans ces deux quartiers scolaires, c'est plus de 1 800 élèves qui sont prévus en 2023-2024. Un projet d'agrandissement de l'école La Dauversière, sur le terrain résiduel du 2005, rue Victor-Doré, a été déposé au MEES à l'automne 2019. Ce projet permettrait d'accueillir 600 nouveaux élèves.

Par ailleurs, l'acte d'établissement de l'école La Dauversière a été modifié afin de refléter que des élèves de l'accueil, potentiellement de tous les cycles, y sont ou y seront scolarisés.

École Évangéline (secondaire) : Les quartiers scolaires Cartierville Est et Cartierville Ouest ne disposent que d'environ 1 300 places au secondaire. Dans ces deux quartiers scolaires, c'est près de 1 800 élèves qui sont attendus d'après les données de prévisions du MEES.

Par ailleurs, l'acte d'établissement de l'école Évangeline est modifié afin de refléter que des élèves de l'accueil, potentiellement de tous les cycles d'études y sont scolarisés.

2005, rue Victor-Doré — terrain résiduel : Un projet d'agrandissement de l'école La Dauversière a été présenté au MEES à l'automne 2019.

Immeuble transitoire n°**323 – 2005 Victor-Doré :** Cet immeuble est occupé depuis la rentrée 2018-2019 par l'école Sainte-Odile (Cartierville Ouest) où des travaux d'agrandissement sont en cours. Pour permettre cette occupation, des travaux ont été réalisés afin d'augmenter temporairement sa capacité d'accueil, notamment par l'installation de locaux modulaires : 12 classes, trois locaux de service et un bloc sanitaire. De plus, des travaux seraient réalisés, notamment au sous-sol, afin d'y aménager quelques locaux additionnels de manière permanente. Les besoins des élèves du quartier sont révisés

annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible. Il serait envisageable que l'école délocalisée puisse revenir dans son immeuble pour la rentrée 2020-2021.

Advenant que cet immeuble transitoire ne soit plus nécessaire pour relocaliser temporairement des populations scolaires lors de travaux, il pourrait être utilisé pour augmenter la capacité scolaire du quartier et répondre aux besoins des élèves.

La capacité d'accueil de cet immeuble est d'au moins 20 groupes, sans considérer les classes modulaires. Si l'immeuble était dédié à répondre aux besoins des élèves du primaire du quartier, les besoins de ce quartier seraient comblés pour les cinq prochaines années. Cette nouvelle école allégerait la pression sur les effectifs scolaires des écoles primaires du quartier qui ont toutes les deux des classes modulaires installées depuis de nombreuses années malgré des agrandissements. D'autre part, des groupes d'accueil et EHDAA pourraient être rapatriés dans les écoles du quartier afin de mieux scolariser les élèves du quartier et de faciliter leur intégration à leur secteur de résidence.

Une analyse est effectuée afin d'alimenter une consultation auprès de la communauté de Cartierville pour définir comment cet immeuble pourrait servir au mieux les besoins des élèves du quartier. L'objectif étant de déployer et de répartir de manière cohérente et avantageuse l'offre de service en fonction des besoins. Plusieurs pistes sont à l'étude et seront abordées dans le cadre de cette consultation :

- Envisager un redécoupage des territoires-écoles afin d'arriver à un meilleur équilibre des populations scolaires ;
- Rapatrier des points de services accueil ou HDAA ;
- Réfléchir à une autre manière de structurer l'offre de service au préscolaire et au primaire dans ce secteur. Par exemple, le 2005, rue Victor-Doré pourrait être l'annexe d'une autre école comme une école de quartier. Cette école, préscolaire et de premier cycle ou une école dédiée au troisième cycle, pourrait offrir un deuxième choix aux familles de tout Cartierville Est;
- Analyser l'occupation et la destination de cet immeuble afin de répondre aux besoins de la scolarisation des élèves de niveau secondaire.

L'apport des familles, des résidents, de l'arrondissement, des intervenants communautaires et des pédagogues est essentiel afin de prendre la meilleure décision possible.

Recommandations
Il est RECOMMANDÉ :

26° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle et permanente à donner à l'immeuble transitoire nº323 – 2005, rue Victor-Doré ;

27° de CONSULTER, à l'hiver 2020, le conseil d'établissement de l'école Gilles-Vigneault afin d'ajouter temporairement, soit pour l'année scolaire 2020-2021, l'immeuble transitoire nº323 – 2005, rue Victor-Doré à son acte d'établissement ;

Quartier Ahuntsic–Bordeaux

Commissaires : Chantal Jorg et Mohamed Maazami

La prévision démographique prévoit près de 600 élèves de plus dans le quartier d'ici 2023-2024, incluant 470 élèves au secondaire.

Maternelle 4 ans

À l'automne 2018, il y avait 841 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 420 élèves, il faudrait environ 30 classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire

Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettaient d'estimer un déficit de 39 locaux de classes, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de 28 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier.

Secondaire

Ahuntsic-Bordeaux connaitra une hausse d'environ 470 élèves d'ici 2023. Au secondaire, uniquement en fonction de la prévision démographique du MEES et malgré l'agrandissement autorisé à l'école Sophie-Barat (200 à 250 places supplémentaires) en juin 2018, un déficit de 544 places est encore prévu d'ici cinq ans. Ce déficit pourrait atteindre 680 places d'ici dix ans. Afin d'éviter un déficit de classes, un projet d'ajout d'espace pourrait être demandé à l'automne 2020 au MEES pour l'annexe de Sophie-Barat. Cet enjeu est aussi considéré avec la révision de l'offre de service au secondaire.

Développement résidentiel

Le projet de développement du secteur Henri-Bourassa Ouest pourrait engendrer la construction d'environ 2 100 habitations, selon les estimations de la Ville de Montréal au PPU Henri-Bourassa Ouest. L'échéance de réalisation du projet n'est pas connue. Le MEES et l'arrondissement sont sollicités afin de réserver un emplacement pour une école primaire.

D'autres projets de développements résidentiels sont suivis dans le secteur, notamment le projet « Crown » avec près de 462 unités d'habitations, dont 200 logements sociaux ou abordables. Le projet « Voltige » avec près de 800 unités d'habitations en plusieurs phases est aussi suivi.

Pour les trois projets précités, la capacité d'accueil du quartier voisin, soit Cartierville Est, doit être analysée de manière complémentaire et cohérente afin d'anticiper l'arrivée potentielle d'élèves dans le secteur.

Quant au projet de développement du site Louvain Est, il est suivi avec intérêt en collaboration avec les acteurs impliqués. Le nombre d'unités d'habitations projeté n'est pas connu. Cependant, le caractère social, abordable et familial a été soulevé par les acteurs impliqués dans le projet. Le MEES et l'arrondissement seront sollicités afin de réserver, à même les terrains qui appartiennent déjà à la Ville de Montréal, un emplacement pour une école primaire d'au moins 16 groupes pouvant représenter de 250 à 310 élèves.

L'arrondissement a récemment entamé une démarche de planification pour les abords des stations de train de banlieue Ahuntsic et Chabanel. Cette démarche permettra de réaliser une planification urbaine détaillée de ces secteurs. Elle se basera sur des critères de développement établis pour les aires TOD (Transit Oriented Development). Ces critères préconisent la densification et l'urbanisation selon une approche de planification aménagement/transport, et ce, afin d'atteindre l'objectif d'orienter 40 % de la croissance des ménages du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) aux abords des points d'accès au réseau de transport en commun métropolitain.

État de la situation et propositions

École Ahuntsic : Des travaux de réhabilitation majeure devront être réalisés au courant des prochaines années afin d'améliorer l'état du bâtiment. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement l'école. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

École Fernand-Seguin : L'école est fréquentée majoritairement par des élèves de l'extérieur du secteur en raison de sa politique d'admission en lien avec sa vocation particulière. En conséquence, la capacité d'accueil de cette école n'est pas comptabilisée dans le secteur, car elle ne dessert pas spécifiquement les élèves d'Ahuntsic-Bordeaux.

L'école a deux bâtiments qui accueillent un programme à vocation scientifique et de douance. À l'automne 2014, un projet d'ajout d'espace a été autorisé par le MEES pour le pavillon Hubert-Reeves. Le projet permettra l'ajout de dix nouvelles classes et la construction d'un gymnase à l'usage des élèves du quartier. Les travaux devraient être terminés pour permettre une occupation à la rentrée 2020-2021.

Considérant l'impact des travaux d'agrandissement du pavillon Hubert-Reeves sur les élèves, l'installation de trois classes modulaires dans la cour d'école du pavillon Julie-Payette dès l'été 2019 servira à scolariser des groupes jusqu'à la fin des travaux.

Par ailleurs, un projet de réhabilitation majeure du pavillon Julie-Payette pourrait débuter en 2021. Une délocalisation complète des élèves dans le nouvel agrandissement du pavillon Hubert-Reeves pourrait être nécessaire jusqu'à la fin des travaux prévue pour 2022.

D'ici la fin des travaux de réhabilitation et la réintégration des élèves du pavillon Julie-Payette dans leur immeuble d'origine, une réflexion sur la destination des dix nouvelles classes du pavillon Hubert-Reeves devra être entreprise avec la communauté du quartier et de l'école.

Une analyse permettra d'alimenter cette consultation. L'objectif étant de déployer et de répartir de manière cohérente et avantageuse l'offre de service en fonction des besoins. Les besoins pour le secteur sont importants. Les pistes suivantes pourraient être envisagées :

- Scolariser dans l'école agrandie dix groupes du quartier sans lien avec la vocation actuelle de l'école ;

- Scolariser dans l'école agrandie dix groupes d'élèves du quartier avec sélection afin de poursuivre le programme pédagogique actuel ;
- Scolariser dans l'école agrandie dix groupes d'élèves du quartier sans sélection en offrant un programme pédagogique de nature scientifique ;
- Toutes autres propositions équivalentes en coûts humains, matériels et pédagogiques.

L'apport des familles, de résidents, de l'arrondissement, des intervenants communautaires et des pédagogues est essentiel afin de prendre la meilleure décision possible.

École Saint-André-Apôtre et annexe : Le bâtiment nº 197 situé au 11015, rue Tolhurst est l'annexe de l'école Saint--André--Apôtre. Depuis la rentrée 2019-2020, des groupes de l'école occupent cet immeuble, portant ainsi la capacité d'accueil globale de l'école à 22 locaux. Les élèves disposent désormais de tous les locaux de services prévus aux standards ministériels.

Classes modulaires installées sur le terrain du 10125, rue Parthenais (occupées en 2019-2020 par l'école Saints-Martyrs-Canadiens, annexe UP) : Les locaux modulaires — six classes — sont utilisés pour scolariser des classes d'accueil. Cette occupation se poursuivra considérant les besoins des élèves du quartier.

École Christ-Roi : Un projet d'agrandissement permettant l'ajout de neuf classes, de locaux de services et d'un gymnase est en réalisation. La fin des travaux est prévue durant l'année 2019-2020. Cinq groupes sont délocalisés temporairement dans des locaux modulaires — six classes, l'équivalent d'un local de services et d'un bloc sanitaire — installés de façon indépendante sur le terrain de l'école Marie-Anne situé au 100, rue Sauvé Est (bâtiment nº 055).

École Saint-Antoine-Marie-Claret : La capacité de l'école est de 16 groupes et 21 groupes sont scolarisés pour l'année scolaire 2019-2020. Des locaux modulaires — sept classes et un demi-local de services — ont été installés à l'été 2018. Ces classes supplémentaires sont occupées par les groupes additionnels ainsi que d'autres élèves du quartier Ahuntsic, des groupes HDAA et des groupes d'accueil. Les besoins des élèves du quartier sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible.

École Saint-Isaac-Jogues : Un projet d'agrandissement permettant l'ajout de six classes et d'une salle d'activités est en cours. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2020. Toutefois, la complétion de la première phase des travaux pourrait permettre un retour partiel dès le mois de décembre 2019. La capacité de cette école après l'agrandissement serait de 27 groupes. Considérant une diminution au ratio maitre-élèves, l'école pourrait compter 29 groupes dans les prochaines années. Des analyses seront réalisées afin de trouver une réponse adéquate à ce changement qui diminue la capacité de l'école. L'objectif étant de permettre à tous les élèves de disposer des locaux de services essentiels à composer un environnement pédagogique adapté aux réalités locales.

Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble, soit 6 classes et un demi-local de services. Ils seront retirés au début de l'année 2020.

École Sophie-Barat (bâtiment nº 056) : La capacité d'accueil de l'école a été ajustée suite à la mise à jour des plans de l'école. Elle passe de 1300 à 1122 places-élèves. Elle tient compte d'une occupation des locaux à 90%. En 2018, le MEES a autorisé un projet d'ajout d'espace

de 200 à 250 places. Dans les prochains mois, l'échéancier de réalisation des travaux doit être précisé en collaboration avec l'école. Dès que possible, il sera communiqué à la communauté.

Considérant l'état du bâtiment, des travaux de réhabilitation majeure devront être réalisés au courant des prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement l'école. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

École Sophie-Barat, annexe (750, boul. Gouin Est): La capacité d'accueil de l'école a été ajustée suite à la mise à jour des plans de l'école et passe de 486 à 450 places-élèves. Elle tient compte d'une occupation des locaux à 90%. Considérant l'augmentation des besoins pour la scolarisation des élèves de l'accueil dans ce secteur et l'absence de groupe d'accueil à cette école, quatre à six classes modulaires ont été installées sur le site à l'été 2019.

Par ailleurs, des besoins d'espace pour le secondaire dans le quartier sont présents. Une demande de financement pourrait éventuellement être transmise au MEES afin de réaliser un projet d'ajout d'espace permettant d'augmenter la capacité d'accueil de cette annexe.

Immeuble nº 055, Terrain résiduel Marie-Anne située au 100, rue Sauvé Est : Des locaux modulaires — six classes, l'équivalent d'un local de services et d'un bloc sanitaire — ont été installés à l'été 2018. Cette configuration permet d'accueillir les groupes d'élèves de l'école Christ-Roi pour la durée des travaux, et ce, indépendamment des élèves du secondaire. Les besoins des élèves du quartier sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible.

De plus, une demande d'ajout d'espace a été transmise au MEES à l'automne 2019. Il s'agit de construire une école permettant de scolariser des élèves du primaire ou du secondaire.

Des travaux de réhabilitation majeure sont prévus dans plusieurs écoles, en particulier aux écoles Ahunstic et Sophie-Barat, pour lesquels des délocalisations partielles ou complètes pourraient être nécessaires.

Pour le moment, l'état d'avancement des projets ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification des chantiers seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de ces écoles. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires. Ainsi cette nouvelle école permettra de répondre à un besoin transitoire, dans les prochaines années, et ensuite pour les besoins du quartier.

De plus, l'est d'Ahuntsic connait plusieurs reaménagements résidentiels : gare Chabanel, gare Ahuntsic, PPU Henri-Bourassa et d'autres projets immobiliers. Ainsi, le quartier pourrait accueillir plusieurs milliers de nouvelles unités d'habitations dans les prochaines années.

Immeuble nº 271, situé au 10730 et 10770, rue Chambord : Cet immeuble est présentement occupé par des locataires. L'analyse de cet immeuble par le SRM se poursuit afin de déterminer son potentiel pour la scolarisation des élèves de la CSDM.

Immeuble nº 114 situé au 10780, rue Laverdure : Cet immeuble est présentement occupé par des locataires. La configuration du terrain ne semble pas favorable à l'utilisation de l'immeuble pour des groupes du primaire, car la cour arrière est exiguë. L'analyse de cet immeuble par le SRM se poursuit afin de déterminer son potentiel à contribuer à la scolarisation des élèves de la CSDM.

Recommandations

Il est RECOMMANDÉ :

28° de CONSULTER les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'agrandissement de dix groupes à l'école Fernand-Seguin, pavillon Hubert-Reeves pour desservir des élèves de quartier ;

29° d'ENTAMER les démarches afin d'augmenter la capacité d'accueil au préscolaire, au primaire et au secondaire, notamment en évaluant la possibilité de déposer une demande de financement au MEES pour un ou plusieurs projets d'ajout d'espace potentiellement dans les sites suivants :

- Sophie-Barat, annexe (secondaire)
- Réserver un terrain dans le secteur des gares Ahuntsic et Chabanel
- Réserver un terrain dans le projet Louvain Est (préscolaire et primaire) ;

30° de POURSUIVRE la sollicitation auprès du MEES et de l'arrondissement afin de réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et construire une école directement dans le secteur du PPU Henri-Bourassa Ouest, considérant les développements résidentiels prévus ;

31° de CONSULTER, lorsque plus de renseignements seront disponibles, les instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat, sur les solutions qui seront proposées pour réaliser les travaux ;

Arrondissement Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension

Les limites de cet arrondissement sont comparables au regroupement de cinq quartiers de planification scolaire : Saint-Michel Nord-Est, Saint-Michel Nord-Ouest et Saint-Michel Sud, Villeray et Parc-Extension.

Faits saillants:

- La population scolaire est relativement stable dans l'arrondissement, à l'exception du quartier Parc-Extension où il y a une croissance au niveau de la démographie et de l'immigration.
- Les différents quartiers scolaires sont isolés en raison de barrières urbaines importantes.

Quartier Saint-Michel Nord-Ouest

Commissaire : Mohamed Maazami

Dans l'ensemble, selon les prévisions démographiques, près de 70 élèves de plus sont attendus dans le quartier d'ici 2023-2024. Au préscolaire et au primaire, les prévisions sont légèrement à la baisse. Pour le secondaire, c'est environ 120 élèves de plus qui sont attendus.

Maternelle 4 ans

À l'automne 2018, il y avait 342 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 170 élèves, il faudrait environ 12 classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire

Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer un déficit de 43 locaux de classes, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans.

Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait un déficit de 8 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour, les projets d'agrandissement réalisés et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier.

Secondaire

Une croissance d'environ 120 élèves est prévue d'ici cinq ans pour atteindre près de 1 300 élèves, en 2023-2024. Par ailleurs, le quartier scolaire voisin, Saint-Michel Nord-Est, ne dispose pas d'école secondaire et compterait en 2023-2024 plus de 520 élèves, sans croissance importante prévue. C'est plus de 1 800 élèves qui pourraient fréquenter l'école Louis-Joseph-Papineau d'ici cinq ans, dont la capacité d'accueil n'est que de 1423 places. Ce qui amène ces quartiers à un déficit d'environ 375 places. Cet enjeu est aussi considéré dans la révision de l'offre de service au secondaire.

État de la situation et propositions

École Sainte-Lucie : Les travaux de reconstruction sont en réalisation. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2021-2022. Un projet d'ajout d'espace avait été demandé en septembre 2018 au MEES pour une classe préscolaire et six classes primaires. Le projet n'a pas été financé par le MEES en juin 2019.

Espace transitoire dans l'immeuble nº 028 — École Louis-Joseph-Papineau (occupée en 2019 — 2020 par l'école Sainte-Lucie) : Les travaux de reconstruction de l'école Sainte--Lucie ont été autorisés par le MEES à l'hiver 2017. Par conséquent, la cohabitation devrait se poursuivre jusqu'à la fin des travaux prévue pour la rentrée 2021.

L'espace transitoire de cet immeuble pourrait être maintenu après l'occupation de l'école Sainte-Lucie considérant les nombreux travaux de réhabilitation majeure dans certaines écoles du secteur au cours des prochaines années.

Écoles Marie-Rivier et St. Dorothy (CSEM) : Un projet d'agrandissement de huit classes et d'un gymnase pour le bâtiment no 348 (pavillon Louvain) a été livré au printemps 2019 portant la capacité d'accueil globale de l'école à 36 groupes.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins d'espace à court terme, l'école scolarise depuis 2013-2014 des élèves dans des locaux de l'école St. Dorothy de la CSEM située au 8961, 6e Avenue. Par conséquent, un bail a été signé entre les deux commissions scolaires. Compte tenu des besoins en locaux de l'ensemble du quartier, il serait pertinent de continuer la cohabitation au sein de l'école St. Dorothy.

École Saint-Bernardin : L'école a une capacité de 14 locaux de classe. Tous les locaux sont utilisés. Considérant le manque d'espace, des locaux modulaires — cinq classes — ont été installés temporairement.

2950, rue Jarry Est (nº 139) : Les travaux de construction du nouveau bâtiment prévoient l'ajout de 23 classes et un gymnase double. Le MEES a autorisé en octobre 2016 un budget supplémentaire pour la réalisation du projet. La fin des travaux est prévue pour l'automne 2020.

Une analyse est effectuée afin d'alimenter une consultation qui sera réalisée auprès de la communauté prochainement pour définir comment cet immeuble pourrait servir au mieux les élèves du quartier. L'objectif étant de déployer et de répartir de manière cohérente et avantageuse l'offre de service en fonction des besoins. Plusieurs pistes sont à l'étude et seront abordées dans le cadre de cette consultation :

- Envisager un redécoupage des territoires-écoles afin d'arriver à un meilleur équilibre des populations scolaires ;
- Utiliser cet immeuble comme annexe à l'école Saint-Bernardin ;
- En faire une école de quartier qui offrirait un deuxième choix aux familles de tout Saint-Michel Nord-Ouest ;
- Toutes autres propositions équivalentes en termes de coûts humains, matériels et pédagogiques.

L'apport des familles, de résidents, de l'arrondissement, des intervenants communautaires et des pédagogues est essentiel afin de prendre la meilleure décision possible.

8000, 8e avenue (nº 139L) : L'immeuble situé au 2950, rue Jarry fait l'objet de travaux majeurs qui pourraient avoir un impact sur l'occupation du 8000, 8e Avenue où est situé le locataire CPE Le Petit Cheval. Des mesures d'atténuation du bruit pourraient être envisagées afin de tenir compte de la présence du CPE.

2651, boulevard Crémazie Est (nº 318) : L'immeuble est actuellement occupé par des locataires. Le CREP (voir quartier – Grand-Plateau, ci-dessous) occupe une partie de l'immeuble.
Immeuble excédentaire nº 318L situé au 7950, 2e Avenue : Cet immeuble est présentement occupé par un CPE et le bail se termine prochainement. Actuellement, en prenant en considération tous les facteurs, notamment :

- l'état de l'immeuble ;
- la configuration et le coût de reconversion de l'immeuble ;
- la mission du locataire ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre sur trois à cinq ans.

Une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse.

Recommandations
Il est RECOMMANDÉ :

32° de CONSULTER les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'immeuble de 23 groupes qui sera construit au 2950, rue Jarry Est en fonction de la situation qui prévaut ;

33° de POURSUIVRE la location des locaux à l'école St. Dorothy de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2020-2021 afin de répondre aux besoins du quartier ;

Quartier Saint-Michel Nord-Est

Commissaire : Mohamed Maazami

La prévision démographique pour le secteur est relativement stable d'ici 2023-2024.

Maternelle 4 ans
À l'automne 2018, il y avait 207 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 104 élèves, il faudrait environ six à sept classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire
Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer une réserve de 8 locaux de classes, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Celle-ci permet d'accueillir des élèves d'autres quartiers, principalement des élèves de l'accueil et des élèves HDAA du secteur de Saint-Michel Nord-Ouest.

Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de 11 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier.

Secondaire
Saint-Michel Nord-Est ne dispose pas d'école secondaire et compte un peu plus de 520 élèves, sans croissance significative de prévue d'ici 2023-2024. L'école Louis-Joseph-Papineau dans le secteur voisin, dont la capacité d'accueil est d'un peu plus de 1400 places, reçoit une partie des élèves du présent secteur.

État de la situation et propositions

École Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Bâtisseurs : Considérant l'état du bâtiment, des travaux de réhabilitation majeure devront être réalisés au courant des prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement l'école. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

Immeuble excédentaire nº 418 situé au 4120, 43e Rue : Cet immeuble est présentement occupé par un CPE et la Ville de Montréal. Actuellement, en prenant en considération tous les facteurs, notamment :

- l'état de l'immeuble ;
- la configuration et le coût de reconversion de l'immeuble ;
- la mission du locataire ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans et les besoins prévus dans le quartier ;

une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse.

Quartier Saint-Michel Sud

Commissaire : Kenneth George

La prévision démographique prévoit, dans l'ensemble, un peu plus de 100 élèves dans le quartier d'ici 2023-2024. Les prévisions sont légèrement à la baisse pour le préscolaire et le primaire. Une centaine d'élèves de plus est projetée au secondaire d'ici les cinq prochaines années.

Maternelle 4 ans

À l'automne 2018, il y avait 142 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 70 élèves, il faudrait environ cinq classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire

Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer un déficit de trois locaux de classe, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans.

Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de neuf locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour, les projets d'agrandissement réalisés et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier.

Secondaire

Une croissance d'environ 100 élèves est prévue d'ici cinq ans pour atteindre près de 575 élèves. Avec une croissance plutôt faible, d'ici dix ans, le quartier devrait accueillir 585 élèves secondaires de plus. L'école Joseph-François-Perrault dispose d'une capacité d'un peu plus 1700 places. Ce quartier a la capacité d'accueillir plus ou moins 1200 élèves provenant des quartiers voisins. Cet enjeu est aussi considéré dans la révision de l'offre de service au secondaire.

État de la situation et propositions

École Joseph-François-Perrault : L'école dispose d'un gymnase double. Cet espace est insuffisant pour répondre aux exigences du régime pédagogique pour le programme d'éducation physique. Par conséquent, l'école loue des locaux à l'Académie Ness Martial, située au 3700 boulevard Crémazie Est, et utilise le gymnase du Centre Étienne-Desmarteau situé au 3430, rue de Bellechasse. Ces deux locations devraient se poursuivre.

De plus, un projet de construction d'une salle d'enseignement de la musique est en développement. L'ajout de locaux de pratique adjacent à une salle plus vaste est nécessaire à la mission de l'école et permettrait de libérer des locaux pour la scolarisation dans l'école. Le projet a été présenté au MEES. En juin 2018, un montant de 4 millions de dollars a été alloué par le MEES pour augmenter la capacité d'accueil de l'école secondaire. Les démarches menant à la réalisation du projet complet se poursuivent.

École Joseph-François-Perreault, annexe : Des travaux majeurs sont planifiés au plan directeur d'investissement 2019-2024 à hauteur de 6 millions de dollars afin répondre au besoin de réhabiliter le bâtiment. Réaliser ces travaux en cohabitation avec le personnel et les élèves devrait être évité. L'impact de ces travaux pourrait être très pénalisant d'un point de vue humain, pédagogique et budgétaire. Les travaux de réhabilitation de l'immeuble sont importants et devraient s'échelonner sur plusieurs années s'ils étaient réalisés en cohabitation avec le personnel et les élèves. La période d'été n'est pas suffisante pour exécuter l'ensemble des travaux.

Malheureusement, des délais hors des paramètres de planification pourraient pénaliser significativement la vie scolaire et les conditions pédagogiques pourraient s'en trouver dégradée. Le bruit, la poussière, la circulation du chantier à l'extérieur comme les ouvriers à l'intérieur, ainsi que d'autres irritants viendraient s'ajouter la complexité de la vie scolaire pour plusieurs années. Dans ce contexte et en prévision de ces travaux, qui sont nécessaires afin de maintenir un environnement propice aux apprentissages pour cette génération et les prochaines, une relocalisation complète des élèves et du personnel de l'école doit être envisagée. Plusieurs facteurs doivent être considérés, notamment :

1. la proximité du lieu temporaire,
2. la capacité de l'immeuble,
3. la disponibilité et l'occupation actuelle,
4. les travaux d'aménagements à réaliser dans le lieu temporaire pour recevoir l'école,
5. mettre en place les conditions préalables nécessaires pour minimiser la complexité que cela va engendrer pour l'équipe-école, les élèves et leur famille (diner, transport, etc.).

Plusieurs sites ont été envisagés. Certains sites étaient trop loin, trop petits, trop onéreux à remettre en état, occupés ou indisponibles ou le niveau de complexité pour le mettre en œuvre le disqualifiait.

Pour le moment, le scénario en analyse qui semble minimiser les inconvénients humains, pédagogiques et budgétaires consisterait en une délocalisation complète pour une durée d'une année dans des classes modulaires directement sur le site de l'annexe, et ce, à partir de l'année scolaire 2020-2021.

Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier et de la délocalisation seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées,

notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

École Saint-Mathieu : La capacité de cette école est de dix groupes. Toutefois, 14 groupes y sont scolarisés depuis plusieurs années. L'immeuble nº 235 situé au 7110, 8e Avenue deviendra l'annexe de l'école Saint-Mathieu. Cette combinaison amènera l'école à une capacité totale de 19 groupes qui permettra de mieux arrimer l'offre scolaire aux besoins des élèves. D'après les prévisions démographiques, il y aura une légère augmentation du nombre d'élèves d'ici les cinq prochaines années. Avec l'ajout de neuf locaux de classes au 7110, 8e avenue, l'école devrait être à l'équilibre.

7110, 8e Avenue (nº 235) : La reprise de cet immeuble excédentaire permettra l'ajout de neuf classes et d'une salle d'activités. Ce projet a été autorisé par le MEES à l'été 2016. La date de fin des travaux est prévue à l'hiver 2021. Cet immeuble deviendra l'annexe de l'école Saint-Mathieu.

Recommandations
Il est RECOMMANDÉ :

34° de POURSUIVRE, pour l'école Joseph-François-Perrault, l'utilisation des locaux à l'Académie Ness Martial, située au 3700, boulevard Crémazie Est, pour les années 2020 à 2023 ;

35° de POURSUIVRE, pour l'école Joseph-François-Perrault, l'utilisation du gymnase au Centre Étienne-Desmarteau situé au 3430, rue de Bellechasse pour les années 2020 à 2023 ;

36° de POURSUIVRE les démarches pour la construction d'une salle d'enseignement de la musique à l'école Jean-François-Perreault ;

37° de CONSULTER le conseil d'établissement de l'école Joseph-François-Perrault au sujet des modifications à l'acte d'établissement en lien avec la délocalisation des élèves de l'annexe dans des classes modulaires ;

Quartier Villeray

Commissaire : Kenneth George

La prévision démographique prévoit, dans l'ensemble, une croissance de 130 élèves dans le quartier d'ici 2023-2024. Les prévisions sont légèrement à la baisse pour le préscolaire et le primaire alors qu'environ 170 élèves de plus sont attendus au secondaire.

Maternelle 4 ans
À l'automne 2018, il y avait 602 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 301 élèves, il faudrait environ 22 classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire
Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer une réserve de 8 locaux de classe, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de 21 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour, les projets d'agrandissement réalisés et estime que tous les élèves fréquentent une

école dans leur quartier. Celle-ci pourrait permettre d'accueillir des élèves d'autres quartiers, principalement des élèves de l'accueil et des élèves HDAA.

Secondaire
Une croissance d'environ 170 élèves est prévue d'ici cinq ans pour atteindre près de 1390 élèves. D'ici dix ans, le nombre d'élèves devrait rester stable à 1380 élèves résidents. Au total, le quartier dispose de 4264 places en combinant l'école Georges-Vanier, les espaces transitoires occupés par l'Académie de Roberval et l'école Lucien-Pagé. Le secteur voisin, Parc-Extension, qui accueillera environ 1242 élèves d'ici cinq ans et 1493 d'ici dix ans, ne dispose pas d'école secondaire, la majorité des élèves fréquentent l'école Lucien-Pagé. Le déficit actuel de 1476 places des quartiers au nord de Villeray est aussi partiellement absorbé par la présence de Lucien-Pagé à proximité. Cet enjeu est considéré dans la révision de l'offre de service au secondaire.

État de la situation et propositions

7378, rue Lajeunesse (nº 278) : L'immeuble est occupé par la Ville de Montréal depuis plusieurs années. Cet immeuble sera repris à des fins scolaires au printemps 2020. Le projet d'ajout d'espace a fait l'objet d'une demande de financement au MEES en septembre 2018.

Le projet n'a pas été autorisé par le MEES en juin 2019. La reprise de cet immeuble servira à des fins transitoires pour des écoles primaires. Par exemple, l'école Saint-Gabriel-Lalemant annexe pourrait y être délocalisée. Pour le moment, il s'agit du scénario en analyse qui semble minimiser les inconvénients humains, pédagogiques et budgétaires en effectuant une délocalisation complète de cette école pour une durée de deux années au 7378, rue Lajeunesse, et ce, à partir de l'année scolaire 2021-2022.

Académie de Roberval : Afin de réaliser les améliorations qui permettront une utilisation saine et sécuritaire de l'immeuble no 113 qu'occupait l'école, celle-ci a été délocalisée pour la durée des travaux dans l'espace transitoire du bâtiment no 025 situé au 1205, rue Jarry Est en cohabitation avec l'école Georges-Vanier. Le projet est présentement au stade de dossier d'opportunité avec le MEES. Ce dernier présente l'étendue des travaux à effectuer ainsi que l'option favorisée pour la remise en état de l'immeuble, soit la démolition partielle de l'immeuble, la reconstruction ainsi que la réhabilitation.

Espace transitoire dans l'immeuble nº 025 — École Georges-Vanier : Durant les travaux à l'immeuble no 113, les élèves et le personnel de l'Académie de Roberval cohabitent avec la population scolaire de l'école Georges-Vanier dans l'immeuble no 025.

École Sainte-Cécile : Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ère à 6e année comportent plus d'élèves que par le passé. Cela a entrainé une diminution du nombre de groupe à la rentrée 2019-2020.

École Saint-Gabriel-Lalemant : La capacité de l'école et de son annexe est de 23 groupes alors que 29 groupes sont scolarisés en 2019-2020. Par conséquent, des locaux modulaires — six classes — ont été installés à l'été 2018. Les classes modulaires permettent d'accueillir des groupes d'élèves de Villeray, des classes pour élèves HDAA et des classes d'accueil. Les besoins des élèves du quartier sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires le plus rapidement possible.

École Saint-Gabriel-Lalemant, annexe : L'annexe est située au 7345, rue Garnier. La partie au centre de l'immeuble est vacante depuis le départ de la Clinique médicale Jean-Talon (de l'hôpital Jean-Talon). Les deux ailes de l'immeuble constituent l'annexe scolaire. Comme suite à une analyse du SRM, ces espaces excédentaires pouvait être repris pour une utilisation complète de l'immeuble par les élèves. D'importants travaux seraient nécessaires. Une demande de financement pour réaliser un projet d'ajout d'espace a été présentée au MEES en septembre 2018.

Le projet a été autorisé par le MEES en juin 2019. De plus, d'autres travaux majeurs sont planifiés dans le plan directeur d'investissement 2019-2024. Réaliser ces travaux en cohabitation avec le personnel et les élèves devrait être évité. L'impact de ces travaux pourrait être très pénalisant d'un point de vue humain, pédagogique et budgétaire. Les travaux de réhabilitation de l'immeuble sont importants et devraient s'échelonner sur plusieurs années, s'ils étaient réalisés en cohabitation. Les périodes d'été ne sont pas suffisantes pour exécuter les travaux.

Malheureusement, des délais hors des paramètres de planification pourraient pénaliser significativement la vie scolaire et les conditions pédagogiques pourraient s'en trouver dégradée. Le bruit, la poussière, la circulation du chantier à l'extérieur comme les ouvriers à l'intérieur, ainsi que d'autres irritants viendraient s'ajouter la complexité de la vie scolaire pour plusieurs années. Dans ce contexte et en prévision de ces travaux, qui sont nécessaires afin de maintenir un environnement propice aux apprentissages pour cette génération et les prochaines, une relocalisation complète des élèves et du personnel de l'école doit être envisagée. Plusieurs facteurs doivent être considérés, notamment :

1. la proximité du lieu temporaire,
2. la capacité de l'immeuble,
3. la disponibilité et l'occupation actuelle,
4. les travaux d'aménagements à réaliser dans le lieu temporaire pour recevoir l'école,
5. mettre en place les conditions préalables nécessaires pour minimiser la complexité que cela va engendrer pour l'équipe-école, les élèves et leur famille (diner, transport, service de garde, etc.).

Plusieurs sites ont été envisagés. Certains sites étaient trop loin, trop petits, trop onéreux à remettre en état, occupés ou indisponibles ou le niveau de complexité pour le mettre en œuvre le disqualifiait.

Pour le moment, le scénario en analyse qui semble minimiser les inconvénients humains, pédagogiques et budgétaires consisterait en une délocalisation complète pour une durée de deux années au 7378, rue Lajeunesse, et ce, à partir de l'année scolaire 2021-2022.

Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier et de la délocalisation seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

École Hélène-Boullé : Cette école connait un déficit de locaux de classe depuis plusieurs années. Pour remédier, à court et à moyen terme, à cette situation et au manque d'espace de jeu extérieur, une analyse des différentes possibilités est en cours. Un projet de construction

de gymnase a été étudié par le SRM. À cet effet, une demande d'ajout d'espace a été déposée au MEES en septembre 2018 afin d'ajouter une classe de niveau préscolaire, quatre classes de niveau primaire et un gymnase simple. Le projet n'a pas été financé par le MEES en juin 2019. D'autres scénarios sont envisagés afin de minimiser les impacts de la croissance de la populations scolaires.

École Victor-Doré, annexe La Passerelle : La capacité d'accueil de l'école Victor-Doré est de 180 élèves. Pour l'année scolaire 2019-2020, 197 élèves étaient inscrits. En conséquence, les élèves de l'annexe de l'école Victor-Doré (La Passerelle) sont scolarisés en cohabitation avec l'école Marie-Favery au bâtiment no 012 situé au 7750, avenue Christophe-Colomb où des locaux modulaires — cinq classes et un local de services — ont été installés à l'été 2018. Actuellement, le nombre d'élèves inscrits pour l'annexe de l'école Victor-Doré est de 14 élèves, ce qui représente deux groupes. Il est à noter que généralement les élèves du préscolaire de l'annexe de l'école Victor-Doré (La Passerelle) poursuivent leur cheminement scolaire à l'école Marie-Favery.

École Marie-Favery : La capacité de l'école est de 18 groupes et 19 groupes sont scolarisés en 2019-2020 dont deux groupes de l'école Victor-Doré (La Passerelle). Des locaux modulaires — cinq classes et un local de services — ont été installés à l'été 2018, avant le changement de ratio maitre-élèves. Ainsi les groupes de la 1ère à la 6e année comportent plus d'élèves que par le passé. Cela a entrainé une diminution du nombre de groupe, pour un nombre d'élèves semblables, et ce dès la rentrée 2019-2020. Les besoins sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible.

L'école est réfléchie pour accueillir des élèves ayant un handicap physique avec des services adaptés (orthopédagogie, psychoéducation, orthophonie, service de soutien à l'intégration pour les élèves handicapés, préposées pour les élèves handicapés, services sociaux et service de santé). L'école est dotée d'un ascenseur. De plus, l'établissement collabore avec le Centre de réadaptation Marie-Enfant (CRME). L'utilisation de locaux à l'école Marie-Favery pour scolariser les élèves de La Passerelle est donc un choix judicieux.

Centre Sainte-Croix : Ce centre de formation générale des adultes est situé à proximité des coins des rues Jarry Ouest et du boulevard Saint-Laurent. Le SRM a réalisé une analyse confirmant le potentiel de transformation de cet immeuble en école transitoire pour des classes du préscolaire et du primaire en ajoutant un gymnase sur le terrain. Pour le moment les besoins ne justifient pas la reprise de cet immeuble pour le préscolaire et le primaire. Si un tel scénario devait se réaliser, une délocalisation du centre Sainte-Croix serait nécessaire dans un espace en location. De plus, une consultation serait effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement du centre. L'objectif serait de trouver une solution adaptée aux besoins du centre afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires pour l'ensemble de la population scolaire : adulte et jeune.

Advenant le besoin de reprise, un projet pourrait éventuellement être déposé au MEES concernant la conversion de ce bâtiment et l'ajout d'un gymnase pour l'utiliser comme espace transitoire pour des classes du préscolaire et du primaire. Le projet pourrait consister en une école transitoire d'environ 17 classes avec un gymnase.

Écoles Henri-Julien et annexe Accès (bâtiment nº 367) : Cet immeuble fera l'objet d'une analyse par le SRM afin de déterminer son potentiel optimal pour répondre aux besoins des élèves, notamment en modifiant son usage à l'intention des élèves adultes du centre Champagnat. Advenant une analyse concluante, des consultations seront effectuées auprès des

instances concernées, notamment les conseils d'établissements du quartier. L'objectif serait de trouver une solution adaptée aux besoins de tous les élèves en minimisant les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

Immeuble excédentaire nº 364 situé au 6970, Marquette : Cet immeuble est présentement occupé par deux locataires, dont un CPE. En considération :

- l'état de l'immeuble ;
- la configuration et le coût de reconversion de l'immeuble ;
- la mission du locataire ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans ;

une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse.

Recommandations
Il est RECOMMANDÉ :

38° de REPRENDRE l'immeuble excédentaire situé au 7378, rue Lajeunesse à des fins de scolarisation ;

Quartier Parc-Extension

Commissaire : Kenneth George

Une croissance de la population scolaire de 450 élèves est prévue d'ici 2023-2024. Cette donnée ne prend pas en compte que ce quartier accueille beaucoup d'élèves arrivant de l'étranger avec le besoin de scolarisation en classe d'accueil en cours d'année. Les arrivées se font durant toute l'année scolaire.

Maternelle 4 ans
À l'automne 2018, il y avait 185 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 93 élèves, il faudrait environ sept classes, à raison de 14 élèves par groupe. Cependant, l'école Camille-Laurin est déjà consacrée à la scolarisation des élèves de 4 et 5 ans.

Primaire
Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer une réserve de sept locaux de classe, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Celle-ci permet d'accueillir des élèves d'autres quartiers, principalement des élèves de l'accueil et des élèves HDAA.

Au niveau démographique, c'est une augmentation d'environ 230 élèves qui est prévue d'ici 2023-2024. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de 4 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier.

Secondaire
Une croissance d'environ 220 élèves est prévue d'ici cinq ans pour atteindre près de 1 245 élèves. D'ici dix ans, la croissance est de la même envergure avec 250 nouveaux élèves supplémentaires. L'école Lucien-Pagé est à très grande proximité de ce quartier et dispose d'une capacité de 2 351 places pouvant desservir cette population scolaire. Cet enjeu est considéré dans la révision de l'offre de service au secondaire.

État de la situation et propositions

Centre William-Hingston et école Barthélemy-Vimont : Des travaux de rénovation majeurs sont réalisés au bâtiment qui est occupé par un CPE, la Ville de Montréal, le centre de formation des adultes William-Hingston et l'école primaire Barthélemy-Vimont. Des travaux de réhabilitation majeure du bâtiment sont en cours et devraient se poursuivre jusqu'en 2022. Selon l'ampleur des travaux à réaliser et l'échéancier, une délocalisation partielle pourrait être envisagée et pourrait notamment concerner le centre de formation des adultes. L'école primaire pourrait aussi devoir moduler son occupation à l'intérieur du bâtiment.

Pour une partie du centre de la formation aux adultes, il serait envisageable d'occuper l'immeuble excédentaire no266 situé au 7745, avenue Champagneur. Des travaux sont notamment en cours dans cet immeuble. Pour répondre aux besoins de l'autre partie du centre de formation, il pourrait être envisagé de louer des espaces à l'extérieur du parc immobilier de la CSDM.

L'école primaire Barthélemy-Vimont pourrait aussi devoir moduler son occupation à l'intérieur du bâtiment. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment les conseils d'établissements ainsi que les organismes et partenaires occupants. L'objectif étant de trouver des solutions adaptées aux besoins des élèves et du personnel des établissements scolaires et des partenaires occupants afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

École Camille-Laurin annexe : Considérant l'état du bâtiment, des travaux de réhabilitation majeure devront être réalisés au courant des prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement les élèves et le personnel de cet immeuble. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

École Barclay : Les organismes Les Amis des mots, l'Université de Montréal (partenariat éducatif), Fusion jeunesse et le CLSC des Faubourgs cohabitent avec l'école. Ces cohabitations devraient se poursuivre.

Immeuble transitoire nº 266 (vacant) — Annexe Champagneur : Selon les renseignements obtenus du SRM, l'immeuble situé au 7745, avenue Champagneur ne peut pas être occupé en toute sécurité.

Recommandation
Il est RECOMMANDÉ :

39° de POURSUIVRE la cohabitation entre les organismes Les Amis des Mots, l'Université de Montréal (partenariat éducatif), Fusion jeunesse, le CLSC des Faubourgs et l'école Barclay au bâtiment nº 090 situé au 7941, avenue Wiseman ;

40° de CONSULTER, lorsque plus de renseignements seront disponibles, les instances concernées, notamment les conseils d'établissement des deux établissements scolaires et les partenaires occupants du Centre William-Hingston, sur les solutions qui seront proposées pour réaliser les travaux ;

Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie

Les limites de cet arrondissement sont similaires au regroupement de trois quartiers de planification scolaire : La Petite-Patrie, Rosemont Ouest et Rosemont Est.

Faits saillants :

- L'arrondissement connait une stabilité relativement à sa démographie et en afflux d'immigration.
- Des développements résidentiels sont prévus ou envisagés, notamment le PPU Bellechasse et le secteur Angus. Une augmentation de l'offre d'habitations familiales pourrait engendrer une forte croissance du nombre d'élèves. En collaboration avec l'arrondissement et la Ville, la CSDM effectue une veille des projets de développements résidentiels et s'implique dans les processus de planification en amont des besoins d'implantation d'écoles.

Quartier La Petite-Patrie

Commissaire : Jean-François Gosselin

Une croissance de la population scolaire d'un peu plus de 200 élèves est prévue d'ici 2023-2024.

Maternelle 4 ans

À l'automne 2018, il y avait 372 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 186 élèves, il faudrait environ 13 classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire

Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer une réserve de 28 locaux de classe, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Celle-ci permet d'accueillir des élèves d'autres quartiers, principalement des élèves de l'accueil et des élèves HDAA. Les projets d'ajout d'espace dans les quartiers voisins peuvent accuser un retard qui ne doit pas pénaliser la scolarisation des élèves de La Petite-Patrie. Jusqu'à la réalisation des projets déjà autorisés, pour éviter de fragiliser les élèves HDAA déjà scolarisés et intégrés dans les écoles de La Petite-Patrie, il convient de privilégier la stabilité pour ces élèves.

Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de 35 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier.

Secondaire

Une croissance d'environ 250 élèves est prévue d'ici cinq ans pour atteindre 850 élèves qui résident dans le secteur Petite-Patrie. L'école Père-Marquette a une capacité de 1 315 places. En 2019-2020, c'est 1372 élèves qui fréquentent cette école. Cet enjeu est considéré dans la révision de l'offre de service au secondaire.

Développement résidentiel

En collaboration avec l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie et la Ville de Montréal, la CSDM effectue une veille des projets de développement résidentiel dans le secteur.

Le projet de relocalisation du garage Bellechasse de la Société de transport de Montréal (STM) a débuté au printemps 2019 et les travaux pourraient s'échelonner jusqu'en 2022. Cette délocalisation entrainera un réaménagement du secteur et l'émergence d'un nouveau secteur résidentiel. Parallèlement, la Ville et l'arrondissement travaillent à l'adoption et à la mise en œuvre du PPU Bellechasse pour 2020. Le nombre de nouvelles habitations est estimé à 1 200, et ce, en concordance avec la première version du PPU de 2012. La Ville souhaite en faire un développement mixte qui répond aux besoins de la population, notamment des familles.

Le MEES et la Ville sont sollicités afin de réserver, au moins, un emplacement pour une école. La Ville a déjà souligné son appui dans cette démarche et une collaboration a été entamée.

État de la situation et proposition

École Saint-Ambroise annexe : Considérant l'état du bâtiment, des travaux de réhabilitation majeure devront être réalisés au courant des prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement les élèves et le personnel de cet immeuble. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

École Madeleine-de-Verchères : La capacité de l'école est de 25 classes et 25 groupes y sont scolarisés pour l'année scolaire 2019-2020, dont quatre groupes d'élèves HDAA. Des locaux modulaires — quatre classes — ont été installés à l'été 2018, soit avant le changement du ratio maître-élève. Suite à cette révision, les groupes de 1ère à 6e année comportent plus d'élèves que par le passé. De manière générale cela a entrainé une diminution du nombre de groupe dès la rentrée 2019-2020. Les besoins sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible.

École La Mennais : Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ère à 6e année comporteront plus d'élèves que par le passé. Cela a entrainé une diminution du nombre de groupe dès la rentrée 2019-2020.

École La Petite-Patrie, NDD : Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ère à 6e année comporteront plus d'élèves que par le passé. Cela a entrainé une diminution du nombre de groupe dès la rentrée 2019-2020.

Le Vitrail : Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ère à 6e année comporteront plus d'élèves que par le passé. Cela a entrainé une diminution du nombre de groupe dès la rentrée 2019-2020.

École La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix : Ce bâtiment situé au 35, rue Saint-Zotique Est est occupé par l'école Félix-Leclerc (école du quartier Côte-des-Neiges Est) de manière transitoire pour la durée des travaux effectués au bâtiment nº 087 que l'école occupait et qui est situé au 6055, avenue Darlington.

Considérant le besoin d'espace transitoire pour réaliser les travaux de réhabilitation majeure de plusieurs écoles à proximité dans les prochaines années, la vocation transitoire de cet immeuble pourrait se poursuivre après l'occupation de l'école Félix-Leclerc.

Immeuble excédentaire nº 172 situé au 6839, rue Drôlet : Cet immeuble excédentaire est occupé par plusieurs locataires et partenaires de la CSDM**.** Actuellement, en prenant en considération tous les facteurs, notamment :

- l'état de l'immeuble ;
- le coût pour réaliser un tel projet ;
- la mission des locataires ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans ;

une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse.

Immeuble excédentaire nº 057 situé au 6255, rue Boyer : Cet immeuble est présentement occupé par le locataire, l'Hôte maison. Le bail se termine prochainement. Actuellement, en prenant en considération tous les facteurs, notamment :

- l'état de l'immeuble ;
- la configuration et le coût de reconversion de l'immeuble ;
- la mission du locataire ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans et les besoins prévus dans le quartier ;

une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse.

Recommandation
Il est RECOMMANDÉ :

41° de MANDATER la présidence de la CSDM afin de solliciter le MEES, la Ville et l'arrondissement afin de réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et y construire une école directement dans le futur quartier Bellechasse, considérant les développements résidentiels prévus ;

Quartier Rosemont Ouest

Commissaires : Jean-François Gosselin et Jean-Denis Dufort

Dans l'ensemble, la population scolaire resterait relativement stable jusqu'en 2023-2024.

Maternelle 4 ans
À l'automne 2018, il y avait 697 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 349 élèves, il faudrait environ 25 classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire
Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer un déficit de huit locaux de classe, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans.

D'ici cinq ans, le quartier serait en décroissance d'environ 150 élèves. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, en prenant en considération les données d'immigration à ce jour et avec les projets d'agrandissement réalisés, si tous les élèves fréquentaient une école dans leur quartier, il y aurait une réserve de 56 locaux dans le quartier en 2023-2024. Ceci ne tient pas compte des développements résidentiels.

Secondaire
Une croissance d'environ 200 élèves est prévue d'ici cinq ans pour atteindre 1 800 élèves. D'ici dix ans, les besoins seront pour environ 1 722 élèves. Des écoles de quartiers avoisinants, comme Joseph-François-Perrault, Père-Marquette et Jeanne-Mance pourraient contribuer à scolariser les élèves de Rosemont Ouest. Cet enjeu est considéré dans la révision de l'offre de service au secondaire.

Développement résidentiel
En collaboration avec l'arrondissement, la CSDM effectue une veille des projets pour le secteur Angus et ses environs. Les nouveaux développements résidentiels actuellement en construction et à venir offriront plus de 1 000 nouvelles unités d'habitation.

État de la situation et propositions

École « secteur Angus » : Différentes possibilités sont analysées en collaboration avec l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie afin de planifier l'arrivée de la population scolaire dans le secteur. Des projets résidentiels sont en construction ou en élaboration dans le secteur Angus — plus de 1 000 unités supplémentaires dans un horizon de cinq ans — alors que les écoles primaires à proximité sont déjà occupées au maximum de leur capacité.

Un avis d'appel d'intérêt a été publié au mois d'octobre 2018 pour recevoir différentes propositions pour permettre éventuellement d'implanter une école dans le secteur Angus. Dans le cadre de cet avis d'appel d'intérêt, deux propositions ont été reçues. Selon la grille d'évaluation servant à l'analyse des propositions, un seul proposant a été retenu. Les analyses et démarches avec le proposant ont permis de déposer un projet d'ajout d'espace au MEES. Le projet n'a pas été autorisé par le MEES en juin 2019. Le projet a été redéposé à l'automne 2019.

École Saint-Jean-de-Brébeuf : Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de la 1ère année à la 6e année comportent plus d'élèves que par le passé. De manière générale, cela a entrainé une diminution du nombre de groupe dès la rentrée 2019-2020.

Considérant le besoin de réhabiliter le bâtiment, des travaux majeurs sont planifiés dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 à hauteur de 10,5 millions de dollars. Le projet a été autorisé par le MEES en juin 2019. De plus, d'autres travaux majeurs sont planifiés dans le plan directeur d'investissement 2019-2024. Réaliser ces travaux en cohabitation avec le personnel et les élèves devrait être évité. L'impact de ces travaux pourrait être très pénalisant d'un point de vue humain, pédagogique et budgétaire. Les travaux de réhabilitation de l'immeuble sont importants et devraient s'échelonner sur plusieurs années s'ils étaient réalisés en cohabitation. Les périodes d'été ne sont pas suffisantes pour exécuter les travaux.

Malheureusement, des délais hors des paramètres de planification pourraient pénaliser significativement la vie scolaire et les conditions pédagogiques pourraient s'en trouver dégradée. Le bruit, la poussière, la circulation du chantier à l'extérieur comme les ouvriers à l'intérieur, ainsi que d'autres irritants viendraient s'ajouter la complexité de la vie scolaire pour plusieurs années. Dans ce contexte et en prévision de ces travaux, qui sont nécessaires afin de maintenir un environnement propice aux apprentissages pour cette génération et les prochaines, une relocalisation complète des élèves et du personnel de l'école doit être envisagée. Plusieurs facteurs doivent être considérés, notamment :

1. la proximité du lieu temporaire,
2. la capacité de l'immeuble,
3. la disponibilité et l'occupation actuelle,
4. les travaux d'aménagements à réaliser dans le lieu temporaire pour recevoir l'école,
5. mettre en place les conditions préalables nécessaires pour minimiser la complexité que cela va engendrer pour l'équipe-école, les élèves et leur famille (diner, transport, service de garde, etc.).

Plusieurs sites ont été envisagés. Certains sites étaient trop loin, trop petits, trop onéreux à remettre en état, occupés ou indisponibles ou le niveau de complexité pour le mettre en œuvre le disqualifiait. Pour le moment, le scénario en analyse qui semble minimiser les inconvénients humains, pédagogiques et budgétaires consisterait en une délocalisation complète pour une durée de deux ans au 6361, 6e Avenue, et ce, à partir de l'année scolaire 2022-2023.

Plusieurs renseignements ont déjà été donnés au conseil d'établissement, lors d'une précédente rencontre. L'objectif étant de travailler ensemble afin de mettre en œuvre une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires. Le Service des communications et de la participation citoyenne, en collaboration avec le Service des ressources matérielles et le Service de l'organisation scolaire, organisera en partenariat avec la direction de l'école et la direction d'unité des rencontres avec le personnel, le conseil d'établissement, et l'ensemble des parents de l'école afin de présenter le contexte, les faits et les scénarios à l'étude pour qu'une consultation ouverte et transparente soit réalisée en fonction de l'échéancier des travaux prévus.

École Saint-Jean-de-la-Lande : Des locaux modulaires — trois classes — ont été installés à l'été 2018 afin d'accueillir des élèves du quartier. C'était avant le changement de ratio maître-élève. La capacité globale de l'école et de l'annexe est de 32 31 groupes et 31 groupes sont scolarisés en 2019-2020. Considérant ce changement et en fonction des besoins, ces classes modulaires pourraient accueillir des classes EHDAA ou des classes d'accueil. Les besoins sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible. Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ère à 6e année comportent plus d'élèves que par le passé.

Suite au retour de l'école Saint-Albert-le-Grand dans son bâtiment principal, l'immeuble no340 (5015 9e Avenue) sera disponible pour scolariser des élèves du quartier Rosemont Ouest. La destination de cet immeuble a fait l'objet d'une première analyse et d'une consultation auprès du comité de quartier à l'automne 2019. L'immeuble pourrait devenir une nouvelle annexe de l'école Saint-Jean-de-la-Lande. Les prévisions de l'effectif scolaire suggèrent une augmentation de la population de l'école dans les prochaines années. Ainsi, la proximité du bâtiment no340 aux autres bâtiments qu'occupe l'école Saint-Jean-de-la-Lande semble être un scénario envisageable pour répondre aux besoins de ces élèves. Ce scénario devra être présenté au conseil d'établissement au cours des prochains mois.

École Saint-Émile : La capacité de l'école est de neuf groupes et 11 groupes sont scolarisés en 2019-2020. Cette école ne sera pas en mesure de recevoir plus d'élèves lorsque le plus récent projet résidentiel du Technopôle Angus démarrera et contribuera à attirer de nouvelles familles.

École Saint-François-Solano : Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ère à 6e année comportent plus d'élèves que par le passé. De manière générale cela a entrainé une diminution du nombre de groupe dès la rentrée 2019-2020.

École Saint-Albert-le-Grand : Un projet d'agrandissement de 10 classes et d'un gymnase a été autorisé à l'été 2016 par le MEES. Au total, la capacité de cette école serait de 26 locaux de classe. L'ensemble des travaux devraient être complétés à l'été 2021. Il y a des locaux modulaires — cinq classes — d'installés et ils seront maintenus au moins jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement.

Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ère à 6e année comportent plus d'élèves que par le passé. De manière générale cela a entrainé une diminution du nombre de groupe dès la rentrée 2019-2020.

Immeuble transitoire nº 340 – 5015, 9e Avenue : L'école Saint-Albert-le-Grand utilise les locaux au bâtiment situé au 5015, 9e Avenue. L'utilisation de cet immeuble devrait se poursuivre jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement de l'école Saint-Albert-le-Grand.

La destination de cet immeuble a fait l'état d'une première analyse et d'une consultation auprès du comité de quartier à l'automne 2019. Suite au retour de l'école Saint-Albert-le-Grand dans son bâtiment, l'immeuble pourrait devenir une nouvelle annexe de l'école Saint-Jean-de-la-Lande. Présentement, l'école scolarise 31 groupes et possède une capacité d'accueil de 32 en incluant le bâtiment principal et l'annexe. De plus, trois classes modulaires sont installées dans la cour d'école du bâtiment principal. Les prévisions de l'effectif scolaire suggèrent une augmentation de la population de l'école dans les prochaines années. Ainsi, la proximité du bâtiment no340 aux autres bâtiments qu'occupe l'école Saint-Jean-de-la-Lande semble être un scénario envisageable pour répondre aux besoins de ces élèves. Ce scénario devra être présenté au conseil d'établissement au cours des prochains mois.

École Sainte-Bernadette-Soubirous : Les élèves ont réintégré leur école à la rentrée 2019-2020 et, par conséquent, libèrent les locaux de l'immeuble transitoire situé au 4430, rue Bélanger (ce bâtiment est dans le quartier Rosemont Est) ainsi que les locaux au bâtiment no 288 situé au 3000, rue Beaubien. La capacité totale de l'école est désormais de 43 locaux de classes en considérant son annexe.

École Sainte-Bibiane : Un projet de réhabilitation a été autorisé par le MEES à l'hiver 2017. Pendant la durée des travaux, l'école est délocalisée dans les espaces transitoires de l'école Sans-Frontières. La livraison du projet est prévue au printemps 2020, par conséquent, les élèves devraient regagner leur école pour la rentrée 2020-2021.

École Sans-Frontière : Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ère à 6e année comportent plus d'élèves que par le passé. De manière générale, cela a entrainé une diminution du nombre de groupe dès la rentrée 2019-2020.

Espace transitoire dans l'immeuble nº 410 — École Sans-Frontières : L'école Sainte-Bibiane est délocalisée dans l'espace transitoire de l'immeuble no 410 en cohabitation avec l'école Sans-Frontières jusqu'à la fin des travaux au bâtiment no 026 sur la 13e avenue prévue pour l'année 2020-2021.

EMICA, annexe – 6255, 13e Avenue (bâtiment nº 253) : Ce centre de FP occupe un emplacement de choix pour une école primaire. Pour le moment les besoins ne justifient pas

la reprise de cet immeuble pour le préscolaire et le primaire. Si un tel scénario devait se réaliser, une délocalisation du centre serait nécessaire dans un espace en location.

De plus, une consultation serait effectuée auprès des instances concernées, notamment, le conseil d'établissement. L'objectif serait de trouver une solution adaptée aux besoins de l'EMICA tout en minimisant les impacts humains, pédagogiques et budgétaires pour l'ensemble de la population scolaire : adulte et jeune.

Advenant le besoin de reprise, un projet pourrait éventuellement être déposé au MEES concernant la conversion du bâtiment en espace transitoire. Le projet pourrait être une école d'environs 19 locaux de classe.

Immeuble transitoire nº 288 – 3000, rue Beaubien : Le bâtiment a été utilisé par l'école Sainte-Bernadette-Soubirous jusqu'à la fin de l'année 2019-2020. Un projet d'ajout d'espace a été autorisé à l'été 2016 par le MEES pour réhabiliter le bâtiment no 288. À terme, ce projet permettra d'utiliser 12 classes et un gymnase simple.

Des travaux importants doivent être réalisés dans l'immeuble suite au financement ministériel obtenu. Ces travaux n'avaient pas été entamés, car plusieurs groupes de deux écoles voisines devaient être délocalisés de manière prioritaire dans les dernières années.

Les travaux ont finalement débuté à l'été 2019 et devraient être complétés pour la rentrée 2020-2021. La destination de cet immeuble a fait l'état d'une première consultation auprès des milieux concernés à l'automne 2019. L'immeuble accueillera l'école Rose-des-Vents lors des travaux de réhabilitation majeure prévus en 2020-2021. Ce scénario de délocalisation a été présenté au conseil d'établissement. Il a aussi été présenté au comité de quartier de Rosemont.

Dorénavant, une consultation officielle peut être effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de travailler ensemble afin de mettre en œuvre une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires. Le bureau des communications et de la participation citoyenne, en collaboration avec le Service des ressources matérielles et le Service de l'organisation scolaire, organisera en partenariat avec la direction de l'école et la direction d'unité des rencontres avec le personnel, le conseil d'établissement, et l'ensemble des parents de l'école afin de présenter le contexte, les faits et les scénarios à l'étude pour qu'une consultation ouverte et transparente soit réalisée en fonction de l'échéancier des travaux prévus.

6361, 6e Avenue (bâtiment nº 215) : Cet immeuble a été occupé pendant plusieurs années par le Centre d'intégration scolaire (CIS) jusqu'à ce que ce dernier trouve un nouvel emplacement.

Un projet de reprise de l'immeuble et de réhabilitation majeure pour en faire une école de 23 classes et un gymnase sera financé en maintien d'actif. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2022. La destination de cet immeuble a fait l'état d'une première consultation auprès des milieux concernés à l'automne 2019. L'immeuble accueillera l'école Saint-Jean-de-Brébeuf lors des travaux de réhabilitation majeure qui devraient avoir lieu à la rentrée 2022. Ce scénario de délocalisation a été présenté au conseil d'établissement. Il a aussi été présenté au comité de quartier de Rosemont.

L'objectif étant de travailler ensemble afin de mettre en œuvre une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires. Le bureau des communications et de la participation citoyenne, en collaboration avec le Service des ressources matérielles et le Service de l'organisation scolaire, organisera en partenariat avec la direction de l'école et la direction d'unité des rencontres avec le personnel, le conseil d'établissement, et l'ensemble des parents de l'école afin de présenter le contexte, les faits et les scénarios étudiés pour qu'une consultation ouverte et transparente soit réalisée en fonction de l'échéancier des travaux prévus.

Immeuble excédentaire nº 252 situé au 6315, 13e Avenue : Cet immeuble est présentement occupé par le CPE *Galijode Inc.* et le bail se termine en 2020. Actuellement, en prenant en considération tous les facteurs, notamment :

- l'état de l'immeuble ;
- la configuration et le coût de reconversion de l'immeuble ;
- la mission du locataire ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans ; une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse.

Recommandations
Il est RECOMMANDÉ :

42° d'ACCOMPAGNER les milieux lors des prochains mois afin d'assurer une transition sereine pour optimiser l'occupation des immeubles suivants :

- nº 288 – 3000, rue Beaubien Est (capacité : environ douze six groupes) ;
- nº 267 – 4430, rue Bélanger (capacité : six groupes) ;
- nº 297 — Centre Alphonse-Desjardins (capacité de dix groupes) ;
- nº 340 – 5015, 9e avenue (capacité : cinq groupes) ;

en faveur des élèves, des équipes-écoles et des parents;

43° de CONSULTER la communauté sur la destination potentielle à donner au terrain et aux immeubles du siège social de la CSDM, notamment le 3737, rue Sherbrooke Est et le 3700, rue Rachel Est pour répondre aux besoins des élèves et de la communauté;

44° de POURSUIVRE les démarches menant à la construction d'une école primaire dans le secteur Angus ou pour mettre en place d'autres pistes de solution en collaboration avec l'arrondissement pour planifier l'arrivée de la population scolaire dans ce secteur ;

Quartier Rosemont Est

Commissaires : Jean-Denis Dufort

Dans l'ensemble, la population scolaire augmenterait d'environ 150 élèves d'ici 2023-2024.

Maternelle 4 ans
À l'automne 2018, il y avait 305 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 153 élèves, il faudrait environ onze classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire
Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer un déficit de 18 locaux de classe, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans.

Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il ne devrait pas y avoir de décifit de locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour, les projets d'agrandissement réalisés et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier. Lors du comité de quartier de l'automne 2019, un exercice de réflexion sur le déploiement optimal de l'offre scolaire a été effectué. À terme, certains bâtiments du quartier viendront s'ajouter à la capacité d'accueil et pourront améliorer la desserte du quartier et atténuer le déficit en locaux de certaines écoles. En attendant, le suivi des tendances démographiques et l'analyse des scénarios se poursuivent.

Secondaire
Une croissance d'environ 180 élèves est prévue d'ici cinq ans pour atteindre 935 élèves. D'ici dix ans, les besoins seront pour environ 970 élèves. Bien que dans le secteur Mercier, l'école Louis-Riel a une capacité d'un peu plus de 1 450 places et l'école Marguerite-De-Lajemmerais a une capacité de 1 450 places ces écoles pourraient contribuer à scolariser les élèves de Rosemont Est. Cet enjeu est considéré dans la révision de l'offre de service au secondaire.

État de la situation et propositions

École des Monarques : Une demande de changement de dénomination était à l'étude afin de modifier le nom d'École Rosemont à École des Monarques. La demande a fait l'objet d'une approbation aux différentes étapes du processus de dénomination. Ce nom entrera en vigueur en 2020-2021 et l'acte d'établissement sera modifié à cet effet.

Édifice Marie-Rollet : La capacité globale des deux immeubles est de 26 groupes et 35 groupes sont scolarisés en 2019-2020. Par conséquent, des locaux modulaires — quatre classes et un local de services — ont été installés à l'été 2018. Les besoins des élèves du quartier sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible. Pour l'année scolaire 2019-2020, l'école occupe une annexe temporaire au bâtiment #267- 4430 rue Bélanger.

Considérant l'état de vétusté avancé l'édifice Marie-Rollet, des travaux majeurs sont planifiés dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 à hauteur d'environ 18 millions de dollars. Réaliser ces travaux en cohabitation avec le personnel et les élèves devrait être évité. L'impact de ces travaux pourrait être très pénalisant d'un point de vue humain, pédagogique et budgétaire. Les travaux de réhabilitation de l'immeuble sont importants et ils devraient s'échelonner sur plusieurs années s'ils étaient réalisés en cohabitation. La période d'été n'est pas suffisante pour exécuter les travaux. Malheureusement, des délais hors des paramètres de planification pourraient pénaliser significativement la vie scolaire et les conditions pédagogiques pourraient s'en trouver dégradée.

De plus, le bruit, la poussière, la circulation du chantier à l'extérieur comme les ouvriers à l'intérieur, ainsi que d'autres irritants viendront s'ajouter à la complexité de la vie scolaire pour plusieurs années. Dans ce contexte et en prévision de ces travaux qui sont nécessaires, afin de maintenir un environnement propice aux apprentissages pour cette génération et les prochaines, une relocalisation complète des élèves et du personnel de l'école doit être envisagée. Plusieurs facteurs doivent être considérés, notamment :

1. la proximité du lieu temporaire,
2. la capacité de l'immeuble,
3. la disponibilité et l'occupation actuelle,
4. les travaux d'aménagements à réaliser dans le lieu temporaire pour recevoir l'école,
5. mettre en place les conditions préalables nécessaires pour minimiser la complexité que cela va engendrer pour l'équipe-école, les élèves et leur famille (diner, transport service de garde, etc.).

Plusieurs sites ont été envisagés. Certains sites étaient trop loin, trop petits, trop onéreux à remettre en état, occupés ou indisponibles ou le niveau de complexité pour le mettre en œuvre le disqualifiait. Pour le moment, le scénario en analyse qui semble minimiser les inconvénients humains, pédagogiques et budgétaires consisterait en une délocalisation complète pour une durée de trois années au 6755 36e Avenue, à partir de l'année scolaire 2021-2022. Afin de combler l'ensemble des besoins, des classes modulaires pourraient être ajoutées à cet immeuble ou être agencées à l'édifice Saint-Jean-Vianney. Des analyses doivent se poursuivre afin d'identifier l'option la plus réaliste autant pour les élèves et le personnel qu'en terme technique.

Plusieurs renseignements ont déjà été donnés au conseil d'établissement, lors d'une précédente rencontre. L'objectif étant de travailler ensemble afin de mettre en œuvre une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires. Le bureau des communications et de la participation citoyenne, en collaboration avec le Service des ressources matérielles et le Service de l'organisation scolaire, organisera en partenariat avec la direction de l'école et la direction d'unité des rencontres avec le personnel, le conseil d'établissement, et l'ensemble des parents de l'école afin de présenter le contexte, les faits et les scénarios à l'étude pour qu'une consultation ouverte et transparente soit réalisée en fonction de l'échéancier des travaux prévus.

Édifice Saint-Jean-Vianney : Un projet d'agrandissement de 11 classes et d'un gymnase simple a été présenté au MEES à l'automne 2018. Le projet n'a pas été autorisé par le MEES en juin 2019.

Malgré l'ajout des quatre classes modulaires à l'été 2018, les espaces ne sont pas suffisants dans les deux édifices pour scolariser tous les élèves.

Afin de pallier au manque de locaux, l'école utilise depuis la rentrée 2019-2020 l'immeuble nº 267, situé au 4430 rue Bélanger. La reprise de cet immeuble à des fins temporaires pour l'école a fait l'objet d'une consultation auprès du conseil d'établissement et du personnel de l'école.

École Rose-des-Vents : Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ère à 6e année comporteront plus d'élèves que par le passé. De manière générale cela entrainera une diminution du nombre de groupe à partir de la rentrée 2019-2020.

Considérant l'état de vétusté avancé de l'intérieur du bâtiment, des travaux majeurs sont planifiés dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 à hauteur d'environ 4 millions de dollars. Réaliser ces travaux en cohabitation avec le personnel et les élèves devrait être évité. L'impact de ces travaux pourrait être très pénalisant d'un point de vue humain, pédagogique

et budgétaire. Les travaux de réhabilitation de l'immeuble sont très importants et ils devraient s'échelonner sur plusieurs années s'ils étaient réalisés en cohabitation. La période d'été n'est pas suffisante pour exécuter les travaux. Malheureusement, des délais hors des paramètres de planification pourraient pénaliser significativement la vie scolaire et les conditions pédagogiques pourraient s'en trouver dégradée.

De plus, le bruit, la poussière, la circulation du chantier à l'extérieur comme les ouvriers à l'intérieur, ainsi que d'autres irritants viendraient s'ajouter la complexité de la vie scolaire pour plusieurs années. Dans ce contexte et en prévision de ces travaux qui sont nécessaires, afin de maintenir un environnement propice aux apprentissages pour cette génération et les prochaines, une relocalisation complète des élèves et du personnel de l'école doit être envisagée. Plusieurs facteurs doivent être considérés, notamment :

la proximité du lieu temporaire,
la capacité de l'immeuble,
la disponibilité et l'occupation actuelle,
les travaux d'aménagements à réaliser dans le lieu temporaire pour recevoir l'école,
mettre en place les conditions préalables nécessaires pour minimiser la complexité que cela va engendrer pour l'équipe-école, les élèves et leur famille (diner, transport service de garde, etc.).

Plusieurs sites ont été envisagés. Certains sites étaient trop loin, trop petits, trop onéreux à remettre en état, occupés ou indisponibles ou le niveau de complexité pour le mettre en œuvre le disqualifiait. Suite à une première consultation du conseil d'établissement, l'école sera délocalisée au 3000 Beaubien à partir de l'année scolaire 2020-2021. Ce scénario a également été présenté en comité de quartier à l'automne 2019.

Dorénavant, l'objectif est de travailler ensemble afin de mettre en œuvre une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires. Le bureau des communications et de la participation citoyenne, en collaboration avec le Service des ressources matérielles et le Service de l'organisation scolaire, organisera en partenariat avec la direction de l'école et la direction d'unité des rencontres avec le personnel, le conseil d'établissement, et l'ensemble des parents de l'école afin de présenter le contexte, les faits et les scénarios à l'étude pour qu'une consultation ouverte et transparente soit réalisée en fonction de l'échéancier des travaux prévus.

Immeuble transitoire nº 267 – 4430 rue Bélanger : L'école Rosemont utilise cet immeuble transitoire depuis la rentrée 2019-2020. Cette utilisation devrait se poursuivre jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée afin de permettre à tous les élèves du quartier d'être scolarisés à proximité de leur résidence.

La destination de cet immeuble a fait l'état d'une première consultation auprès des milieux concernés à l'automne 2019. Lors de cette consultation, quatre scénarios ont été présentés afin qu'il puisse desservir les élèves du quartier qui habitent à proximité. À la suite d'une analyse préliminaire et aux résultats de la consultation, l'immeuble devrait être combiné à un autre bâtiment considérant sa taille restreinte. L'option envisagée pourrait être d'annexer cet immeuble au bâtiment situé au 4315 avenue Beaubien Est (actuellement occupé par l'école Rose-de-Vents) pour en faire une nouvelle école au service des élèves de Rosemont Est.

Immeuble transitoire nº 194 – 6650 39e Avenue : L'école Alphonse-Desjardins utilise cet immeuble transitoire à titre d'annexe temporaire. Pour le moment, considérant les besoins du quartier, cette occupation se poursuit.

6755, 36e Avenue (bâtiment nº 297) : Cet immeuble excédentaire était occupé par la Ville de Montréal (Centre Alphonse-Desjardins) jusqu'à la fin de l'année 2018. Étant donné les besoins d'espace du quartier, ce bâtiment a été repris à partir du 31 décembre 2018. Une demande d'ajout d'espace de dix classes a été autorisée en juin 2017 par le MEES. La livraison du projet est prévue pour l'année 2021-2022.

La destination de cet immeuble a fait l'état d'une première consultation auprès des milieux concernés à l'automne 2019. L'immeuble accueillera les élèves de l'école des Monarques, Édifice Marie-Rollet lors des travaux de réhabilitation majeure à l'édifice Marie-Rollet qui devraient avoir lieu à partir de la rentrée 2021. Ce scénario de relocalisation a été présenté au conseil d'établissement. Afin de combler l'ensemble des besoins, des classes modulaires pourraient être ajoutées à cet immeuble ou être agencées à l'édifice Saint-Jean-Vianney. Des analyses doivent se poursuivre afin d'identifier l'option la plus réaliste autant pour les élèves et le personnel qu'en terme technique.

Dorénavant, l'objectif est de travailler ensemble afin de mettre en œuvre une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires. Le bureau des communications et de la participation citoyenne, en collaboration avec le Service des ressources matérielles et le Service de l'organisation scolaire, organisera en partenariat avec la direction de l'école et la direction d'unité des rencontres avec le personnel, le conseil d'établissement, et l'ensemble des parents de l'école afin de présenter le contexte, les faits et les scénarios à l'étude pour qu'une consultation ouverte et transparente soit réalisée en fonction de l'échéancier des travaux prévus.

Recommandation
Il est RECOMMANDÉ :

45° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Rosemont afin que le nom devienne : *École des Monarques***,** comme suite aux validations auprès des différentes instances impliquées et du MEES ;

46° de CONSULTER, lorsque plus de renseignements seront disponibles, les instances concernées, notamment le conseil d'établissement, sur les solutions qui seront proposées pour combler les besoins réaliser les travaux à l'école des Monarques, édifice Marie-Rollet ;

47° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Rose-des-Vents afin d'indiquer la nouvelle adresse au 3000, rue Beaubien, dès la rentrée 2020-2021;

Arrondissement Mercier — Hochelaga — Maisonneuve

Les limites de cet arrondissement sont similaires au regroupement de trois quartiers de planification scolaire : Hochelaga, Mercier et Tétreaultville.

Faits saillants :

- Les quartiers enregistrent une hausse significative du nombre d'élèves et une légère hausse du nombre de familles immigrantes dont les enfants ont besoin de fréquenter une classe d'accueil (francisation).
- Un développement résidentiel d'envergure est prévu dans le cadre du PPU Assomption Nord. Une augmentation de l'offre en habitations familiales pourrait engendrer une croissance accrue du nombre d'élèves dans le quartier Mercier. En collaboration avec l'arrondissement, la CSDM effectue une veille du projet et s'implique dans les processus consultatifs afin de planifier en amont les besoins scolaires et possiblement l'implantation d'une école.

Quartier Tétreaultville

Commissaire : Pierre Mc Nicoll

Dans l'ensemble, la population scolaire augmenterait d'environ 750 élèves d'ici 2023-2024.

Maternelle 4 ans

À l'automne 2018, il y avait 551 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 276 élèves, il faudrait environ 20 classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire

Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettaient d'estimer un déficit de 31 locaux de classes, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, en prenant en considération les données d'immigration à ce jour et avec les projets d'agrandissement réalisés, si tous les élèves fréquentaient une école dans leur quartier, il y aurait encore un déficit de 11 locaux dans le quartier en 2023-2024.

Secondaire

Une croissance d'environ 530 élèves est prévue d'ici cinq ans pour atteindre plus de 2 060 élèves. Continuant de s'accroitre, le quartier pourrait accueillir 2 397 élèves d'ici dix ans. L'école Louise-Trichet a une capacité d'environ 475 places et l'Académie Dunton a une capacité de près de 900 places. Ainsi, une demande de financement a été présentée au MEES à l'automne 2018 afin d'agrandir cette école pour répondre aux besoins des élèves prévus au secondaire dans le quartier d'ici cinq à dix ans. En juin 2019, le MEES a octroyé un montant, de l'ordre du 10% des coûts de projet, afin de réaliser les études nécessaires à la concrétisation d'un projet d'agrandissement dans les prochaines années. Le déficit pour le quartier serait de 701 places en 2023 et de 1030 places en 2028. À terme, la réalisation des travaux d'agrandissement à l'Académie Dunton viendrait réduire ce déficit.

Le quartier voisin, Mercier dispose de places pouvant scolariser les élèves de Tétreaultville, avec en autres, 1 460 places à l'école Édouard-Montpetit. Cet enjeu est considéré dans la révision de l'offre de service au secondaire.

Développement résidentiel
En collaboration avec l'arrondissement, la CSDM effectue une veille des projets de développement résidentiel dans ce secteur. Le secteur du Faubourg Contrecœur comporte des défis particuliers. 1 700 habitations y ont été construites au cours des dernières années. Aujourd'hui, 413 enfants de zéro à quatre ans ainsi que 275 élèves du préscolaire et du primaire y habitent et une centaine de nouvelles habitations familiales sont encore en construction.

La majeure partie de ce nouveau développement est sur le territoire de l'école Saint-Justin et quelques rues au sud sont sur le territoire de l'école Philippe-Labarre. Bien que cette dernière ait été agrandie, sa capacité d'accueil permet de recevoir qu'un ou deux groupes supplémentaires. Il n'y a pas de terrain adéquat pour l'implantation sécuritaire d'une école primaire dans le Faubourg Contrecœur. C'est pourquoi, une demande de financement pour réaliser un agrandissement de trois classes préscolaires, 15 classes primaires et un gymnase simple a été transmise au MEES à l'automne 2019 pour l'école Saint-Justin.

Le développement de la cour de voirie au coin des rues Honoré-Beaugrand et Hochelaga amènera la construction de 325 nouvelles habitations, dont 67 habitations sociales, 99 logements abordables, 32 logements de trois chambres à coucher. Les autres unités auront une ou deux chambres à coucher.

Un autre développement résidentiel est en conception, un projet d'environs 625 unités au 9205, rue Notre-Dame Est. En fonction de la typologie et de la densité des habitations qui pourraient y être construites, un suivi sera réalisé auprès de l'arrondissement afin de planifier l'arrivée potentielle d'élèves additionnels.

Les développements résidentiels, les livraisons de projets d'ajout d'espace à venir, l'installation de modulaires et la réhabilitation d'immeubles pour fin de scolarisation sont des facteurs qui vont apporter des changements importants dans les années à venir pour le quartier.

La démarche institutionnelle *Planifions notre école* s'est déroulée au printemps 2019 dans le quartier afin de mieux définir l'école qui sera reconstruite au 8075, rue Hochelaga. De plus, une consultation a été entamée et se poursuivra auprès de la communauté de Tétreaultville afin de déployer de manière cohérente et avantageuse les immeubles suivants qui vont permettre d'accroitre l'offre scolaire dans le quartier pour les prochaines années :

- nº 303 - 8300, rue De Teck (capacité : 22 groupes / 696 places-élèves au secondaire) ;
- nº 110 – 3075, rue Lebrun (capacité : 16 groupes) ;
- nº 177 – 2205, rue Mousseau (capacité à confirmer).

L'apport des familles, des résidents, de l'arrondissement, des intervenants communautaires et surtout des pédagogues est essentiel afin de prendre de bonnes décisions.

État de la situation et propositions

École Sainte-Claire : Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ere à 6e année comporteront moins d'élèves que par le passé. De manière générale cela a entrainé une augmentation du nombre de groupe à partir de la rentrée 2019-2020.

3075, avenue Lebrun (bâtiment nº 110) : Le projet de reprise autorisé par le MEES en 2015 permettrait la réalisation d'une école de 16 classes et d'un gymnase. La fin des travaux est prévue au cours de l'année 2021. Des classes de maternelles 4 ans sont ajoutés au projet.

Une partie du bâtiment était utilisée par l'école Sainte-Claire et l'école Louise-Trichet. D'ici la réalisation des travaux, des solutions pour que les élèves des écoles Sainte-Claire et Louise-Trichet puissent disposer de plateaux d'activité physique suffisants devront être envisagées.

L'immeuble fait l'objet de consultation auprès de la communauté du quartier de Tétreaultville. Pour le moment, cet immeuble constituerait l'annexe de l'école Sainte-Claire qui est située à proximité.

École Saint-Justin, annexe : Des locaux modulaires — cinq classes et un local de services — ont été installés au bâtiment nº 334 à l'été 2018. Cette annexe fait l'objet d'importants travaux de rénovation. Les élèves et le personnel ont été délocalisés au 8300, rue De Teck à la rentrée 2019-2020.

Une demande de financement pour réaliser un agrandissement de trois classes préscolaires, 15 classes primaires et un gymnase simple a été transmise au MEES à l'automne 2018. Le projet n'a pas été autorisé par le MEES en juin 2019. Le projet est à nouveau soumis au MEES dans le cadre du PQI 2020-2030 en octobre 2019.

Immeuble transitoire nº 303 – 8300 De Teck : Considérant les besoins du quartier au niveau préscolaire et primaire, compte tenu de l'échéancier de réalisation des projets d'ajout d'espace, l'immeuble est utilisé par les groupes de l'école Saint-Justin depuis la rentrée 2019-2020.

L'immeuble fait l'objet de consultation auprès de la communauté du quartier de Tétreaultville afin d'en déterminer l'occupation la plus avantageuse pour les élèves du quartier lorsqu'il ne sera plus utilisé à des fins transitoires. L'immeuble pourrait :

- Conserver une occupation préscolaire et primaire ;
- Redevenir une école secondaire comme à l'origine;
- Redevenir un centre de formation aux adultes.

Une demande de financement pour du mobilier, afin de faire de cet espace un immeuble transitoire, a été présentée au MEES à l'automne 2018. Le financement pour cette demande a été octroyé en juin 2019.

Pour le moment, le scénario en analyse qui semble maximiser les bénéfices pour les élèves du secteur consiste en sa reconversion en école secondaire dès l'agrandissement de l'école Saint-Justin. Considérant l'arrivée des élèves qui sont actuellement de niveau primaire au secondaire, et malgré l'autorisation du MEES pour réaliser les études nécessaires à l'agrandissement de l'Académie Dunton, les espaces au niveau secondaire ne sont pas suffisants dans le quartier.

Bien que le bâtiment a déjà été une école secondaire, selon le document de référence actuel du MEES, pour une utilisation autonome de ce bâtiment à des fins secondaires, il faudrait considérer l'ajout d'espace de regroupement, d'un plateau sportif ainsi que d'espaces de bibliothèque.

Centre Tétreaultville : Le centre est délocalisé dans l'espace transitoire de l'immeuble nº 030 situé au 5850, avenue de Carignan en cohabitation avec l'école secondaire Louis-Riel (voir quartier Mercier).

École Sainte-Louise-de-Marillac : La capacité de l'école est de 11 groupes et 15 groupes y sont scolarisés en 2019-2020. Par conséquent, des locaux modulaires — sept classes et un local de services — ont été installés à l'été 2018. Cet ajout permet aux élèves et au personnel de retrouver une occupation équilibrée, donc sans déficit de locaux. Pour le moment, les classes modulaires accueillent les élèves de l'école. En fonction des besoins, elles pourraient aussi accueillir d'autres élèves de Tétreaultville, de classes EHDAA ou de classes d'accueil. Les besoins des élèves du quartier sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible.

École Boucher-De La Bruère : La capacité de l'école est de huit groupes et 13 groupes y sont scolarisés en 2019-2020. Par conséquent, des locaux modulaires — trois classes et un local de services — ont été installés à l'été 2018. Cet ajout permet à l'école de se rapprocher d'une occupation équilibrée. Les besoins des élèves du quartier sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible.

École Longue-Pointe (nom temporaire) au 8075, rue Hochelaga (bâtiment nº 068) : L'immeuble sera reconstruit pour accueillir une école de 16 groupes. Des classes de maternelle 4 ans sont ajoutés au projet. Le territoire de cette école se superposerait à celui de toute les écoles du quartier donnant ainsi aux parents un choix additionnel, sans sélection, sans transport scolaire, avec la proximité comme seul critère d'admission. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2021-2022. Cet immeuble a fait l'objet de la démarche institutionnelle *Planifions notre école* en participation avec la communauté au printemps 2019.

École Philippe-Labarre : Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ère à 6e année comporteront plus d'élèves que par le passé. De manière générale, cela a entrainé une diminution du nombre de groupe à partir de la rentrée 2019-2020.

École La Vérendrye : Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ère à 6e année comporteront plus d'élèves que par le passé. De manière générale, cela a entrainé une diminution du nombre de groupe à partir de la rentrée 2019-2020.

École Irénée-Lussier, annexe — 2205, rue Mousseau : D'ici la construction de la nouvelle école Irénée-Lussier, l'usage de cet immeuble sera réévalué. Donc, il ne s'agit pas d'une solution à court ou à moyen terme pour la capacité d'accueil du quartier. Considérant le projet domiciliaire d'environ 625 unités prévu en bordure de la rue Notre-Dame (750m), des analyses seront envisagés afin que le 2205, rue Mousseau soit utilisé comme école primaire. Il y a six locaux modulaires installés à ce bâtiment.

École Louise-Trichet : Cette école secondaire peut accueillir 475 élèves. Les gymnases sont déjà utilisés à pleine capacité.

Académie Dunton : La capacité d'accueil de l'école a été ajustée suite à la mise à jour des plans de l'école et passe de 892 à 914 places-élèves. Elle tient compte d'une occupation des locaux à 90%.

Cette école secondaire peut accueillir près de 900 élèves. Les gymnases sont déjà utilisés à pleine capacité. Ainsi, une demande de financement a été présentée au MEES à l'automne 2018 afin d'agrandir cette école pour répondre aux besoins des élèves prévus au secondaire dans le quartier d'ici cinq à dix ans.

En juin 2019, le MEES a octroyé un montant, de l'ordre du 10% des coûts de projet, afin de réaliser les études nécessaires à la concrétisation d'un projet d'agrandissement dans les prochaines années.

Recommandations
Il est RECOMMANDÉ :

48° de CONSULTER les conseils d'établissements et la communauté sur la destination potentielle à donner notamment aux immeubles :
- nº 303 - 8300 de Teck (capacité : 22 groupes / 696 places-élèves secondaires) ;
- nº 110 – 3075 Lebrun (capacité : 16 groupes) ;
- nº 177 – 2205 rue Mousseau (capacité à confirmer).

Pour répondre aux besoins des élèves de Tétreaultville et de la CSDM ;

Quartier Mercier
Commissaires : Pierre Mc Nicoll et Diane Beaudet

Dans l'ensemble, la population scolaire augmenterait d'environ 600 élèves d'ici 2023-2024.

Maternelle 4 ans
À l'automne 2018, il y avait 418 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 209 élèves, il faudrait environ 15 classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire
Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettaient d'estimer une réserve de deux locaux de classes, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de 3 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour, les projets d'agrandissement réalisés et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier.

Secondaire
Une croissance d'environ 450 élèves est prévue d'ici cinq ans pour atteindre plus de 1 700 élèves. D'ici dix ans, la présence de 200 élèves supplémentaires est prévue. L'école Louis-Riel a une capacité d'environ 1480- places, l'école Marguerite-De Lajemmerais de 1475 places et l'école Édouard-Montpetit dispose de 1462 places. Bien que ces écoles contribuent à la scolarisation des élèves de Tétreaultville, de Rosemont Est et d'Hochelaga, elles ne seraient pas au maximum de leur capacité d'ici cinq ans. D'ici dix ans, il est prévu que cette réserve soit beaucoup moins importante avec la croissance des quartiers Mercier et Tétreaultville. Cet enjeu est considéré dans la révision de l'offre de service au secondaire.

Développement résidentiel
En collaboration avec l'arrondissement, la CSDM effectue une veille des projets de développement résidentiel dans ce secteur.

Dans le secteur du PPU Assomption Nord, 3 000 logements pourraient être construits au cours des 20 prochaines années, générant la venue d'environ 4 400 nouveaux résidents. La densification des activités pourrait permettre d'accueillir 1 600 nouveaux travailleurs. Le MEES et l'arrondissement sont sollicités afin de réserver, à même les terrains qui appartiennent à la Ville de Montréal, un emplacement pour une école primaire d'au moins 14 groupes (de 250 à 310 élèves).

État de la situation et propositions

École Guillaume-Couture : La capacité de l'école est de 34 groupes et 30 groupes y sont scolarisés en 2019-2020, dont quatre groupes de maternelle. Des locaux modulaires — trois classes et un local de services — ont été installés à l'été 2018 et devront être maintenus. Les besoins des élèves du quartier sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible.

École Louis-Dupire : Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ère à 6e année comporteront plus d'élèves que par le passé. De manière générale, cela a entrainé une diminution du nombre de groupe à partir de la rentrée 2019-2020.

École Marie-Anne, édifice Rosalie-Jetté : Depuis 2018, l'édifice Rosalie-Jetté situé dans le quartier Mercier est annexé à l'école Marie-Anne. Depuis 2018-2019, l'école cohabite avec les élèves de l'école Saint-Fabien et le CPE *Carcajou* au bâtiment nº 336 situé au 5100, rue Bossuet.

École Notre-Dame-des-Victoires : Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ère à 6e année comporteront plus d'élèves que par le passé. De manière générale, cela a entrainé une diminution du nombre de groupe à partir de la rentrée 2019-2020.

Espace transitoire dans l'immeuble nº 030 — école Louis-Riel : Le centre Tétreaultville occupe l'espace transitoire dans l'immeuble nº 030 en cohabitation avec l'école secondaire Louis-Riel.

École Édouard-Montpetit : L'école offre un programme sports-études pour lequel des espaces extérieurs sont nécessaires pour la pratique de plusieurs sports dont le baseball. Afin de répondre à ce besoin, l'école a une entente avec la Ville de Montréal concernant l'utilisation de terrains de baseball des parcs Liébert, situés au 2826, rue Liébert et Jean-Amyot, situés au 6110, rue de Marseille. L'utilisation des installations de la Ville pour le programme de baseball devrait se poursuivre.

Espace transitoire dans l'immeuble nº 014 — école Édouard-Montpetit : Les espaces transitoires peuvent être mis à disposition d'une autre école qui doit être délocalisée en raison d'un chantier. Par exemple, l'école Maisonneuve à partir de la rentrée 2020. Pour le moment, cet espace transitoire dispose de 19 locaux ayant le format d'une classe. Des aménagements pourraient être envisagés en collaboration avec l'École Édouard-Montpetit afin d'évaluer la possibilité d'augmenter la capacité de la portion transitoire. Pour qu'une école primaire fonctionne de manière équilibrée en situation transitoire, le nombre de groupes doit être inférieur au nombre de locaux. Il faut minimalement prévoir un salon du personnel, un ou deux locaux de service de garde, un ou deux locaux polyvalents pour les arts plastiques, la musique, etc.

L'analyse des besoins pour l'école Maisonneuve permet d'envisager une organisation scolaire d'environ 17 groupes délocalisés dans l'espace transitoire à Édouard-Montpetit pour la rentrée 2020-2021. Une première rencontre avec le conseil d'établissement de l'école Maisonneuve a eu lieu le 7 octobre 2019. Le conseil d'établissement de l'école Édouard-Montpetit est aussi sollicité afin de contribuer aux solutions à mettre en place pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves.

École Saint-Donat, annexe (bâtiment nº 436) : L'immeuble de l'annexe est situé au 3100, rue Arcand. Une partie de l'immeuble est inoccupée depuis le départ de la Ville de Montréal. Cet espace excédentaire sera repris à des fins de scolarisation primaire et la fin des travaux est prévue pour la rentrée 2021. Le financement pour cette demande a été octroyé par le MEES en juin 2019.

Immeuble excédentaire nº 381 situé au 1905, rue de Cadillac : Cet immeuble est présentement occupé par la Ville de Montréal et le bail se termine prochainement. Actuellement, en prenant en considération tous les facteurs, notamment :

- l'état de l'immeuble ;
- la configuration et le coût de reconversion de l'immeuble ;
- la mission du locataire ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans ;

une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse. Le processus d'aliénation du bâtiment a été déclenché.

Immeuble excédentaire nº 346 situé au 6905, rue Notre-Dame : Cet immeuble est présentement inoccupé. Actuellement, en prenant en considération tous les facteurs, notamment :

- l'emplacement et l'état de l'immeuble ;
- la configuration et le coût de reconversion de l'immeuble ;
- la mission du locataire ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans ;

une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse. Le processus d'aliénation du bâtiment a été déclenché.

Immeuble nº 033, terrain résiduel École Marguerite-de-Lajemmerais situé au 5555, rue Sherbrooke Est : Des travaux de réhabilitation majeure sont prévus dans plusieurs écoles pour lesquelles des délocalisations partielles ou complètes pourraient être nécessaires. De plus, le secteur de planification Assomption-Nord fera l'objet d'un développement dans les prochaines années, il est prévu d'y accueillir plusieurs milliers de nouvelles unités d'habitation.

Une demande de financement pour la construction d'une nouvelle école primaire a été déposée au MEES à l'automne 2019. Cette nouvelle école permettra de répondre à un besoin transitoire, dans les prochaines années, et pourrait ensuite répondre aux besoins scolaires de niveau primaire.

Recommandations
Il est RECOMMANDÉ :

49° de POURSUIVRE, pour l'école Édouard-Montpetit, l'utilisation des installations extérieures pour la pratique de l'activité baseball du programme sports-études, pour l'année scolaire 2020-2021 ;

50° de POURSUIVRE pour l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) l'utilisation des locaux loués à l'aéroport de Mirabel, au 11800, rue Service A-5, à Trois-Rivières, au 3005, rue Lindbergh, et à Québec, au 800, 8e rue de l'Aéroport, pour l'année scolaire 2020-2021 ;

51° de SOLLICITER le MEES et l'arrondissement afin réserver un terrain et de prévoir le financement pour acquérir le terrain et y construire une école dans le secteur du PPU Assomption Nord, considérant les développements résidentiels prévus ;

52° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Édouard-Montpetit afin d'indiquer que l'école primaire Maisonneuve occupera temporairement l'espace transitoire;

Quartier Hochelaga-Maisonneuve

Commissaire : Diane Beaudet

Dans l'ensemble, la population scolaire serait stable jusqu'en 2023-2024.

Maternelle 4 ans
À l'automne 2018, il y avait 443 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 222 élèves, il faudrait environ 16 classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire
Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer un déficit de 3 locaux de classes, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de 19 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour, les projets d'agrandissement réalisés et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier. Cette réserve ne prend pas en compte le projet d'ajout d'espace au 3349, rue Adam - bâtiment nº160 puisqu'aucune date de livraison n'a été identifiée.

Secondaire
En 2023-2024 c'est plus de 1 100 élèves qui sont attendus dans le quartier scolaire. L'école Chomedey-De Maisonneuve a une capacité d'environ 850 places. Toutefois, dans le quartier voisin à l'est, Mercier, les écoles Marguerite-De Lajemmerais, d'une capacité de 1 450 places, et Édouard-Montpetit, d'une capacité similaire, pourraient contribuer à la scolarisation des élèves d'Hochelaga. Cet enjeu est considéré dans la révision de l'offre de service au secondaire.

Développement résidentiel
En collaboration avec l'arrondissement, la CSDM effectue une veille des projets de développement résidentiel dans ce secteur. Le secteur de l'îlot Bennett-Letourneau est suivi afin d'anticiper les besoins potentiels si ce secteur devait faire éventuellement l'objet d'un projet de développement résidentiel.

État de la situation et propositions

École Chomedey-De Maisonneuve : Depuis quelques années, en partenariat avec le Club Rotary, l'école a mis sur pied le projet Déclic. Le Club Rotary contribue au financement du projet. Ce financement est utilisé pour payer la location des locaux au 4240, rue Ontario Est. La location des locaux au 4240, rue Ontario Est devrait se poursuivre.

École Irénée-Lussier : Pour répondre à la demande de scolarisation, des locaux modulaires — neuf classes — sont installés (trois classes à l'école et six classes à l'annexe situé dans Tétreaultville). De plus, les élèves de six classes sont scolarisés au bâtiment nº 035 situé au 4240, rue de Bordeaux en cohabitation avec l'école Jeanne-Mance[1]. La cohabitation et les unités préfabriquées devraient être maintenues.

Par ailleurs, le MEES a autorisé le financement d'un projet qui vise à construire une nouvelle école Irénée-Lussier. Le projet fait actuellement l'objet d'un dossier d'affaire. En fonction des analyses du bâtiment principal de l'école et de l'annexe Le Caron, un projet de reconversion de ces immeubles pour la scolarisation au préscolaire et au primaire pourrait être envisagé et faire l'objet d'une demande de financement au MEES.

École Saint-Nom-de-Jésus : Suite à la réhabilitation de l'immeuble, l'école dispose de 22 classes et d'un gymnase simple. Les locaux sont occupés depuis la rentrée 2019-2020.

École Saint-Clément : Considérant l'état de vétusté du bâtiment, des travaux de réhabilitation majeure devront être réalisés au courant des prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement l'école. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

École Maisonneuve : Considérant le besoin de réhabiliter le bâtiment, des travaux majeurs sont planifiés dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 à hauteur de 35,5 millions de dollars. Ces travaux devraient débuter pour la rentrée 2020-2021. Les services de professionnels en ingénierie et en architecture ont été retenus en juin 2018 pour l'étape de conception. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2022-2023. En prévision de ces travaux, une relocalisation complète des élèves et du personnel de l'école doit être faite pour la rentrée 2020-2021.

Considérant qu'aucune école transitoire n'a un gabarit suffisant pour accueillir les 26 groupes actuels de l'école Maisonneuve, des ajustements seront nécessaires pour permettre une relocalisation. L'école Maisonneuve accueille six groupes EHDAA. Les Services à l'élève seront sollicités afin de déterminer la meilleure solution pour répondre aux besoins de ces élèves. Moyennant certains aménagements à l'organisation scolaire de cette école, un espace transitoire pouvant accueillir une vingtaine de groupes est envisagé.

[1] Voir le quartier Grand-Plateau.

Pour le moment, le scénario en analyse qui semble minimiser les inconvénients humains, pédagogiques et budgétaires consisterait en une délocalisation pour une durée de deux années dans les espaces transitoires situés au 6200, avenue Pierre-De Coubertin (école secondaire Édouard-Montpetit), à partir de l'année scolaire 2020-2021. Cette solution doit être agencée à un redéploiement des points de services EHDAA afin qu'ils puissent être localisés à proximité du lieu de résidence de l'élève.

Plusieurs renseignements ont déjà été donnés au conseil d'établissement, lors d'une précédente rencontre. L'objectif étant de travailler ensemble afin de mettre en œuvre une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires. Le Service des communications et de la participation citoyenne, en collaboration avec le Service des ressources matérielles et le Service de l'organisation scolaire, organisera en partenariat avec la direction de l'école et la direction d'unité des rencontres avec le personnel, le conseil d'établissement, et l'ensemble des parents de l'école afin de présenter le contexte, les faits et les scénarios à l'étude pour qu'une consultation ouverte et transparente soit réalisée en fonction de l'échéancier des travaux prévus.

3349, rue Adam — ancienne école Hochelaga (bâtiment nº 160) : Un projet de réhabilitation de l'école a fait l'objet d'une demande de financement au MEES à l'automne 2018. Ce projet de réhabilitation de l'école a été financé par le Ministère de l'Éducation en juin 2019 à la hauteur de 10% afin de concevoir les plans pour la réhabilitation de l'immeuble.

2570, rue Nicolet (bâtiment nº 105) : L'immeuble est partiellement occupé par une halte-répit. En fonction des analyses qui ont été réalisées par le SRM, un projet de reconversion a fait l'objet d'une demande de financement au MEES à l'automne 2019, notamment pour desservir les besoins des élèves et du personnel de l'école De l'Étincelle.

La destination future de cet immeuble a fait l'état d'une première consultation auprès du milieu concerné à l'automne 2019. L'immeuble pourrait accueillir les élèves de l'école De l'Étincelle lors des travaux de réhabilitation majeure qui devraient avoir lieu à la rentrée 2023. D'autres sites doivent être analysés.

L'objectif étant de travailler ensemble afin de mettre en œuvre une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires. Le Service des communications et de la participation citoyenne, en collaboration avec le Service des ressources matérielles et le Service de l'organisation scolaire, organisera en partenariat avec la direction de l'école et la direction d'unité des rencontres avec le personnel, le conseil d'établissement, et l'ensemble des parents de l'école afin de présenter le contexte, les faits et les scénarios à l'étude pour qu'une consultation ouverte et transparente soit réalisée en fonction de l'échéancier des travaux prévus.

4650, rue Ontario Est (bâtiment nº 388) : Le Carrefour *Parenfants* quitte l'immeuble en mars 2020. Il est envisagé de récupérer cet immeuble excédentaire pour la scolarisation des élèves du primaire ou du préscolaire. Une consultation sera réalisée, en fonction de la situation qui prévaut, après des conseils d'établissements et des intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'immeuble.

Recommandations
Il est RECOMMANDÉ :

53° de POURSUIVRE, pour l'école Chomedey-De Maisonneuve, l'utilisation des locaux nécessaires au projet Déclic au bâtiment situé au 4240, rue Ontario Est, pour les années 2020-2023 ;

54° de METTRE EN ŒUVRE avec les conseils d'établissement concernés, des parents et du personnel la relocalisation des élèves de l'école Maisonneuve durant les travaux ;

55° de POURSUIVRE les analyses et de consulter le milieu (directions d'unité, personnel, conseil d'établissement, parents) à l'égard du réaménagement du 2570, rue Nicolet et son utilisation par l'école de l'Étincelle ;

56° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'immeuble situé au 4650, rue Ontario Est ;

57° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Maisonneuve afin d'indiquer le 6200, avenue Pierre-De Coubertin comme adresse pour le temps de la délocalisation, et ce, dès la rentrée 2020-2021;

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Les limites de cet arrondissement sont similaires à celle du quartier de planification scolaire du Grand-Plateau.

Faits saillants :

- Le quartier peut compter sur une réserve de quelques locaux.
- Les prévisions démographiques de la population scolaire sont en légères hausses considérant l'envergure du quartier.

Quartier Grand-Plateau

Commissaires : Ben Valkenburg et Stéphanie Bellenger-Heng

Dans l'ensemble, la population scolaire augmenterait de 300 élèves d'ici 2023-2024.

Maternelle 4 ans

À l'automne 2018, il y avait 663 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 332 élèves, il faudrait environ 24 classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire

Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer une réserve de 23 locaux de classe sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans.

Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de 18 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour, les projets d'agrandissement réalisés et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier. Celle-ci permet d'accueillir des élèves des autres quartiers, principalement des élèves de l'accueil et des élèves HDAA.

Secondaire

C'est près de 250 élèves de plus qui sont attendus d'ici 2023-2024 pour totaliser 950 élèves. D'ici dix ans, c'est 1027 élèves qui habiteront le quartier, selon les prévisions.

L'école Jeanne-Mance a une capacité d'un peu moins de 1 600 places. Ce qui permet à l'école de desservir ses élèves et aider à scolariser ceux des quartiers voisins tels que Rosemont Ouest. Cet enjeu est considéré dans la révision de l'offre de service au secondaire.

État de la situation et propositions

École Le Plateau : Considérant l'état de vétusté du bâtiment, des travaux de réhabilitation majeure devront être réalisés au courant des prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement l'école. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

Écoles Jeanne-Mance et Irénée-Lussier : Considérant le besoin d'espace de l'école Irénée-Lussier, les élèves de six groupes sont scolarisés au bâtiment nº 035 situé au 4240, rue de Bordeaux en cohabitation avec l'école Jeanne-Mance. Cette cohabitation devrait se poursuivre.

École Paul-Bruchési : Considérant le besoin d'espace de l'école, celle-ci utilise le gymnase et des locaux au bâtiment nº 059 situé au 4805, avenue Christophe-Colomb. Il est prévu d'ajouter un gymnase à l'école Paul-Bruchési pour la rentrée 2020-2021.

4835, avenue Christophe-Colomb (bâtiment nº 059) : Un projet de reprise des étages inférieurs de cet immeuble pour scolariser des élèves du préscolaire et du primaire a été présenté au MEES à l'automne 2018. Le projet permettrait l'ajout de onze classes et d'un gymnase simple. Le projet n'a pas été autorisé par le MEES en juin 2019. L'immeuble sera tout de même repris à des fins scolaires, notamment pour en faire une école primaire transitoire. Pour le moment, la fin des travaux est prévue pour la rentrée 2021. Le Service du développement et de l'innovation professionnelle (SDIP) qui occupait les étages supérieurs de cet immeuble a été délocalisé au bâtiment nº144 au 5643, rue Clark.

École des métiers de la construction de Montréal : L'EMCM possède une annexe située au 3320, rue Hochelaga. De plus, l'EMCM offre des cours de restauration de maçonnerie dans deux bâtiments externes. Ces bâtiments sont situés au 7401, rue Hochelaga (hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine, Institut universitaire en santé mentale de Montréal) et au 9, rue Monseigneur-Gosselin à Lévis (Collège de Lévis). D'autres locaux à Québec pourraient être loués.

École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal : Pour répondre au besoin d'espace, l'EMEMM loue des locaux au bâtiment situé au 2350, rue Dickson, porte 400[2]. Les coûts relatifs à cette location sont pris en charge par l'EMEMM.

École Saint-Enfant-Jésus : Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ère à 6e année comportent plus d'élèves que par le passé. De manière générale cela a entrainé une diminution du nombre de groupe dès la rentrée 2019-2020.

École Saint-Pierre-Claver : Étant donné le besoin d'espace de l'école, celle-ci utilise des locaux (gymnase) au Centre du Plateau (Ville de Montréal), situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est. Cette location devrait se poursuivre.

École de l'Étincelle : Considérant l'état du bâtiment, d'importants travaux doivent être réalisés dans les prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de relocaliser complètement les élèves et le personnel.

L'un des scénarios analysés concerne une délocalisation au 2570, rue Nicolet (bâtiment nº 105). Il s'agit d'un immeuble excédentaire. Il serait complètement réhabilité et adapté en

[2] Afin d'éviter toute confusion, prenez note que le bâtiment situé au 2350, rue Dickson s'appelle le : « 5600 Hochelaga ».

fonction des besoins de la population scolaire de l'école de l'Étincelle. Dans les prochains mois, d'autres scénarios seront envisagés.

L'impact de ces travaux pourrait être très pénalisant d'un point de vue humain, pédagogique et budgétaire. Les travaux de réhabilitation de l'immeuble sont importants et ils devraient s'échelonner sur plusieurs années. La période d'été n'est pas suffisante pour exécuter les travaux. Malheureusement, des délais hors des paramètres de planification pourraient pénaliser significativement la vie scolaire et les conditions pédagogiques pourraient s'en trouver dégradée.

De plus, le bruit, la poussière, la circulation du chantier à l'extérieur comme les ouvriers à l'intérieur, ainsi que d'autres irritants viendraient s'ajouter la complexité de la vie scolaire pour plusieurs années. Dans ce contexte et en prévision de ces travaux qui sont nécessaires, afin de maintenir un environnement propice aux apprentissages pour cette génération et les prochaines, une relocalisation complète des élèves et du personnel de l'école doit être envisagée. Plusieurs facteurs doivent être considérés, notamment :

1. la provenance des élèves ;
2. les besoins particuliers des élèves ;
3. la proximité du lieu temporaire,
4. la capacité de l'immeuble,
5. la disponibilité et l'occupation actuelle,
6. les travaux d'aménagements à réaliser dans le lieu temporaire pour recevoir l'école,
7. mettre en place les conditions préalables nécessaires pour minimiser la complexité que cela va engendrer pour l'équipe-école, les élèves et leur famille (diner, transport, service de garde, etc.).

Plusieurs renseignements ont déjà été donnés au conseil d'établissement, lors d'une précédente rencontre. Dans les prochains mois, la CSDM entamera des rencontres avec le comité de travail de l'école pour suivre l'évolution de l'analyse des différents scénarios et des travaux qui seront réalisés et faire un suivi de l'échéancier avec les différents intervenants du milieu. Le but est de mettre en œuvre une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école ainsi que de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

Écoles Lambert-Closse et de l'Étincelle : Étant donné le besoin d'espace de l'école de l'Étincelle, deux classes sont scolarisées en cohabitation à l'école Lambert-Closse. Cette cohabitation devrait être maintenue.

Centre Champagnat : Étant donné le besoin d'espace du centre Champagnat, celui-ci loue entre deux et quatre salles de classe (selon les besoins), un bureau et un laboratoire informatique au bâtiment situé au 1200, boulevard Crémazie. Cette location devrait se poursuivre.

D'autres scénarios seront analysés afin d'envisager une solution pérenne pour répondre aux besoins de scolarisation des élèves adultes (21 ans et plus) ayant des besoins particuliers. Les scénarios pourraient inclure la construction d'un nouvel immeuble ayant une plus grande capacité d'accueil et qui serait mieux adaptée aux besoins particuliers de ces élèves. L'un des scénarios à l'étude pourrait être de changer l'usage de l'immeuble occupé par les

établissements scolaires Henri-Julien et annexe Accès au 8150, rue Rousselot (bâtiment no 367).

En effet, l'immeuble no 367, occupé par les écoles Henri-Julien et Annexe Accès fera l'objet d'une analyse par le SRM afin de déterminer son potentiel optimal pour répondre aux besoins des élèves, notamment en modifiant son usage à l'intention des élèves adultes du centre Champagnat. Advenant une analyse concluante à cet effet, des consultations seront effectuées auprès des instances concernées, notamment les conseils d'établissements. L'objectif est de trouver une solution adaptée aux besoins de tous les élèves en minimisant les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

Espace transitoire dans l'immeuble nº 144 – 5643 rue Clark : L'étage supérieur est occupé par le volet administratif du CREP. D'autres locaux sont utilisés dans l'immeuble par des élèves du CREP. Différents locataires occupent des locaux dans les étages inférieurs du bâtiment. Quant aux autres locaux de l'immeuble, les analyses du SRM se poursuivent afin d'en déterminer le potentiel scolaire ou administratif. Le Service du développement et de l'innovation professionnelle occupe des locaux également.

École FACE (Formation Artistique au Cœur de l'Éducation) : Le bâtiment nº 095 est situé au 3449, rue University, au centre-ville de Montréal dans le voisinage immédiat du campus de l'Université McGill. L'école se distingue par son programme éducatif axé sur l'enseignement des Beaux-Arts, et par la provenance de sa clientèle anglophone et francophone. Les élèves sont inscrits dès le niveau préscolaire et jusqu'à la fin de leur étude secondaire.

L'immeuble qui accueille l'école est un témoin de l'architecture institutionnelle le plus éminent du centre-ville : sa construction centenaire, sa grande qualité architecturale et son gabarit posent des défis exceptionnels lors des travaux d'entretien, de préservation et d'adaptation fonctionnelle.

Le ratio maître-élève a été révisé et ainsi les groupes de 1ère à 6e année comportent plus d'élèves que par le passé.

Considérant l'état vétuste du bâtiment et l'ampleur des travaux qui devront être effectués, réaliser ces travaux en cohabitation avec le personnel et les élèves devrait être évité. L'impact de ces travaux pourrait être très pénalisant d'un point de vue humain, pédagogique et budgétaire. Les travaux de réhabilitation de l'immeuble sont très importants et ils devraient s'échelonner sur plusieurs années. Malheureusement, des délais hors des paramètres de planification pourraient pénaliser significativement la vie scolaire et les conditions pédagogiques pourraient s'en trouver dégradée. Le bruit, la poussière, la circulation du chantier à l'extérieur comme les ouvriers à l'intérieur, ainsi que d'autres irritants viendront s'ajouter la complexité de la vie scolaire pour plusieurs années.

Dans ce contexte et en prévision de ces travaux qui sont nécessaires, afin de maintenir un environnement propice aux apprentissages pour cette génération et les prochaines, une relocalisation complète des élèves et du personnel de l'école doit être envisagée. Plusieurs facteurs doivent être considérés, notamment :

1. la capacité des immeubles,
2. la proximité des lieux temporaires,

3. la disponibilité et l'occupation actuelle,
4. les travaux d'aménagements à réaliser dans les lieux temporaires pour recevoir l'école,
5. mettre en place les conditions préalables nécessaires pour minimiser la complexité que cela va engendrer pour l'équipe-école, les élèves et leur famille (diner, transport, service de garde, etc.).

Plusieurs sites ont été envisagés. Certains sites étaient trop loin, trop petits, trop onéreux à remettre en état, occupés ou indisponibles ou le niveau de complexité pour le mettre en œuvre le disqualifiait. Un rapport distinct est soumis aux instances concernées afin de faire état de ces analyses.

La CSDM poursuit les rencontres avec le comité de travail pour suivre l'évolution de l'analyse des différents scénarios et des travaux qui seront réalisés et faire un suivi de l'échéancier avec les différents intervenants du milieu. La Société québécoise des infrastructures (SQI) est impliquée dans le comité considérant qu'elle pilote le dossier de réhabilitation. Une délocalisation complète de FACE (primaire/secondaire et des élèves des deux populations linguistiques CSDM/CSEM) serait le plus souhaitable considérant le projet éducatif de l'école. Mais compte tenu des besoins recensés et de la disponibilité des bâtisses excédentaires des deux commissions scolaires, il serait envisageable de les répartir sur deux sites, en fonction des niveaux scolaires (primaire français/anglais – secondaire français/anglais), afin de nuire le moins possible au projet particulier de l'établissement. Le comité de travail poursuivra ses rencontres.

4251, rue Saint-Urbain (bâtiment nº 089) : L'immeuble est loué à la Ville de Montréal qui en donnait l'occupation à Jeunesse au Soleil. Le SRM poursuit son analyse afin de déterminer le potentiel de transformation de l'usage de cet immeuble à des fins de scolarisation. Considérant les besoins des élèves, une demande de financement a été transmise au MEES dans le volet cheminement particulier à l'automne 2018.

4245, rue Laval (bâtiment nº 011) : Le bâtiment est partiellement loué. Le SRM poursuit son analyse afin de déterminer le potentiel d'utilisation optimale de ces espaces.

Immeuble excédentaire nº 276 situé au 1130, boulevard Saint-Joseph Est : Cet immeuble est présentement occupé par un CPE et le bail se termine en 2019. Actuellement, en prenant en considération tous les facteurs, notamment :

- l'état de l'immeuble ;
- la configuration et le coût de reconversion de l'immeuble ;
- la mission du locataire ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans ; une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse.

École secondaire Espace-Jeunesse : Considérant l'état du bâtiment, d'importants travaux doivent être réalisés dans les prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de relocaliser partiellement ou complètement l'école. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des

élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

Recommandations
Il est RECOMMANDÉ :

58° de POURSUIVRE, pour l'EMCM, l'utilisation gratuite des locaux situés au 7401, rue Hochelaga à Montréal et au 9, rue Monseigneur-Gosselin à Lévis pour les années 2020 à 2023 ;

59° de POURSUIVRE, pour l'EMEMM, l'utilisation des locaux du bâtiment situé au 2350, rue Dickson, porte 400 pour les années 2020 à 2023 ;

60° de POURSUIVRE, pour l'école Saint-Pierre-Claver, l'utilisation des locaux au Centre du Plateau (Ville de Montréal), situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est, pour les années 2020 à 2023 ;

61° de POURSUIVRE, pour le centre Champagnat, l'utilisation des locaux situés au 1200, boulevard Crémazie pour les années 2020-2023 et d'ANALYSER d'autres scénarios afin de mettre en place une solution pérenne pour répondre aux besoins de scolarisation des élèves adultes ayant des besoins particuliers ;

62° de POURSUIVRE l'analyse des différents scénarios menant au projet de réhabilitation de l'immeuble situé au 3449, rue University occupé par l'école FACE, en collaboration avec le comité de travail et la Société québécoise des infrastructures ;

63° de CONSULTER, lorsque plus de renseignements seront disponibles, les instances concernées, notamment le conseil d'établissement, sur les solutions qui seront proposées pour réaliser les travaux à l'école Étincelle ;

64° de CONSULTER, lorsque plus de renseignements seront disponibles, les instances concernées, notamment le conseil d'établissement, sur les solutions qui seront proposées pour réaliser les travaux à l'école Espace-Jeunesse ;

Arrondissement Ville-Marie

Les limites de cet arrondissement sont similaires au regroupement de deux quartiers de planification scolaire : Ville-Marie et Centre-ville Ouest.

Faits saillants :

- Pour le secteur Ville-Marie, les prévisions pour le préscolaire, primaire et secondaire sont légèrement à la hausse d'ici 2023-2024.
- L'arrondissement travaille actuellement à l'élaboration du PPU des Faubourgs, compris en totalité dans le secteur scolaire Ville-Marie. La requalification de trois grands sites dans le secteur pourrait entrainer la construction de 10 000 nouvelles habitations d'ici les dix prochaines années.
- Pour le secteur Centre-Ville Ouest, les prévisions démographiques sont assez stables, toutefois plusieurs développements résidentiels sont à venir dans les prochaines années.

Quartier Ville-Marie

Commissaire : Stéphanie Bellenger-Heng

Dans l'ensemble, la population scolaire augmenterait de 84 élèves d'ici 2023-2024.

Maternelle 4 ans

À l'automne 2018, il y avait 264 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 132 élèves, il faudrait environ 8 classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire

Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer une réserve de 29 locaux de classe, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer une réserve de 29 locaux de classe, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans.

Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, en prenant en considération les données d'immigration à ce jour et si tous les élèves fréquentaient une école dans leur quartier, il y aurait une réserve de 26 locaux dans le quartier en 2023-2024. Celle-ci permet d'accueillir des élèves d'autres quartiers, principalement des élèves de l'accueil et des élèves HDAA.

Secondaire

C'est environ 20 élèves de plus qui sont attendus d'ici 2023-2024 pour totaliser 655 élèves. Ce chiffre reste stable sur un horizon de dix ans. L'école Pierre-Dupuy, qui partage actuellement ses espaces avec l'EMFM et l'EMHM aurait une capacité de 600 places. Dans ce sens, il est souhaitable de nuire le moins possible au volet particulier @robas et au programme de cheminement particulier des élèves autistes en vigueur à l'école Pierre-Dupuy. Cet enjeu est considéré dans la révision de l'offre de service au secondaire.

Développement résidentiel

En collaboration avec l'arrondissement, la CSDM effectue une veille des projets de développement résidentiel dans ce secteur.

Plusieurs secteurs visés dans le PPU des Faubourgs, compris dans le quadrilatère délimité par le fleuve Saint-Laurent, la rue Saint-Hubert, la rue Sherbrooke et les rues Fullum et Iberville,

seront appelés à se transformer au cours des prochaines années. Dans ce secteur, plusieurs grands terrains feront l'objet d'une transformation :

- les sites de la brasserie Molson Coors ;
- les terrains excédentaires du site de Radio-Canada ;
- le terrain des portes Sainte-Marie.

Quelque 10 000 nouveaux ménages pourraient s'établir dans le secteur du PPU des Faubourgs au terme de son réaménagement qui s'échelonnera sur les dix prochaines années. La Ville souhaite en faire un quartier qui répond aux besoins de la population, particulièrement des familles. Le MEES et l'arrondissement sont sollicités afin de réserver un terrain approprié pour construire au moins une école. La CSDM travaille en collaboration avec l'arrondissement Ville-Marie sur le dossier.

État de la situation et propositions

École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM), École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) et l'école Pierre-Dupuy : Le bâtiment n° 437 situé au 2000, rue Parthenais est actuellement occupé par les trois écoles.

École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM) : L'EMFM occupe le bâtiment situé au 2000, rue Parthenais en cohabitation avec l'école Pierre-Dupuy et EMHM. L'EMFM scolarise en milieu hospitalier à l'hôpital Verdun, situé au 4000, boulevard LaSalle. La formation en milieu hospitalier devrait se poursuivre.

École Pierre-Dupuy : La capacité d'accueil de l'école a été ajustée. Elle tient dorénavant compte des locaux utilisés par l'EMFM qui ne sont pas mis à la disposition des élèves du secondaire. La capacité passe de 1007 à 600 places-élèves. Elle tient également compte d'une occupation des locaux à 90%. L'école cohabite avec l'École des métiers des Faubourg-de-Montréal et avec l'École des métiers de l'Horticulture de Montréal et accueille dans un local l'organisme partenaire « Projet TRIP ».

École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) : En plus d'occuper le bâtiment no 347 situé au 2000, rue Parthenais, l'EMHM scolarise des élèves dans plusieurs sites dont :

- Le Jardin botanique avec quatre serres, des locaux de classe et la bibliothèque du Jardin botanique au pavillon Marie-Victorin, situé au 4101, rue Sherbrooke Est. Il y a des locaux modulaires — quatre classes — d'installés sur le terrain du Jardin botanique ;
- Des locaux sont loués pour la partie atelier du programme en aménagement paysager dans l'immeuble situé au « 5600 Hochelaga » ;
- L'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal située au 5300, rue Chauveau pour le volet théorique du programme en aménagement paysager.

L'occupation, la location et l'utilisation des locaux modulaires devraient se poursuivre. La construction et le réaménagement des serres ont été autorisés par le MEES en juin 2018 et ces dernières ont été livrées à la rentrée 2019. Un projet d'ajout d'espace pour l'école a été demandé au MEES à l'automne 2019 afin de centraliser les espaces sur le site du Jardin Botanique.

1111 Berri nº 071 — vacant : Cet immeuble excédentaire est vacant. L'immeuble est situé à proximité du nouveau CHUM. Le SRM a procédé à des analyses concernant le potentiel pédagogique de cet immeuble, notamment afin de déterminer si les programmes de la

formation professionnelle qui sont relatifs à la santé pourraient y être localisés. Le bâtiment fait maintenant l'objet d'un projet de reprise et de réhabilitation.

Centre Lartigue : Des travaux pourraient être exécutés au cours de l'été 2020. Une relocalisation partielle ou totale vers un autre immeuble des groupes d'adultes de francisation qui fréquentent cet établissement pourrait être nécessaire. Afin de continuer d'offrir ce service dans le même secteur, des options de relocalisation dans des immeubles à proximité sont actuellement à l'étude. L'un des sites envisagés pour la relocalisation temporaire est l'espace transitoire dans l'immeuble nº 073 (école Champlain) sans croisement des élèves adultes et jeunes et moyennant des aménagements.

Une consultation doit être effectuée auprès des instances concernées, notamment les conseils d'établissements. Pour ce faire, des renseignements concernant la planification de chantier seront rendus disponibles prochainement. L'objectif est de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves du Centre Lartigue durant les travaux, tout en s'assurant qu'il n'y ait aucun croisement entre les élèves adultes et les élèves jeunes et en minimisant les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

En raison de l'augmentation de la population scolaire, des groupes sont scolarisés depuis l'été 2019 au 1750, rue Saint-André, bâtiment nº134 en cohabitation avec le CPE *la Sourithèque.*

Espace transitoire dans l'immeuble nº 073 — école Champlain : Une partie de l'espace transitoire de l'immeuble où est située l'école Champlain est disponible pour la scolarisation, tandis qu'une autre partie est actuellement utilisée comme lieu temporaire de travail pour certains membres du personnel de la CSDM et d'autres partenaires. Ces espaces transitoires disponibles pour la scolarisation (une dizaine de locaux) pourraient être mis à disposition d'une école où un chantier est planifié.

Une consultation doit être effectuée auprès des instances concernées, notamment les conseils d'établissements. Pour ce faire, des renseignements concernant la planification de chantier seront rendus disponibles prochainement. L'objectif est de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves du Centre Lartigue durant les travaux, mais en s'assurant qu'il n'y ait aucun croisement entre les élèves adultes et les élèves jeunes et en minimisant les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

Espace transitoire dans l'immeuble nº 134 — 1750, rue Saint-André : Depuis l'été 2019, des locaux sont occupés par le centre Lartigue pour de la francisation.

Recommandations
Il est RECOMMANDÉ :

65° de VÉRIFIER que toute cohabitation et occupation de locaux ne compromette pas le volet particulier et l'approche pédagogique du milieu ;

66° de POURSUIVRE l'analyse des facteurs et scénarios visant à déployer une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des différentes populations scolaires dans le but de favoriser la réussite des élèves et la rétention des familles dans les écoles primaires et secondaires du quartier ;

67° de POURSUIVRE la formation à l'hôpital Verdun, situé au 4000, boulevard LaSalle pour l'EMFM, pour les années 2020 à 2023 ;

68° de POURSUIVRE, pour l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM), l'utilisation de la bibliothèque et la location des quatre serres et des locaux au pavillon Marie-Victorin du Jardin botanique de Montréal situé au 4101, rue Sherbrooke Est, pour les années 2020 à 2023 ;

69° de POURSUIVRE, pour l'EMHM, l'utilisation des locaux du bâtiment « 5600 Hochelaga » pour les années 2020 à 2023 ;

70° de MANDATER la présidence de la CSDM afin de solliciter le MEES et la Ville afin de construire une nouvelle école des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) sur le site du Jardin botanique ;

71° de MANDATER la présidence de la CSDM afin de solliciter le MEES et Ville afin de réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et y construire une école directement dans le secteur du PPU des Faubourgs, considérant les développements résidentiels prévus ;

Quartier Centre-Ville Ouest (Peter-McGill)

Commissaires : Stéphanie Bellenger-Heng

Dans l'ensemble, la croissance démographique pour le secteur est en légère hausse d'ici 2023-2024. Il n'y a aucune école primaire ou secondaire pour accueillir les élèves actuels ou à venir.

Il est à noter que le nombre d'élèves de 0 à 4 ans connait un recul marqué en 2018-2019. En 2017, 757 enfants étaient dénombrés dans le quartier. En 2018, seulement 666 enfants étaient dénombrés. Ce recul influence grandement les prévisions démographiques. De plus, les données sont fortement influencées par l'afflux de familles immigrantes.

Maternelle 4 ans

À l'automne 2018, il y avait 92 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 46 élèves, il faudrait environ trois classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire

Il n'y a actuellement pas d'école primaire dans ce secteur. Pour l'année scolaire 2019-2020, si les 433 élèves du préscolaire et du primaire fréquentaient une école dans le quartier, 25 locaux de classes seraient nécessaires, et ce, sans compter les maternelles 4 ans.

D'ici cinq ans, les prévisions démographiques sont relativement stables. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait un déficit de 25 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour, les projets d'agrandissement réalisés et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier. Ces données ne prennent pas en considération les nombreux développements résidentiels.

Secondaire

C'est environ 45 élèves de plus qui sont attendus d'ici 2023-2024 pour totaliser 146 élèves. Ce chiffre est stable sur un horizon de dix ans. Il n'y a actuellement pas d'école secondaire dans ce secteur. Dans les quartiers voisins, l'école Saint-Henri avec 1 393 places et Pierre-Dupuy contribuent à desservir cette population scolaire.

Immeuble nº 094 – 1220-1230, rue de la Montagne : Un projet de remise aux normes de ce bâtiment excédentaire a été autorisé par le MEES en juin 2018. Ce projet résultera en la création d'une école primaire de 14 classes (deux groupes de maternelle et douze groupes de primaire) incluant un gymnase. Dès qu'un échéancier sera envisagé, la communauté en sera informée.

L'immeuble fait l'objet d'une consultation auprès de la communauté du quartier pour planifier la destination et la répartition des immeubles pour bien répondre aux besoins des élèves du secteur. À cet effet, la démarche institutionnelle *Planifions notre école* a été lancée en juin 2019 pour cet immeuble.

Site de la rue Saint-Mathieu (Université Concordia, ancienne Maison mère des Sœurs-Grises) : Un financement a été accordé par le MEES en juin 2018 afin de mener une étude pour la réalisation d'un projet de construction d'une nouvelle école primaire. Le nombre de classes est indéterminé.

La SQI prendra en considération les contraintes et les opportunités avant de poursuivre les démarches d'implantation.

Terrain du site du Grand Séminaire : Un projet d'ajout d'espace a été présenté au MEES à l'automne 2017 pour la construction potentielle d'une école de huit classes préscolaires et 24 classes primaire dans le contexte d'une emphytéose. Le projet n'a pas été autorisé par le MEES en 2018. Le projet a fait l'objet d'une nouvelle demande à l'automne 2018, dans le volet cheminement particulier — niveau primaire. En juin 2019, le MEES a octroyé un montant, de l'ordre du 10% des coûts de projet, afin de réaliser les études nécessaires à la concrétisation du projet dans les prochaines années.

Recommandation
Il est RECOMMANDÉ :

72° de POURSUIVRE les démarches en vue de soumettre un dossier d'opportunité au MEES afin de réserver le terrain proposé par le Grand Séminaire, dans le cadre d'une emphytéose, et d'y construire une école primaire ;

Arrondissement Le Sud-Ouest

Les limites de cet arrondissement sont similaires au regroupement de trois quartiers de planification scolaire : Saint-Henri — Petite-Bourgogne — Griffintown, Pointe-Saint-Charles et Côte-Saint-Paul.

Faits saillants :

- Suite à un avis d'appel d'intérêt a été publié en novembre 2018 pour l'implantation d'une école primaire dans le secteur Griffintown. Deux proposants ont été retenus pour élaborer un projet qui pourrait être soumis au MEES. Un projet est en élaboration avec l'un des proposants suite à une annonce en novembre 2019.
- Les démarches de consultations visant à établir la vision pour redéveloppement le secteur Bridge-Bonaventure sont terminés. La suite du projet sera dévoilée prochainement.

Quartier Saint-Henri — Petite-Bourgogne — Griffintown

Commissaire : Violaine Cousineau

Dans l'ensemble, la population scolaire augmenterait de 83 élèves d'ici 2023-2024.

Maternelle 4 ans

À l'automne 2018, il y avait 222 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 111 élèves, il faudrait environ huit classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire

Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer une réserve de 13 locaux de classes, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de 8 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour, les projets d'agrandissement réalisés et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier. Cette réserve ne prend pas en compte le projet d'ajout d'espace pour 14 locaux de classes dans le quartier Griffintown puisqu'aucune date de livraison n'a été identifiée.

Secondaire

Les prévisions démographiques pour le secondaire, d'ici cinq ans, sont assez stables pour atteindre environ 610 élèves en 2023-2024 et en 2028-2029. L'école Saint-Henri a une capacité d'environ 1 400 places. Cette école dessert également une partie des élèves de Pointe-Saint-Charles et du Centre-ville.

Développement résidentiel

En collaboration avec l'arrondissement, la CSDM effectue une veille des projets de développement résidentiel dans ce secteur. Un avis d'appel d'intérêt a été publié en novembre 2018 pour recevoir différentes propositions permettant l'implantation d'une école dans le secteur Griffintown. Deux proposants ont été retenus pour élaborer des propositions. L'une des propositions fait actuellement l'objet de démarches plus avancées.

Selon l'arrondissement, 5 500 unités d'habitations ont été construites depuis 2005. Pour le moment, il n'y a que 79 élèves au préscolaire ou au primaire de la CSDM qui habitent Griffintown, dont seulement neuf à la maternelle. Des 13 enfants de quatre ans recensés en

2018, seulement neuf ont fait leur entrée à la maternelle cette année dans une école de la CSDM. C'est donc un taux de passage (ou de rétention) de 70 %.

Il pourrait rester environ 8 000 unités d'habitations additionnelles à construire dans Griffintown. L'échéancier de chaque projet n'est pas connu. À terme, le nombre d'habitations pourrait s'élever à 13 500.

En fonction du ratio actuel de 218 enfants âgés de zéro à quatre ans pour 5 500 unités d'habitations, soit 0,04 enfant/unité, c'est environ 535 enfants de zéro à quatre ans que pourrait compter Griffintown au terme des constructions totalisant environ 13 500 nouvelles habitations. D'ici là, plusieurs enfants auront sans aucun doute atteint l'âge scolaire. Considérant la difficulté à retenir les familles dans ce secteur, pour diverses raisons, dont l'absence d'école, il faut être prudent quant au nombre d'élèves anticipé.

État de la situation et propositions

École de la Petite-Bourgogne : Un projet d'ajout de sept classes et d'un gymnase a été demandé au MEES à l'automne 2015, puis à nouveau à l'automne 2017 notamment pour combler les besoins que pourraient générer les constructions dans le secteur Griffintown. Ce projet n'a pas été autorisé par le MEES, ni en juin 2016, ni en juin 2018. Considérant les besoins anticipés dans le quartier, le projet d'ajout d'espace a fait l'objet d'une nouvelle demande de financement au MEES à l'automne 2018. Le projet n'a pas été autorisé par le MEES en juin 2019 et ne fait pas, pour le moment, l'objet d'une nouvelle demande.

École Griffintown : Différentes possibilités sont analysées en collaboration avec l'arrondissement du Sud-Ouest afin de planifier l'arrivée de la population scolaire dans le secteur, qui prennent en compte les éléments suivants :

- Le terrain de 834 m² au coin des rues Ottawa et Eleanor appartient à la CSDM;
- En juin 2019, le MEES a octroyé un montant, de l'ordre du 10% des coûts de projet, afin de réaliser les études nécessaires à la concrétisation du projet dans les prochaines années.

Un avis d'appel d'intérêt a été publié en novembre 2018 pour recevoir différentes propositions permettant l'implantation d'une école dans le secteur Griffintown. Deux proposants ont été retenus pour élaborer des propositions. L'une d'elles fait actuellement l'objet de démarches plus avancées. En fonction de la conception, cette proposition pourrait être soumise au MEES pour la suite du projet.

Immeuble transitoire nº 013 — Annexe Charlevoix : L'immeuble situé au 633, rue de Courcelles est occupé par des élèves de l'école Saint-Léon-de-Westmount (quartier Westmount), soit 11 groupes en 2019-2020.

Recommandations
Il est RECOMMANDÉ :

73° de POURSUIVRE les démarches visant à doter le secteur Griffintown d'une école publique ;

74° de POURSUIVRE l'analyse des différents scénarios, en collaboration avec l'arrondissement du Sud-Ouest et la communauté, afin de planifier l'arrivée de la population scolaire dans ce secteur ;

Quartier Pointe-Saint-Charles

Commissaire : Violaine Cousineau

Dans l'ensemble, la population scolaire augmenterait de 172 élèves d'ici 2023-2024.

Maternelle 4 ans

À l'automne 2018, il y avait 129 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 65 élèves, il faudrait environ cinq classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire

Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer une réserve de 26 locaux de classes, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de 22 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour, les projets d'agrandissement réalisés et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier. Celle-ci permet d'accueillir des élèves d'autres quartiers, principalement des élèves de l'accueil et des élèves HDAA.

Secondaire

C'est près de 75 élèves de plus qui sont attendus d'ici 2023-2024 pour totaliser 280 élèves. Ce nombre continuerait de croitre à 345 élèves d'ici dix ans. Comme le quartier n'a pas d'école secondaire, les élèves fréquentent une école des quartiers voisins, soit l'école Honoré-Mercier dans Côte-Saint-Paul ou l'école Saint-Henri dans le quartier Saint-Henri.

Développement résidentiel

En collaboration avec l'arrondissement, la CSDM effectue une veille des projets de développement résidentiel dans ce secteur. L'ensemble en requalification porte le nom de Bridge-Bonaventure. À l'intérieur de ce territoire, deux zones sont principalement suivies :

Le développement et la requalification des anciens Ateliers du CN : ce projet pourrait impliquer l'arrivée d'environ 825 nouvelles habitations, dont la construction se ferait conformément à la *Stratégie d'inclusion du logement abordable dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville de Montréal et du *Plan d'action en matière d'inclusion dans les projets résidentiels* du Sud-Ouest.

Le redéveloppement du Bassin Wellington : les terrains de 20,5 acres (8,5 hectares) sont la propriété de la Société immobilière du Canada (SIC). Cette dernière a mandaté un courtier pour piloter un processus d'appel public destiné aux promoteurs immobiliers afin de soumettre un dossier d'intérêt pour former avec la SIC une entité conjointe afin de collaborer au développement de cette propriété. Advenant que ce projet soit résidentiel, le MEES et l'arrondissement seront sollicités afin de réserver un terrain pour une école.

État de la situation et proposition

Espace transitoire dans l'immeuble nº 300 — École Jeanne-LeBer : Une partie de l'école Jeanne-LeBer (bâtiment nº 300) est considérée comme un espace transitoire et est disponible pour scolariser des élèves de l'accueil ou des élèves HDAA du quartier et des quartiers voisins qui pourraient arriver durant l'année scolaire.

Recommandation
Il est RECOMMANDÉ :

75° d'ENVISAGER de solliciter le MEES et l'arrondissement afin de réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et y construire une école directement dans le secteur du Bassin Wellington si un projet résidentiel y est prévu ;

Quartier Côte-Saint-Paul

Commissaire : Violaine Cousineau

Dans l'ensemble, les prévisions démographiques sont relativement stables d'ici 2023-2024.

Maternelle 4 ans
À l'automne 2018, il y avait 264 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 132 élèves, il faudrait environ neuf classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire
Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer une réserve de 5 locaux de classes, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de 11 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour, les projets d'agrandissement réalisés et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier.

Secondaire
Ce sont près de 75 élèves de plus qui sont attendus d'ici 2023-2024 pour totaliser 690 élèves. Selon les prévisions sur dix ans, le nombre d'élèves est stable à 662. L'école Honoré-Mercier a une capacité de 1 237 élèves contribuant à desservir l'ensemble du quartier ainsi que les quartiers voisins, dont Pointe-Saint-Charles.

État de la situation et propositions

École Saint-Jean-de-Matha : En juin 2017, un projet a été autorisé par le MEES pour l'ajout d'un gymnase. Il y a des locaux modulaires — deux classes — d'installés temporairement. La livraison de l'agrandissement est prévue au cours de l'année 2020-2021. Il pourrait être requis de déplacer ou de retirer les classes modulaires pour réaliser les aménagements de la cour d'école d'ici la fin du chantier.

Considérant l'état de vétusté avancé de l'intérieur du bâtiment, des travaux majeurs sont planifiés dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 à hauteur d'environ 2,7 millions de dollars. L'impact de ces travaux pourrait être très pénalisant d'un point de vue humain, pédagogique et budgétaire. Les travaux de réhabilitation de l'immeuble sont importants et ils devraient s'échelonner sur plusieurs années s'ils étaient réalisés en cohabitation. La période d'été n'est pas suffisante pour exécuter les travaux. Malheureusement, des délais hors des paramètres de planification pourraient pénaliser significativement la vie scolaire et les conditions pédagogiques pourraient s'en trouver dégradées.

De plus, le bruit, la poussière, la circulation du chantier à l'extérieur comme les ouvriers à l'intérieur, ainsi que d'autres irritants viendraient s'ajouter la complexité de la vie scolaire pour plusieurs années.

Si l'inconfort devenait tel qu'une délocalisation devenait nécessaire, le milieu serait consulté et informé. Cette consultation serait effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours : Le CPE *Les Petits Lutins de la Côte-Saint-Paul* poursuit sa cohabitation avec l'école. Ce CPE prévoit quitter les espaces loués pour le mois de juin 2021. Les espaces pourraient être récupérés à des fins de scolarisation primaire pour répondre au besoin du quartier.

École Marie-de-l'Incarnation : Même si le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot est à proximité de l'école, selon les autorités responsables du projet, il ne devrait pas influencer la vie scolaire des élèves et du personnel. Toutefois, la CSDM portera une attention particulière à cette situation afin d'éviter une détérioration des conditions d'apprentissage et de la qualité de vie de ses élèves et de son personnel lors de la réalisation du projet.

Espace transitoire dans l'immeuble nº 347 — École Honoré-Mercier : L'espace transitoire est disponible pour la scolarisation. L'école Honoré-Mercier occupe l'autre partie de l'immeuble.

Arrondissement Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce

Les limites de cet arrondissement sont similaires au regroupement de trois quartiers de planification scolaire : Notre-Dame-de-Grâce, Côte-des-Neiges Est et Ouest.

L'arrondissement comprend de nombreux projets immobiliers venant réhabiliter certaines anciennes zones de divertissement ou commerciales.

Faits saillants :

- Un avis d'appel à intérêt a été publié pour le secteur Notre-Dame-de-Grâce. Une seule proposition conforme a été reçue. Cette dernière est présentement en analyse.
- Un avis d'appel à intérêt pour le projet du Triangle Namur / Jean-Talon a été publié pour recevoir des propositions potentielles pour construire une école dans ce secteur. Malheureusement aucune offre conforme n'a été présentée. Par conséquent, la Ville de Montréal a fait valoir son droit de préemption pour l'acquisition d'un terrain dans ce secteur en redéveloppement.
- Pour le secteur de l'hippodrome *Blue Bonnets*, en collaboration avec l'arrondissement, des travaux seront entamés afin de planifier l'arrivée de la population scolaire dans le secteur. L'implantation d'écoles fera l'objet d'un travail collaboratif avec les instances municipales.

Quartier Notre-Dame-de-Grâce

Commissaire : Marie-José Mastromonaco

Dans l'ensemble, la population scolaire augmenterait d'ici 2023-2024. Cette croissance est soutenue par la croissance de la population étudiant au secondaire. Au primaire, les prévisions permettent de constater une légère décroissance d'un à deux points de pourcentage.

Maternelle 4 ans

À l'automne 2018, il y avait 447 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 224 élèves, il faudrait environ 16 classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire

Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer un déficit de 16 locaux de classes, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de 7 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour, les projets d'agrandissement réalisés et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier.

Secondaire

Une croissance d'environ 250 élèves est prévue d'ici cinq ans pour atteindre un peu plus de 1 420 élèves. D'ici dix ans, le nombre d'élèves devrait atteindre 1 445 élèves. Le bassin de population scolaire de l'école secondaire Saint-Luc et de son annexe est composé de toutes les écoles primaires de Notre-Dame-de-Grâce, Côte-des-Neiges, Westmount et Peter-McGill. Les élèves de ces écoles ont le choix de deux écoles secondaires, Saint-Luc (capacité totale avec annexe de 2 057 places) ou La Voie (capacité totale actuelle de 1 109 places). Un agrandissement de 400 places est planifié à cette dernière, ce qui portera sa capacité totale à 1 500 élèves.

Le projet de reprise du bâtiment situé au 3744, avenue Prud'homme ajouterait 6 classes du secondaire, soit 174 places. La reprise du bâtiment situé au 3641, avenue Prud'homme permettrait quant à elle d'ajouter 15 classes à la capacité d'accueil au secondaire du quartier, ce qui correspond à 435 places. À terme, lorsque tous les projets d'ajout d'espace et de reprise seront réalisés, la capacité d'accueil totale des quartiers combinés de Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce, Westmount et Peter-McGill sera de 4 175. Le nombre d'élèves attendus au secondaire dans ces secteurs combinés d'ici 2027-2028 s'élève 4 526 élèves. Il manque donc environ 350 places dans le secteur. Cet enjeu sera aussi considéré lors de la révision de l'offre de service au secondaire.

État de la situation et propositions

École Judith-Jasmin : Un projet d'agrandissement a été autorisé par le MEES et a permis l'ajout de sept classes et d'un gymnase. Les travaux se sont terminés pour la rentrée 2018-2019. Étant donné le manque d'espace, des locaux modulaires — sept classes — étaient installés temporairement et seront maintenus. Les besoins des élèves du quartier sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible.

École Les-Enfants-du-Monde : La capacité de l'école est de 21 groupes et 26 groupes sont scolarisés en 2019-2020. Des locaux modulaires — six classes et un bloc sanitaire — ont été installés à l'été 2018 pour répondre aux besoins des élèves du quartier. Ces besoins sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible.

En juin 2019, le MEES a annoncé un financement pour permettre la réalisation de l'agrandissement et des plateaux sportifs. Ces espaces pourraient être utilisé afin de répondre aux besoins du quartier ou de manière transitoire. La fin des travaux est prévue au cours du printemps 2022 pour cet agrandissement de 14 classes et d'un gymnase double.

À l'automne 2019, la Ville de Montréal a indiqué son intention de bonifier le projet d'agrandissement pour augmenter son offre de services récréatifs et communautaires du secteur.

École Sainte-Catherine-de-Sienne : L'école est retournée au 7055, avenue de Somerled suite aux travaux complétés à la rentrée 2019.

École Saint-Luc : L'école occupe temporairement l'immeuble nº 041, situé au 3641, avenue Prud'homme et éventuellement l'immeuble nº 242, situé au 3744, avenue Prud'homme. Une partie du bâtiment nº 325 est également occupée par le CPE *Les copains d'abord de Montréal*.

L'école utilise un gymnase et des vestiaires situé au Centre communautaire NDG, situé au 3757, avenue Prud'Homme. Le bail est valide de février à juin 2020 pour un horaire du lundi au vendredi entre 8h et 15h. Une nouvelle entente devra être faite pour l'année 2020-2021.

Immeubles transitoires nº 041 et nº 242 – 3641 et 3744 avenue Prud'homme : Un projet de remise aux normes du 3641, avenue Prud'homme a été autorisé par le MEES à l'été 2017 pour l'utilisation de 15 classes et d'un gymnase simple, ce qui correspond à 435 places-élèves. Une modification a été demandée au projet autorisé pour réaliser uniquement des classes secondaires. En parallèle, l'avancement des travaux de remise aux normes se poursuit. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2021-2022.

De plus, un projet de remise aux normes de l'immeuble excédentaire nº 242 situé au 3744, avenue Prud'homme a été présenté au MEES à l'automne 2018 pour l'utilisation de six classes, soit 174 places-élèves, en complément au premier projet concernant le bâtiment nº 041. Ce projet n'a pas été financé par le MEES en juin 2019. Toutefois, la CSDM est allée de l'avant avec la réhabilitation de ce bâtiment à des fins scolaires. La livraison des six classes est prévue pour la rentrée 2020.

Comme suite aux consultations avec la communauté, l'ensemble immobilier sera utilisé par l'école Saint-Luc pour répondre aux besoins des élèves du quartier. En fonction des travaux à réaliser, l'occupation des immeubles sera ajustée et la communauté en sera informée.

École Marc-Favreau et annexe (4635, Place Borden - CSEM) : Afin de permettre à un maximum d'élèves du territoire de fréquenter leur école, la CSDM a conclu une entente avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) pour utiliser le bâtiment situé au 4635, Place Borden. Cet immeuble est l'annexe de Marc-Favreau.

Recommandations
Il est RECOMMANDÉ :

76° de SOLLICITER le MEES afin d'acquérir définitivement le 4635, Place Borden de la CSEM ;

77° de POURSUIVRE les démarches relatives à l'analyse de la proposition reçue par le YMCA Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre de l'avis d'appel d'intérêt qui a été publié pour le secteur ;

Quartier Côte-des-Neiges Est

Commissaires : Khokon Maniruzzaman

Dans l'ensemble, la population scolaire sont relativement stables d'ici 2023-2024 avec une cinquantaine de nouveaux élèves. Ces prévisions de croissance sont supportées par une augmentation marquée au secondaire et une légère décroissance de la population primaire.

Maternelle 4 ans
À l'automne 2018, il y avait 609 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 305 élèves, il faudrait environ 22 classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire
Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer un déficit de 32 locaux de classes, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de 7 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour, les projets d'agrandissement réalisés et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier.

Par contre, il s'agit d'un quartier où le besoin en classes d'accueil est important. Par exemple, en 2018-2019, 8 groupes d'accueils ont dû être ouverts en cours d'année. De plus, à ce jour, 91 élèves HDAA sont transportés et scolarisés à l'extérieur du quartier, parce que les points de services répondant à leurs besoins ne sont pas disponibles à proximité, parfois par manque

d'espaces. Lorsque des classes seront disponibles, il faut envisager de déployer des points de service HDAA à proximité pour que ces élèves soient scolarisés dans leur quartier.

Secondaire
Une croissance d'environ 300 élèves est prévue d'ici cinq ans pour atteindre plus de 2 350 élèves. L'école La Voie a une capacité d'environ 1 109 places. Afin de répondre au manque de places, la population scolaire de ce quartier doit se diriger vers de écoles dans des quartiers plus au sud qui ont des capacités d'accueil supérieures à leurs besoins, soit l'école Saint-Luc et son annexe dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

Développement résidentiel
En collaboration avec l'arrondissement, la CSDM effectue une veille des projets de développement résidentiel dans ce secteur.

Le sous-secteur du Triangle Namur/Jean-Talon est délimité par l'avenue Mountain Sights à l'ouest, la rue de la Savane au Nord et à l'Est et le chemin de fer du Canadien Pacifique (CP) au Sud. À l'été 2018, 2 250 logements étaient déjà construits (3 300 d'ici 2025), dont 30 % de logements sociaux et abordables. Selon l'arrondissement, il est estimé que le développement du secteur du Triangle entraînera l'arrivée de plus de 2 500 ménages dans les 5 prochaines années. De plus, l'arrondissement est d'avis que de 200 à 500 nouveaux ménages avec enfants pourraient venir s'ajouter dans le Triangle et ses secteurs adjacents d'ici les 10 prochaines années.

État de la situation et propositions

École Simonne-Monet : La capacité de l'école est de 19 groupes et 28 groupes y sont scolarisés en 2019 – 2020, dont 5 groupes EHDAA. Par conséquent, des locaux modulaires — sept classes et un bloc sanitaire — ont été installés à l'été 2018. Ces classes additionnelles sont occupées par les groupes additionnels prévus à cette école. Elles pourraient éventuellement accueillir d'autres groupes de Côte-des-Neiges, des groupes d'élèves HDAA ou des groupes d'accueil. Les besoins des élèves du quartier sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible.

École Saint-Pascal-Baylon : La capacité de l'école est de 19 groupes et 24 groupes y sont scolarisés en 2019-2020. Par conséquent, des locaux modulaires — deux classes — ont été installés à l'été 2018. Les besoins des élèves du quartier sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible.

École du Petit-Chapiteau : La capacité de l'école est de 21 groupes et 26 groupes y sont scolarisés en 2019-2020. Par conséquent, des locaux modulaires — deux classes — ont été installés à l'été 2018. Les besoins des élèves du quartier sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible.

École des Nations : La capacité de l'école est de 25 groupes et 32 groupes y sont scolarisés en 2019-2020. Par conséquent, des locaux modulaires — six classes — sont installés temporairement. Étant donné le besoin d'espace de l'école, les locaux modulaires vont être maintenus.

Le bâtiment appartient à la CSEM. Le MEES, la CSDM et la CSEM poursuivent des échanges afin de parvenir à un accord sur les termes de l'acquisition de l'immeuble.

École Iona : Le projet d'agrandissement de six classes, d'un gymnase et de locaux de services est a été livré à la rentrée 2019-2020.

École Félix-Leclerc : Le projet d'agrandissement de 14 classes et d'un gymnase double est en cours de réalisation. Les élèves et le personnel de l'école sont délocalisés au bâtiment nº049 situé au 35, rue Saint-Zotique Est (école La Petite-Patrie — pavillon Saint-Jean-de-la-Croix — ce bâtiment est dans le quartier Petite-Patrie), jusqu'à la fin des travaux.

Une demande d'ajout d'espace avait été faite en septembre 2017 et avait été refusée. La demande n'a pas été formulée à nouveau au MEES en 2018. Une démolition et une reconstruction de la partie existante de l'école sont envisagées. Des démarches sont en cours avec différentes instances (division du patrimoine et arrondissement). Les recommandations émises par la division du patrimoine pourraient avoir un impact considérable sur la reconstruction de l'école.

École La Voie (secondaire) : Un projet d'agrandissement a été autorisé par le MEES à l'été 2017 pour un ajout d'espace de 440 places et d'un gymnase simple, cet agrandissement se fera conjointement à celui de l'école Lucille-Teasdale. La livraison est prévue au cours de l'automne 2021.

Si une délocalisation partielle ou complète devenait nécessaire pour réaliser cet agrandissement, en fonction de l'état d'avancement du projet, le milieu en serait informé dès que possible.

Écoles Bedford et Lucille-Teasdale : Un projet d'agrandissement de 13 classes et d'un gymnase simple a été autorisé par le MEES en 2012 pour l'école Bedford. En 2015, une demande au MEES a été déposée afin de scinder le projet en deux, soit un premier projet d'ajout de six classes et d'un gymnase pour l'école Bedford et un autre de sept classes à l'école Lucille-Teasdale, ce qui a été autorisé en octobre 2016. La livraison de l'agrandissement de l'école Bedford est prévue au cours de l'hiver 2021-2022. La livraison du projet d'agrandissement de l'école Lucille-Teasdale est prévue à l'automne 2021.

En ce qui concerne l'école Bedford, la relocalisation partielle sur site dans des classes modulaires temporaires pendant les travaux est nécessaire. Des locaux modulaires - neuf classes – ont été installés.

Une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

Centre Pauline-Julien : Afin de répondre aux besoins du quartier et au manque d'espace, le centre Pauline-Julien loue des locaux au bâtiment situé au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges (Plaza Côte-des-Neiges). Le centre loue également des locaux situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges. La location se poursuivra et l'utilisation d'espace additionnel est maintenue.

École dans le secteur Triangle Namur/Jean-Talon : Un appel d'avis d'intérêt a été publié par la CSDM au début de l'année 2019 pour recevoir différentes propositions permettant l'implantation d'une école dans le secteur du Triangle. Malheureusement, aucune offre conforme n'a été présentée. Différentes possibilités sont analysées en collaboration avec

l'arrondissement afin de planifier l'arrivée de la population scolaire dans le quartier. L'arrondissement a démontré un intérêt pour construire une école dans le secteur du Triangle suite à l'acquisition du 5010, rue Paré. Une demande d'ajout d'espace est présentée au MEES à l'automne 2019 pour l'ajout d'une école primaire dans ce secteur.

École Notre-Dame-des-Neiges : Considérant l'état de vétusté du bâtiment, des travaux de réhabilitation majeure devront être réalisés au courant des prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement l'école. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

Recommandations
Il est RECOMMANDÉ :

78° de POURSUIVRE, pour le centre Pauline-Julien, la location au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges pour l'année scolaire 2019-2020 ;

79° de POURSUIVRE les démarches auprès le MEES et l'arrondissement afin réserver un terrain et de prévoir le financement pour acquérir et construire une école pour le secteur le Triangle Namur/Jean-Talon ;

80° de POURSUIVRE les négociations avec la CSEM pour acquérir l'immeuble où est situé l'école Des Nation ;

Quartier Côte-des-Neiges Ouest

Commissaires : Marie-José Mastromonaco et Khokon Maniruzzaman

Dans l'ensemble, les prévisions démographiques sont relativement stables d'ici 2023-2024.

Maternelle 4 ans
À l'automne 2018, il y avait 67 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 34 élèves, il faudrait environ deux à trois classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire
Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer une réserve de 11 locaux de classes, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait une réserve de 11 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour, les projets d'agrandissement réalisés et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier.

Secondaire
Le nombre élèves est stable au secondaire en 2023-2024 avec 234 élèves en 2023-2024 et 220 élèves en 2028-2029. Puisqu'il n'y a pas d'école secondaire dans ce secteur, les élèves fréquentent une école des quartiers voisins, principalement les écoles Saint-Luc et La Voie.

Développement résidentiel
En collaboration avec l'arrondissement, la CSDM effectue une veille des projets de développement résidentiel dans ce secteur.

Le secteur Namur-Hippodrome fait l'objet d'un projet majeur de redéveloppement. La Ville prévoit que 6 000 habitations pourraient être construites dans les prochaines années. Différentes possibilités sont analysées en collaboration avec l'arrondissement afin de planifier l'arrivée de la population scolaire dans le secteur. Le MEES et l'arrondissement sont sollicités afin de réserver des terrains pour construire des écoles directement dans le projet.

État de la situation

École Internationale (primaire) : Considérant l'état de vétusté du bâtiment, des travaux de réhabilitation majeure devront être réalisés au courant des prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement l'école. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

Recommandation
Il est RECOMMANDÉ :

81° de POURSUIVRE la sollicitation auprès du MEES et de l'arrondissement afin de réserver des terrains et de prévoir le financement pour les acquérir et y construire des écoles directement dans le secteur Namur-Hippodrome, considérant les développements résidentiels prévus.

Ville de Westmount

La ville de Westmount est une municipalité indépendante de la Ville de Montréal enclavée dans le territoire de cette dernière. Ces limites sont définies par les quartiers du Centre-ville à l'est, Saint-Henri, Petite-Bourgogne au sud, Côte-des-Neiges Est, au nord et Notre-Dame-de-Grâce, à l'ouest. Actuellement, ce quartier dessert les élèves qui habitent dans Westmount et aussi ceux du secteur voisin du Centre-ville Ouest (Peter-McGill).

Faits saillants :

- Forte croissance démographique au niveau préscolaire primaire dans le quartier scolaire de Westmount.

Quartier Westmount

Commissaire : Marie-José Mastromonaco

Dans l'ensemble, la population scolaire augmenterait de 654 élèves d'ici 2023-2024, dont 622 de niveau préscolaire et primaire.

La subdivision du quartier Westmount a permis de mieux cerner les besoins, particulièrement pour le secteur Peter-McGill (Centre-ville Ouest) où il n'y a aucune école primaire.

Maternelle 4 ans
À l'automne 2018, il y avait 207 enfants de 4 ans. Pour desservir 50% de cette population, soit 104 élèves, il faudrait environ sept classes, à raison de 14 élèves par groupe.

Primaire
Pour l'année scolaire 2019-2020, les prévisions permettent d'estimer un déficit d'une classe, sans compter les besoins pour des maternelles 4 ans.

D'ici cinq ans, c'est 622 élèves de plus qui sont attendus. Selon le document de références du MEES, en fonction de la prévision démographique quinquennale, il y aurait un déficit de 21 locaux dans le quartier en 2023-2024. Cela considère les données d'immigration à ce jour, les projets d'agrandissement réalisés et estime que tous les élèves fréquentent une école dans leur quartier. Cette prévision doit être lue avec prudence et nuance. Il serait étonnant qu'autant de nouveaux élèves arrivent subitement dans ce quartier mature.

Secondaire
Une croissance d'environ une trentaine élèves est prévue d'ici cinq ans pour atteindre un peu plus d'une centaine d'élèves. Les prévisions sur dix ans portent le nombre d'élèves à 239. L'école Internationale de Montréal, niveau secondaire, est une école à vocation particulière et a une capacité d'accueil de 638 places. Les élèves n'étant pas dans une école à vocation peuvent être scolarisés par des écoles à l'ouest du quartier, tels que Saint-Henri, Saint-Luc, Saint-Luc annexe et Honoré-Mercier.

État de la situation et propositions

Saint-Léon-de-Westmount : Un agrandissement de cinq classes a été autorisé à l'été 2017 par le MEES. Le début du chantier est envisagé pour l'année 2020-2021.

Des classes adjacentes aux travaux deviendront inutilisables, ce qui rendra nécessaire une relocalisation de huit à douze groupes dans un autre immeuble. Le début des travaux étant prévu durant l'année 2020-2021, l'orientation prise en concertation avec les milieux concernés est de relocaliser les groupes dès le début de l'année scolaire 2020-2021 à l'Annexe Charlevoix, située dans un rayon de moins de deux kilomètres du bâtiment principal. Le retour des élèves à Saint-Léon-de-Westmount pourrait être envisageable pour la rentrée 2022-2023. De plus, le chantier de l'école Saint-Léon-de-Westmount occuperait un peu plus de la moitié de la cour. À titre comparatif, la cour est actuellement d'une superficie de 3 900 m² pour 616 élèves, soit un ratio de 6,3 m² par élève. Durant les travaux la cour serait réduite à environ 1 700 m² avec environ dix groupes en moins. Le ratio serait donc de 4,4 m² par élève pour les quelque 386 élèves restants. Certaines écoles qui doivent composer avec une cour réduite durant un chantier décident de procéder à deux périodes de récréation, ce qui porterait le ratio à 8,8 m² par élèves.

L'Annexe Charlevoix est présentement déjà occupée par 12 groupes d'élèves de l'accueil, soit 193 élèves. De ceux-ci, 150 sont du territoire de Saint-Léon-de-Westmount, 96 élèves de Peter-McGill et 54 élèves de Westmount. Une analyse sera effectuée afin de déterminer les meilleures solutions à prendre pour répondre aux besoins des élèves d'accueil afin qu'ils soient scolarisés le plus près possible du lieu de résidence, notamment de répartir les classes d'accueil dans d'autres écoles de Notre-Dame-de-Grâce, Côte-des-Neiges, Saint-Henri Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles ou encore dans Ville-Marie. L'installation de classes modulaires dans certaines écoles pourrait être analysée.

Un projet d'école primaire a été autorisé par le MEES dans le secteur Peter McGill à l'été 2018. Il s'agit du 1220-1230 rue de la Montagne qui accueillera 14 classes.

De plus, une enveloppe de 10% est réservée pour la mise à l'étude d'un projet de construction d'une école primaire de 28 classes (quatre groupes de maternelle et 24 groupes du primaire, ainsi qu'un gymnase double) sur le site du Grand Séminaire.

Si les deux projets étaient réalisés, il contribuerait grandement à la scolarisation des élèves de Peter McGill dans leur quartier de résidence, mais pour le moment ce quartier est toujours dépourvu d'école. Cette situation ne changera probablement pas avant une période allant de trois à cinq ans, soit d'ici à ce que le 1220-1230 de la Montagne soit finalisé. Pendant ce temps, il est impératif que les besoins de tous élèves du territoire de l'école Saint-Léon-de-Westmount soient considérés et comblés.

Commission scolaire de Montréal

PROJET DE RÉSOLUTION

Service de l'organisation scolaire — Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé	Rapport A-10-191 en date du 18 décembre 2019 De Joëlle Simard, Louis Bastien Lapierre, Jean-Christophe C. Pettersen, Joëlle Naud et David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) ;

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de cette loi précisent que les conseils d'établissement doivent être consultés sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de leur école ou de leur centre ;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'article 212 de la LIP, la commission scolaire doit tenir des consultations publiques en cas de fermeture d'école, de modification à l'ordre d'enseignement, aux cycles ou parties de cycles offerts par une école ou en cas de cessation des services d'éducation préscolaires proposés par une école ;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, la CSDM doit consulter le Comité de parents sur ce PTRDI ;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, la CSDM doit consulter la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI ;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite, dans ce contexte, prendre en compte les besoins exprimés par les représentants des milieux et ainsi favoriser l'expression de la vie démocratique ;

CONSIDÉRANT que la CSDM désire que son PTRDI soit le reflet le plus fidèle des besoins formulés par les communautés locales et des pressions démographiques qui s'exercent sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la CSDM reconnaît dans l'actualisation de son PTRDI un moyen pour favoriser la réalisation de sa mission éducative ;

CONSIDÉRANT que la CSDM conçoit la relation dynamique de tous ses secteurs de formation, soit la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle, comme essentielle à la réalisation de sa mission ;

CONSIDÉRANT que la CSDM entend optimiser l'utilisation de l'ensemble de son parc immobilier ;

CONSIDÉRANT les barrières géographiques et urbaines existantes et l'importance pour la CSDM de favoriser le transport actif ;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite établir un plan d'aménagement et de gestion de son territoire scolaire en concertation avec les milieux, les quartiers, les arrondissements et la Ville de Montréal ;

CONSIDÉRANT les travaux importants de rénovation, d'agrandissement et de construction à venir, liée aux dossiers soit de la capacité d'accueil, de l'entretien ou du programme de qualité de l'air intérieur ;

CONSIDÉRANT que certains établissements ont besoin d'un espace supplémentaire pour respecter le régime pédagogique ;

CONSIDÉRANT que la CSDM est en attente d'autorisation du MEES concernant plusieurs projets d'agrandissement et de construction liés à l'ajout d'espace ;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit faire part aux instances de la Ville de Montréal concernant les besoins d'espace pour les secteurs en développement et/ou en planification, notamment de Namur – De La Savane (Hippodrome et Triangle), du PPU Henri-Bourassa Ouest, du secteur la gare Chabanel et de la gare Ahuntsic, du PPU Assomption-Nord, du Technopôle Angus, de Bridge-Bonaventure, de Louvain Est, du PPU des Faubourgs, du quartier Bellechasse, du centre-ville de Montréal ainsi que tous les projets de développement résidentiel d'envergure ;

Quartier Cartierville Ouest

Commissaire : Chantal Jorg

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement de l'école Louisbourg a été autorisé par le MEES à l'été 2016 et permettra l'ajout de huit classes et d'un gymnase double ;

CONSIDÉRANT que l'école Louisbourg doit louer des locaux pour répondre aux exigences du régime pédagogique en éducation physique ;

CONSIDÉRANT que le nombre de places au secondaire n'est pas suffisant pour scolariser tous les élèves de Cartierville Est et Ouest ;

Quartier Cartierville Est

Commissaire : Chantal Jorg

CONSIDÉRANT que l'immeuble transitoire nº 323 sis au 2005, rue Victor-Doré sera disponible pour la scolarisation des élèves du secteur ;

CONSIDÉRANT que l'école Gilles-Vigneault est situé à proximité de l'immeuble transitoire nº 323 sis au 2005, rue Victor-Doré et que la capacité d'accueil de l'école ne répond pas pleinement aux besoins du secteur ;

Quartier Ahuntsic

Commissaires : Chantal Jorg et Mohamed Maazami

CONSIDÉRANT la livraison prochaine d'un agrandissement de dix classes pour répondre aux besoins des élèves du quartier à l'école Fernand-Seguin, pavillon Hubert-Reeves ;

CONSIDÉRANT que le nombre de places au primaire et au secondaire n'est pas suffisant pour scolariser tous les élèves du quartier Ahuntsic, malgré les projets déjà autorisés ;

CONSIDÉRANT le développement résidentiel prévu dans le secteur du PPU Henri-Bourassa Ouest ;

CONSIDÉRANT que le MEES a autorisé, en 2018, un projet d'ajout d'espace à l'école Sophie-Barat de 200 à 250 places ;

Quartiers Saint-Michel Nord-Est et Nord-Ouest
Commissaire : Mohamed Maazami

CONSIDÉRANT les travaux de reconstruction et la disponibilité prochaine de 23 classes dans l'immeuble sis au 2950 rue Jarry Est ;

CONSIDÉRANT que les besoins du secteur ne seront pas entièrement résorbés par les projets d'ajout d'espace en réalisation ;

Quartier Saint-Michel Sud
Commissaire : Kenneth George

CONSIDÉRANT le besoin de plateaux sportifs pour l'école Joseph-François-Perrault pour respecter le régime pédagogique ;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'une salle d'enseignement de la musique avec des locaux de pratique à l'école Joseph-François-Perrault a franchi une première étape vers sa réalisation ;

CONSIRÉANT que des travaux de réhabilitation sont à venir à l'école Joseph-François-Perreault, annexe ;

Quartier Villeray
Commissaire : Kenneth George

CONSIDÉRANT le besoin d'école transitoire pour le préscolaire et le primaire ;

Quartier Parc-Extension
Commissaire : Kenneth George

CONSIDÉRANT que l'école Barclay cohabite avec les Amis des mots, l'Université de Montréal (partenariat éducatif), Fusion jeunesse et le CLSC des Faubourgs ;

CONSIDÉRANT les travaux envisagés au complexe Wiliam-Hingston ;

Quartier Petite-Patrie
Commissaire : Jean-François Gosselin

CONSIDÉRANT le développement résidentiel envisagé dans le secteur du futur quartier Bellechasse ;

Quartier Rosemont Ouest
Commissaires : Jean-François Gosselin et Jean-Denis Dufort

CONSIDÉRANT que plusieurs immeubles pourront desservir prochainement la population scolaire de Rosemont et de la CSDM ;

CONSIDÉRANT la réalisation des projets d'ajout d'espace et les travaux envisagés dans les prochaines années, et le fait que d'autres solutions devront être envisagées à court terme pour répondre temporairement aux besoins de capacité d'accueil, notamment l'utilisation d'immeubles comme écoles transitoires ;

CONSIDÉRANT la création d'un quartier complet d'habitations dans le secteur Angus ;

Quartier Rosemont Est
Commissaires : Jean-François Gosselin et Jean-Denis Dufort

CONSIDÉRANT que d'importants travaux sont à réaliser dans les prochaines années à l'école Rosemont, édifice Marie-Rollet ;

CONSIDÉRANT que la demande de changement de nom de l'école Rosemont à l'école Des Monarques a fait l'objet d'une approbation aux différentes étapes du processus de dénomination ;

CONSIDÉRANT que l'école Rose-des-Vents sera déménagé au 3000, rue Beaubien, dès la rentrée 2020-2021 ;

Quartier Tétreaultville
Commissaire : Léo Lavoie

CONSIDÉRANT que plusieurs immeubles additionnels pourront desservir prochainement la population scolaire de Tétreaultville et de la CSDM ;

Quartier Mercier
Commissaires : Léo Lavoie et Diane Beaudet

CONSIDÉRANT que l'école Édouard-Montpetit offre un programme sports-études pour lequel un espace extérieur est nécessaire pour la pratique de plusieurs sports, dont le baseball ;

CONSIDÉRANT que l'école Édouard-Montpetit a conclu une entente avec la Ville de Montréal concernant l'utilisation de terrains de baseball des parcs Liébert (situé au 2826, rue Liébert) et Jean-Amyot (situé au 6110, rue de Marseille) ;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour la population scolaire desservit par l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal ;

CONSIDÉRANT les développements immobiliers anticipés dans le secteur du PPU l'Assomption Nord ;

CONSIDÉRANT que l'école Maisonneuve occupera temporairement l'espace transitoire de l'école Édouard-Montpetit;

Quartier Hochelaga-Maisonneuve
Commissaire : Diane Beaudet

CONSIDÉRANT le partenariat avec le Club Rotary pour le projet Déclic à l'école Chomedey-De Maisonneuve ;

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs doivent être réalisés à l'immeuble où est située l'école Maisonneuve et qu'il ne serait pas possible de les exécuter en cohabitation ;

CONSIDÉRANT que l'école Maisonneuve sera délocalisée au 6200, avenue Pierre-De Coubertin comme adresse pour le temps de la délocalisation, et ce, dès la rentrée 2020-2021;

CONSIDÉRANT que l'immeuble nº 105 situé au 2570, rue Nicolet partiellement occupé et que celui-ci pourrait représenter un potentiel pour la scolarisation ;

CONSIDÉRANT que le locataire du 4650, rue Ontario (bâtiment nº 388) quitte l'immeuble;

Quartier Grand-Plateau
Commissaires : Ben Valkenburg et Stéphanie Bellenger-Heng

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de la construction de Montréal utilise des locaux à Lévis et à l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine pour répondre aux besoins de ses élèves ;

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal doit louer des locaux au bâtiment situé au 2350, rue Dickson, porte 400 pour combler le besoin d'espace de l'école ;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Pierre-Claver afin que l'école puisse respecter le régime pédagogique en éducation physique ;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace du centre Champagnat pour répondre aux besoins de ses élèves ;

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation majeure de l'école FACE qui ne pourra pas se faire en cohabitation ;

CONSIDÉRANT que d'importants travaux sont à réaliser dans les prochaines années à l'école de l'Étincelle ;

CONSIDÉRANT que d'importants travaux sont à réaliser dans les prochaines années à l'école Espace Jeunesse ;

Quartier Ville-Marie
Commissaire : Stéphanie Bellenger-Heng

CONSIDÉRANT que des travaux doivent avoir lieu au Centre Lartigue et que ces derniers ne peuvent être réalisés en cohabitation avec les élèves ;

CONSIDÉRANT que les espaces transitoires de l'école Champlain sont partiellement utilisés ;

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM de faciliter l'intégration des élèves du 2e cycle du secondaire à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM) ;

CONSIDÉRANT la situation financière de la CSDM et la volonté de trouver des locaux à la CSDM pour l'EMFM ;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour la population scolaire de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal ;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de prioriser la construction d'une nouvelle école d'horticulture au Jardin botanique de Montréal afin de regrouper les programmes et les ressources ;

CONSIDÉRANT les nouveaux développements résidentiels dans le secteur PPU des Faubourgs ;

Quartier Centre-Ville Ouest (Peter-McGill)
Commissaire : Stéphanie Bellenger-Heng

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'école primaire dans le quartier ;

CONSIDÉRANT la volonté de garder les familles au Centre-ville ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de l'ordre de 10% a été octroyé en juin 2019 pour réaliser les études nécessaires à la réalisation d'un projet sur le site du Grand Séminaire ;

Quartier Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Griffintown
Commissaire : Violaine Cousineau

CONSIDÉRANT le financement et les propositions pour construire une école dans le secteur Griffintown ;

Quartier Pointe-Saint-Charles
Commissaire : Violaine Cousineau

CONSIDÉRANT les développements résidentiels qui pourraient être envisagés dans le secteur du Bassin Wellington ;

Quartier Notre-Dame-de-Grâce
Commissaire : Marie-José Mastromonaco

CONSIDÉRANT que des propositions ont été reçues dans le cadre de l'avis d'appel d'intérêt publié pour le secteur Notre-Dame-de-Grâce ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment excédentaire de la CSEM, situé au 4635, Place Borden est utilisé pour la scolarisation des élèves du territoire-école Marc-Favreau de la CSDM ;

Quartier Côte-des-Neiges Est
Commissaire : Khokon Maniruzzaman

CONSIDÉRANT le besoin d'espace du centre Pauline-Julien pour répondre aux besoins de ses élèves ;

CONSIDÉRANT les projets immobiliers réalisés et ceux à venir dans le secteur du Triangle Namur/Jean-Talon ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment excédentaire de la CSEM est occupé par l'école Des nations de la CSDM, et ce, depuis plusieurs années ;

Quartier Côte-des-Neiges Ouest

Commissaires : Marie-José Mastromonaco et Khokon Maniruzzaman

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal prévoit construire, dans le secteur Namur-Hippodrome, environ 6 200 habitations ;

CONSIDÉRANT les propositions soumises dans le rapport déposé.

Il est RECOMMANDÉ :

1° d'APPROUVER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) scolaires 2020-2023 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à l'annexe I ;

2° de RÉAFFIRMER la pertinence de l'orientation de base de la CSDM de concevoir l'école comme une institution de quartier et de privilégier l'école de proximité ;

3° de MANDATER la présidence de la CSDM afin de poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec et des instances de la Ville de Montréal concernant les besoins d'espace pour les secteurs en développement et/ou en planification, notamment de Namur – De La Savane (Hippodrome et Triangle), du PPU Henri-Bourassa Ouest, du secteur la gare Chabanel et de la gare Ahuntsic, du PPU Assomption-Nord, du Technopôle Angus, de Bridge-Bonaventure, de Louvain Est, du PPU des Faubourgs, du quartier Bellechasse, du centre-ville de Montréal ainsi que tous les projets de développement résidentiel d'envergure ;

4° de POURSUIVRE les démarches pour que soient réservés des terrains ou des espaces pour des écoles dans plusieurs secteurs en développement ;

5° de MANDATER la présidence de la CSDM afin de poursuivre les négociations avec la CSEM concernant le partage, l'acquisition et la location de bâtiments ou de terrains ;

6° de MANDATER les directions d'unité (DU) et les directions d'établissement afin de s'assurer que toutes les consultations auprès des conseils d'établissement concernés par un projet soient réalisées, et ce, tout en respectant les délais prescrits par la Loi sur l'instruction publique (LIP) ;

7° de MANDATER les DU et le Bureau des communications et de la participation citoyenne (BCPC) pour s'assurer que les communautés soient informées des différentes étapes liées aux projets d'ajout d'espace, de réhabilitation ou de rénovation majeure ;

8° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire (SOS) pour délivrer un acte d'établissement ou le modifier si nécessaire dans le cas de fermeture, de révocation, d'annexion ou de cohabitation ;

9° de MANDATER, s'il y a ouverture d'un nouvel établissement, le Service du secrétariat général (SSG) pour procéder aux vérifications nécessaires pour obtenir l'autorisation concernant la dénomination de cet établissement ;

10° de DÉMANTELER les classes modulaires, installées temporairement, lorsque des travaux d'ajout d'espace, de construction ou de rénovation sont terminés et que leur utilisation n'est plus nécessaire ;

11° de MANDATER le Service des ressources matérielles (SRM) pour procéder à la demande d'allocation du MEES (mesure 30145) pour l'ajout, la location et le démantèlement des classes modulaires ;

12° de MANDATER le SRM pour procéder à la demande de financement au MEES (mesures 50511, 50512 et autres) ;

13° de POURSUIVRE, lorsque nécessaire, la cohabitation des établissements afin de permettre la scolarisation des élèves ;

14° de COMMENCER, de POURSUIVRE ou de CESSER, lorsque nécessaire, la délocalisation partielle ou complète d'un établissement afin de permettre la scolarisation des élèves ;

15° de MANDATER le SRM pour poursuivre les analyses ou les travaux pouvant mener à la reprise, pour des fins de scolarisation, d'immeubles excédentaires, lorsque nécessaire ;

16° de MANDATER le SRM pour aviser le ou les locataires de la reprise éventuelle des locaux selon les conditions précisées au bail ;

17° de POURSUIVRE les démarches entreprises menant à l'aliénation des immeubles excédentaires :

- no 327 situé au 11760, avenue Robert Giffard ;
- no 318L situé au 7950, 2e Avenue ;
- no 418 situé au 4120, 43e Rue ;
- no 321 situé au 8833, boulevard Saint-Michel ;
- no 364 situé au 6970, rue Marquette ;
- no 172 situé au 6839, rue Drôlet ;
- no 057 situé au 6255, rue Boyer ;
- no 252 situé au 6315, 13e Avenue ;
- no 381 situé au 1905, rue de Cadillac ;
- no 346 situé au 6905, rue Notre-Dame ;
- no 276 situé au 1130, boulevard Saint-Joseph Est.

18° de MANDATER le SRM afin de procéder aux négociations des conditions concernant l'utilisation ou la location de locaux à l'externe, notamment pour certains centres de formation professionnelle ou pour adultes et de DÉPOSER un rapport au Conseil des commissaires précisant les modalités des sommes allouées à chacune de ces occupations ;

19° de MANDATER le SSG pour faire les avis publics prévus à l'article 212 de la LIP lorsqu'il y a une révocation d'un acte d'établissement prévu ou une modification de l'ordre d'enseignement, du cycle, d'une partie de cycle ou de la cessation de l'enseignement du préscolaire ;

20° de MANDATER le SOS pour planifier et maximiser l'utilisation des espaces transitoires dans les différents bâtiments de la CSDM ;

21° de RAPPELER le statut transitoire de certains locaux et d'adapter les modalités de consultation en fonction des circonstances particulières ;

22° de RAPPELER que, malgré la volonté gouvernementale concernant les 4 ans, la priorité demeure l'augmentation de l'espace pour les élèves actuellement inscrits dans les écoles de la CSDM ;

23° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements impliqués, le comité de parents, le comité de quartier et les arrondissements sur les potentielles délocalisations pour les établissements suivants:

- École Joseph-François-Perrault, annexe
- École Saint-Gabriel-Lalemant, annexe
- École Barthélemy-Vimont
- Centre William-Hingston
- École Des Monarques, pour l'édifice Marie-Rollet
- École Rose-des-Vents
- École Édouard-Montpetit
- École Maisonneuve
- École de l'Étincelle
- École FACE
- École Saint-Jean-de-Matha
- École Saint-Jean-de-Brébeuf ;

Quartiers Cartierville Est et Ouest

24° de POURSUIVRE ou de PLANIFIER, si nécessaire, pour l'école Louisbourg la location de gymnases au YMCA Cartierville pour l'année scolaire 2020-2021.

25° de POURSUIVRE les démarches afin d'augmenter le nombre de places disponibles au secondaire dans les secteurs de Cartierville Est et Ouest ;

26° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'immeuble transitoire nº323 – 2005, rue Victor-Doré ;

27° de CONSULTER, à l'hiver 2020, le conseil d'établissement de l'école Gilles-Vigneault afin d'ajouter temporairement, soit pour l'année scolaire 2020-2021, l'immeuble transitoire no323 – 2005, rue Victor-Doré à son acte d'établissement ;

Quartier Ahuntsic–Bordeaux

28° de CONSULTER les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'agrandissement de dix groupes à l'école Fernand-Seguin pavillon Hubert-Reeves pour desservir des élèves de quartier ;

29° d'ENTAMER les démarches afin d'augmenter la capacité d'accueil au préscolaire, au primaire et au secondaire, notamment en évaluant la possibilité de déposer une demande de financement au MEES pour un ou plusieurs projets d'ajout d'espace potentiellement dans les sites suivants :

- Sophie-Barat, annexe (secondaire)
- Réserver un terrain dans le secteur des gares Ahuntsic et Chabanel
- Réserver un terrain dans le projet Louvain Est (préscolaire et primaire) ;

30° de POURSUIVRE la sollicitation auprès du MEES et de l'arrondissement afin de réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et construire une école directement dans le secteur du PPU Henri-Bourassa Ouest, considérant les développements résidentiels prévus ;

31° de CONSULTER, lorsque plus de renseignements seront disponibles, les instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat, sur les solutions qui seront proposées pour réaliser les travaux ;

Quartier Saint-Michel Nord Est et Ouest

32° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'immeuble de 23 groupes qui sera construit au 2950, rue Jarry Est ;

33° de POURSUIVRE, la location des locaux à l'école St. Dorothy de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2020-2021 afin de répondre aux besoins du quartier ;

Quartier Saint-Michel Sud

34° de POURSUIVRE, pour l'école Joseph-François-Perrault, l'utilisation des locaux à l'Académie Ness Martial, située au 3700, boulevard Crémazie Est, pour les années 2020 à 2023 ;

35° de POURSUIVRE, pour l'école Joseph-François-Perrault, l'utilisation du gymnase au Centre Étienne-Desmarteaux situé au 3430, rue de Bellechasse pour les années 2020 à 2023 ;

36° de POURSUIVRE les démarches pour la construction d'une salle d'enseignement de la musique à l'école Jean-François-Perreault ;

37° de CONSULTER le conseil d'établissement de l'école Joseph-François-Perrault au sujet des modifications à l'acte d'établissement en lien avec la délocalisation des élèves de l'annexe dans des classes modulaires ;

Quartier Villeray

38° de REPRENDRE l'immeuble excédentaire situé au 7378, rue Lajeunesse à des fins de scolarisation ;

Quartier Parc-Extension

39° de POURSUIVRE la cohabitation entre les organismes Les Amis des Mots, l'Université de Montréal (partenariat éducatif), Fusion jeunesse, le CLSC des Faubourgs et l'école Barclay au bâtiment n° 090 situé au 7941, avenue Wiseman ;

40° de CONSULTER, lorsque plus de renseignements seront disponibles, les instances concernées, notamment les conseils d'établissement des deux établissements scolaires et les partenaires occupants du Centre William-Hingston, sur les solutions qui seront proposées pour réaliser les travaux ;

Quartier La Petite-Patrie

41° de MANDATER la présidence de la CSDM afin de solliciter le MEES, la Ville et l'arrondissement afin de réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et y construire une école directement dans le futur quartier Bellechasse, considérant les développements résidentiels prévus ;

Quartier Rosemont Ouest

42° d'ACCOMPAGNER les milieux lors des prochains mois afin d'assurer une transition sereine pour optimiser l'occupation des immeubles suivants :

- nº 288 – 3000, rue Beaubien Est (capacité : environ douze six groupes)
- nº 267 – 4430, rue Bélanger (capacité : six groupes)
- nº 297 — Centre Alphonse-Desjardins (capacité de dix groupes)
- nº 340 – 5015, 9e avenue (capacité : cinq groupes)

en faveur des élèves, des équipes-écoles et des parents ;

43° de CONSULTER la communauté sur la destination potentielle à donner au terrain et aux immeubles du siège social de la CSDM, notamment le 3737, rue Sherbrooke Est et le 3700, rue Rachel Est pour répondre aux besoins des élèves et de la communauté ;

44° de POURSUIVRE les démarches menant à la construction une école primaire dans le secteur Angus ou pour mettre en place d'autres pistes de solution en collaboration avec l'arrondissement pour planifier l'arrivée de la population scolaire dans ce secteur ;

Quartier Rosemont Est

45° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Rosemont afin que le nom devienne : École des Monarques, comme suite aux validations auprès des différentes instances impliquées et du MEES ;

46° de CONSULTER, lorsque plus de renseignements seront disponibles, les instances concernées, notamment le conseil d'établissement, sur les solutions qui seront proposées pour réaliser les travaux à l'école des Monarques, édifice Marie-Rollet ;

47° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Rose-des-Vent afin d'indiquer la nouvelle adresse au 3000, rue Beaubien, dès la rentrée 2020-2021;

Quartier Tétreaultville

48° de CONSULTER les conseils d'établissements et la communauté sur la destination potentielle à donner notamment aux immeubles :

- nº 303 - 8300 de Teck (capacité : 22 groupes/ 696 places-élèves secondaire) ;
- nº 110 – 3075 Lebrun (capacité : 16 groupes) ;
- nº 177 – 2205 rue Mousseau (capacité à confirmer).

pour répondre aux besoins des élèves de Tétreaultville et de la CSDM ;

Quartier Mercier

49° de POURSUIVRE, pour l'école Édouard-Montpetit, l'utilisation des installations extérieures pour la pratique de l'activité baseball du programme sports-études, pour l'année scolaire 2020-2021 ;

50° de POURSUIVRE pour l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) l'utilisation des locaux loués à l'aéroport de Mirabel, au 11800, rue Service A-5, à Trois-Rivières, au 3005, rue Lindbergh, et à Québec, au 800, 8e Rue de l'Aéroport, pour l'année scolaire 2020-2021 ;

51° de SOLLICITER le MEES et l'arrondissement afin réserver un terrain et de prévoir le financement pour acquérir le terrain et y construire une école directement dans le secteur du PPU Assomption Nord, considérant les développements résidentiels prévus ;

52° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Édouard-Montpetit afin d'indiquer que l'école primaire Maisonneuve occupera temporairement l'espace transitoire;

Quartier Hochelaga-Maisonneuve

53° de POURSUIVRE, pour l'école Chomedey-De Maisonneuve, l'utilisation des locaux nécessaires au projet Déclic au bâtiment situé au 4240, rue Ontario Est, pour les années 2020-2023 ;

54° de METTRE EN ŒUVRE avec les conseils d'établissement concernés, des parents et du personnel la relocalisation des élèves de l'école Maisonneuve durant les travaux ;

55° de POURSUIVRE les analyses et de consulter le milieu (directions d'unité, personnel, conseil d'établissement, parents) à l'égard du réaménagement du 2570, rue Nicolet et son utilisation par l'école De l'Étincelle ; d'ENVISAGER de déposer une demande de financement au MEES pour un projet afin de réhabiliter le bâtiment no 105 situé au 2570, rue Nicolet ;

56° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'immeuble situé au 4650, rue Ontario Est ;

57° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Maisonneuve afin d'indiquer le 6200, avenue Pierre-De Coubertin comme adresse pour le temps de la délocalisation, et ce, dès la rentrée 2020-2021;

Quartier Grand-Plateau

58° de POURSUIVRE, pour l'EMCM, l'utilisation gratuite des locaux situés au 7401, rue Hochelaga à Montréal et au 9, rue Monseigneur-Gosselin à Lévis pour les années 2020 à 2023 ;

59° de POURSUIVRE, pour l'EMEMM, l'utilisation des locaux du bâtiment situé au 2350, rue Dickson, porte 400 pour les années 2020 à 2023 ;

60° de POURSUIVRE, pour l'école Saint-Pierre-Claver, l'utilisation des locaux au Centre du Plateau (Ville de Montréal), situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est, pour les années 2020 à 2023 ;

61° de POURSUIVRE, pour le centre Champagnat, l'utilisation des locaux situés au 1200, boulevard Crémazie pour les années 2020-2023 et d'ANALYSER d'autres scénarios afin de mettre en place une solution pérenne pour répondre aux besoins de scolarisation des élèves adultes ayant des besoins particuliers ;

62° de POURSUIVRE l'analyse des différents scénarios menant au projet de réhabilitation de l'immeuble situé au 3449, rue University occupé par l'école FACE, en collaboration avec le comité de travail et la Société québécoise des infrastructures ;

63° de CONSULTER, lorsque plus de renseignements seront disponibles, les instances concernées, notamment le conseil d'établissement, sur les solutions qui seront proposées pour réaliser les travaux à l'école de l'Étincelle ;

64° de CONSULTER, lorsque plus de renseignements seront disponibles, les instances concernées, notamment le conseil d'établissement, sur les solutions qui seront proposées pour réaliser les travaux à l'école Espace-Jeunesse ;

Quartier Ville-Marie

65° de VÉRIFIER que toute cohabitation et occupation de locaux ne compromette le volet particulier et l'approche pédagogique du milieu ;

66° de POURSUIVRE l'analyse des facteurs et scénarios visant à déployer une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des différentes populations scolaires dans le but de favoriser la réussite des élèves et la rétention des familles dans les écoles primaires et secondaires du quartier ;

67° de POURSUIVRE la formation à l'hôpital Verdun, situé au 4000, boulevard LaSalle pour l'EMFM, pour les années 2020 à 2023 ;

68° de POURSUIVRE, pour l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM), l'utilisation de la bibliothèque et la location des quatre serres et des locaux au pavillon Marie-Victorin du Jardin botanique de Montréal situé au 4101, rue Sherbrooke Est, pour les années 2020 à 2023 ;

69° de POURSUIVRE, pour l'EMHM, l'utilisation des locaux du bâtiment « 5600 Hochelaga » pour les années 2020 à 2023 ;

70° de MANDATER la présidence de la CSDM afin de solliciter le MEES et la Ville afin de construire une nouvelle école des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) sur le site du Jardin botanique ;

71° de MANDATER la présidence de la CSDM afin de solliciter le MEES et Ville afin de réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et y construire une école directement dans le secteur du PPU des Faubourgs, considérant les développements résidentiels prévus ;

Quartier Centre-Ville Ouest (Peter-McGill)

72° de POURSUIVRE les démarches en vue de soumettre un dossier d'opportunité au MEES afin de réserver le terrain proposé par le Grand Séminaire, dans le cadre d'une emphytéose, et d'y construire une école primaire ;

Quartier Saint-Henri — Petite-Bourgogne – Griffintown

73° de POURSUIVRE les démarches visant à doter le secteur Griffintown d'une école publique ;

74° de POURSUIVRE l'analyse des différents scénarios, en collaboration avec l'arrondissement du Sud-Ouest et la communauté, afin de planifier l'arrivée de la population scolaire dans ce secteur ;

Quartier Pointe-Saint-Charles

75° d'ENVISAGER de solliciter le MEES et l'arrondissement afin de réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et y construire une école directement dans le secteur du Bassin Wellington si un projet résidentiel y est prévu ;

Quartier Notre-Dame-de-Grâce

76° de SOLLICITER le MEES afin d'acquérir définitivement le 4635, Place Borden de la CSEM;

77° de POURSUIVRE les démarches relatives à l'analyse de la proposition reçue par le YMCA Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre de l'avis d'appel à intérêt qui a été publié pour le secteur ;

Quartier Côte-des-Neiges Est

78° de POURSUIVRE, pour le centre Pauline-Julien, la location au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges pour l'année scolaire 2019-2020 ;

79° de POURSUIVRE les démarches auprès le MEES et l'arrondissement afin réserver un terrain et de prévoir le financement pour acquérir et construire une école pour le secteur le Triangle Namur/Jean-Talon ;

80° de POURSUIVRE les négociations avec la CSEM pour acquérir l'immeuble où est situé l'école Des Nation ;

Quartier Côte-des-Neiges Ouest

81° de POURSUIVRE la sollicitation auprès du MEES et de l'arrondissement afin de réserver des terrains et de prévoir le financement pour les acquérir et y construire des écoles directement dans le secteur de Namur-Hippodrome, considérant les développements résidentiels prévus.

Annexes

Annexe I : PTRDI 2020-2023
Annexe II: Résolutions
Annexe III: Fiche explicative sur le PTRDI
Annexe IV: Processus de consultation des CÉ pour l'acte d'établissement et le PTRDI
Annexe V: Échéancier pour le PTRDI, le PQI et l'acte d'établissement

Légende du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023

Le terme *Secteur* est utilisé par le MEES. Il correspond au quartier scolaire pour la CSDM.

Les prévisions primaires et secondaires sont pour les trois prochaines années selon les prévisions du MEES reçues au printemps.

Les trois colonnes des années représentent les années couvertes par le PTRDI.

Cartierville Ouest

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				1 563	1 542	1 488
2019-2020	1642	Prévision pour 2019-2020	1 587	VARIATION		-1,51%	-2,84%	-6,24%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				782	811	843
2019-2020	784	Prévision pour 2019-2020	726	VARIATION		7,71%	11,71%	16,12%

Somme des élèves résidant le territoire pour le primaire et le secondaire au 30 septembre.

Ces données pour PTRDI version finale proviennent de la déclaration de la clientèle au 30 septembre.

Les pourcentages de variation sont calculés avec les prévisions du MEES en fonction de la déclaration du 30 septembre.

Les bandes noires est indiqué l'ordre d'enseignement.

La capacité du bâtiment est calculée en fonction des références du MEES, à ces locaux s'ajoutent les locaux de services, par exemple : service de garde.

Nombre d'élèves résidant le territoire-école au 30 septembre 2019.

Cette section indique le nombre de groupes et **le nombre d'élèves à la déclaration du 30 septembre 2019.**

Le pourcentage d'occupation est calculé en prenant la capacité de locaux divisé par le nombre de groupes.

La capacité d'accueil du bâtiment est calculée en fonction des références du MEES, et ajustée si un ajout d'espace est prévu.

PRIMAIRE

École Alice-Parizeau	DÉFAVO	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021		2021-2022		2022-2023	
11715, rue Filion	H4J 1T2					Capacité d'accueil :	21 / 378	Capacité d'accueil :	21 / 378	Capacité d'accueil :	21 / 378
		21	596	28 / 487	133%	Prévision de l'effectif :	39 / 609*	Prévision de l'effectif :	43 / 626*	Prévision de l'effectif :	41 / 613*
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 2 locaux de classes. * Incluant certains élèves du quartier Cartierville Est.						CLASSES MODULAIRES MAINTENUES		CLASSES MODULAIRES MAINTENUES		CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	
No de bâtiment: 031	No d'établissement: 147										

La prévision de l'effectif provient des données du MEES en fonction des élèves **résidant** le territoire-école. Ces élèves peuvent fréquenter l'école du quartier, une école à vocation particulière, un point de service HDAA ou accueil, une école HDAA à mandat régionale ou suprarégionale, une école privée ou être scolarisé à domicile. **Cependant, la CSDM doit planifier ses espaces en considérant qu'ils fréquenteront tous leur école de quartier.**

La destination des locaux indique les occupants du bâtiment. Si une partie du bâtiment est louée, elle pourrait être inscrite dans la section **EXCÉDENTAIRE** avec ses occupants. S'il y a un espace transitoire; celle-ci sera inscrite dans la section TRANSITOIRE avec ses occupants. Si l'école loue des locaux, cohabite ou utilise des classes modulaires, cette information sera indiquée dans cette section. S'il y a des projets d'ajout d'espace, ils seront également inscrits dans cette section.

2020-2023

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDM
PTRDI 2020-2023

Cartierville Ouest

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		**Effectif scolaire - PRIMAIRE →**				1 563	1 542	1 488
2019-2020	**1642**	**Prévision pour 2019-2020**	**1 587**	**VARIATION**		-1,51%	-2,84%	-6,24%
Somme des élèves résidant		**Effectif scolaire - SECONDAIRE →**				782	811	843
2019-2020	**784**	**Prévision pour 2019-2020**	**726**	**VARIATION**		7,71%	11,71%	16,12%

PRIMAIRE

École Alice-Parizeau — DÉFAVO

11715, rue Filion — H4J 1T2

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
21	596	28 / 487	133%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 21 / 378	Capacité d'accueil : 21 / 378	Capacité d'accueil : 21 / 378
Prévision de l'effectif : 39 / 609*	Prévision de l'effectif : 43 / 626*	Prévision de l'effectif : 41 / 613*

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 2 locaux de classes. * Incluant certains élèves du quartier Cartierville Est.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES

No de bâtiment: 031 — No d'établissement: 147

École Louisbourg — DÉFAVO

11880, rue Michel-Sarrazin — H4J 2G7

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
20	436	22 / 384	110%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 20 / 360	Capacité d'accueil : 28 / 504	Capacité d'accueil : 28 / 504
Prévision de l'effectif : 25 / 405	Prévision de l'effectif : 24 / 395	Prévision de l'effectif : 23 / 384

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Un projet d'agrandissement de huit classes et d'un gymnase a été autorisé à l'été 2016. Location de locaux (gymnase) dans le bâtiment situé au 11885, boulevard Laurentien (YMCA Cartierville). Des locaux modulaires ont été installés à l'été 2019, soit 4 classes.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
AJOUT D'ESPACE Travaux en cours. CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	AJOUT D'ESPACE Livraison	Statu quo.

No de bâtiment: 102 — No d'établissement: 151

École Sainte-Odile — DÉFAVO

12055, rue Dépatie — H4J 1W9

Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
20	608	N.A.*	N.A.*

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 31 / 558	Capacité d'accueil : 31 / 558	Capacité d'accueil : 31 / 558
Prévision de l'effectif : 33 / 549	Prévision de l'effectif : 30 / 521	Prévision de l'effectif : 29 / 491

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
La livraison de l'ajout d'espace de 11 classes et d'un gymnase simple est prévu pour le printemps 2020. L'école est délocalisée au 2005, rue Victor-Doré. 12 classes modulaires et 3 locaux de service ont été installés. *VOIR ESPACE TRANSITOIRE

2020-2021	2021-2022	2022-2023
AJOUT D'ESPACE Livraison, retour.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 390 — No d'établissement: 146

École Sainte-Odile, annexe — DÉFAVO

12330, rue Lavigne — H4J 1Y4

Annexe de l'école Sainte-Odile

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
5	N.A*	6 / 74	120%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 5 / 90	Capacité d'accueil : 5 / 90	Capacité d'accueil : 5 / 90
Prévision de l'effectif : N.A*	Prévision de l'effectif : N.A*	Prévision de l'effectif : N.A*

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. * Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Sainte-Odile.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 304 — No d'établissement: 148

ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

Hôpital du Sacré-Cœur (Pavillon Albert-Prévost)
6555, boulevard Gouin Ouest H4K 1B3
Annexe de l'école en milieu hospitalier (Primaire).

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe des locaux à l'Hopital du Sacré-Cœur.

No de bâtiment: 857 No d'établissement: 245

DÉCLARATION 2018-2019
18

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

6520, boulevard Gouin Ouest

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
20 742	065	vacant	N.A.

L'immeuble est inoccupé.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.

11880, rue Michel-Sarrazin

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
26 589	102	emphytéose	20 avril 2033

Terrain occupé par Centre de la petite enfance Enfants de tous pays.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

11760, avenue Robert-Giffard

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
10 527	327	location	30 juin 2020

Occupé par Centre de la petite enfance Cartierville Inc. Processus d'aliénation en cours.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape d'autorisation du MEES.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape de l'aliénation.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape de l'aliénation.

Cartierville Est

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				1 427	1 379	1 319
2019-2020	1465	Prévision pour 2019-2020	1 443	VARIATION		-1,11%	-4,44%	-8,59%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				843	919	972
2019-2020	836	Prévision pour 2019-2020	785	VARIATION		7,39%	17,07%	23,82%

PRIMAIRE

École François-de-Laval
12050, avenue du Bois-de-Boulogne H3M 2X9
Un annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
27	1036	32 / 639	119%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	27 / 621	Capacité d'accueil :	27 / 621	Capacité d'accueil :	27 / 621
Prévision de l'effectif :	52 / 984	Prévision de l'effectif :	50 / 944	Prévision de l'effectif :	50 / 904
CLASSES MODULAIRES MAINTENUES		CLASSES MODULAIRES MAINTENUES		CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 3 locaux de classes.
No de bâtiment: 151 No d'établissement: 132

École François-de-Laval, annexe
12020, avenue du Bois-de-Boulogne H3M 2X9
Annexe de l'école François-de-Laval.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
21	N.A*	18 / 360	86%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	21 / 483	Capacité d'accueil :	21 / 483	Capacité d'accueil :	21 / 483
Prévision de l'effectif :	N.A*	Prévision de l'effectif :	N.A*	Prévision de l'effectif :	N.A*
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. * Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école François-de-Laval.
No de bâtiment: 193 No d'établissement: 052

École Gilles-Vigneault DÉFAVO
11400, avenue De Poutrincourt H3M 1Z7

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
25	429	32 / 503	128%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	25 / 450	Capacité d'accueil :	25 / 450	Capacité d'accueil :	25 / 450
Prévision de l'effectif :	28 / 447	Prévision de l'effectif :	27 / 439	Prévision de l'effectif :	26 / 419
CLASSES MODULAIRES MAINTENUES		CLASSES MODULAIRES MAINTENUES		CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 4 locaux de classes.
No de bâtiment: 096 No d'établissement: 145

SECONDAIRE

École Évangéline
11845, boulevard de l'Acadie H3M 2T4

CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
726	787	108%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	726	Capacité d'accueil :	726	Capacité d'accueil :	726
Prévision de l'effectif :	915	Prévision de l'effectif :	974	Prévision de l'effectif :	1 021

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Modification de l'acte d'établissement pour y indiquer les deux cycles du secondaire.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 499 No d'établissement: 281

École La Dauversière
11600, boulevard de l'Acadie H3M 2T2

CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
548	626	114%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	548	Capacité d'accueil :	548	Capacité d'accueil :	548
Prévision de l'effectif :	915	Prévision de l'effectif :	974	Prévision de l'effectif :	793

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Un projet d'agrandissement sur le terrain du 2005, rue Victor-Doré a été présenté au MEES à l'automne 2019.
Modification de l'acte d'établissement pour y indiquer les deux cycles du secondaire.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Travaux si autorisé par le MEES.	Travaux si autorisé par le MEES.	Travaux si autorisé par le MEES.

No de bâtiment: 376 No d'établissement: 282

TRANSITOIRE

Terrain - 2005 Victor-Doré
terrain du 2005, rue Victor-Doré

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
N.A.	N.A.	N.A.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Un projet d'agrandissement de l'école La Dauversière sur le terrain a été présenté au MEES à l'automne 2019.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Travaux si autorisé par le MEES.	Travaux si autorisé par le MEES.	Travaux si autorisé par le MEES.

No de bâtiment: à venir No d'établissement: N.A.

Transitoire bâtiment 323 - 2005, rue Victor-Doré
2005, rue Victor-Doré H3M 1S4

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
N.A	32 / 541	N.A.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.D.	Capacité d'accueil :	N.D.	Capacité d'accueil :	N.D.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Ce bâtiment est occupé en totalité par l'école Sainte-Odile (Cartierville Ouest) depuis la rentrée 2018-2019. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 12 classes et 3 locaux de services.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
OCCUPATION À DÉTERMINER en fonction des analyses et de la consultation en réalisation	OCCUPATION À DÉTERMINER en fonction des analyses et de la consultation en réalisation	OCCUPATION À DÉTERMINER en fonction des analyses et de la consultation en réalisation

No de bâtiment: 323 No d'établissement: 146

Ahuntsic-Bordeaux

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				5 098	5 146	5 150
2019-2020	5239	Prévision pour 2019-2020	5 019	VARIATION		1,57%	2,53%	2,61%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				2 022	2 126	2 268
2019-2020	2129	Prévision pour 2019-2020	1890	VARIATION		6,98%	12,49%	20,00%

PRIMAIRE

École Ahuntsic

10615, boulevard Saint-Laurent H3L 2P5

Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
16	459	17 / 307	106%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Des travaux majeurs devraient être réalisés dans les prochaines années. Advenant un impact sur l'occupation de l'école, des consultations se tiendront à l'avance.

No de bâtiment: 116 No d'établissement: 117

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 16 / 328	Capacité d'accueil : 16 / 328	Capacité d'accueil : 16 / 328
Prévision de l'effectif : 24 / 493	Prévision de l'effectif : 23 / 498	Prévision de l'effectif : 24 / 503
ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.

École Ahuntsic, annexe

9900, avenue d'Auteuil H3L 2K1

Annexe de l'école Ahuntsic

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
9	N.A*	10 / 225	111%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. * Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Ahuntsic.

No de bâtiment: 264 No d'établissement: 118

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 9 / 207	Capacité d'accueil : 9 / 207	Capacité d'accueil : 9 / 207
Prévision de l'effectif : 10 / 236	Prévision de l'effectif : 10 / 236	Prévision de l'effectif : 10 / 236
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École Atelier

10055, rue Jean-Jacques-Gagnier H2B 2Z7

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
14	N.A.	15 / 299	107%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 001 No d'établissement: 053 **VOCATION**

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 14 / 322	Capacité d'accueil : 14 / 322	Capacité d'accueil : 14 / 322
Prévision de l'effectif : 18 / 304	Prévision de l'effectif : 18 / 304	Prévision de l'effectif : 18 / 304
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École Christ-Roi

525, rue de Louvain Est H2M 1A1

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
14*	368	17/341	121%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Un projet d'ajout d'espace de 9 classes, de locaux de services et d'un gymnase a été autorisé et la fin des travaux est prévue au courant de l'année 2019-2020. Considérant l'ampleur des travaux, des classes sont délocalisées dans l'espace transitoire - école Marie-Anne situé au 100, rue Sauvé Est (Bâtiment #055). — Voir la section Ahuntsic- Bordeaux

No de bâtiment: 223 No d'établissement: 102

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 24 / 552	Capacité d'accueil : 24 / 552	Capacité d'accueil : 24 / 552
Prévision de l'effectif : 19 / 389	Prévision de l'effectif : 19 / 398	Prévision de l'effectif : 19 / 402
AJOUT D'ESPACE Livraison, retour.	Statu quo.	Statu quo.

École Fernand-Seguin, pavillon Hubert-Reeves

10050, avenue Durham H2C 2G4

Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
6	N.A.	5 / 117	83%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Un projet d'ajout d'espace de 10 classes et d'un gymnase simple est prévu pour des élèves du quartier. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2020-2021. 3 classes sont relocalisées dans des classes modulaires installées à l'été 2019 au pavillon Julie-Payette. N'est pas comptabilisée dans la capacité d'accueil du quartier.

No de bâtiment: 261 No d'établissement: 101 **VOCATION**

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 16 / 368	Capacité d'accueil : 16 / 368	Capacité d'accueil : 16 / 368
Prévision de l'effectif : 18 / 409	Prévision de l'effectif : 18 / 409	Prévision de l'effectif : 18 / 409
AJOUT D'ESPACE Fin possible des travaux. LIVRAISON	Statu quo.	Statu quo.

École Fernand-Seguin, pavillon Julie-Payette		**CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020**	**ÉLÈVES RÉSIDANT**	**DÉCLARATION 2019-2020**	**POURCENTAGE D'OCCUPATION**	**2020-2021**		**2021-2022**		**2022-2023**	
10085, avenue Durham	H2C 2G3					Capacité d'accueil :	5 / 115	Capacité d'accueil :	5 / 115	Capacité d'accueil :	5 / 115
Annexe de l'école Fernand-Séguin, pavillon Hubert-Reeves		5	N.A.	10 / 186	200%	Prévision de l'effectif :	7 / 114	Prévision de l'effectif :	7 / 114	Prévision de l'effectif :	7 / 114
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Des classes modulaires (3 classes) sont installées à l'été 2019 afin de permettre l'agrandissement au pavillon Hubert-Reeves. Un réhabilitation importante du pavillon Julie-Payette est envisagée lorsque l'agrandissement sera livré. N'est pas comptabilisée dans la capacité d'accueil du quartier.						ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.		ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.		ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	
No de bâtiment: 330	No d'établissement: 099				**VOCATION**						
École La Visitation	**DÉFAVO**	**CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020**	**ÉLÈVES RÉSIDANT**	**DÉCLARATION 2019-2020**	**POURCENTAGE D'OCCUPATION**	**2020-2021**		**2021-2022**		**2022-2023**	
10591, rue Séguin	H2B 2B8					Capacité d'accueil :	24 / 432	Capacité d'accueil :	24 / 432	Capacité d'accueil :	24 / 432
		24	468	29 / 433	121%	Prévision de l'effectif :	25 / 430	Prévision de l'effectif :	26 / 434	Prévision de l'effectif :	25 / 422
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.						Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	
No de bâtiment: 198	No d'établissement: 075										
École Louis-Colin		**CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020**	**ÉLÈVES RÉSIDANT**	**DÉCLARATION 2019-2020**	**POURCENTAGE D'OCCUPATION**	**2020-2021**		**2021-2022**		**2022-2023**	
10122, boulevard Olympia	H2C 2V9					Capacité d'accueil :	24 / 552	Capacité d'accueil :	24 / 552	Capacité d'accueil :	24 / 552
		24	626	27 / 611	113%	Prévision de l'effectif :	27 / 609	Prévision de l'effectif :	28 / 618	Prévision de l'effectif :	27 / 604
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.						Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	
No de bâtiment: 007	No d'établissement: 092										
École Saint-Antoine-Marie-Claret		**CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020**	**ÉLÈVES RÉSIDANT**	**DÉCLARATION 2019-2020**	**POURCENTAGE D'OCCUPATION**	**2020-2021**		**2021-2022**		**2022-2023**	
10600, avenue Larose	H2B 2Z3					Capacité d'accueil :	16 / 368	Capacité d'accueil :	16 / 368	Capacité d'accueil :	16 / 368
		16	344	21 / 332	131%	Prévision de l'effectif :	14 / 292	Prévision de l'effectif :	14 / 277	Prévision de l'effectif :	13 / 269
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 7 classes et 1,5 locaux de services.						CLASSES MODULAIRES MAINTENUES		CLASSES MODULAIRES MAINTENUES		CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	
No de bâtiment: 296	No d'établissement: 051										
École Saint-Benoît		**CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020**	**ÉLÈVES RÉSIDANT**	**DÉCLARATION 2019-2020**	**POURCENTAGE D'OCCUPATION**	**2020-2021**		**2021-2022**		**2022-2023**	
500, avenue du Mont-Cassin	H3L 1W6					Capacité d'accueil :	21 / 483	Capacité d'accueil :	21 / 483	Capacité d'accueil :	21 / 483
		21	438	20 / 376	95%	Prévision de l'effectif :	24 / 474	Prévision de l'effectif :	25 / 495	Prévision de l'effectif :	25 / 486
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.						Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	
No de bâtiment: 003	No d'établissement: 121										
École Saint-André-Apôtre		**CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020**	**ÉLÈVES RÉSIDANT**	**DÉCLARATION 2019-2020**	**POURCENTAGE D'OCCUPATION**	**2020-2021**		**2021-2022**		**2022-2023**	
215, rue Prieur Ouest	H3L 1R7					Capacité d'accueil :	18 / 414	Capacité d'accueil :	18 / 414	Capacité d'accueil :	18 / 414
Une annexe est liée à cet établissement		18	423	17 / 328	94%	Prévision de l'effectif :	20 / 435	Prévision de l'effectif :	20 / 435	Prévision de l'effectif :	21 / 455
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Cohabitation avec la Ville de Montréal (sous-sol). Cette école possède une annexe siutée dans l'immeuble située au 11015, rue Tolhurst (bâtiment #197). ** Les prévisions de l'effectif s'appliquent aussi à la nouvelle annexe (11015 Tolhurst).						Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	
No de bâtiment: 238	No d'établissement: 119										

École Saint-André-Apôtre, annexe
11015, rue Tolhurst H3L 3A8

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
8	N.A.*	6 / 129	75%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	8 / 184	Capacité d'accueil :	8 / 184	Capacité d'accueil :	8 / 184
Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. *Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'École Saint-André-Apôtre.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 197 No d'établissement: 123

École Saint-Isaac-Jogues DÉFAVO
9355, avenue De Galinée H2M 2A7

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
19	543	25 / 472	132%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	27 / 486	Capacité d'accueil :	27 / 486	Capacité d'accueil :	27 / 486
Prévision de l'effectif :	30 / 525	Prévision de l'effectif :	29 / 517	Prévision de l'effectif :	29 / 514

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Projet d'ajout d'espace de 6 classes et d'une salle d'activités physiques est en cours et la fin des travaux est prévue pour la rentrée 2020-2021. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 6 classes et un demi-local de services. Ils seront retirés lorsque les travaux le nécessiteront.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
AJOUT D'ESPACE Fin possible des travaux. LIVRAISON	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 109 No d'établissement: 082

École Saint-Paul-de-la-Croix
10495, avenue Georges-Baril H2C 2N1

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
21	442	25 / 439	119%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	21 / 483	Capacité d'accueil :	21 / 483	Capacité d'accueil :	21 / 483
Prévision de l'effectif :	21 / 422	Prévision de l'effectif :	21 / 431	Prévision de l'effectif :	21 / 439

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 417 No d'établissement: 100

École Saint-Simon-Apôtre DÉFAVO
195, rue De Beauharnois Ouest H2N 1K1

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
20	426	21 / 364	105%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	20 / 360	Capacité d'accueil :	20 / 360	Capacité d'accueil :	20 / 360
Prévision de l'effectif :	24 / 424	Prévision de l'effectif :	24 / 435	Prévision de l'effectif :	25 / 439

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école cohabite avec la Ville de Montréal.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 341 No d'établissement: 120

École Saints-Martyrs-Canadiens DÉFAVO
9920, rue Parthenais H2B 2L4
Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
16	666	21 / 382	N.A.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	16 / 288	Capacité d'accueil :	16 / 288	Capacité d'accueil :	16 / 288
Prévision de l'effectif :	38 / 610	Prévision de l'effectif :	40 / 614	Prévision de l'effectif :	39 / 623

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. 6 classes modulaires sont installées à l'immeuble du 10125, rue Parthenais (bâtiment #225).

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 226 No d'établissement: 069

École Saints-Martyrs-Canadiens, annexe (UP) DÉFAVO
10125, rue Parthenais H2B 2L6
Annexe de l'école Saints-Martyrs-Canadiens.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
6	N.A.*	inclus dans S.M.C.	N.A.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Cette annexe consiste en des locaux modulaires installées sur le terrain du bâtiment excédentaire #225 soit 6 locaux de classes. Ces classes modulaires seront utilisées comme espace transitoire, notamment pour y scolariser des groupes d'élèves d'accueil qui arrivent durant l'année scolaire. *Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Saint-Martyrs-Canadiens.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir. CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir. CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir. CLASSES MODULAIRES MAINTENUES

No de bâtiment: 225 No d'établissement: 062

École Saints-Martyrs-Canadiens, annexe DÉFAVO	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
10000, rue Parthenais H2B 2L4					Capacité d'accueil : 14 / 252	Capacité d'accueil : 14 / 252	Capacité d'accueil : 14 / 252
	14	N.A.*	13 / 241	N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A.*
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. *Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Saint-Martyrs-Canadiens.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 195 No d'établissement: 078							

SECONDAIRE

École Sophie-Barat	CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
1239, boulevard Gouin Est H2C 1B3				Capacité d'accueil : 1122	Capacité d'accueil : 1122	Capacité d'accueil : 1122
Une annexe est liée à cet établissement.	1122	1055	94%	Prévision de l'effectif : 1472	Prévision de l'effectif : 1547	Prévision de l'effectif : 1651
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école cohabite avec la Ville de Montréal. Il y a une emphytéose avec la Ville de Montréal concernant la piscine qui se termine len mai 2049. Plusieurs ententes sont effectives sur le terrain de l'école. Un projet de nouveau pavillon a été présenté au MEES à l'automne 2017 et a été autorisé en juin 2018. Des travaux majeurs devront être réalisés. Advenant un impact sur l'occupation de l'école, des consultations se tiendront à l'avance.				AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.	AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.	AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.
No de bâtiment: 056 No d'établissement: 271						

École Sophie-Barat, annexe	CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
750, boulevard Gouin Est H2C 1A6				Capacité d'accueil : 450	Capacité d'accueil : 450	Capacité d'accueil : 450
Annexe de l'école Sophie-Barat.	450	716	159%	Prévision de l'effectif : 550	Prévision de l'effectif : 578	Prévision de l'effectif : 617
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Ajout de classes modulaires (4) sur le site à l'été 2019. Une demande de financement pourrait être transmise MEES pour réaliser un projet d'ajout d'espace. Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Sophie-Barat.				Possibilité de présenter un projet au MEES.	En attente d'une autorisation du MEES.	Travaux si autorisé par le MEES.
No de bâtiment: 306 No d'établissement: 272						

École Marie-Anne	CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
100, rue Sauvé Est H3L 1H1				Capacité d'accueil : 1044	Capacité d'accueil : 1044	Capacité d'accueil : 1044
Une annexe est liée à cet établissement.	1044	530	51%	Prévision de l'effectif : 556	Prévision de l'effectif : 556	Prévision de l'effectif : 556
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école cohabite avec le Centre Marie-Anne FGA. Des classes modulaires indépendantes du bâtiment principal sont installées sur le terrain de l'école. Elles sont utilisées comme espace transitoire primaire. Une demande de financement pour un ajout d'espace permettrait de pérenniser la transitoire.— VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE —				Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.
No de bâtiment: 055 No d'établissement: 276						

TRANSITOIRE

Transitoire bâtiment 055 - 100, rue Sauvé Est	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
100, rue Sauvé Est (résiduel de l'école Marie-Anne) H3L 1H1				Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
	N.A.	5 / 117	N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Cet espace transitoire consiste en des classes modulaires indépendantes (6 classes, un local de service et d'un bloc sanitaire). L'espace transitoire est utilisé temporairement par l'école Christ-Roi. Un projet de nouvelle école primaire de 6 classes préscolaires et 21 classes primaires a été déposé au MEES à l'automne 2018 et il n'a pas été financé en juin 2019. Un projet d'école transitoire primaire/secondaire a été soumis au MEES dans le cadre du PQI 2020-2030 en octobre 2019.				Travaux si autorisé par le MEES.	Travaux si autorisé par le MEES.	Travaux si autorisé par le MEES.
No de bâtiment: 055 No d'établissement: 102						

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Centre Marie-Anne FGA
Centre Marie-Anne FGA (soir) - 351
100, rue Sauvé Est H3L 1H1

DÉCLARATION 2018-2019
274

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Le Centre cohabite avec l'école Marie-Anne.

No de bâtiment: 055 No d'établissement: 349

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

École Dominique-Savio (primaire)
École Dominique-Savio - jour - 231 (annexe)
9335, rue Saint-Hubert H2M 1Y7

DÉCLARATION 2019-2020
31

Trois annexes sont liées à cet établissement (231-206-229).
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école est située dans des locaux du Centre jeunesse de Montréal Dominique-Savio relevant du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

No de bâtiment: 854 No d'établissement: 208

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Dominique-Savio - jour (Primaire)
École Dominique-Savio (secondaire) - 229
9335, rue Saint-Hubert (formation offerte dans des centres) H2M 1Y7

DÉCLARATION 2019-2020
85*

Annexe de l'école Dominique-Savio (208).
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école est située dans des locaux du Centre jeunesse de Montréal Dominique-Savio relevant du Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Nombre d'élèves au secondaire.

No de bâtiment: 874 No d'établissement: 206

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

FORMATION PROFESSIONNELLE

E.M.I.C.A. n'a plus d'annexe dans l'immeuble 055 sis au 100, rue Sauvé Est.

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

9767, boulevard Saint-Laurent

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
7 374	055	vacant	N.A.

Ce bâtiment est sur le terrain de l'école Marie-Anne. Une demande de financement a été présentée au MEES, à l'automne 2018 afin de démolir cet immeuble et de construire sur ce terrain une nouvelle école primaire. Le projet n'a pas été financée en juin 2019. Une nouvelle demande pour du primaire/secondaire est déposée à l'automne 2019.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Travaux si autorisé par le MEES.	Travaux si autorisé par le MEES.	Travaux si autorisé par le MEES.

1239, boulevard Gouin Est (terrain)

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
106 114	056	terrain	30 juin 2099

Occupé par la Ville de Montréal (terrain). Le bâtiment est situé sur le terrain de l'école Sophie-Barat. Un projet d'ajout d'espaces (200 au 250 places) a été autorisé en juin 2018. Une partie du terrain est une servitude pour la piste cyclable, un stationnement de la Ville de Montréal et une partie souterraine sert de garage pour le métro de Montréal.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
AJOUT D'ESPACE Projet financé par le MEES.	AJOUT D'ESPACE Projet financé par le MEES.	AJOUT D'ESPACE Projet financé par le MEES.

10780, rue Laverdure (terrain)

10780, rue Laverdure

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
19 439	114	emphytéose	5 février 2033
23 128	114	location	30 juin 2018

Une analyse sera effectuée par le SRM afin de déterminer le potentiel de l'immeuble pour la scolarisation. Occupé par Centre de la petite enfance - Le petit sentier (terrain) et Solidarité Ahuntsic.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.

					2020-2021		2021-2022		2022-2023	
10125, rue Parthenais	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
	30 785	225	location	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Occupé par Ville de Montréal. 6 classes modulaires sont installées et utilisées par l'école Saints-Martyrs-Canadiens annexe UP.					Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	
9907, rue Parthenais	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	8 041	232	emphytéose	31 octobre 2028	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Occupé par Gestion sourire - Monsieur Gilles Renard.					Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
					Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	
10770, rue Chambord	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	6 313	271	location (1)	30 juin 2020	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
	1 060	271	location (2)	30 juin 2020	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
	8 405	271	location (3)	30 juin 2020	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.		ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.		ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	
Occupé par l'école Félix-Antoine (1) , l'Association des concierges des écoles du district de Montréal (2) et le Centre de ressources éducatives et communautaires d'Ahuntsic (CRECA) (3) . Analyse en cours pour déterminer si le site possède un potentiel de scolarisation des élèves.										
35-75, rue de Port-Royal Est	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	98 149	956	emphytéose	20 février 2053	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Terrain occupé par la Compagnie Rodimax Inc.					Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
					Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	
1630-1670, rue Sauvé Est	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	20 694	957	emphytéose	26 juin 2054	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Terrain occupé par la Ville de Montréal (coopérative d'habitation A tout hasard).					Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
					Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

Saint-Michel Nord-Ouest

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				2 104	2 101	2 104
2019-2020	2159	Prévision pour 2019-2020	2 113	VARIATION		-0,43%	-0,57%	-0,43%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				1 169	1 223	1 253
2019-2020	1296	Prévision pour 2019-2020	1173	VARIATION		-0,34%	4,26%	6,82%

PRIMAIRE

École Marie-Rivier, pavillon Legendre — DÉFAVO

9066, 8e Avenue H1Z 2Y5

Annexe de l'école Marie-Rivier, pavillon Louvain.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
12	701	14 / 231	117%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 333 No d'établissement: 060

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 12 / 216	Capacité d'accueil : 12 / 216	Capacité d'accueil : 12 / 216
Prévision de l'effectif : 44 / 729	Prévision de l'effectif : 45 / 731	Prévision de l'effectif : 45 / 746
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École Marie-Rivier, pavillon Louvain — DÉFAVO

9200, 8e Avenue H1Z 2Y5

Une annexe liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020*	POURCENTAGE D'OCCUPATION
24	N.A*	23 / 390	96%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
2 groupes d'élèves sont scolarisés à l'école St. Dorothy, appartenant à la Commission scolaire English Montreal, située au 8961, 6e Avenue (bâtiment 887-015). Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Marie-Rivier, pavillon Legendre.

No de bâtiment: 348 No d'établissement: 059

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 24 / 432	Capacité d'accueil : 24 / 432	Capacité d'accueil : 24 / 432
Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A*	Prévision de l'effectif : N.A*
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École Montcalm — DÉFAVO

8800, 12e Avenue H1Z 3J3

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
24	383	26 / 444	108%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 398 No d'établissement: 055

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 24 / 432	Capacité d'accueil : 24 / 432	Capacité d'accueil : 24 / 432
Prévision de l'effectif : 24 / 383	Prévision de l'effectif : 25 / 397	Prévision de l'effectif : 25 / 388
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École Saint-Bernardin — DÉFAVO

7900, 8e Avenue H1Z 2V9

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
14	552	24 / 446	171%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité du bâtiment. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 5 locaux de classes.

No de bâtiment: 309 No d'établissement: 061

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 14 / 252	Capacité d'accueil : 14 / 252	Capacité d'accueil : 14 / 252
Prévision de l'effectif : 31 / 525	Prévision de l'effectif : 31 / 521	Prévision de l'effectif : 31 / 532
CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES

École Sainte-Lucie — DÉFAVO

8901, boulevard Saint-Michel H1Z 3G3

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
N.A.	521	23 / 423	N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Le bâtiment sera démoli et reconstruit. Les élèves sont scolarisés dans la partie transitoire de l'école Louis-Joseph-Papineau jusqu'à la fin des travaux prévue pour la rentrée 2021-2022. Une demande d'ajout d'espace, déposée au MEES à l'automne 2018, n'a pas été financée en juin 2019. — VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE —

No de bâtiment: 320 No d'établissement: 054

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : 22 / 382	Capacité d'accueil : 22 / 382
Prévision de l'effectif : 28 / 467	Prévision de l'effectif : 27 / 452	Prévision de l'effectif : 26 / 438
AJOUT D'ESPACE Travaux en réalisation Délocalisation complète. VOIR ESPACE TRANSITOIRE	AJOUT D'ESPACE Livraison, retour.	Statu quo.

SECONDAIRE

École Louis-Joseph-Papineau
2901, rue de Louvain Est H1Z 1J7

CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
1423	1250	88%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	1423	Capacité d'accueil :	1423	Capacité d'accueil :	1423
Prévision de l'effectif :	1691	Prévision de l'effectif :	1746	Prévision de l'effectif :	1771

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Une partie de ce bâtiment est utilisée comme école transitoire. De plus, des locaux de l'école sont dédiés au Bureau des approvisionnements de la CSDM et la Ville de Montréal. — VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE —

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.

No de bâtiment: 028 No d'établissement: 263

TRANSITOIRE

Transitoire bâtiment 028 - École Louis-Joseph-Papineau
2901, rue de Louvain Est H1Z 1J7

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
22	N.A.	N.A.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	22 / 396	Capacité d'accueil :	22 / 396	Capacité d'accueil :	22 / 396
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Les élèves de l'école primaire Sainte-Lucie sont scolarisés à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau située au 2901, rue de Louvain Est en raison de travaux à effectuer au bâtiment situé au 8901, boulevard Saint-Michel. *Voir école Sainte-Lucie.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.	ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.

No de bâtiment: 028 No d'établissement: 054

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Centre Gabrielle-Roy
8699, boulevard Saint-Michel H1Z 3G1

DÉCLARATION 2018-2019
367

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Le Centre cohabite avec la garderie gérée par le Centre Gabrielle-Roy (Bonheur d'occasion).

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 022 No d'établissement: 340

Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP)
2651, boulevard Crémazie Est H1Z 2H6

DÉCLARATION 2018-2019
1434

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Le C.R.E.P. cohabite avec le Comité civil des cadets de l'air du Canada / Escadron 96 Alouette (1), la Coopérative d'habitation Côté-Soleil - Coop producteurs développement Jarry 2e (2), l'Entraide bénévole Kouzin Kouzin de Montréal Métropolitain (3), le temps d'une pause Service de répit (4), le Carrefour populaire de Saint-Michel Inc.(5) et autres locataires.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 318 No d'établissement: N.A.

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

8000, 8e Avenue

Bâtiment attaché physiquement au 2950, rue Jarry

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
7 201	139L	location	30 juin 2021

Occupé par le Centre de la petite enfance Le Petit Cheval.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

2950, rue Jarry Est

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
29 644	139	vacant	N.A.

Le bâtiment a été démoli. Un projet d'école primaire de 23 classes et d'un gymnase double est en construction. Les travaux devraient être terminés à l'automne 2020.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : NA	Capacité d'accueil : 23 / 403	Capacité d'accueil : 23 / 403
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
AJOUT D'ESPACE Fin possible des travaux. LIVRAISON	Statu quo.	Statu quo.

7950, 2e Avenue

Bâtiment attaché au bâtiment situé au 2651, Crémazie Est

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
7 639	318L	location	30 juin 2020

Occupé par le Centre de la petite enfance Populaire Saint-Michel Inc. Processus d'aliénation déclenché.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape d'autorisation du MEES.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape d'autorisation du MEES.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape de l'aliénation.

2651, boulevard Crémazie Est

Occupé par le Comité civil des cadets de l'air du Canada / Escadron 96 Alouette (1), La Coopérative d'habitation Côté-Soleil - Coop producteurs développement Jarry 2e (2), L'Entraide bénévole Kouzin Kouzin de Montréal Métropolitain (3), La temps d'une pause Service de répit (4) Le Carrefour populaire de Saint-Michel Inc.(5) et autres locataires. Une partie est occupée par le CREP.

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
540	318	location (1)	30 juin 2020
3921 (terrain)	318	location (2)	30 juin 2020
2 192	318	location (3)	30 juin 2020
338	318	location (4)	30 juin 2020
6 003	318	location (5)	30 juin 2020

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

2650, rue Jarry Est

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
53 723	953	emphytéose	15 juillet 2062

Occupé par la Coopérative d'habitation Côté-Soleil - Coopérative producteurs développement Jarry 2e.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

8833, boulevard Saint-Michel

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
5 967	321	location (1)	30 juin 2020
2 961	321	vacant	N.A.

Occupé par Centre de la petite enfance La Camélia (1). Processus d'aliénation déclenché (2).

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape d'autorisation du MEES.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape d'autorisation du MEES.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape de l'aliénation.

Saint-Michel Nord-Est

				Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →			1 274	1 303	1 284
2019-2020	1270	Prévision pour 2019-2020	1 276	VARIATION	-0,16%	2,12%	0,63%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →			522	523	518
2019-2020	565	Prévision pour 2019-2020	518	VARIATION	0,77%	0,97%	0,00%

PRIMAIRE

École Bienville — DÉFAVO

9275, 25e Avenue H1Z 4E2

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
23	490	25 / 431	109%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 23 / 414	Capacité d'accueil : 23 / 414	Capacité d'accueil : 23 / 414
Prévision de l'effectif : 32 / 531	Prévision de l'effectif : 35 / 560	Prévision de l'effectif : 36 / 582

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 020 No d'établissement: 034

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Bâtisseurs — DÉFAVO

8801, 25e Avenue H1Z 4B4

Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
23	780	25 / 413	109%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 23 / 414	Capacité d'accueil : 23 / 414	Capacité d'accueil : 23 / 414
Prévision de l'effectif : 46 / 743	Prévision de l'effectif : 46 / 743	Prévision de l'effectif : 43 / 702

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Des travaux majeurs devraient être réalisés dans les prochaines années. *Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Bâtisseurs.

No de bâtiment: 019 No d'établissement: 036

2020-2021	2021-2022	2022-2023
ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.

École Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Découvreurs — DÉFAVO

8777, 24e Avenue H1Z 3Z8

Annexe de l'école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Bâtisseurs.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
43	N.A.*	35 / 509	81%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 43 / 774	Capacité d'accueil : 43 / 774	Capacité d'accueil : 43 / 774
Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A.*

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. * Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Bâtisseurs.

No de bâtiment: 313 No d'établissement: 037

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

4105, 47e Rue

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
11 388	315	location	30 juin 2032

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.

Bâtiment occupé par le Centre éducatif communautaire René-Goupil Inc.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

4121, 42e Rue

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
5 662	418	location (1)	30 juin 2020
24 779	418	location (2)	30 juin 2020

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.

Occupé par le Centre de la petite enfance Au Galop (1) et la Ville de Montréal (2). Processus d'aliénation déclenché.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape d'autorisation du MEES.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape d'autorisation du MEES.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape de l'aliénation.

Saint-Michel Sud

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				925	895	869
2019-2020	881	Prévision pour 2019-2020	884	VARIATION		4,64%	1,24%	-1,70%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				497	528	549
2019-2020	497	Prévision pour 2019-2020	472	VARIATION		5,30%	11,86%	16,31%

PRIMAIRE

École Léonard-De Vinci, pavillon 2e et 3e cycle DÉFAVO

7575, 19e Avenue H2A 2M2

Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
12	584	11 / 198	92%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 412 No d'établissement: 039

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	12 / 216	Capacité d'accueil :	12 / 216	Capacité d'accueil :	12 / 216
Prévision de l'effectif :	37 / 578	Prévision de l'effectif :	33 / 545	Prévision de l'effectif :	32 / 523
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Léonard-De Vinci, pavillon préscolaire et 1er cycle DÉFAVO

7630, 22e Avenue H2A 2H9

Annexe de l'école Léonard-De Vinci, pavillon 2e et 3e cycle.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
30	N.A.*	27 / 399	90%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. *Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Léonard-De-Vinci, pavillon 2e et 3e cycle.

No de bâtiment: 107 No d'établissement: 038

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	30 / 540	Capacité d'accueil :	30 / 540	Capacité d'accueil :	30 / 540
Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Saint-Mathieu DÉFAVO

7230, 8e Avenue H2A 3C7

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
10	296	14 / 245	140%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Une analyse sera effectuée pour l'immeuble #235 situé au 7110, 8e Avenue qui deviendra l'annexe de l'école Saint-Mathieu. La fin des travaux est prévue pour l'hiver 2021.

No de bâtiment: 282 No d'établissement: 063

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	19 / 342	Capacité d'accueil :	19 / 342	Capacité d'accueil :	19 / 342
Prévision de l'effectif :	20 / 347	Prévision de l'effectif :	21 / 350	Prévision de l'effectif :	21 / 346
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

SECONDAIRE

École Joseph-François-Perrault
7450, rue François-Perrault H2A 1L9
Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
1713	1527	89%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	1713	Capacité d'accueil :	1713	Capacité d'accueil :	1713
Prévision de l'effectif :	1456	Prévision de l'effectif :	1456	Prévision de l'effectif :	1456
AJOUT D'ESPACE Projet partiellement financé par le MEES.		AJOUT D'ESPACE Projet partiellement financé par le MEES.		AJOUT D'ESPACE Projet partiellement financé par le MEES.	

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. L'école loue des locaux à l'Académie Ness Martial, située au 3700 Crémazie Est et le gymnase du Centre Étienne-Desmarteaux situé au 3430, rue de Bellechasse. Un projet de salle de concert avec locaux de pratique est à l'étude. Le MEES c'est engagé à verser 4 millions pour ce projet.

No de bâtiment: 004 No d'établissement: 262

École Joseph-François-Perrault, annexe
7411, 17e Avenue H2A 2R7
Annexe de l'école Joseph-François-Perrault.

CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
60	47	78%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	60	Capacité d'accueil :	60	Capacité d'accueil :	60
Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*
ANALYSE EN COURS Ajout potentiel de classe modulaire		ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.		ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Des travaux majeurs devront être réalisés, les éleves (en tout ou en partie) pourraient être délocalisées durant les travaux, des classes modulaires sur site sont envisagées. *Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Joseph-François-Perreault.

No de bâtiment: 312 No d'établissement: 261

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Centre Yves-Thériault
3925, rue Villeray H2A 1H1

DÉCLARATION 2018-2019 ETP
1195

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 051 No d'établissement: 389

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

7110, 8e Avenue
(ancien Centre Saint-Mathieu).

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
25 371	235	vacant	N.A.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	9 / 162	Capacité d'accueil :	9 / 162
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
AJOUT D'ESPACE Fin possible des travaux. LIVRAISON		Statu quo.		Statu quo.	

La reprise de cet immeuble excédentaire permettra l'ajout de 9 classes et d'une salle d'activités. Ce projet dont la fin des travaux est prévue pour l'hiver 2020, deviendra l'annexe de l'école Saint-Mathieu.

Villeray

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				3 334	3 320	3 304
2019-2020	3455	Prévision pour 2019-2020	3 352	VARIATION		-0,54%	-0,95%	-1,43%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				1 286	1 325	1 370
2019-2020	1437	Prévision pour 2019-2020	1224	VARIATION		5,07%	8,25%	11,93%

PRIMAIRE

École Hélène-Boullé

8050, avenue De Gaspé H2R 2A7

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
18	456	20 / 444	111%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	18 / 414	Capacité d'accueil :	18 / 414	Capacité d'accueil :	18 / 414
Prévision de l'effectif :	21 / 454	Prévision de l'effectif :	21 / 444	Prévision de l'effectif :	21 / 459

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Un projet d'ajout d'espace et de construction de gymnase a été déposé au MEES à l'automne 2018. Le projet n'a pas été financé en iuin 2019.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 183 No d'établissement: 106

École Marie-Favery

7750, avenue Christophe-Colomb H2R 2S9

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
18	396	19 / 351	106%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	18 / 414	Capacité d'accueil :	18 / 414	Capacité d'accueil :	18 / 414
Prévision de l'effectif :	20 / 425	Prévision de l'effectif :	20 / 405	Prévision de l'effectif :	18 / 393

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école cohabite avec l'annexe de l'école Victor-Doré (La Passerelle). Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 5 classes et un local de services.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES

No de bâtiment: 012 No d'établissement: 094

École Saint-Barthélemy, pavillon des Érables

7081, avenue des Érables H2E 2R1
Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
23	509	26 / 531	113%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	23 / 529	Capacité d'accueil :	23 / 529	Capacité d'accueil :	23 / 529
Prévision de l'effectif :	23 / 506	Prévision de l'effectif :	22 / 515	Prévision de l'effectif :	23 / 511

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 208 No d'établissement: 071

École Saint-Barthélemy, pavillon Sagard

7400, rue Sagard H2E 2S9
Annexe de Saint-Barthélemy, pavillon des Érables.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
15	N.A.*	14 / 307	93%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	15 / 345	Capacité d'accueil :	15 / 345	Capacité d'accueil :	15 / 345
Prévision de l'effectif :	14 / 310	Prévision de l'effectif :	14 / 310	Prévision de l'effectif :	14 / 310

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 167 No d'établissement: 073

École Sainte-Cécile

7230, avenue De Gaspé H2R 1Z6

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
25	517	25 / 486	100%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	25 / 575	Capacité d'accueil :	25 / 575	Capacité d'accueil :	25 / 575
Prévision de l'effectif :	31 / 560	Prévision de l'effectif :	27 / 553	Prévision de l'effectif :	28 / 573

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 181 No d'établissement: 107

École Saint-Gabriel-Lalemant	DÉFAVO	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
7350, rue Garnier	H2E 2A3					Capacité d'accueil : 16 / 288	Capacité d'accueil : 16 / 288	Capacité d'accueil : 16 / 288
Une annexe est liée à cet établissement.		16	471	23 / 337	144%	Prévision de l'effectif : 26 / 445	Prévision de l'effectif : 27 / 447	Prévision de l'effectif : 27 / 433
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 6 classes.						CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES
No de bâtiment: 298	No d'établissement: 084							

École Saint-Gabriel-Lalemant, annexe	DÉFAVO	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
7375-7345 A, rue Garnier	H2E 2A1					Capacité d'accueil : 7 / 126	Capacité d'accueil : 7 / 126	Capacité d'accueil : 7 / 126
Annexe de l'école Saint-Gabriel-Lalemant		7	N.A.*	6 / 100	86%	Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A.*
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe en partie l'immeuble (2 ailes). La partie centrale de l'immeuble est vacante. Un projet d'ajout d'espace de 8 classes a été présenté au MEES à l'automne 2018 et financé en juin 2019. Considérant les travaux majeurs à réaliser, l'annexe (en tout ou en partie) pourraient être délocalisées au 7378 Lajeunesse pour la rentrée 2021. *Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Saint-Gabriel-Lalemant.						AJOUT D'ESPACE Projet autorisé par le MEES	AJOUT D'ESPACE Délocalisation potentielle au 7378 Lajeunesse	AJOUT D'ESPACE Délocalisation potentielle au 7378 Lajeunesse
No de bâtiment: 357	No d'établissement: 083							

École Saint-Grégoire-le-Grand	DÉFAVO	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
7950, rue Cartier	H2E 2K2					Capacité d'accueil : 33 / 594	Capacité d'accueil : 33 / 594	Capacité d'accueil : 33 / 594
		33	502	29 / 477	88%	Prévision de l'effectif : 32 / 495	Prévision de l'effectif : 33 / 490	Prévision de l'effectif : 32 / 478
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.						Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 299	No d'établissement: 076							

École Saint-Gérard		CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
505, rue de Liège Est	H2P 1J9					Capacité d'accueil : 29 / 667	Capacité d'accueil : 29 / 667	Capacité d'accueil : 29 / 667
		29	472	25 / 485	86%	Prévision de l'effectif : 21 / 450	Prévision de l'effectif : 21 / 454	Prévision de l'effectif : 21 / 444
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.						Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 192	No d'établissement: 104							

SECONDAIRE

École Georges-Vanier
1205, rue Jarry Est — H2P 1W9

CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
1413	1072	76%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 1413	Capacité d'accueil : 1413	Capacité d'accueil : 1413
Prévision de l'effectif : 1 286	Prévision de l'effectif : 1 325	Prévision de l'effectif : 1 370
Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Une partie de ce bâtiment est utilisée comme école transitoire. **— VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE —**
No de bâtiment: 025 No d'établissement: 269

Académie de Roberval
1370, rue De Castelnau Est — H2E 1R9

CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
N.A.*	570	N.A.*

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.*	Capacité d'accueil : N.A.*	Capacité d'accueil : N.A.*
Prévision de l'effectif : 583	Prévision de l'effectif : 583	Prévision de l'effectif : 583
DÉLOCALISATION EN ATTENTE D'AUTORISATON du MEES pour effectuer les travaux	DÉLOCALISATION EN ATTENTE D'AUTORISATON du MEES pour effectuer les travaux	DÉLOCALISATION EN ATTENTE D'AUTORISATON du MEES pour effectuer les travaux

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
*Les élèves et l'école sont délocalisés dans la partie transitoire de l'école Georges-Vanier. Un projet d'analyse des options (réhabilitation ou démolition/reconstruction) a été déposé au MEES à l'automne 2018. L'Académie de Roberval utilise des installations sportives dans le Centre Sportifs Jean-Rougeau, 8000 de Normanville, appartant à la Ville de Montréal.
No de bâtiment: 113 No d'établissement: 267 **VOCATION**

École Lucien-Pagé
8200, boulevard Saint-Laurent — H2P 2L8

CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
2351	1330	57%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 2351	Capacité d'accueil : 2351	Capacité d'accueil : 2351
Prévision de l'effectif : 1087	Prévision de l'effectif : 1145	Prévision de l'effectif : 1213
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école cohabite avec l'école Eureka.
No de bâtiment: 037 No d'établissement: 278

TRANSITOIRE

Transitoire bâtiment 025 - École Georges-Vanier
1205, rue Jarry Est — H2P 1W9

CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
583	N.A.	N.A.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 583	Capacité d'accueil : 583	Capacité d'accueil : 583
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Occupé par l'Académie De Roberval (secondaire).
No de bâtiment: 025 No d'établissement: 267

ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

École Eurêka
8200, boulevard Saint-Laurent — H2P 2L8

DÉCLARATION 2019-2020
42

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école cohabite avec l'école Lucien-Pagé.
No de bâtiment: 037 No d'établissement: 247

	DÉCLARATION 2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
École Henri-Julien 8150, rue Rousselot H2E 1Z6 Une annexe est liée à cet établissement. DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école cohabite avec l'école Annexe Accès. Une analyse du potentiel de l'immeuble sera réalisé. No de bâtiment: 367 No d'établissement: 226	43	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.
École Annexe Accès 8150, rue Rousselot H2E 1Z6 Annexe de l'école Henri-Julien DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école cohabite avec l'école Henri-Julien. Une analyse du potentiel de l'immeuble sera réalisé. No de bâtiment: 367 No d'établissement: 241	34	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.
École Joseph-Charbonneau 8200, rue Rousselot H2E 1Z6 Une annexe est liée à cet établissement. **DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :** L'école cohabite avec l'Institut Raymond Dewar et l'institut de réadaptation Marie-Enfant - CHU Sainte-Justine. Il y a une emphytéose avec la Ville de Montréal concernant la piscine qui se termine le 30 juin 2040. No de bâtiment: 083 No d'établissement: 225	188	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.
École Saint-Pierre-Apôtre 8550, rue Clark H2P 2N7 **DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :** L'école occupe la totalité de l'immeuble. No de bâtiment: 240 No d'établissement: 209	117	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.
École Victor-Doré 1350, boulevard Crémazie Est H2E 1A1 Une annexe est liée à cet établissement (La Passerelle). DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. No de bâtiment: 343 No d'établissement: 205	197	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.
Annexe la Passerelle 7750, avenue Christophe-Colomb H2R 2S9 Annexe de l'école Victor-Doré **DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :** L'annexe cohabite avec l'école Marie-Favery. No de bâtiment: 012 No d'établissement: 200	14	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.

École Gadbois
8305, rue Saint-André H2P 1Y7

DÉCLARATION 2019-2020
197

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Un volet alternatif cohabite avec les élèves HDAA.

No de bâtiment: 419 No d'établissement: 201

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Centre Sainte-Croix
85, rue Jarry Ouest H2P 1S6

DÉCLARATION 2018-2019 ETP
461

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	459	Prévision de l'effectif :	458	Prévision de l'effectif :	459
ESPACE TRANSITOIRE POTENTIEL À déterminer en fonction des analyses et de la consultation en réalisation		ESPACE TRANSITOIRE POTENTIEL À déterminer en fonction des analyses et de la consultation en réalisation		ESPACE TRANSITOIRE POTENTIEL À déterminer en fonction des analyses et de la consultation en réalisation	

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Le Centre occupe la totalité de l'immeuble. Une analyse sera effectuée par le SRM afin de déterminer le potentiel d'utilisation de l'immeuble comme école transitoire pour la scolarisation préscolaire et primaire. Une consultation devrait être réalisée advenant une délocalisation potentielle.

No de bâtiment: 448 No d'établissement: 344

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

8520, rue Saint-Urbain

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
7 072	064	location	30 juin 2023

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

Occupé par Joie des enfants (Montréal) Inc.

7378, rue Lajeunesse
(Centre Lajeunesse)

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
47 481	278	location	en négociation

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
ESPACE TRANSITOIRE Travaux en cours Occupant à venir		ESPACE TRANSITOIRE Occupant potentiel : Saint-Gabriel-Lalemant annexe		ESPACE TRANSITOIRE Occupant potentiel : Saint-Gabriel-Lalemant annexe	

Occupé par la Ville de Montréal. Un projet de reprise du bâtiment a été présenté au MEES à l'automne 2017 et 2018 pour l'ajout de 21 classes. Ce projet n'a pas été autorisé, mais sera repris à des fins d'espace transitoire dès la fin de l'année 2019.

7375, rue Garnier
(Partie vacante de l'école Saint-Gabriel-Lalement)

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
14 443	357	location	30 juin 2019

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
AJOUT D'ESPACE Projet autorisé par le MEES		AJOUT D'ESPACE Travaux en cours		AJOUT D'ESPACE Travaux en cours	

L'école Saint-Gabriel-Lalement, annexe occupe une partie de l'immeuble. Un projet de reprise a été présenté au MEES en septembre 2017 pour l'ajout de 8 classes. Le projet n'a pas été autorisé. Le projet a fait l'objet d'une nouvelle demande au MEES à l'automne 2018 et à été autorisé.

6970, rue Marquette

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
10 807	364	location (1)	30 juin 2020
4 930	364	location (2)	30 juin 2020

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
PROCESSUS D'ALIÉNATION Demande d'autorisation.		PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape de l'aliénation.		PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape de l'aliénation.	

Occupé par les deux locataires suivants : Bureau de la communauté des Haïtiens de Montréal (1) et le Centre de la petite enfance Ami Soleil Inc. (2). Processus d'aliénation déclenché.

Parc-Extension

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				2 241	2 362	2 309
2019-2020	2059	Prévision pour 2019-2020	2 100	VARIATION		6,71%	12,48%	9,95%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				1 087	1 145	1 213
2019-2020	1077	Prévision pour 2019-2020	1022	VARIATION		6,36%	12,04%	18,69%

PRIMAIRE

École Barclay — DÉFAVO

7941, avenue Wiseman — H3N 2P2

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
46*	662	43 / 675	93%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	46 / 828	Capacité d'accueil :	46 / 828	Capacité d'accueil :	46 / 828
Prévision de l'effectif :	44 / 706	Prévision de l'effectif :	45 / 725	Prévision de l'effectif :	48 / 754

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Cohabitation avec l'organisme Les amis des mots, l'Université de Montréal, Fusion jeunesse et le CLSC des Faubourgs.
*La capacité ne prends pas en considération l'occupation de certains locaux par des partenaires.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 090 — No d'établissement: 122

École Barthélemy-Vimont — DÉFAVO

415, rue Saint-Roch — H3N 1K2

Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
47	1086	44 / 751	94%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	47 / 846	Capacité d'accueil :	47 / 846	Capacité d'accueil :	47 / 846
Prévision de l'effectif :	70 / 1107	Prévision de l'effectif :	74/ 1186	Prévision de l'effectif :	75 / 1248

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Cohabite avec le Centre William-Hingston et la Ville de Montréal et le CPE autour du monde. Des travaux de rénovation majeurs sont à réaliser sur le batiment.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.

No de bâtiment: 042 — No d'établissement: 128

École Barthélemy-Vimont, annexe — DÉFAVO

630, rue Saint-Roch — H3N 1K8

Annexe de l'école Barthélemy-Vimont.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
13	N.A.*	15 / 281	115%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	13 / 234	Capacité d'accueil :	13 / 234	Capacité d'accueil :	13 / 234
Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.*Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Barthélemy-Vimont

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 098 — No d'établissement: 125

École Camille-Laurin

8000, avenue de l'Épée — H3N 2E9

Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
16	304	12 / 174	75%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	16 / 288	Capacité d'accueil :	16 / 288	Capacité d'accueil :	16 / 288
Prévision de l'effectif :	31 / 433	Prévision de l'effectif :	32 / 456	Prévision de l'effectif :	22 / 309

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 404 — No d'établissement: 124

École Camille-Laurin, annexe

7700, avenue d'Outremont — H3N 2L9

Annexe de l'école Camille-Laurin.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
12	N.A.*	13 / 154	108%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	12 / 216	Capacité d'accueil :	12 / 216	Capacité d'accueil :	12 / 216
Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.*Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Camille Laurin. Des travaux de rénovation majeurs sont à réaliser sur le batiment.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.

No de bâtiment: 179 — No d'établissement: 126

TRANSITOIRE

Transitoire bâtiment 266 - Annexe Champagneur
7745, avenue Champagneur H3N 2K2

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
7	N.A.	N.A.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Considérant l'état du bâtiment, l'immeuble est temporairement non disponible pour la scolarisation. Des travaux sont en cours.

No de bâtiment: 266 No d'établissement: N.A.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
BÂTIMENT VACANT travaux à venir.	BÂTIMENT VACANT travaux à venir.	BÂTIMENT VACANT travaux à venir.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Centre William-Hingston
419, rue Saint-Roch 2e étage H3N 1K2

DÉCLARATION 2018-2019 ETP
591

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Le Centre cohabite avec l'école Barthélemy-Vimont, la Ville de Montréal et le CPE autour du monde. Des travaux de rénovation majeurs sont à réaliser sur le batiment. Advenant un impact sur l'occupation de l'école, des consultations se tiendront à l'avance.

No de bâtiment: 042 No d'établissement: 306

2020-2021	2021-2022	2022-2023
ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

415, rue Saint-Roch
William-Hingston - partie louée

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
4 500	042	location (1)	30 juin 2020
20 000	042	location (2)	30 avril 2067
30 328	042	location (3)	31 décembre 2019

Occupé par le Centre de la petite enfance Autour du monde (1) et la Ville de Montréal (2 et 3).

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

Petite-Patrie

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				1 945	1 963	1 931
2019-2020	2032	Prévision pour 2019-2020	1 929	VARIATION		0,76%	1,62%	0,10%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				672	753	821
2019-2020	798	Prévision pour 2019-2020	599	VARIATION		12,19%	25,71%	37,06%

PRIMAIRE

École La Mennais
6521, rue Saint-Denis H2S 2S1

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
20	236	16 / 264	80%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.
No de bâtiment: 138 No d'établissement: 105

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 20 / 460	Capacité d'accueil : 20 / 460	Capacité d'accueil : 20 / 460
Prévision de l'effectif : 12 / 258	Prévision de l'effectif : 13 / 271	Prévision de l'effectif : 12 / 263
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École La Petite-Patrie, pavillon Notre-Dame-de-la-Défense
6841, avenue Henri-Julien H2S 2V3
Annexe du pavillon Saint-Jean-de-la-Croix.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
19	346	17 / 322	89%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Cohabitation avec Centre de la petite enfance Saint-Edouard Inc. Le bâtiment de la maison-mère est utilisé comme espace transitoire. **— VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE —**
No de bâtiment: 211 No d'établissement: 109

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 19 / 437	Capacité d'accueil : 19 / 437	Capacité d'accueil : 19 / 437
Prévision de l'effectif : 23 / 333	Prévision de l'effectif : 23 / 340	Prévision de l'effectif : 22 / 331
Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.

École Le Vitrail (Primaire)
5927, rue Boyer H2S 2H8
(cette école a aussi une partie secondaire)

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
10	NA*	7 / 128	70%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. *L'école ne possède pas de territoire-école.
No de bâtiment: 104 No d'établissement: 108

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 10 / 230	Capacité d'accueil : 10 / 230	Capacité d'accueil : 10 / 230
Prévision de l'effectif : 7 / 128	Prévision de l'effectif : 7 / 128	Prévision de l'effectif : 7 / 128
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École Madeleine-de-Verchères
6017, rue Cartier H2G 2V4

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
25	529	25 / 447	100%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 4 locaux de classes.
No de bâtiment: 123 No d'établissement: 077

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 25 / 575	Capacité d'accueil : 25 / 575	Capacité d'accueil : 25 / 575
Prévision de l'effectif : 27 / 506	Prévision de l'effectif : 24 / 476	Prévision de l'effectif : 24 / 464
CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES

École Saint-Ambroise
6555, rue De Normanville H2S 2B8
Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
14	405	15 / 269	107%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.
No de bâtiment: 170 No d'établissement: 086

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 14 / 322	Capacité d'accueil : 14 / 322	Capacité d'accueil : 14 / 322
Prévision de l'effectif : 18 / 378	Prévision de l'effectif : 18 / 373	Prévision de l'effectif : 17 / 364
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École Saint-Ambroise, annexe		CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
6560, rue Chambord	H2G 3B9					Capacité d'accueil : 11 / 253	Capacité d'accueil : 11 / 253	Capacité d'accueil : 11 / 253
Annexe de l'école Saint-Ambroise.		11	N.A.*	11 / 163	100%	Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A.*
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Des travaux majeurs devraient être réalisés dans les prochaines années. Advenant un impact sur l'occupation de l'école, des consultations se tiendront à l'avance. *Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Saint-Ambroise.						ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.
No de bâtiment: 191	No d'établissement: 088							

École Saint-Arsène		CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
6972, avenue Christophe-Colomb	H2S 2H5					Capacité d'accueil : 24 / 552	Capacité d'accueil : 24 / 552	Capacité d'accueil : 24 / 552
		24	284	24 / 433	100%	Prévision de l'effectif : 12 / 270	Prévision de l'effectif : 14 / 287	Prévision de l'effectif : 14 / 286
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Cohabitation avec l'Association Canado-Préruvienne, Association des bèques du Canada, CPE - La bottine filante Inc. et le Mouvement action justice. Les locataires utilisent l'entrée située au 6970, avenue Christophe-Colomb.						Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 154	No d'établissement: 095							

École Saint-Étienne		CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
5959, avenue Christophe-Colomb	H2S 2G3					Capacité d'accueil : 15 / 345	Capacité d'accueil : 15 / 345	Capacité d'accueil : 15 / 345
		15	230	15 / 212	100%	Prévision de l'effectif : 9 / 201	Prévision de l'effectif : 10 / 217	Prévision de l'effectif : 10 / 224
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.						Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 100	No d'établissement: 096							

SECONDAIRE

École Père-Marquette		CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
6030, rue Marquette	H2G 2Y2				Capacité d'accueil : 1315	Capacité d'accueil : 1315	Capacité d'accueil : 1315
		1315	1372	104%	Prévision de l'effectif : 1479	Prévision de l'effectif : 1325	Prévision de l'effectif : 1325
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Cohabitation avec l'École des métiers du meuble de Montréal. Il y a une emphytéose avec la Ville de Montréal concernant la piscine, l'aréna et le gymnase qui se termine le 31 juillet 2033.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 038	No d'établissement: 268						

École Le Vitrail (Secondaire)		CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
5927, rue Boyer	H2S 2H8				Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
(cette école a aussi une partie primaire)		N.A.	99	N.A.	Prévision de l'effectif : 99	Prévision de l'effectif : 99	Prévision de l'effectif : 99
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 104	No d'établissement: 248						

TRANSITOIRE

		CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
École La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix					Capacité d'accueil : 14 / 252	Capacité d'accueil : 14 / 252	Capacité d'accueil : 14 / 252
35, rue Saint-Zotique Est	H2S 1K5				Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Une annexe est liée à cet établissement.		14	N.A	N.A.			
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Le bâtiment de la maison-mère est utilisé comme espace transitoire. L'immeuble est utilisé temporairement par l'école Félix-Leclerc (école du quartier Côte-des-Neiges Est).					ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.
No de bâtiment: 049	No d'établissement: 109						

FORMATION PROFESSIONNELLE

		DÉCLARATION 2018-2019 ETP	2020-2021	2021-2022	2022-2023
École des métiers du meuble de Montréal			Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
6028, rue Marquette	H2G 2Y2		Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
		224			
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Cohabitation avec l'école Père-Marquette. L'école scolarise 2 classes (formation en service de garde) au Centre Marie-Médiatrice. Il y a une emphytéose avec la Ville de Montréal concernant la piscine, l'aréna et le gymnase qui se termine le 31 juillet 2033.			Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 038	No d'établissement: 486				

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

		DÉCLARATION 2018-2019 ETP	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Centre Marie-Médiatrice			Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
6200, rue des Écores	H2G 2J5		Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
		282			
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Le Centre cohabite avec l'École des métiers du meuble de Montréal, le centre Champagnat et les organismes suivants: DÉCLIC et PITREM.			Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 200	No d'établissement: 315				

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	2020-2021	2021-2022	2022-2023
1035, rue de Bellechasse					Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
	48 321	044	emphytéose	6 juillet 2052	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Bâtiment occupé par la Ville de Montréal.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	2020-2021	2021-2022	2022-2023
6255, rue Boyer					Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
	2 626	057	location	30 septembre 2020	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Bâtiment occupé par l'Hôte maison. Processus d'aliénation déclenché. Le bail a été prolongé.					PROCESSUS D'ALIÉNATION Demande d'autorisation.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape d'autorisation du MEES.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape de l'aliénation.

6972, avenue Christophe-Colomb	**Superficie (pi2)**	**Bâtiment**	**Situation**	**Date de fin**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
	325	154	location (1)	30 juin 2020	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
	320	154	location (2)	30 juin 2020	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Bâtiment occupé par l'Association Canado-Péruvienne (1), Association des bègues du Canada (2), Centre de la petite enfance - La bottine filante Inc. (3), le Mouvement action justice (4) et d'autres locataires.	6 020	154	location (3)	30 juin 2020	Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
	313	154	N.A.	N.A.			

6839, rue Drolet	**Superficie (pi2)**	**Bâtiment**	**Situation**	**Date de fin**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
	6 144	172	location (1)	31 décembre 2019	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Bâtiment occupé par Gestion communautaire 6839, Drolet, 3e étage Inc. (1), Comité logement de La Petite Patrie (2), Perspectives Jeunesse (3), Le Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC-PP) (3) et d'autres locataires. Processus d'aliénation déclenché.	969	172	location (2)	31 décembre 2019	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
	966	172	location (3)	31 décembre 2019	PROCESSUS D'ALIÉNATION Demande d'autorisation.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape d'autorisation du MEES.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape de l'aliénation.
	3 803	172	N.A.	N.A.			

6200, rue des Écores	**Superficie (pi2)**	**Bâtiment**	**Situation**	**Date de fin**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
	11 340	200	emphytéose	19 août 2034	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
					Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Bâtiment occupé par le Centre de la petite enfance La Bottine Filante Inc.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

6841, avenue Henri-Julien	**Superficie (pi2)**	**Bâtiment**	**Situation**	**Date de fin**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
	8 073	211	location	30 juin 2023	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
					Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Bâtiment occupé par le Centre de la petite enfance - Saint-Édouard Inc.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Est de Saint-Laurent entre Beaubien et Saint-Zotique	**Superficie (pi2)**	**Bâtiment**	**Situation**	**Date de fin**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
	40 635	952	à venir	N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
					Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Terrain occupé par un parc de la Ville de Montréal.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Rosemont Ouest

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				3 859	3 824	3 802
2019-2020	4065	Prévision pour 2019-2020	3 932	VARIATION		-1,86%	-2,75%	-3,31%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				1 686	1 773	1 815
2019-2020	1813	Prévision pour 2019-2020	1618	VARIATION		4,20%	9,58%	12,18%

PRIMAIRE

École Saint-Albert-le-Grand

5050, 18e Avenue H1X 2N9

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020*	POURCENTAGE D'OCCUPATION
16	417	20 /377	N.A.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	16 / 368	Capacité d'accueil :	26 / 598	Capacité d'accueil :	26 / 598
Prévision de l'effectif :	24 / 377	Prévision de l'effectif :	23 / 371	Prévision de l'effectif :	23 / 367

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 5 locaux de classes. Un projet d'agrandissement de 10 classes et d'un gymnase a été autorisé à l'automne 2016. La livraison du projet est prévue pour la rentrée 2021-2022.*Les 20 groupes comprennent l'occupation de l'espace transitoire. L'école utilise temporairement l'immeuble transitoire situé au 5015, 9e avenue. — VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE —

2020-2021	2021-2022	2022-2023
AJOUT D'ESPACE Projet financé par le MEES.	AJOUT D'ESPACE Fin possible des travaux. LIVRAISON	Statu quo.

No de bâtiment: 295 No d'établissement: 040

École Sans-Frontières

5937, 9e Avenue H1Y 2K4

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020**	POURCENTAGE D'OCCUPATION
39*	N.A.	18 / 295	N.A.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	39 / 897	Capacité d'accueil :	39 / 897	Capacité d'accueil :	39 / 897
Prévision de l'effectif :	20 / 313	Prévision de l'effectif :	20 / 313	Prévision de l'effectif :	20 / 313

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
* Inclus les locaux dans l'espace transitoire. **N'inclus pas les élèves de l'école Sainte-Bibiane.
Cohabitation temporaire avec l'école Sainte-Bibiane qui occupe l'espace transitoire du bâtiment. **— VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE —**

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	ANALYSE EN COURS Possibilité d'occuper l'ensemble du bâtiment	ANALYSE EN COURS Possibilité d'occuper l'ensemble du bâtiment

No de bâtiment: 410 No d'établissement: 056

École Sainte-Bibiane

5755, 13e Avenue H1X 2Y3

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
N.A.*	301	N.A.*	N.A.*

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	14 / 322	Capacité d'accueil :	14 / 322
Prévision de l'effectif :	16 / 336	Prévision de l'effectif :	15 / 317	Prévision de l'effectif :	15 / 329

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
*L'école est délocalisée au bâtiment de l'école Sans-Frontière (410). Voir le bâtiment 410 pour la déclaration. Le bâtiment 026 est vacant. Un projet de rénovation majeure a été autorisé par le MEES à l'hiver 2017. La livraison du projet est prévue au printemps 2020.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
AJOUT D'ESPACE Fin possible des travaux. LIVRAISON	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 026 No d'établissement: 045

École Sainte-Bernadette-Soubirous DÉFAVO

6855, 16e Avenue H1X 2T5

Deux annexes sont liées à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
39	841	34 / 622	87%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	39 / 702	Capacité d'accueil :	39 / 702	Capacité d'accueil :	39 / 702
Prévision de l'effectif :	49 / 750	Prévision de l'effectif :	46 / 731	Prévision de l'effectif :	47 / 715

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Un agrandissement de 16 classes a été livré à la rentrée 2019-2020.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 409 No d'établissement: 043

École Sainte-Bernadette-Soubirous, annexe DÉFAVO	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
6885, 16e Avenue H1X 2T5					Capacité d'accueil : 4 / 72	Capacité d'accueil : 4 / 72	Capacité d'accueil : 4 / 72
Annexe de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous	4	N.A.*	3 / 39	75%	Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. * Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Saint-Bernadette-Soubirous					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 076 No d'établissement: 042							

École Saint-Émile	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2018-2019	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
3450, rue Davidson H1W 2Z5					Capacité d'accueil : 9 / 207	Capacité d'accueil : 9 / 207	Capacité d'accueil : 9 / 207
	9	231	11 / 218	122%	Prévision de l'effectif : 11 / 242	Prévision de l'effectif : 11 / 233	Prévision de l'effectif : 11 / 233
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 311 No d'établissement: 048							

École Saint-François-Solano	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
3580, rue Dandurand H1X 1N6					Capacité d'accueil : 24 / 552	Capacité d'accueil : 24 / 552	Capacité d'accueil : 24 / 552
	24	507	24 / 470	100%	Prévision de l'effectif : 22 / 461	Prévision de l'effectif : 21 / 446	Prévision de l'effectif : 21 / 451
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 078 No d'établissement: 044							

École Saint-Jean-de-Brébeuf	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
2870, rue Dandurand H1Y 1T5					Capacité d'accueil : 21 / 483	Capacité d'accueil : 21 / 483	Capacité d'accueil : N.A
	21	484	19 / 391	90%	Prévision de l'effectif : 22 / 452	Prévision de l'effectif : 22 / 464	Prévision de l'effectif : 22 / 464
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Des travaux majeurs devront être réalisés. Les éleves devraient être délocalisés durant les travaux. Il est envisagé d'utiliser le 6361, 6e avenue comme espace transitoire.					ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.	ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.	DÉLOCALISATION ENVISAGÉE 6361 6e avenue
No de bâtiment: 127 No d'établissement: 064							

École Saint-Jean-de-la-Lande	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
3120, avenue Laurier Est H1Y 1Z6					Capacité d'accueil : 27 / 621	Capacité d'accueil : 27 / 621	Capacité d'accueil : 27 / 621
Une annexe est liée à cet établissement.	26	665	25 / 496	96%	Prévision de l'effectif : 35 / 685	Prévision de l'effectif : 34 / 684	Prévision de l'effectif : 34 / 681
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 3 locaux de classes.					CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES
No de bâtiment: 292 No d'établissement: 058							

École Saint-Jean-de-la-Lande, annexe	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
5095, 9e Avenue H1Y 2J3					Capacité d'accueil : 6 / 138	Capacité d'accueil : 6 / 138	Capacité d'accueil : 6 / 138
Annexe de l'école Saint-Jean-de-la-Lande	6	N.A.*	6 / 135	100%	Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A.*
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.*Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Saint-Jean-de-la-Lande					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 294 No d'établissement: 113							

École Saint-Marc 6365, 1e Avenue H1Y 3A9	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	24	619	26 / 552	108%	Capacité d'accueil : 24 / 552 Prévision de l'effectif : 26 / 561	Capacité d'accueil : 24 / 552 Prévision de l'effectif : 27 / 570	Capacité d'accueil : 24 / 552 Prévision de l'effectif : 27 / 568
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. No de bâtiment: 097 No d'établissement: 065					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

TRANSITOIRE

Transitoire bâtiment 340 - 5015, 9e avenue 5015, 9e Avenue H1Y 2J3 École Saint-Albert-le-Grand, annexe temporaire	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2018-2019	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	5	N.A.*	N.A.	Capacité d'accueil : 5 / 90 Prévision de l'effectif : 6 / 101	Capacité d'accueil : 5 / 90 Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : 5 / 90 Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Bâtiment occupé temporairement par l'école Saint-Albert-Le-Grand. * Inclus dans l'école Saint-Albert-le-Grand. No de bâtiment: 340 No d'établissement: 040				ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	RETOUR À LA CAPACITÉ D'ACCUEIL Occupant potentiel : Saint-Jean-de-la-Lande

Transitoire bâtiment 288 - 3000, rue Beaubien Est 3000, rue Beaubien Est H1Y 1H2	CAPACITÉ D'ACCUEIL	DÉCLARATION 2018-2019	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	N.A.	N.A.*	N.A.	Capacité d'accueil : 12 / 276 Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : 12 / 276 Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : 12 / 276 Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Un projet autorisé en août 2016 permettra d'augmenter la capacité à 12 classes. Livraison du projet prévue pour la rentrée 2020-2021. L'espace transitoire accueillera l'école Rose-des-Vents dès la rentrée 2020-2021 No de bâtiment: 288 No d'établissement: N.A.				ESPACE TRANSITOIRE travaux réalisés. Occupé par Rose-des-Vents	Statu quo.	Statu quo.

Transitoire bâtiment 410 - École Sans-Frontières 5937, 9e Avenue H1Y 2K4	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2018-2019	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	N.A.*	14 / 273	N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'espace transitoire du bâtiment est occupé par les élèves de l'école Sainte-Bibiane. *Inclus dans l'école Sans-Frontières. No de bâtiment: 410 No d'établissement: 045				ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.	ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.	ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.

FORMATION PROFESSIONNELLE

ÉMICA, annexe 1 6255, 13e Avenue H1X 2Y6 Annexe de l'ÉMICA	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'École occupe la totalité du bâtiment. Une analyse sera effectuée par le SRM afin de déterminer le potentiel de l'immeuble pour la scolarisation préscolaire et primaire. Un projet pourrait être présenté au MEES pour un espace transitoire de 19 classes. Une consultation pourrait être réalisée à cet effet. No de bâtiment: 253 No d'établissement: 488	ESPACE TRANSITOIRE POTENTIEL À déterminer en fonction des analyses et de la consultation à réaliser	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.

ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

École Charles-Bruneau
2515, rue Holt H1Y 1N4

DÉCLARATION 2019-2020
107

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 281 No d'établissement: 207

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

6315, 13e Avenue

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
5 931	252	location	30 juin 2020

Occupé par le Centre de la petite enfance Galijode Inc. Processus d'aliénation déclenché.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
PROCESSUS D'ALIÉNATION Demande d'autorisation.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape d'autorisation du MEES.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape de l'aliénation.

6255, 13e Avenue (espace de terrain résiduel)

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
2 700	253	location (1)	30 juin 2020
3 610	253	location (2)	30 juin 2020

Occupé par le Centre de la petite enfance Galijode Inc. (1) et le Centre de la petite enfance - Rosemonde (2).

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

6361, 6e Avenue

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
39 590	215	location	30 juin 2019
22 444	215	vacant	N.A.

Une partie du bâtiment est occupée par le Centre d'intégration scolaire Inc qui devrait quitter les lieux prochainement. Un projet de reprise a été présenté au MEES en septembre 2017 pour l'ajout de 23 classes, un gymnase et une salle d'activités et n'a pas été autorisé. Projet financé en maintient d'actif et retour imminent vers l'actif. La première utilisation de ce bâtiment sera à des fins transtoires. La fin des travaux de réhabilitation est prévue pour la rentrée 2022.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : 23 / 529
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
REPRISE POUR LA FGJ.	REPRISE POUR LA FGJ.	ESPACE TRANSTOIRE Livraison - Occupant envisagé : Saint-Jean-de-Brébeuf

6400, 8e Avenue

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
20 817	955	emphytéose	21 septembre 2034

Terrain occupé par la Ville de Montréal (Villa Ukrainienne Inc.).

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

5789-5791, rue d'Iberville

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
4 607	413	location	30 juin 2020

Bâtiment occupé par le Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Rosemont Est

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				1 787	1 783	1 782
2019-2020	1830	Prévision pour 2019-2020	1 783	VARIATION		0,22%	0,00%	-0,06%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				785	825	869
2019-2020	784	Prévision pour 2019-2020	754	VARIATION		4,11%	9,42%	15,25%

PRIMAIRE

École Alphonse-Desjardins

6600, rue Lemay H1T 2L7

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020*	POURCENTAGE D'OCCUPATION
16	410	29 / 507	N.A.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	16 / 368	Capacité d'accueil :	16 / 368	Capacité d'accueil :	16 / 368
Prévision de l'effectif :	19 / 400	Prévision de l'effectif :	19 / 392	Prévision de l'effectif :	18 / 377

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. *Inclus les groupes de l'espace transitoire au bâtiment #194.

No de bâtiment: 002 No d'établissement: 023

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École des Monarques, Édifice Saint-Jean-Vianney

6455, 27e Avenue H1T 3J8

Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020*	POURCENTAGE D'OCCUPATION
12	860	16 / 346	133%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	12 / 276	Capacité d'accueil :	12 / 276	Capacité d'accueil :	12 / 276
Prévision de l'effectif :	42 / 825	Prévision de l'effectif :	41 / 816	Prévision de l'effectif :	42 / 825

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Un projet d'agrandissement de onze classes et d'un gymnase simple a été présenté au MEES en septembre 2017 et à l'automne 2018. Les demandes n'a pas été financée par le MEES en juin 2018 et 2019. Des élèves occupent dès la rentrée 2019-2020 l'immeuble #267 situé au 4430 Bélanger. Durant la délocalisation de l'édifice Marie-Rollet, des classes modulaires pourraient être installées.

No de bâtiment: 287 No d'établissement: 029

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École des Monarques, Édifice Marie-Rollet

6405, 30e Avenue H1T 3G3

Annexe de l'école Des Monarques, Édifice Saint-Jean-Vianney

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
14	N.A.*	19 / 373	136%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	14 / 322	Capacité d'accueil :	14 / 322	Capacité d'accueil :	14 / 322
Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 4 classes et un local de services. Des élèves occupent deuis la rentrée l'immeuble #267 situé au 4430 Bélanger. Des travaux majeurs devront être réalisés. Les éleves devraient être délocalisées durant les travaux. Le 6755 36e Avenue avec des modulaires est envisagé. *Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Des Monarques, édifice Saint-Jean-Vianne.

No de bâtiment: 106 No d'établissement: 030

2020-2021	2021-2022	2022-2023
ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.	DÉLOCALISATION ENVISAGÉE 6755 36e avenue avec modulaire et/ou modulaires à St-Jean-Vianney	DÉLOCALISATION ENVISAGÉE 6755 36e avenue avec modulaire et/ou modulaires à St-Jean-Vianney

École Notre-Dame-du-Foyer

5955, 41e Avenue H1T 2T7

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
19	558	24 / 533	126%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	19 / 437	Capacité d'accueil :	19 / 437	Capacité d'accueil :	19 / 437
Prévision de l'effectif :	28 / 563	Prévision de l'effectif :	29 / 576	Prévision de l'effectif :	29 / 581

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 257 No d'établissement: 024

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École Rose-des-Vents 4315, rue Beaubien Est H1T 1S8	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	8	N.A.	9 / 171	113%	Capacité d'accueil : N.A Prévision de l'effectif : 11 / 154	Capacité d'accueil : N.A Prévision de l'effectif : 11 / 154	Capacité d'accueil : N.A Prévision de l'effectif : 11 / 154
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Une délocalisation vers l'immeuble 288, le 3000 Beaubien est envisagé dès la rentrée 2020-2021. No de bâtiment: 190 No d'établissement: 046					BÂTIMENT Rénovation / réhabilitation. DÉLOCALISATION DE L'ÉCOLE Bâtiment #288-3000 Beaubien	Statu quo.	Statu quo.

TRANSITOIRE

Transitoire bâtiment 194 - 6650, 39e Avenue 6650, 39e Avenue H1T 2W8	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	11	N.A.*	N.A.	Capacité d'accueil : 11 / 235 Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : 11 / 235 Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : 11 / 235 Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Le bâtiment est occupé temporairement par l'école Alphonse-Desjardins. *Inclus dans l'école Alphonse-Desjardins. No de bâtiment: 194 No d'établissement: N.A.				ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.

Transitoire bâtiment 267 - 4430, rue Bélanger 4430, rue Bélanger H1T 1B3	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	6	N.A.*	N.A.	Capacité d'accueil : 6 / 108 Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : 6 / 108 Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : 6 / 108 Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Ce bâtiment est utilisé par l'école Des Monarques depuis la rentrée 2019-2020 comme annexe temporaire. No de bâtiment: 267 No d'établissement: 943				ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.

ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

CHSLD Marie-Rollet 5003, rue Saint-Zotique Est H1T 1N6	DÉCLARATION 2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	0	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe une partie de l'immeuble du CSSS Lucille-Teasdale. No de bâtiment: 861 No d'établissement: 240		Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Centre de réadaptation Marie-Enfant 5200, rue Bélanger Est H1T 1C9 Annexe de l'école en milieu hospitalier.	DÉCLARATION 2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	27*	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe une partie de l'immeuble au Centre de réadaptation Marie-Enfant du CHU Sainte-Justine. *Nombre d'élèves au primaire 4 et au secondaire 23. No de bâtiment: 850 No d'établissement: 204		Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

FORMATION PROFESSIONNELLE

École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration (ÉMICA)
3955, rue de Bellechasse
Une annexe est liée à ce bâtiment. H1X 1J6

DÉCLARATION 2018-2019 ETP
1809

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.
No de bâtiment: 354 No d'établissement: 478

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

6755 - 6815, 36e Avenue
(deux bâtiments sur un même lot de terrain)

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
12 761	297	emphytéose	4 décembre 2045
27 524	297	vacant	N.A

L'emphytéose est occupé par le Centre de la petite enfance Le repère des mousses.
Une demande d'ajout d'espace pour la rénovation de 10 classes a été autorisé en juin 2017 par le MEES. Livraison du projet prévue pour l'année 2021-2022.
En analyse comme lieu potentiel de délocalisation de l'école des Monarques (Marie-Rollet) dès la rentrée 2022-2023. L'ajout de modulaires sur site est à l'étude pour accueillir tous les groupes de l'école.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : 10 / 230
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.	AJOUT D'ESPACE Fin possible des travaux. LIVRAISON	OCCUPANT POTENTIEL École des Monarques, Marie-Rollet

Tétreaultville

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				3 446	3 546	3 575
2019-2020	3379	Prévision pour 2019-2020	3 377	VARIATION		2,04%	5,00%	5,86%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				1 654	1 775	1 942
2019-2020	1703	Prévision pour 2019-2020	1531	VARIATION		8,03%	15,94%	26,85%

PRIMAIRE

École Armand-Lavergne — DÉFAVO

2600, avenue Fletcher — H1L 4C5

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
21	493	22 / 394	105%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 21 / 378	Capacité d'accueil : 21 / 378	Capacité d'accueil : 21 / 378
Prévision de l'effectif : 31 / 502	Prévision de l'effectif : 31 / 516	Prévision de l'effectif : 31 / 518

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 029 — No d'établissement : 002

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École Boucher-De La Bruère

7760, rue La Fontaine — H1L 3H2

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
8	309	13 / 268	163%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 8 / 184	Capacité d'accueil : 8 / 184	Capacité d'accueil : 8 / 184
Prévision de l'effectif : 15 / 318	Prévision de l'effectif : 15 / 320	Prévision de l'effectif : 14 / 302

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 3 classes et un local de services.

No de bâtiment: 209 — No d'établissement: 013

2020-2021	2021-2022	2022-2023
CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES

École La Vérendrye

3055, rue Mousseau — H1L 4W1

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
20	N.A.	18 / 382	90%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 20 / 460	Capacité d'accueil : 20 / 460	Capacité d'accueil : 20 / 460
Prévision de l'effectif : 20 / 344	Prévision de l'effectif : 20 / 344	Prévision de l'effectif : 20 / 344

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 314 — No d'établissement: 005

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École Philippe-Labarre

3125, avenue Fletcher — H1L 4E2

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
22	414	21 / 374	95%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 22 / 506	Capacité d'accueil : 22 / 506	Capacité d'accueil : 22 / 506
Prévision de l'effectif : 21 / 437	Prévision de l'effectif : 22 / 454	Prévision de l'effectif : 23 / 478

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 496 — No d'établissement: 001

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École Sainte-Claire — DÉFAVO

8500, rue Sainte-Claire — H1L 1X7

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
20	425	22 / 403	110%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 20 / 360	Capacité d'accueil : 20 / 360	Capacité d'accueil : 20 / 360
Prévision de l'effectif : 28 / 477	Prévision de l'effectif : 29 / 496	Prévision de l'effectif : 31 / 533

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité du bâtiment.

No de bâtiment: 199 — No d'établissement: 009

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

						2020-2021	2021-2022	2022-2023
École Sainte-Louise-de-Marillac		CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	Capacité d'accueil : 11 / 253	Capacité d'accueil : 11 / 253	Capacité d'accueil : 11 / 253
8100, rue de Marseille	H1L 1P3	11	288	15 / 291	136%	Prévision de l'effectif : 13 / 296	Prévision de l'effectif : 14 / 305	Prévision de l'effectif : 13 / 291
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école cohabite avec la Ville de Montréal (loisirs). Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 7 classes et un local de services. No de bâtiment: 385 No d'établissement: 010						CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES
École Saint-François-d'Assise	**DÉFAVO**	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	Capacité d'accueil : 24 / 432	Capacité d'accueil : 24 / 432	Capacité d'accueil : 24 / 432
2150, rue Liébert	H1L 5R1	24	456	23 / 396	96%	Prévision de l'effectif : 25 / 426	Prévision de l'effectif : 25 / 433	Prévision de l'effectif : 25 / 426
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. No de bâtiment: 016 No d'établissement: 012						Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
École Saint-Justin		CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	Capacité d'accueil : 42 / 966	Capacité d'accueil : 42 / 966	Capacité d'accueil : 42 / 966
5005, rue Mousseau	H1K 2V8	20	985	20 / 378	100%	Prévision de l'effectif : 48 / 994	Prévision de l'effectif : 49 / 1026	Prévision de l'effectif : 49 / 1031
Une annexe est liée à cet établissement								
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Le financement par le MEES d'un projet d'agrandissement de 3 classes préscolaires, 15 classes primaire et d'un gymnase a été présenté à l'automne 2019. No de bâtiment: 497 No d'établissement: 003						Travaux d'ajout d'espace si autorisés par le MEES. CLASSES MODULAIRES MAINTENUES.	Travaux d'ajout d'espace si autorisés par le MEES. CLASSES MODULAIRES MAINTENUES.	Travaux d'ajout d'espace si autorisés par le MEES. CLASSES MODULAIRES MAINTENUES.
École Saint-Justin, annexe		CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	Capacité d'accueil : 6 / 138	Capacité d'accueil : 6 / 138	Capacité d'accueil : 6 / 138
8805, rue De Forbin-Janson	H1K 2K5	6	N.A.*	N.A.	N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A.*
Annexe de l'école Saint-Justin.								
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Ce bâtiment fait l'objet d'importants travaux de rénovation. Le bâtiment 303, situé au 8300, rue de Teck sert à scolariser, de manière temporaire, des groupes de Saint-Justin depuis la rentrée 2019-2020. Des locaux modulaires ont été installés, soit 5 locaux de classes et un local de services.* Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Saint-Justin. No de bâtiment: 334 No d'établissement: 004						Travaux Délocalisation au 8300 De Teck	Travaux Délocalisation au 8300 De Teck	Travaux Délocalisation au 8300 De Teck

SECONDAIRE

					2020-2021	2021-2022	2022-2023
Académie Dunton		CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	Capacité d'accueil : 914	Capacité d'accueil : 914	Capacité d'accueil : 914
5555, rue De Boucherville	H1K 4B6	914	681	75%	Prévision de l'effectif : 1 071	Prévision de l'effectif : 1 149	Prévision de l'effectif : 1 257
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Une demande de financement pour un agrandissement a été présentée au MEES à l'automne 2018 et autorisée à 10% en juin 2019. No de bâtiment: 111 No d'établissement: 253					AJOUT D'ESPACE Projet financé à 10% par le MEES.	AJOUT D'ESPACE Projet financé à 10% par le MEES.	AJOUT D'ESPACE Projet financé à 10% par le MEES.
École Louise-Trichet		CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	Capacité d'accueil : 475	Capacité d'accueil : 475	Capacité d'accueil : 475
2800, boulevard Lapointe	H1L 5M1	475	502	106%	Prévision de l'effectif : 540	Prévision de l'effectif : 582	Prévision de l'effectif : 637
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. No de bâtiment: 308 No d'établissement: 252					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

TRANSITOIRE

		CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Transitoire bâtiment 303 - 8300, rue De Teck 8300, rue De Teck	H1L 1H4	22	16 / 388	N.A.	Capacité d'accueil : 22 / 506 Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : 22 / 506 Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : 22 / 506 Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'immeuble est temporairement occupé par l'école Saint-Justin depuis la rentrée 2019-2020. No de bâtiment: 303 No d'établissement: 004					ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.

ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

		DÉCLARATION 2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
École de la Lancée 8147, rue Sherbrooke Est Deux annexes sont liées à ce bâtiment.	H1L 1A7	170	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école est située dans des locaux du Centre jeunesse de Montréal au deuxième étage du site Mont-Saint-Antoine relevant du Ministère de la Santé et des Services sociaux. No de bâtiment: 855 No d'établissement: 217			Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
École de la Lancée (Centre Jeunesse) 8147, rue Sherbrooke Est Annexe de l'école de la Lancée.	H1L 1A7	N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école est située dans des locaux du Centre jeunesse de Montréal au deuxième étage du site Mont-Saint-Antoine relevant du Ministère de la Santé et des Services sociaux. No de bâtiment: 875 No d'établissement: 244			Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
École de la Lancée (Primaire) 8147, rue Sherbrooke Est Annexe de l'école de la Lancée.	H1L 1A7	8	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école est située dans des locaux du Centre jeunesse de Montréal au deuxième étage du site Mont-Saint-Antoine relevant du Ministère de la Santé et des Services sociaux. No de bâtiment: 855 No d'établissement: 203			Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
École Irénée-Lussier, annexe 2205, rue Mousseau Annexe de l'école Irénée-Lussier.	H1L 4V2	81	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité du bâtiment. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 6 classes. Une analyse sera effectuée par le SRM afin de déterminer le potentiel de l'immeuble lorsque la nouvelle école Irénée-Lussier sera livrée. No de bâtiment: 177 No d'établissement: 227			ANALYSE EN COURS À déterminer selon les résultats CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	ANALYSE EN COURS À déterminer selon les résultats CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	ANALYSE EN COURS À déterminer selon les résultats CLASSES MODULAIRES MAINTENUES

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Centre Tétreaultville
5850, avenue de Carignan H1M 2V4
Une annexe est liée à cet établissement.

DÉCLARATION 2018-2019 ETP
253

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Le Centre occupe temporairement la partie transitoire de l'école Louis-Riel (quartier Mercier) au bâtiment 030. — VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE DU QUARTIER MERCIER
No de bâtiment: 030 No d'établissement: 371

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

8075, rue Hochelaga
École Longue-Pointe (nom temporaire)

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
20 000	terrain	retour à l'actif	N.A.
10 527	068	retour à l'actif	N.A.

Bâtiment démoli. Construction d'une nouvelle école primaire. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2021-2022.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : 14 / N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.	AJOUT D'ESPACE Fin des travaux	Statu quo.

3075, rue Lebrun

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
32 120	110	vacant	N.A.

Bâtiment vacant. Construction d'une école primaire à venir. La fin des travaux est prévue au cours de l'année 2021. Le bâtîment deviendra l'annexe de l'école Sainte-Claire.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : 14 / 252
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.	AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.	AJOUT D'ESPACE Fin des travaux Annexe de l'école Ste-Claire

Mercier

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				2 601	2 644	2 681
2019-2020	2523	Prévision pour 2019-2020	2 540	VARIATION		2,40%	4,09%	5,55%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				1 377	1 535	1 641
2019-2020	1282	Prévision pour 2019-2020	1247	VARIATION		10,43%	23,10%	31,60%

PRIMAIRE

École Guillaume-Couture

6300, avenue Albani H1M 2R8 — DÉFAVO

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
34	557	30 / 539	88%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	34 / 576	Capacité d'accueil :	34 / 576	Capacité d'accueil :	34 / 576
Prévision de l'effectif :	35 / 616	Prévision de l'effectif :	34 / 582	Prévision de l'effectif :	35 / 592

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble, soit 3 classes et un local de services.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES

No de bâtiment: 080 No d'établissement: 019

École Louis-Dupire

6400, avenue Pierre-De Coubertin H1N 1S4

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
36	475	30 / 535	83%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	36 / 828	Capacité d'accueil :	36 / 828	Capacité d'accueil :	36 / 828
Prévision de l'effectif :	23 / 478	Prévision de l'effectif :	25 / 504	Prévision de l'effectif :	24 / 512

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 036 No d'établissement: 017

École Notre-Dame-des-Victoires

2720, rue Bossuet H1N 2S6
Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
18	548	17 / 353	94%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	18 / 414	Capacité d'accueil :	18 / 414	Capacité d'accueil :	18 / 414
Prévision de l'effectif :	26 / 565	Prévision de l'effectif :	29 / 588	Prévision de l'effectif :	28 / 596

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 052 No d'établissement: 022

École Notre-Dame-des-Victoires, annexe

6120, rue La Fontaine H1N 2C1
Annexe de l'école Notre-Dame-des-Victoires.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
11	N.A.*	10 / 160	91%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	11 / 253	Capacité d'accueil :	11 / 253	Capacité d'accueil :	11 / 253
Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.*Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Notre-Dame-des-Victoires.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 135 No d'établissement: 021

École Saint-Donat

3155, rue Desautels H1N 3B8
Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
11	341	13 / 264	118%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	11 / 253	Capacité d'accueil :	11 / 253	Capacité d'accueil :	11 / 253
Prévision de l'effectif :	18 / 368	Prévision de l'effectif :	19 / 367	Prévision de l'effectif :	17 / 350

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 338 No d'établissement: 014

École Saint-Donat, annexe
3100, rue Arcand H1N 3C7
Annexe de l'école Saint-Donat

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
4	N.A.*	4 / 82	100%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	4 / 92	Capacité d'accueil :	12 / 276	Capacité d'accueil :	12 / 276
Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Un projet de reprise a été présenté au MEES en septembre 2018 pour l'ajout de 8 classes et d'une salle d'activités dans la partie en location du bâtiment. Le financement pour cette demande a été octroyé en juin 2019. La *Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Saint-Donat.

No de bâtiment: 436 No d'établissement: 016

2020-2021	2021-2022	2022-2023
AJOUT D'ESPACE Projet financé par le MEES.	AJOUT D'ESPACE Projet financé par le MEES.	AJOUT D'ESPACE Projet financé par le MEES.

École Saint-Fabien
6500, avenue De Renty H1M 1M4

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
15	581	19 / 393	127%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	15 / 345	Capacité d'accueil :	15 / 345	Capacité d'accueil :	15 / 345
Prévision de l'effectif :	31 / 574	Prévision de l'effectif :	30 / 603	Prévision de l'effectif :	33 / 631

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. L'école utilise le bâtiment #336 situé au 5100, rue Bossuet en cohabitation avec l'école Marie-Anne, édifice Rosalie-Jetté. Une partie de la déclaration est au bâtiment #336.

No de bâtiment: 399 No d'établissement: 015

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

SECONDAIRE

École Édouard-Montpetit
6200, avenue Pierre-De Coubertin H1N 1S4

CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
1462	1349	92%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	1462	Capacité d'accueil :	1462	Capacité d'accueil :	1462
Prévision de l'effectif :	1377	Prévision de l'effectif :	1535	Prévision de l'effectif :	1641

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Une partie de ce bâtiment est utilisée comme école transitoire. L'école cohabite avec le Bureau de l'entretien physique Est de la CSDM. L'école utilise les installations du terrain de baseball des parcs Liébert et Jean-Amyot pour son programme sports-études. Il y a une emphytéose avec la Ville de Montréal concernant la piscine qui se termine le 30 juin 2038. La cohabitation avec l'école Maisonneuve commencera à l'été 2020 (cette école est dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve). — VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE —

No de bâtiment: 014 No d'établissement: 256

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.

École Louis-Riel
5850, avenue de Carignan H1M 2V4

CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
1485	1422	96%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	1485	Capacité d'accueil :	1485	Capacité d'accueil :	1485
Prévision de l'effectif :	1235	Prévision de l'effectif :	1299	Prévision de l'effectif :	1342

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Une partie de ce bâtiment est utilisée comme école transitoire. L'école cohabite avec le centre Tétreaultville qui occupe temporairement la partie transitoire. — VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE —

No de bâtiment: 030 No d'établissement: 254

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.

École Marguerite-De Lajemmerais
5555, rue Sherbrooke Est H1N 1A2

CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
1475	764	52%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	1475	Capacité d'accueil :	1475	Capacité d'accueil :	1475
Prévision de l'effectif :	1 236	Prévision de l'effectif :	1 299	Prévision de l'effectif :	1 342

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école cohabite avec l'ADERM, Fédération québécoise de laryngectomisés et l'ARPNE. Un projet d'ajout d'espace sur le terrain a été déposé au MEES à l'automne 2019.

No de bâtiment: 033 No d'établissement: 258

2020-2021	2021-2022	2022-2023
AJOUT D'ESPACE Travaux si autorisé par le MEES	AJOUT D'ESPACE Travaux si autorisé par le MEES	AJOUT D'ESPACE Travaux si autorisé par le MEES

TRANSITOIRE

Transitoire bâtiment 014 - École Édouard-Montpetit
6200, avenue Pierre-De Coubertin — H1N 1S4

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
17	N.A.	N.A.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 17 / 306	Capacité d'accueil : 17 / 306	Capacité d'accueil : 17 / 306
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Une partie de ce bâtiment est utilisée comme école transitoire. L'espace transitoire sera utilisé par Maisonneuve à la rentrée 2020-2021.

No de bâtiment: 014 No d'établissement: N.A.

Transitoire bâtiment 030 - École Louis-Riel
5850, avenue de Carignan — H1M 2V4

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
N.A.	N.A.	N.A.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Une partie de ce bâtiment est utilisée comme école transitoire. Le centre Tétreaultville qui occupe temporairement la partie transitoire.

No de bâtiment: 030 No d'établissement: N.A.

Transitoire bâtiment 336 - 5100, rue Bossuet
5100, rue Bossuet — H1M 2V4

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
9	6 / 136	N.A.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 9 / 207	Capacité d'accueil : 9 / 207	Capacité d'accueil : 9 / 207
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école Saint-Fabien occupe la partie transitoire du bâtiment. *Inclus dans Saint-Fabien. Le CPE Carcajou occupe une partie du bâtiment.

No de bâtiment: 336 No d'établissement: N.A.

ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

École Marie-Anne, Édifice Rosalie-Jetté
5100, rue Bossuet — H1M 2M4
Annexe de l'école Marie-Anne.

DÉCLARATION 2019-2020
16*

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école cohabite avec le Centre de la petite enfance Carcajou et l'école Saint-Fabien. *Élèves du secondaire. — VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE —

No de bâtiment: 336 No d'établissement: 218

FORMATION PROFESSIONNELLE

École des métiers de l'aérospatiale de Montréal
5300, rue Chauveau — H1N 3V7
Trois annexes sont liées à cet établissement.

DÉCLARATION 2018-2019 ETP
336

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école cohabite avec l'École des métiers de l'horticulture de Montréal.

No de bâtiment: 088 No d'établissement: 494

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	2020-2021	2021-2022	2022-2023
5555, rue Sherbrooke Est (partie louée Marguerite-De Lajemmerais)	1 036	033	location (1)	30 juin 2023	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
	604	033	SRH	N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Occupé par l'Association des directeurs d'école retraités de Montréal - ADERM (1) et Fédération québécoise des laryngectomisés (2). Le Service des ressources humaines de la CSDM récupère les bureaux se libérant.	910	033	location (2)	30 juin 2023	Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
	7 bureaux	033	SRH	N.A.			

	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	2020-2021	2021-2022	2022-2023
5300, rue Chauveau	10 150	088	location	18 septembre 2022	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
					Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Occupé par l'École polytechnique de Montréal.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	2020-2021	2021-2022	2022-2023
6905, rue Notre-Dame Est	11 044	346	vacant	N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
					Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Processus d'aliénation déclenché. Signature de l'acte de vente au début de l'année 2020.					PROCESSUS D'ALIÉNATION Demande d'autorisation.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape de l'aliénation.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape de l'aliénation.

	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	2020-2021	2021-2022	2022-2023
1905, rue De Cadillac	20 409	381	location	31 décembre 2020	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
					Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Occupé par la Ville de Montréal. Processus d'aliénation déclenché.					PROCESSUS D'ALIÉNATION Demande d'autorisation.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape d'autorisation du MEES.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape de l'aliénation.

	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	2020-2021	2021-2022	2022-2023
3100, rue Arcand École Saint-Donat, annexe partie vacante	19 998	436	N.A.	N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
					Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Immeuble partiellement vacant suite au départ de la Ville de Montréal. Un projet de reprise pour un ajout de 8 classes et d'une salle d'activités a été présenté au MEES en septembre 2017. Le projet n'a pas été autorisé par le MEES. Le projet a de nouveau été présenté au MEES en 2018. Le projet est financé par le MEES.					AJOUT D'ESPACE Projet financé par le MEES.	AJOUT D'ESPACE Projet financé par le MEES.	AJOUT D'ESPACE Projet financé par le MEES.

Hochelaga-Maisonneuve

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				2 246	2 271	2 231
2019-2020	2212	Prévision pour 2019-2020	2 200	VARIATION		2,09%	3,23%	1,41%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				1 031	1 059	1 069
2019-2020	1134	Prévision pour 2019-2020	1026	VARIATION		0,49%	3,22%	4,19%

PRIMAIRE

École Baril

3603, rue Adam H1W 1Z1

DÉFAVO

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
22	494	22 / 362	100%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 202 No d'établissement: 041

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 22 / 396	Capacité d'accueil : 22 / 396	Capacité d'accueil : 22 / 396
Prévision de l'effectif : 33 / 533	Prévision de l'effectif : 33 / 536	Prévision de l'effectif : 34 / 554
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École Maisonneuve

1680, avenue Morgan H1V 2P9

DÉFAVO

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
29	N.A.	25 / 369	86%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Des travaux majeurs devront être réalisés. L'école devrait être délocalisée durant les travaux à partir de la rentrée 2020-2021 jusqu'en 2022-2023. Par conséquent, la délocalisation temporaire dans la partie transitoire de l'école Édouard-Montpetit (quartier Mercier) se terminera à ce moment. — VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE DU QUARTIER MERCIER —

No de bâtiment: 103 No d'établissement: 028

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : 26 / 468
Prévision de l'effectif : 27 / 489	Prévision de l'effectif : 28 / 498	Prévision de l'effectif : 28 / 505
BÂTIMENT Rénovation / réhabilitation. Délocalisation	BÂTIMENT Rénovation / réhabilitation. Délocalisation	RETOUR POTENTIEL de l'école Maisonneuve

École Notre-Dame-de-l'Assomption

2430, rue Darling H1W 2X1

DÉFAVO

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
14	215	12 / 202	86%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 210 No d'établissement: 049

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 14 / 252	Capacité d'accueil : 14 / 252	Capacité d'accueil : 14 / 252
Prévision de l'effectif : 12 / 229	Prévision de l'effectif : 14 / 246	Prévision de l'effectif : 13 / 231
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École Saint-Clément

4770, rue La Fontaine H1V 1R3

DÉFAVO

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
23	458	22 / 333	96%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Des travaux majeurs devraient être réalisés dans les prochaines années. Advenant un impact sur l'occupation de l'école, des consultations se tiendront à l'avance.

No de bâtiment: 082 No d'établissement: 025

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 23 / 414	Capacité d'accueil : 23 / 414	Capacité d'accueil : 23 / 414
Prévision de l'effectif : 26 / 426	Prévision de l'effectif : 25 / 421	Prévision de l'effectif : 23 / 397
ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.

École Sainte-Jeanne-d'Arc

3700, rue Sherbrooke Est H1X 1Z8

DÉFAVO

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
23	301	22 / 316	96%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école cohabite avec la CSDM. Deux locaux sont utilisés par la CSDM.

No de bâtiment: 365 No d'établissement: 035

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 23 / 414	Capacité d'accueil : 23 / 414	Capacité d'accueil : 23 / 414
Prévision de l'effectif : 19 / 316	Prévision de l'effectif : 18 / 313	Prévision de l'effectif : 19 / 322
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle	DÉFAVO	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
2355, boulevard Pie-IX H1V 2E6						Capacité d'accueil : 19 / 342	Capacité d'accueil : 19 / 342	Capacité d'accueil : 19 / 342
		19	388	18 / 298	95%	Prévision de l'effectif : 23 / 393	Prévision de l'effectif : 23 / 401	Prévision de l'effectif : 22 / 386
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.						Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 140 No d'établissement: 032								

École Saint-Nom-de-Jésus	DÉFAVO	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
4131, rue Adam H1V 1S8						Capacité d'accueil : 22 / 396	Capacité d'accueil : 22 / 396	Capacité d'accueil : 22 / 396
		22	358	17 / 276	N.A.	Prévision de l'effectif : 19 / 350	Prévision de l'effectif : 21 / 355	Prévision de l'effectif : 19 / 342
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.						Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 152 No d'établissement: 033								

SECONDAIRE

École Chomedey-De Maisonneuve	CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
1860, avenue Morgan H1V 2R2				Capacité d'accueil : 821	Capacité d'accueil : 821	Capacité d'accueil : 821
	821	513	62%	Prévision de l'effectif : 1 031	Prévision de l'effectif : 1 059	Prévision de l'effectif : 1 069
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Location de locaux au bâtiment situé au 4240, rue Ontario (auto financé).				Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 187 No d'établissement: 259						

École Eulalie-Durocher	CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
2455, avenue Letourneux H1V 2N9				Capacité d'accueil : 609	Capacité d'accueil : 609	Capacité d'accueil : 609
	609	530	87%	Prévision de l'effectif : 588	Prévision de l'effectif : 588	Prévision de l'effectif : 588
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école cohabite avec le Centre Eulalie-Durocher FGA.				Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 344 No d'établissement: 260						

ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

École Irénée-Lussier	DÉCLARATION 2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
4100, rue Hochelaga H1V 1B6		Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Des annexes sont liées à cet établissement.	103	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble, soit 3 classes. Une partie des élèves sont scolarisés à l'école Jeanne-Mance (6 classes). Le MEES a autorisé la construction d'une nouvelle école.		BÂTIMENT Travaux en cours CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	BÂTIMENT Travaux en cours CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	BÂTIMENT Travaux en cours CLASSES MODULAIRES MAINTENUES
No de bâtiment: 132 No d'établissement: 221				

FORMATION PROFESSIONNELLE

École des métiers de la construction de Montréal, annexe 1
3320, rue Hochelaga H1W 1H1
Annexe de l'École des métiers de la construction de Montréal.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.
No de bâtiment: 067 No d'établissement: 480

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal, annexe
5600, rue Hochelaga, suite 400 H1N 3T1
Annexe de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe une partie de l'immeuble. Ce bâtiment est loué par l'école.
No de bâtiment: 814 No d'établissement: 436

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Centre Eulalie-Durocher FGA
2455, avenue Letourneux H1V 2N9

DÉCLARATION 2018-2019 ETP
216

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Le Centre cohabite avec l'école Eulalie-Durocher
No de bâtiment: 344 No d'établissement: 332

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

Centre Hochelaga-Maisonneuve
2500, rue Théodore H1V 3C6
Annexe du Centre Tétreaultville.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Le Centre occupe la totalité de l'immeuble.
No de bâtiment: 353 No d'établissement: 373

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

3349, rue Adam
Bâtiment vacant. H1N 1S4

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
N.A.	160	vacant	N.A.

Bâtiment vacant (ancien bâtiment de l'école Hochelaga). Un projet de réhabilitation de l'école a fait l'objet d'une demande de financement au MEES à l'automne 2018. : Ce projet de réhabilitation de l'école a été financé par le Ministère de l'éducation en juin 2019 à la hauteur de 10% afin de concevoir les plans pour la réhabilitation de l'immeuble.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
AJOUT D'ESPACE Projet financé à 10% par le MEES.		AJOUT D'ESPACE Projet financé à 10% par le MEES.		AJOUT D'ESPACE Projet financé à 10% par le MEES.	

4329, rue La Fontaine
Bâtiment vacant.

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
2 099	061	vacant	N.A.

Bâtiment vacant.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

1691, boulevard Pie-IX	**Superficie (pi2)**	**Bâtiment**	**Situation**	**Date de fin**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
	46 898	079	location	30 juin 2032	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
Occupé par le Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

2570, rue Nicolet	**Superficie (pi2)**	**Bâtiment**	**Situation**	**Date de fin**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
	6 stationnements	105	location (1)	30 juin 2019	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
	5 002	105	location (2)	30 juin 2020	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Un projet d'utilisation comme école transitoire de 28 classes a été présenté au MEES à l'automne 2019. Occupé par Communauto (1), la garderie - Halte-répit Hochelaga-Maisonneuve (2) et une partie Vacant.e (3).	61 476	105	vacant (3)	N.A.	AJOUT D'ESPACE Travaux si autorisé par le MEES	AJOUT D'ESPACE Travaux si autorisé par le MEES	AJOUT D'ESPACE Travaux si autorisé par le MEES

1635, rue Darling	**Superficie (pi2)**	**Bâtiment**	**Situation**	**Date de fin**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
	7 600	162	vacant	N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

4650, rue Ontario Est	**Superficie (pi2)**	**Bâtiment**	**Situation**	**Date de fin**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
	11 044	388	location	30 juin 2019	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
Départ du locataire.					ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultas	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultas	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultas

Terrain Hochelaga (Sud) / Letourneux (Est)	**Superficie (pi2)**	**Bâtiment**	**Situation**	**Date de fin**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
	35 000	Terrain 954	N.A.	N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
Le MEES a autrorisé la construction d'une nouvelle école (Irénée-Lussier).					BÂTIMENT Nouvelle construction. Autorisé par le MEES.	BÂTIMENT Nouvelle construction. Travaux en cours.	BÂTIMENT Nouvelle construction. Travaux en cours.

Grand-Plateau

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				3 560	3 582	3 523
2019-2020	3619	Prévision pour 2019-2020	3 526	VARIATION		0,96%	1,59%	-0,09%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				796	880	922
2019-2020	1065	Prévision pour 2019-2020	712	VARIATION		11,80%	23,60%	29,49%

PRIMAIRE

École au Pied-de-la-Montagne, pavillon Jean-Jacques-Olier

311, avenue des Pins Est H2W 1P5

Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
21	591	23 / 462	110%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 008 No d'établissement: 114

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	21 / 483	Capacité d'accueil :	21 / 483	Capacité d'accueil :	21 / 483
Prévision de l'effectif :	31 / 570	Prévision de l'effectif :	29 / 565	Prévision de l'effectif :	29 / 555
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste

4265, avenue Laval H2W 2J6

Annexe de l'école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Jean-Jacques-O

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
8	N.A.*	6 / 37	75%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Cohabitation avec l'école Arc-en-Ciel.* Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Jean-Jacques-Olier

No de bâtiment: 011 No d'établissement: 112

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	8 / 96	Capacité d'accueil :	8 / 96	Capacité d'accueil :	8 / 96
Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Arc-en-Ciel

4265, avenue Laval H2W 2J6

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
9	N.A.	8 / 156	89%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école cohabite avec l'école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste au bâtiment 011.

No de bâtiment: 011 No d'établissement: 097

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	9 / 207	Capacité d'accueil :	9 / 207	Capacité d'accueil :	9 / 207
Prévision de l'effectif :	8 / 157	Prévision de l'effectif :	8 / 157	Prévision de l'effectif :	8 / 157
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Élan

3450, avenue De Lorimier H2K 3X6

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
12	N.A.	12 / 233	100%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 360 No d'établissement: 081

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	12 / 264	Capacité d'accueil :	12 / 264	Capacité d'accueil :	12 / 264
Prévision de l'effectif :	12 /251	Prévision de l'effectif :	12 /251	Prévision de l'effectif :	12 /251
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Lambert-Closse

5840, rue Saint-Urbain H2T 2X5

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
22	313	18 / 331	82%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Cohabitation avec la Ville de Montréal et l'école de l'Étincelle.

No de bâtiment: 050 No d'établissement: 115

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	22 / 506	Capacité d'accueil :	22 / 506	Capacité d'accueil :	22 / 506
Prévision de l'effectif :	16 / 345	Prévision de l'effectif :	17 / 361	Prévision de l'effectif :	17 / 355
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

						2020-2021	2021-2022	2022-2023
École Lanaudière		CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	Capacité d'accueil : 14 / 322	Capacité d'accueil : 14 / 322	Capacité d'accueil : 14 / 322
4300, rue De Lanaudière	H2J 3N9	14	314	15 / 303	107%	Prévision de l'effectif : 13 / 304	Prévision de l'effectif : 15 / 324	Prévision de l'effectif : 14 / 321
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.						Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 018	No d'établissement: 089							
École Laurier		CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
505, avenue Laurier Est	H2J 1E9	23	508	25 / 514	109%	Capacité d'accueil : 23 / 505 Prévision de l'effectif : 24 / 539	Capacité d'accueil : 23 / 505 Prévision de l'effectif : 25 / 558	Capacité d'accueil : 23 / 505 Prévision de l'effectif : 26 / 561
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.						Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 034	No d'établissement: 103							
École Le Plateau	DÉFAVO	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
3700, avenue Calixa-Lavallée	H2L 3A8	28	N.A.	25 / 448	89%	Capacité d'accueil : 28 / 504 Prévision de l'effectif : 25 / 446	Capacité d'accueil : 28 / 504 Prévision de l'effectif : 25 / 446	Capacité d'accueil : 28 / 504 Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Des travaux majeurs devraient être réalisés dans les prochaines années. Advenant un impact sur l'occupation de l'école, des consultations se tiendront à l'avance.						Statu quo.	Statu quo.	ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.
No de bâtiment: 196	No d'établissement: 090							
École Louis-Hippolyte-Lafontaine		CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
4245, rue Berri	H2J 2P9	21	274	16 / 335	76%	Capacité d'accueil : 21 / 483 Prévision de l'effectif : 13 /254	Capacité d'accueil : 21 / 483 Prévision de l'effectif : 12 / 245	Capacité d'accueil : 21 / 483 Prévision de l'effectif : 12 / 245
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.						Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 130	No d'établissement: 098							
École Paul-Bruchési		CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
1310, boulevard Saint-Joseph Est	H2J 1M2	15	413	18 / 381	120%	Capacité d'accueil : 15 / 327 Prévision de l'effectif : 19 / 385	Capacité d'accueil : 15 / 327 Prévision de l'effectif : 17 / 368	Capacité d'accueil : 15 / 327 Prévision de l'effectif : 16 / 347
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble et une partie du bâtiment 059B (Cardinal Newman). Il est prévu d'ajouter un gymnase à l'école Paul-Bruchési pour la rentrée 2020-2021.						AJOUT D'UN GYMNASE Livraison possible du gymnase.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 159	No d'établissement: 087							
École Saint-Enfant-Jésus		CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2018-2019	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
75, rue Villeneuve Est	H2T 1L1	28	360	27 / 391	96%	Capacité d'accueil : 28 / 644 Prévision de l'effectif : 16 / 342	Capacité d'accueil : 28 / 644 Prévision de l'effectif : 15 / 319	Capacité d'accueil : 28 / 644 Prévision de l'effectif : 14 / 306
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.						Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 040	No d'établissement: 111							

École Saint-Louis-de-Gonzague	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
2430, terrasse Mercure H2H 1P2					Capacité d'accueil : 9 / 183	Capacité d'accueil : 9 / 183	Capacité d'accueil : 9 / 183
Une annexe est liée à cet établissement.	9	407	11 / 197	122%	Prévision de l'effectif : 20 / 401	Prévision de l'effectif : 21 / 410	Prévision de l'effectif : 20 / 409
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 201 No d'établissement: 070							

École Saint-Louis-de-Gonzague, annexe	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
2175, rue Rachel Est H2H 1R3					Capacité d'accueil : 12 / 276	Capacité d'accueil : 12 / 276	Capacité d'accueil : 12 / 276
Annexe de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.	12	N.A.*	8 / 179	67%	Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A.*	Prévision de l'effectif : N.A.*
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.* Les prévisions des effectifs sont integrées à l'école saint-Louis-de-Gonzague					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 027 No d'établissement: 072							

École Saint-Pierre-Claver	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
2110, boulevard Saint-Joseph Est H2H 1E7					Capacité d'accueil : 22 / 506	Capacité d'accueil : 22 / 506	Capacité d'accueil : 22 / 506
	22	439	24 / 476	109%	Prévision de l'effectif : 21 / 421	Prévision de l'effectif : 23 / 433	Prévision de l'effectif : 21 / 425
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. L'école utilise des locaux au bâtiment 2275, boulevard Saint-Joseph Est au Centre du Plateau.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 166 No d'établissement: 079							

École FACE (Primaire)	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
3449, rue University H3A2A8					Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
	N.A.	N.A.	23 / 516	N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Cohabitation avec l'école FACE (Secondaire) et avec la CSEM. Des travaux de rénovation majeurs sont à venir. Un comité de travail a été créé pour travailler les informations (travaux à venir, scénario retenu, suivi de l'échéancier, etc.) avec les différents intervenants du milieu.					ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.
No de bâtiment: 095 No d'établissement: 127							

SECONDAIRE

École FACE (Secondaire)	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
3449, rue University H3A2A8				Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
	N.A.	410	N.A.	Prévision de l'effectif : 427	Prévision de l'effectif : 427	Prévision de l'effectif : 427
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Cohabitation avec l'école FACE (Primaire) et avec la CSEM. Des travaux de rénovation majeurs sont à venir. Un comité de travail a été créé pour travailler les informations (travaux à venir, scénario retenu, suivi de l'échéancier, etc.) avec les différents intervenants du milieu.				ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.
No de bâtiment: 095 No d'établissement: 279						

École Jeanne-Mance	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
4240, rue de Bordeaux H2H 1Z5				Capacité d'accueil : 1579	Capacité d'accueil : 1579	Capacité d'accueil : 1579
	1579	869	55%	Prévision de l'effectif : 796	Prévision de l'effectif : 880	Prévision de l'effectif : 922
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Cohabitation avec des élèves de l'école Irénée-Lussier.				Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 035 No d'établissement: 265						

École Robert-Gravel	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
38, avenue Fairmount Est H2T 1C9				Capacité d'accueil : 377	Capacité d'accueil : 377	Capacité d'accueil : 377
	377	482	128%	Prévision de l'effectif : 482	Prévision de l'effectif : 482	Prévision de l'effectif : 482
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.				Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 039 No d'établissement: 274						

ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

École de l'Étincelle (Primaire)
6080, avenue de l'Esplanade H2T 3A3

DÉCLARATION 2019-2020
120

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.		ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.		ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.	

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. L'école cohabite également avec l'école Lambert-Closse au bâtiment 050. Considérant l'état du bâtiment, d'importants travaux doivent être réalisés dans les prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de relocaliser complètement les élèves et le personnel.

No de bâtiment: 093 No d'établissement: 215

Centre Dollard-Cormier (Secondaire)
3530, rue Saint-Urbain H2X 2N7

DÉCLARATION 2019-2020
0

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Le Centre occupe une partie de l'immeuble dans les locaux du Centre Dollard-Cormier - Institut universitaire sur les dépendances.

No de bâtiment: 858 No d'établissement: 232

École Espace-Jeunesse
3655, rue Saint-Hubert H2L 3Z9

DÉCLARATION 2019-2020
95

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. D'importants travaux sont prévus pour cet immeuble, notamment la réhabilitation d'éléments structuraux, la réfection des réseaux d'eau domestique et d'égout. Selon les renseignements obtenus du SRM, aucune délocalisation dans un autre immeuble ne sera nécessaire pendant les travaux.

No de bâtiment: 017 No d'établissement: 242

FORMATION PROFESSIONNELLE

Centre de formation professionnelle pour Autochtones dans les métiers de la construction
5205, rue Parthenais H2H 2H4

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Ce centre n'est plus en fonction.

No de bâtiment: 084 No d'établissement: 404

École des métiers de la construction de Montréal
5205, rue Parthenais H2H 2H4
Une annexe est liée à cet établissement.

DÉCLARATION 2018-2019 ETP
1000

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'École offre des cours de restauration de maçonnerie dans deux bâtiments externes : au 7401, rue Hochelaga (hôpital Louis Hyppolite Lafontaine — Institut universitaire en santé mentale de Montréal) et au 9, rue Monseigneur Gosselin à Lévis (Collège de Lévis). d'autres locaux pourraient être loués à Québec.

No de bâtiment: 084 No d'établissement: 477

	DÉCLARATION 2018-2019 ETP	2020-2021	2021-2022	2022-2023
École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal 5455, rue Saint-Denis H2J 4B7 Une annexe est liée à cet établissement. **DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :** L'école occupe la totalité de l'immeuble. No de bâtiment: 085 No d'établissement: 435	950	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

	DÉCLARATION 2018-2019 ETP	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) 5643, rue Clark H2T 2V5 DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Le volet administratif du Centre occupe le dernier étage du bâtiment et des classes sont scolarisées au bâtiment #318 situé au 2651 Crémazie (situé dans le quartier St-Michel Nors Ouest). No de bâtiment: 144 No d'établissement: 310	1434	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.
Centre Champagnat 5017, rue Saint-Hubert H2J 2X9 DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Le Centre occupe la totalité de l'immeuble et utilise une partie de l'établissement de détention Maison Tanguay, de l'établissement de détention de Montréal et de l'établissement de détention de Rivière-des-Prairies. Le Centre loue des locaux au bâtiment 1200, boulevard Crémazie. No de bâtiment: 015 No d'établissement: 328	613	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. ANALYSE EN COURS À déterminer selon les résultats des analyses. Possible reprise pour la Formation générale des jeunes.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. ANALYSE EN COURS À déterminer selon les résultats des analyses. Possible reprise pour la Formation générale des jeunes.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. ANALYSE EN COURS À déterminer selon les résultats des analyses. Possible reprise pour la Formation générale des jeunes.
Centre Saint-Louis 4285, rue Drolet, 3e étage H2W 2L7 DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Le Centre occupe une partie (3ième et 4ième étages) du bâtiment. Cohabitation avec Les Ateliers d'éducation populaire du Plateau pour certains locaux aux étages plus bas. No de bâtiment: 222 No d'établissement: 358	337	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A. Statu quo.

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

4835, avenue Christophe-Colomb

Le bâtiment est occupé par l'école Paul-Bruchési. Un projet de reprise du bâtiment a été présenté au MEES à l'automne 2017. Le projet permettrait l'ajout de 11 classes et d'un gymnase simple. Le projet n'a pas été autorisé par le MEES. Le projet a de nouveau été présenté au MEES à l'automne 2018. Le projet n'a pas été financé par le MEES en 2019. L'immeuble sera tout de même repris à des fins scolaires, notamment pour en faire une école primaire transitoire. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2021.

No de bâtiment: 059 No d'établissement: à venir

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.	ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.

4265, avenue Laval

Occupée par Association des haltes-garderies communautaires du Québec - AHGCQ (1), Groupe ressource du Plateau Mont-Royal (2), Réseau Québécois d'action pour la santé des femmes (3), Mouvement action justice (4), Jeunesse au soleil (5), Centre de ressources pour hommes de Montréal (6) et Fondation Muntu (7). Analyse de potentiel pour la reprise du bâtiment à des fins de scolarisation.

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
763	011	location (1)	30 juin 2020
535	011	location (2)	30 juin 2020
623	011	location (3)	30 juin 2020
818	011	location (4)	30 juin 2020
2 440	011	location (5)	30 juin 2020
1 251	011	location (6)	30 juin 2020
108	011	location (7)	30 juin 2020

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.

1860, rue Marie-Anne Est

Occupée par le Centre de la petite enfance - Le Sablier.

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
25 833	204	emphytéose	22 janvier 2048

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

4251, rue Saint-Urbain

L'occupant, la Ville de Montréal (Jeunesse au Soleil) a quitté les locaux fin juillet 2019. Analyse de potentiel pour la reprise du bâtiment à des fins de scolarisation.

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
98 996	089	location	30 juillet 2019

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
AJOUT D'ESPACE En attente d'une autorisation du MEES	Travaux si autorisé par le MEES.	Travaux si autorisé par le MEES.

3749, rue Jeanne-Mance

Occupée par Ma Chambre Inc.

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
5 533	129	emphytéose	3 août 2029

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

5643, rue Clark	**Superficie (pi2)**	**Bâtiment**	**Situation**	**Date de fin**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
L'Atelier d'artiste 209 (location 1),	1 526	144	location (1)	30 juin 2020	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Mme Barbara Amzallag (location 2),	409	144	location (2)	30 juin 2020	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
M. André St-Cyr (location 3),	114	144	location (3)	30 juin 2020			
M. Michael Dowse (9169-9959 Québec Inc.) (location 4),	2 498	144	location (4)	Ren. Auto.			
M. Marvin Gasoi (location 5),	757	144	location (5)	30 juin 2020			
M. Jonathan Inksetter (location 6),	777	144	location (6)	30 juin 2020			
Productions Mo'Fat (location 7),	716	144	location (7)	30 juin 2020	Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
Mme Isabelle Poissant (location 8),	648	144	location (8)	30 juin 2020			
M.Helwani M.Slutsky M.Rothils M.Forsythe (location 9),	630	144	location (9)	30 juin 2020			
Centre de la petite enfance Alexis Le Trotteur (location 10), et d'autres locataires.	8 154	144	location (10)	30 juin 2023			
Le CREP et le SDIP utilisent une partie du bâtiment.							
— VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE —							

4273, rue Drolet	**Superficie (pi2)**	**Bâtiment**	**Situation**	**Date de fin**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
	18 002	222	location	30 juin 1932	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
					Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Cohabitation avec le Centre Saint-Louis. Occupée par les Ateliers d'éducation populaire du Plateau.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

1130, boulevard Saint-Joseph Est	**Superficie (pi2)**	**Bâtiment**	**Situation**	**Date de fin**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
	8 945	276	location	30 juin 2020	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
					Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Occupée par le Centre de la petite enfance Soleil du Quartier inc. Processus d'aliénation déclenché.					PROCESSUS D'ALIÉNATION Demande d'autorisation.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape d'autorisation du MEES.	PROCESSUS D'ALIÉNATION Étape de l'aliénation.

3505, rue Durocher	**Superficie (pi2)**	**Bâtiment**	**Situation**	**Date de fin**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
	10 807	349	location	31 juillet 2020	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
					Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Une analyse a été effectuée par le SRM afin de déterminer le potentiel de l'immeuble pour la scolarisation. Le bâtiment est actuellement occpué par Ballet Divertimento de Montréal. L'occupant quittera lors de l'échéance du bail. Retour du bâtiment vers l'actif.					ANALYSE EN COURS Reprise potentielle pour la scolarisation FGJ.	ANALYSE EN COURS Reprise potentielle pour la scolarisation FGJ.	ANALYSE EN COURS Reprise potentielle pour la scolarisation FGJ.

Ville-Marie

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				1 109	1 113	1 166
2019-2020	1143	Prévision pour 2019-2020	1 108	VARIATION		0,09%	0,45%	5,23%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				664	676	657
2019-2020	762	Prévision pour 2019-2020	645	VARIATION		2,95%	4,81%	1,86%

PRIMAIRE

École Champlain

2260, rue Logan H2K 4K7

DÉFAVO

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
14	267	12 / 208	86%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école cohabite avec le Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud (bâtiment 073). — VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE —

No de bâtiment: 073 No d'établissement: 080

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	14 / 252	Capacité d'accueil :	14 / 252	Capacité d'accueil :	14 / 252
Prévision de l'effectif :	14 / 246	Prévision de l'effectif :	14 / 245	Prévision de l'effectif :	14/ 263
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Garneau

1808, avenue Papineau H2K 4J1

DÉFAVO

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
23	515	18 / 253	78%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Cohabitation avec le projet «80, ruelle de l'avenir» qui occupe des locaux au-dessus du gymnase et cohabitation avec le Centre de la petite enfance Idée fixe Inc.

No de bâtiment: 118 No d'établissement: 085

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	23 / 414	Capacité d'accueil :	23 / 414	Capacité d'accueil :	23 / 414
Prévision de l'effectif :	16 / 264	Prévision de l'effectif :	16 / 266	Prévision de l'effectif :	18 / 280
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Jean-Baptiste-Meilleur

2237, rue Fullum H2K 3P1

DÉFAVO

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
27	151	21 / 270	78%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 032 No d'établissement: 074

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	27 / 486	Capacité d'accueil :	27 / 486	Capacité d'accueil :	27 / 486
Prévision de l'effectif :	11 / 145	Prévision de l'effectif :	12 / 155	Prévision de l'effectif :	12 / 163
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Marguerite-Bourgeoys

2070, rue Plessis H2L 2Y3

DÉFAVO

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
14	N.A.	15 / 238	107%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 006 No d'établissement: 091

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	14 / 252	Capacité d'accueil :	14 / 252	Capacité d'accueil :	14 / 252
Prévision de l'effectif :	15 / 247	Prévision de l'effectif :	15 / 248	Prévision de l'effectif :	16 / 261
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Saint-Anselme

2743, rue de Rouen H2K 1N2

DÉFAVO

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
21	210	20 / 247	95%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 047 No d'établissement: 068

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	21 / 378	Capacité d'accueil :	21 / 378	Capacité d'accueil :	21 / 378
Prévision de l'effectif :	12 / 208	Prévision de l'effectif :	12 / 199	Prévision de l'effectif :	12 / 198
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

SECONDAIRE

École Pierre-Dupuy
2000, rue Parthenais H2K 3S9

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
600	320	48%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 600	Capacité d'accueil : 600	Capacité d'accueil : 600
Prévision de l'effectif : 664	Prévision de l'effectif : 676	Prévision de l'effectif : 657

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école cohabite avec l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal, l'École des métiers de l'horticulture de Montréal et le « Projet TRIP » au bâtiment 437.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 437 No d'établissement: 264

TRANSITOIRE

Transitoire bâtiment 073 - École Champlain
2260, rue Logan H2K 4K7

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
10 / 215	N.A.	N.A.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 10 / 215	Capacité d'accueil : 10 / 215	Capacité d'accueil : 10 / 215
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Une partie de ce bâtiment est utilisée comme espace transitoire et est disponible pour la scolarisation. Une partie est occupée temporairement par du personnel de la CSDM.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.	ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.	ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.

No de bâtiment: 073 No d'établissement: N.A.

FORMATION PROFESSIONNELLE

École des métiers des Faubourgs-de-Montréal
2000, rue Parthenais H2K 3S9

DÉCLARATION 2018-2019 ETP
1648

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'École cohabite avec l'École des métiers de l'horticulture de Montréal et l'école Pierre-Dupuy. L'École offre de la formation en milieu hospitalier à l'hôpital Verdun.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 437 No d'établissement: 474

École des métiers de l'horticulture de Montréal
2000, rue Parthenais H2K 3S9

DÉCLARATION 2018-2019 ETP
127

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'École cohabite avec l'école Pierre-Dupuy et l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (bâtiment 437). L'ÉMHM utilise 4 serres, la bibliothèque et des locaux au Jardin botanique de Montréal au pavillon Marie-Victorin, situé au 4101, rue sherbrooke Est. Il y a 4 classes modulaires d'installées au Jardin botanique et un espace loué au bâtiment « 5600 Hochelaga ». L'École cohabite avec l'école des métiers de l'aérospatial au bâtiment 088 situé au 5300, rue Chauveau. La construction et le réaménagement des serres a été livrée à la rentrée 2019. Une demande visant la construction d'une nouvelle école a été transmise au MEES à l'automne 2019.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 437 No d'établissement: 457

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Centre Gédéon-Ouimet
1960, rue Poupart H2K 3H2

DÉCLARATION 2018-2019 ETP
423

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.
No de bâtiment: 099 No d'établissement: 343

Centre Lartigue
2217, avenue Papineau H2K 4J5

DÉCLARATION 2018-2019 ETP
443

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.	ANALYSE EN COURS À déterminer en fonction des résultats.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Des travaux sont envisagés à l'été 2020, ce qui nécessiterait une relocalisation partielle ou complète vers un autre immeuble durant la période estivale. Des options de relocalisation temporaire pour cette période sont à l'étude. Depuis l'été 2019, des locaux au bâtiment no 134 sis au 1750, rue Saint-André sont utilisés pour la scolarisation.
No de bâtiment: 234 No d'établissement: 312

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

1808, rue De Champlain

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
6 781	118	location (1)	30 juin 2023
13 268	118	location (2)	30 septembre 2028

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Occupé par le Centre de la petite enfance Idée fixe Inc (1) et le projet «80, ruelle de l'avenir» (2). Cohabitation avec l'école Garneau.

1710, rue Beaudry

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
37 082	048	location	30 juin 2032

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Occupée par le Comité social Centre-Sud.

1111, rue Berri

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
37 944	071	vacant	N.A.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.	ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.	ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.

Bâtiment non occupé. Un projet de reprise et réhabilitation est en cours.

2260, rue Logan

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
2 569	073	location	30 juin 2023

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Occupée par Le Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud. Cohabitation avec l'école Champlain.
— VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE —

1750, rue Saint-André

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
14 442	134	location (1)	30 juin 2024
1 671	134	location (2)	30 juin 2023
4 619	134	location(3)	31 mars 2020

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Occupée par le Centre de la petite enfance La Souritheque (1), les productions Série-noire (2) et Académie Centennial (3). Depuis l'été 2019, des locaux sont occupés par le Centre Lartigue pour de la scolarisation.

Centre-ville Ouest

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				338	316	308
2019-2020	433	Prévision pour 2019-2020	354	VARIATION		-4,52%	-10,73%	-12,99%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				127	148	140
2019-2020	132	Prévision pour 2019-2020	100	VARIATION		27,00%	48,00%	40,00%

FORMATION PROFESSIONNELLE

École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal
1822, boulevard De Maisonneuve Ouest H3H 1J8

DÉCLARATION 2018-2019 ETP
264

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'École occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 137 No d'établissement: 490

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	2020-2021		2021-2022		2022-2023	
1214, rue de la Montagne										
1220-1230, rue de la Montagne	3 000	094	vacant	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
	6 265	094 terrain	servitude	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Un projet de remise aux normes du bâtiment pour une école primaire de 14 classes incluant un gymnase a été autorisé par le MEES en juin 2018.	18 353	094	vacant	N.A.	AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.		AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.		AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.	

Saint-Henri — Petite-Bourgogne — Griffintown

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				1 197	1 207	1 253
2019-2020	1210	Prévision pour 2019-2020	1 182	VARIATION		1,27%	2,12%	6,01%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				626	627	620
2019-2020	786	Prévision pour 2019-2020	625	VARIATION		0,16%	0,32%	-0,80%

PRIMAIRE

École De la Petite-Bourgogne — DÉFAVO

555, rue des Seigneurs — H3J 1Y1

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
26	502	24 / 414	92%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	26 / 468	Capacité d'accueil :	26 / 468	Capacité d'accueil :	26 / 468
Prévision de l'effectif :	32 / 525	Prévision de l'effectif :	35 / 563	Prévision de l'effectif :	37 / 593

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

Statu quo. | Statu quo. | Statu quo.

No de bâtiment: 024 No d'établissement: 129

École Ludger-Duvernay — DÉFAVO

770, rue du Couvent — H4C 2R6

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
26	242	26 / 350	100%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	26 / 417	Capacité d'accueil :	26 / 417	Capacité d'accueil :	26 / 417
Prévision de l'effectif :	15 / 254	Prévision de l'effectif :	14 / 237	Prévision de l'effectif :	13 / 234

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

Statu quo. | Statu quo. | Statu quo.

No de bâtiment: 498 No d'établissement: 140

École Saint-Zotique — DÉFAVO

4841, avenue Palm — H4C 1Y1

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
13	224	12 / 204	92%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	13 / 234	Capacité d'accueil :	13 / 234	Capacité d'accueil :	13 / 234
Prévision de l'effectif :	13 / 198	Prévision de l'effectif :	12 / 186	Prévision de l'effectif :	13 / 197

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Le service de garde cohabite avec le Centre Saint-Paul au bâtiment 070.

Statu quo. | Statu quo. | Statu quo.

No de bâtiment: 005 No d'établissement: 154

École Victor-Rousselot — DÉFAVO

3525, rue Sainte-Émilie — H4C 1Z3

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
24	242	19 / 253	79%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	24 / 432	Capacité d'accueil :	24 / 432	Capacité d'accueil :	24 / 432
Prévision de l'effectif :	12 / 221	Prévision de l'effectif :	16 / 222	Prévision de l'effectif :	17 / 230

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

Statu quo. | Statu quo. | Statu quo.

No de bâtiment: 054 No d'établissement: 139

SECONDAIRE

École Saint-Henri
4115, rue Saint-Jacques H4C 1J3

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
1393	1182	85%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Cohabitation avec l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal. Il y a une emphytéose avec la Ville de Montréal concernant la piscine qui se termine le 31 juillet 2040.
No de bâtiment: 023 No d'établissement: 286

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	1393	Capacité d'accueil :	1393	Capacité d'accueil :	1393
Prévision de l'effectif :	753	Prévision de l'effectif :	775	Prévision de l'effectif :	760
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

TRANSITOIRE

Transitoire bâtiment 013 - Annexe Charlevoix
633, rue De Courcelle H4C 3C7
Annexe de l'école Saint-Léon-de-Westmount.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
13	11 / 169	N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école Saint-Léon-de-Westmount (quartier Westmount) occupe la totalité de l'immeuble.
No de bâtiment: 013 No d'établissement: 141

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	13 / 299	Capacité d'accueil :	13 / 299	Capacité d'accueil :	13 / 299
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.		ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.		ESPACE TRANSITOIRE Occupation complète.	

FORMATION PROFESSIONNELLE

École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal
717, rue Saint-Ferdinand H4C 3L7

DÉCLARATION 2018-2019 ETP
790

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'École cohabite avec l'école Saint-Henri.
No de bâtiment: 023 No d'établissement: 414

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Centre Saint-Paul
4976, rue Notre-Dame Ouest H4C 1S8

DÉCLARATION 2017-2018 ETP
412

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Le Centre cohabite avec le service de garde de l'école Saint-Zotique. Une partie du bâtiment est occupée par le Regroupement économique et social du Sud-Ouest - RESO.
No de bâtiment: 070 No d'établissement: 303

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

4976, rue Notre-Dame Ouest	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	900	070	location	30 juin 2019	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
Occupé par le Regroupement économique et social du Sud-Ouest - RESO. Une partie de ce bâtiment est occupée par le Centre Saint-Paul et le service de garde de l'école Saint-Zotique.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

2515, rue Delisle	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	3 771	185	location (1)	30 juin 2023	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
	50 005	185	location (2)	30 juin 2032	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
Occupée par le Centre de la petite enfance Le Train de Bourgogne (1) et Comité éducation des adultes Petite-Bourgogne/St-Henri CEDA (2).					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Rues Ottawa et Eleanor	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	8 202	terrain 951	location	30 juin 2020	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
Terrain vacant. King's Transfer van lines Inc. n'occupe plus les lieux.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Pointe-Saint-Charles

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				738	773	781
2019-2020	705	Prévision pour 2019-2020	731	VARIATION		0,96%	5,75%	6,84%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				243	260	264
2019-2020	278	Prévision pour 2019-2020	225	VARIATION		8,00%	15,56%	17,33%

PRIMAIRE

École Charles-Lemoyne — DÉFAVO

2001, rue Mullins — H3K 1N9

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
45	328	35 / 489	78%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 45 / 810	Capacité d'accueil : 45 / 810	Capacité d'accueil : 45 / 810
Prévision de l'effectif : 21 / 358	Prévision de l'effectif : 23 / 388	Prévision de l'effectif : 23 / 389

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école cohabite avec Maison des jeunes de Pointe-Saint-Charles (Ado zone), le Garde-Manger pour tous, le CPE les Enfants de l'Avenir, la Maison Saint-Charles et la Maison du Partage d'Youville inc.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

No de bâtiment: 021 — No d'établissement: 130

École Jeanne-LeBer — DÉFAVO

2120, rue Favard — H3K 1Z7

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
28*	377	19 / 305	N.A.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 28 / 504	Capacité d'accueil : 28 / 504	Capacité d'accueil : 28 / 504
Prévision de l'effectif : 26 / 380	Prévision de l'effectif : 27 / 385	Prévision de l'effectif : 27 / 392

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe une partie de l'immeuble. Une partie du bâtiment est utilisée comme espace transitoire pour la scolarisation de la formation générale jeune.
*Inclus la partie utilisée comme espace transitoire. — VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE —

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.

No de bâtiment: 300 — No d'établissement: 131

TRANSITOIRE

Transitoire bâtiment 300 - École Jeanne-LeBer

2120, rue Favard — H3K 1Z7

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
N.A.*	N.A.	N.A.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Une partie du bâtiment 300 est utilisée comme école transitoire et est disponible pour la scolarisation d'élèves de l'accueil du quartier ou des quartiers voisins qui pourraient arriver pendant l'année scolaire ou des élèves HDAA. * Capacité des locaux incluse dans celle de l'école Jeanne-Leber, bâtiment #300.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.	ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.	ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.

No de bâtiment: 300 — No d'établissement: 131

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

2001, rue Mullins

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
12 202	021	N.A.	N.A.
32 179	021	location (2)	30 juin 2021
6 516	021	location (3)	30 juin 2021
2 375	021	location (4)	30 juin 2021

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.

École Charles-Lemoyne (partie louée)
(Utilise une entrée distincte située au 1945, rue Mullins)
Occupée par La Maison Saint-Charles (2)
Le Garde-Manger pour tous (3)
Maison des jeunes de Pointe-Saint-Charles — L'Ado-Zone (4)
et autres locataires.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

2356, rue Centre

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
11 453	010	location	30 juin 2032

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.

Occupé par le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Côte-Saint-Paul

Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →			Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
2019-2020	1531	Prévision pour 2019-2020	1 566	VARIATION		1 541 -1,60%	1 567 0,06%	1 515 -3,26%
Somme des élèves résidant		**Effectif scolaire - SECONDAIRE →**				670	664	681
2019-2020	**695**	**Prévision pour 2019-2020**	**614**	**VARIATION**		9,12%	8,14%	10,91%

PRIMAIRE

École Coeur-Immaculé-de-Marie

1845, boulevard Desmarchais H4E 2B7

Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
18	263	15 / 276	83%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. L'annexe est occupée que pour le service de garde.

No de bâtiment: 286 No d'établissement: 165

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	19 / 437	Capacité d'accueil :	19 / 437	Capacité d'accueil :	19 / 437
Prévision de l'effectif :	13 / 258	Prévision de l'effectif :	12 / 253	Prévision de l'effectif :	12 / 243
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Coeur-Immaculé-de-Marie, annexe

1825, rue Jolicoeur H4E 1X3

Annexe de l'école Coeur-Immaculé-de-Marie.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
8	N.A. *	N.A.*	0%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe une partie de l'immeuble de l'annexe pour le service de garde. Une partie du bâtiment est occupée par Le CLSC de Ville-Émard-Côte-Saint-Paul et le centre administratif du CIUSSS Centre-Sud-de-l-Île-de-Montréal. * Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Coeur-Immaculé-de-Marie.

No de bâtiment: 180 No d'établissement: 168

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	8 / 184	Capacité d'accueil :	8 / 184	Capacité d'accueil :	8 / 184
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Dollard-des-Ormeaux — DÉFAVO

6639, rue D'Aragon H4E 3B4

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
21	313	21 / 303	100%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 141 No d'établissement: 166

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	21 / 378	Capacité d'accueil :	21 / 378	Capacité d'accueil :	21 / 378
Prévision de l'effectif :	19 / 330	Prévision de l'effectif :	18 / 324	Prévision de l'effectif :	18 / 309
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Marie-de-l'Incarnation — DÉFAVO

5446, rue Angers H4E 4A3

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
16	252	12 / 198	75%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 053 No d'établissement: 162

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	16 / 288	Capacité d'accueil :	16 / 288	Capacité d'accueil :	16 / 288
Prévision de l'effectif :	13 / 228	Prévision de l'effectif :	13 / 230	Prévision de l'effectif :	13 / 225
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours DÉFAVO
6025, rue Beaulieu H4E 3E7

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
27	356	24 / 384	89%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	27 / 486	Capacité d'accueil :	27 / 486	Capacité d'accueil :	27 / 486
Prévision de l'effectif :	25 / 359	Prévision de l'effectif :	27 / 378	Prévision de l'effectif :	26 / 364

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école cohabite avec le Centre de la petite enfance – Les Petits Lutins de la Côte-Saint-Paul.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Reprise des locaux du CPE Occupant à venir	Reprise des locaux du CPE Occupant à venir	Reprise des locaux du CPE Occupant à venir

No de bâtiment: 326 No d'établissement: 164

École Saint-Jean-de-Matha DÉFAVO
6970, rue Dumas H4E 3A3

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
15	346	18 / 316	120%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	15 / 270	Capacité d'accueil :	15 / 270	Capacité d'accueil :	15 / 270
Prévision de l'effectif :	21 / 367	Prévision de l'effectif :	23 / 383	Prévision de l'effectif :	21 / 375

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Un projet d'ajout d'un gymnase a été autorisé par le MEES en juin 2017. La fin des travaux pour le nouveau gymnase est prévue au cours de l'année 2020-2021. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 2 classes. Des travaux de réhabilitation devront être réalisés.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
AJOUT D'ESPACE Travaux en cours. CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	AJOUT D'ESPACE Fin possible des travaux. CLASSES MODULAIRES RETRAIT POSSIBLE	ANALYSE EN COURS Travaux de réhabilitation

No de bâtiment: 212 No d'établissement: 167

SECONDAIRE

École Honoré-Mercier
1935, boulevard Desmarchais H4E 2B9

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
1237	660	53%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	1237	Capacité d'accueil :	1237	Capacité d'accueil :	1237
Prévision de l'effectif :	913	Prévision de l'effectif :	924	Prévision de l'effectif :	945

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalitée de l'immeuble. Une partie de ce bâtiment est utilisée comme espace transitoire. — VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE —

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.	Statu quo. VOIR ESPACE TRANSITOIRE.

No de bâtiment: 347 No d'établissement: 287

TRANSITOIRE

Transitoire bâtiment 347 - École Honoré-Mercier
1935, boulevard Desmarchais H4E 2B9

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
14	N.A.	N.A.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	14 / N.A.	Capacité d'accueil :	14 / N.A.	Capacité d'accueil :	14 / N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Une partie du bâtiment 347 est utilisée comme espace transitoire. Cet espace transitoire est disponible pour la scolarisation. L'école secondaire Honoré-Mercier occupe l'autre partie de l'immeuble.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.	ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.	ESPACE TRANSITOIRE Disponible - occupant à venir.

No de bâtiment: 347 No d'établissement: N.A.

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

2180, rue de Biencourt et 6000, rue Briand

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
42 271	169	emphytéose	16 juillet 2053
14 101	169	emphytéose	16 juillet 2053

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	169	Capacité d'accueil :	169	Capacité d'accueil :	169
Prévision de l'effectif :	720	Prévision de l'effectif :	714	Prévision de l'effectif :	732

Occupée par la Coopérative d'habitation Le Papillon du Sud-Ouest de Montréal.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Partie excédentaire de l'école Cœur-Immaculée-de-Marie, annexe
6161, rue Laurendeau

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
18 285	180	location	30 juin 2021

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	720	Prévision de l'effectif :	714	Prévision de l'effectif :	732

Occupée par Le CLSC de Ville-Émard-Côte-Saint-Paul et le centre administratif du CSSS Sud-Ouest-Verdun. Cohabite avec le SDG de l'école Cœur-Immaculée-de-Marie.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Notre-Dame-de-Grâce

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				2 993	3 007	2 980
2019-2020	3065	Prévision pour 2019-2020	3 019	VARIATION		-0,86%	-0,40%	-1,29%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				1 299	1 336	1 377
2019-2020	1368	Prévision pour 2019-2020	1180	VARIATION		10,08%	13,22%	16,69%

PRIMAIRE

École Étoile filante

5619, chemin de la Côte-Saint-Antoine H4A 1R5

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
6	N.A.	6 / 132	100%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Cohabitation avec l'école Notre-Dame-de-Grâce, annexe.
No de bâtiment: 168 No d'établissement: 158

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	6 / 138	Capacité d'accueil :	6 / 138	Capacité d'accueil :	6 / 138
Prévision de l'effectif :	6 / 134	Prévision de l'effectif :	6 / 134	Prévision de l'effectif :	6 / 134
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Judith-Jasmin

4575, avenue Mariette H4B 2G3

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
26	519	27 / 538	104%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Un projet d'ajout d'espace de 7 classes et d'un gymnase a été réalisé. Il y a 7 locaux de classes modulaires d'installés à cet immeuble .
No de bâtiment: 158 No d'établissement: 171

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	26 / 598	Capacité d'accueil :	26 / 598	Capacité d'accueil :	26 / 598
Prévision de l'effectif :	25 / 496	Prévision de l'effectif :	25 / 485	Prévision de l'effectif :	23 / 450
CLASSES MODULAIRES MAINTENUES		CLASSES MODULAIRES MAINTENUES		CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	

École Les-Enfants-du-Monde

5350, avenue Rosedale H4V 2H9

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
21	437	26 / 483	124%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 6 classes et un bloc sanitaire. Un projet d'ajout d'espace a été présenté au MEES en septembre 2017 et 2018 pour 14 classes et un gymnase double. Il été financé en juin 2019. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2022-2023.
No de bâtiment: 086 No d'établissement: 169

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	21 / 483	Capacité d'accueil :	21 / 483	Capacité d'accueil :	35 / 805
Prévision de l'effectif :	25 / 463	Prévision de l'effectif :	26 / 458	Prévision de l'effectif :	25 / 449
AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.		AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.		AJOUT D'ESPACE Fin possible des travaux. LIVRAISON	

École Marc-Favreau

6310, avenue Somerled H3X 2B8
Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION*
21	707	25 / 544	96%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. L'école utilise l'immeuble situé au 4635, Place Borden. Ce bâtiment appartient à la CSEM et est l'annexe de l'école Marc-Favreau. * Inclus les données de Marc-Favreau, annexe.
No de bâtiment: 173 No d'établissement: 163

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	21 / 483	Capacité d'accueil :	21 / 483	Capacité d'accueil :	21 / 483
Prévision de l'effectif :	24 / 491	Prévision de l'effectif :	24 / 496	Prévision de l'effectif :	24 / 501
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Marc-Favreau, annexe

4635, Place Borden H4B 1A1

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
5	N.A.*	N.A.*	N.A.*

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. * Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Marc-Favreau.
No de bâtiment: N.A. No d'établissement: N.A.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	5 / 115	Capacité d'accueil :	5 / 115	Capacité d'accueil :	5 / 115
Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*	Prévision de l'effectif :	N.A.*
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Notre-Dame-de-Grâce

5435, avenue Notre-Dame-de-Grâce H4A 1L2
Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
33	943	36 / 808	109%

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.
No de bâtiment: 206 No d'établissement: 156

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	33 / 759	Capacité d'accueil :	33 / 759	Capacité d'accueil :	33 / 759
Prévision de l'effectif :	44 / 880	Prévision de l'effectif :	43 / 895	Prévision de l'effectif :	44 / 917
Statu quo.		Statu quo.		Statu quo.	

École Notre-Dame-de-Grâce, annexe	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
5619, chemin de la Côte-Saint-Antoine H4A 1R5					Capacité d'accueil : 5 / 115	Capacité d'accueil : 5 / 115	Capacité d'accueil : 5 / 115
	5	N.A. *	6 / 96	120%	Prévision de l'effectif : N. A.	Prévision de l'effectif : N. A.	Prévision de l'effectif : N. A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Cohabitation avec l'école Étoile filante. * Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Notre-Dame-de-Grâce.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 168 No d'établissement: 157							

École Saint-Raymond	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
2055, avenue d'Oxford H4A 2X6					Capacité d'accueil : 16 / 368	Capacité d'accueil : 16 / 368	Capacité d'accueil : 16 / 368
	16	170	8 / 131	50%	Prévision de l'effectif : 9 / 204	Prévision de l'effectif : 10 / 224	Prévision de l'effectif : 12 / 243
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 188 No d'établissement: 181							

École Sainte-Catherine-de-Sienne	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
7055, avenue Somerled H4V 1V8					Capacité d'accueil : 21 / 483	Capacité d'accueil : 21 / 483	Capacité d'accueil : 21 / 483
	21	289	13 / 239	62%	Prévision de l'effectif : 13 / 250	Prévision de l'effectif : 11 / 228	Prévision de l'effectif : 12 / 221
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 205 No d'établissement: 170							

SECONDAIRE

École Saint-Luc	CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
6300, chemin de la Côte-Saint-Luc H3X 2H4				Capacité d'accueil : 1803	Capacité d'accueil : 1803	Capacité d'accueil : 1803
Une annexe est liée à cet établissement.	1803	1693	94%	Prévision de l'effectif : 2350	Prévision de l'effectif : 2459	Prévision de l'effectif : 2135
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Cohabitation avec le Centre de la petite enfance — Les Copains D'Abord De Montréal. L'école occupe également une partie du bâtiment 041 située au 3641, avenue Prud'homme et l'immeuble 242, situé au 3744, avenue Prud'homme.				Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 325 No d'établissement: 291						

École Saint-Luc, annexe	CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
7315, rue de Terrebonne H4B 1E3				Capacité d'accueil : 254	Capacité d'accueil : 254	Capacité d'accueil : 254
Annexe de l'école Saint-Luc.	254	166	65%	Prévision de l'effectif : 331	Prévision de l'effectif : 346	Prévision de l'effectif : 300
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. * Voir la Prévision de l'effectif de Saint-Luc. L'École secondaire Saint-Luc, annexe utilise le gymnase et les vestiaires du Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, situé au 3757, avenue Prud'homme.				Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 214 No d'établissement: 292						

TRANSITOIRE

3641, avenue Prud'homme
3641, avenue Prud'homme H4A 3H6
(anciennement Académie Centennial)

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
N.A.	N.A.	N.A.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Travaux en préparation. Un projet de 15 classes et un gymnase simple a été autorisé en juin 2017. Une demande a été envoyée au MEES en septembre 2018 pour réaliser le projet avec les classes secondaires seulement. L'école Saint-Luc occupe une partie du bâtiment. Les travaux débuteront en décembre et la fin des travaux est prévue pour la rentrée 2021-2022.
No de bâtiment: 041 No d'établissement: à venir

2020-2021	2021-2022	2022-2023
AJOUT D'ESPACE Travaux en cours. Occupation du secondaire maintenue.	AJOUT D'ESPACE Fin possible des travaux. LIVRAISON	Statu quo.

3744, avenue Prud'homme

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
9 257	242	Reprise	N.A.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	84	Capacité d'accueil :	84	Capacité d'accueil :	84
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.

L'école Saint-Luc occupe ce bâtiment. Projet de reprise présenté au MEES en septembre 2017 pour l'ajout de 6 classes en complément au projet du 3641, avenue Prud'homme. Projet non autorisé par le MEES en juin 2018. Le projet de reprise a été soumis de nouveau en septembre 2018. Le projet n'a pas été financé en juin 2019. La livraison de six classes est prévue pour décembre 2019. L'immeuble servira au besoin de l'école secondaire Saint-Luc.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
AJOUT D'ESPACE Fin possible des travaux. LIVRAISON	Statu quo.	Statu quo.

ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

Hôpital de Montréal pour enfants (Primaire et Secondaire)
1001, boulevard Décarie H4A 3J1
Annexe de l'école en milieu hospitalier (Primaire).

DÉCLARATION 2019-2020
6*

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école est située dans des locaux relevant du Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Nbr d'élèves au primaire 2 et au secondaire 4.

No de bâtiment: 851 No d'établissement: 213

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

6300, chemin de la Côte-Saint-Luc
Entrée située au 5355, avenue West Hill

Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
9 913	325	location	30 juin 2023

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.	Capacité d'accueil :	N.A.
Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.	Prévision de l'effectif :	N.A.

Occupée par Centre de la petite enfance Les copains d'abord de Montréal. Cohabitation avec l'école Saint-Luc.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Côte-des-Neiges Est

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				4 177	4 158	4 108
2019-2020	4159	Prévision pour 2019-2020	4 269	VARIATION		-2,16%	-2,60%	-3,77%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				2 136	2 222	2 264
2019-2020	2144	Prévision pour 2019-2020	2 039	VARIATION		4,76%	8,97%	11,03%

PRIMAIRE

École Bedford — DÉFAVO

3131, rue Goyer — H3S 1H7

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
28	472	27 / 461	96%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 28 / 504	Capacité d'accueil : 28 / 504	Capacité d'accueil : 35 / 630
Prévision de l'effectif : 27 / 448	Prévision de l'effectif : 28 / 462	Prévision de l'effectif : 28 / 447
AJOUT D'ESPACE Travaux en cours + ajout de classes modulaires	AJOUT D'ESPACE Travaux en cours. CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	AJOUT D'ESPACE Fin possible des travaux. CLASSES MODULAIRES RETRAIT POSSIBLE

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Un projet d'ajout d'espace de 6 classes est prévu. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2022. 9 classes sont délocalisées dans des unités modulaires à l'automne 2019.

No de bâtiment: 091 No d'établissement: 135

École des Nations — DÉFAVO

4860, rue Vézina — H3W 1C1

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
25	700	32 / 564	128%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 25 / 450	Capacité d'accueil : 25 / 450	Capacité d'accueil : 25 / 450
Prévision de l'effectif : 48 / 802	Prévision de l'effectif : 52 / 814	Prévision de l'effectif : 51 / 821
CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 6 classes. Le bâtiment appartient à la CSEM. Un projet d'acquisition et d'agrandissement a été présenté au MEES en septembre 2018 et n'a pas été autorisé.

No de bâtiment: 184 No d'établissement: 152

École du Petit-Chapiteau

4890, avenue Carlton — H3W 1G6

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
21	453	26 / 488	124%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 21 / 483	Capacité d'accueil : 21 / 483	Capacité d'accueil : 21 / 483
Prévision de l'effectif : 24 / 438	Prévision de l'effectif : 22 / 420	Prévision de l'effectif : 21 / 409
CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble, soit 2 classes.

No de bâtiment: 176 No d'établissement: 153

École Félix-Leclerc

6055, avenue Darlington — H3S 2H9

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020*	POURCENTAGE D'OCCUPATION
N.A.	436	19 / 365	N.A.

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Prévision de l'effectif : 24 / 445	Prévision de l'effectif : 24 / 447	Prévision de l'effectif : 24 / 445
AJOUT D'ESPACE Travaux en cours. Délocalisation complète.	AJOUT D'ESPACE Travaux en cours. Délocalisation complète.	AJOUT D'ESPACE Travaux en cours. Délocalisation complète.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Le projet d'agrandissement de 14 classes et d'un gymnase double est en cours de réalisation. *19 groupes de l'école Félix-Leclerc sont délocalisés à l'immeuble situé au 35, rue Saint-Zotique EST (bâtiment 049 situé dans le quartier Petite-Patrie) jusqu'à la fin des travaux. — VOIR À LA SECTION TRANSITOIRE DU QUARTIER PETITE-PATRIE —

No de bâtiment: 087 No d'établissement: 134

École Iona

5000, avenue Iona — H3W 2A2

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
37	475	35 / 544	95%

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : 37 / 851	Capacité d'accueil : 37 / 851	Capacité d'accueil : 37 / 851
Prévision de l'effectif : 21 / 406	Prévision de l'effectif : 20 / 390	Prévision de l'effectif : 20 / 376
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 101 No d'établissement: 155

École Lucille-Teasdale	DÉFAVO	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
3975, rue Bouchette H3S 2X1						Capacité d'accueil : 22 / 396	Capacité d'accueil : 22 / 396	Capacité d'accueil : 29 / 522
		22	296	24 / 363	109%	Prévision de l'effectif : 19 / 293	Prévision de l'effectif : 17 / 270	Prévision de l'effectif : 17 / 257
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Un projet d'ajout d'espace de 7 classes est prévu. La fin des travaux est prévue au courant de l'année 2021-2022.						AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.	AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.	AJOUT D'ESPACE Fin possible des travaux. LIVRAISON
No de bâtiment: 175 No d'établissement: 144								

École Notre-Dame-des-Neiges	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
5309, chemin de la Côte-des-Neiges H3T 1Y4					Capacité d'accueil : 21 / 483	Capacité d'accueil : 21 / 483	Capacité d'accueil : 21 / 483
Une annexe est liée à cet établissement (bâtiment 802).	21	581	23 / 458	110%	Prévision de l'effectif : 31 / 634	Prévision de l'effectif : 33 / 672	Prévision de l'effectif : 32 / 671
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : Cohabitation avec le Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges. Il y a une emphytéose avec la Ville de Montréal concernant le gymnase qui se termine le 31 octobre 2092. Des travaux majeurs devraient être réalisés dans les prochaines années. Advenant un impact sur l'occupation de l'école, des consultations se tiendront à l'avance.					Statu quo.	Statu quo.	ANALYSE EN COURS Rénovation majeure.
No de bâtiment: 115 No d'établissement: 142							

Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
4300, chemin Queen-Mary H3V 1A6					Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Annexe de l'école Notre-Dame-des-Neiges.	N.A.	N.A. *	4 / 90	N.A.	Prévision de l'effectif : N.A. *	Prévision de l'effectif : N.A. *	Prévision de l'effectif : N.A. *
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe une partie du bâtiment. *Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école Notre-Dame-des-Neiges.					Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 802 No d'établissement: 143							

École Saint-Pascal-Baylon	DÉFAVO	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
6320, chemin de la Côte-des-Neiges H3S 2A4						Capacité d'accueil : 19 / 342	Capacité d'accueil : 19 / 342	Capacité d'accueil : 19 / 342
		19	376	24 / 398	126%	Prévision de l'effectif : 20 / 334	Prévision de l'effectif : 19 / 312	Prévision de l'effectif : 19 / 315
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble, soit 2 classes.						CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES
No de bâtiment: 069 No d'établissement: 149								

École Simonne-Monet	DÉFAVO	CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
3850, avenue Dupuis H3T 1E6						Capacité d'accueil : 19 / 342	Capacité d'accueil : 19 / 342	Capacité d'accueil : 19 / 342
		19	370	28 / 423	147%	Prévision de l'effectif : 24 / 377	Prévision de l'effectif : 23 / 371	Prévision de l'effectif : 23 / 367
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble soit 7 classes et un bloc sanitaire.						CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES	CLASSES MODULAIRES MAINTENUES
No de bâtiment: 254 No d'établissement: 150								

SECONDAIRE

École La Voie			CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION	2020-2021	2021-2022	2022-2023
6755, rue Lavoie	H3W 2K8	H3W 2K8				Capacité d'accueil : 1109	Capacité d'accueil : 1109	Capacité d'accueil : 1509
			1109	1071	97%	Prévision de l'effectif : 1 109	Prévision de l'effectif : 1 109	Prévision de l'effectif : 1 549
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe la totalité de l'immeuble. Un projet d'ajout d'espace de 400 élèves et gymnase simple à été autorisé en juin 2017 par le MEES. La livraison est prévue au cours de l'automne 2021.						AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.	AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.	AJOUT D'ESPACE Fin possible des travaux. LIVRAISON
No de bâtiment: 112 No d'établissement: 288								

ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

École en milieu hospitalier (Primaire)
3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, local A-827 H3T 1C5
Quatre annexes sont liées à cet établissement.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe une partie du bâtiment du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.
No de bâtiment: 852 No d'établissement: 212

DÉCLARATION 2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
0	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
	Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

École en milieu hospitalier (Secondaire)
3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, local A-827 H3T 1C5
Annexe de l'école en milieu hospitalier (Primaire).
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe une partie du bâtiment du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.
No de bâtiment: 852 No d'établissement: 236

DÉCLARATION 2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
25	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
	Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Hôpital Général Juif (Sir Mortimer B. Davis) — (Primaire et Secondaire)
3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine H3T 1E2
Annexe de l'école en milieu hospitalier (Primaire).
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe une partie du bâtiment du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.
No de bâtiment: 854S No d'établissement: 211

DÉCLARATION 2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
0	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
	Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal — (Secondaire)
6300, avenue Darlington H3S 2J4
Annexe de l'école Joseph-Charbonneau.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école (un local) est située dans des locaux de l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal relevant du Ministère de la Santé et des Services sociaux.
No de bâtiment: 853 No d'établissement: 234

DÉCLARATION 2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
3	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
	Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Centre Pauline-Julien
6830, chemin de la Côte-des-Neiges H3S 2A8
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
Le Centre occupe une partie de l'immeuble qui est loué. Le centre Pauline-Julien loue des locaux situés au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges et au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges.
No de bâtiment: 809 No d'établissement: 339

DÉCLARATION 2018-2019 ETP	2020-2021	2021-2022	2022-2023
952	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
	Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

IMMEUBLE(S) EXCÉDENTAIRE(S) ET TERRAIN(S)

	Superficie (pi2)	Bâtiment	Situation	Date de fin
5347, chemin de la Côte-des-Neiges - Résidences				
5360, avenue Gatineau — Terrain logement concierge	5 263	115	location (1)	31 juillet 2021
	21 966	115 terrain	emphytéose	31 octobre 2092
	7 180	115	emphytéose	31 octobre 2092

Occupée par le Centre de la petite enfance De la Cote Inc. (1) et la Ville de Montréal (2 et 3 emphytéose).

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.	Capacité d'accueil : N.A. Prévision de l'effectif : N.A.
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Côte-des-Neiges Ouest

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				409	402	405
2019-2020	379	Prévision pour 2019-2020	411	VARIATION		-0,49%	-2,19%	-1,46%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				265	261	241
2019-2020	280	Prévision pour 2019-2020	254	VARIATION		4,33%	2,76%	-5,12%

PRIMAIRE

École des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin
5325, avenue MacDonald H3X 2W6
Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
19	379	16 / 255	84%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	15 / 345	Capacité d'accueil :	15 / 345	Capacité d'accueil :	15 / 345
Prévision de l'effectif :	22 / 409	Prévision de l'effectif :	21 / 402	Prévision de l'effectif :	21 / 405

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 250 No d'établissement: 161

Statu quo. | Statu quo. | Statu quo.

École des Cinq-Continents, pavillon Dupuis
5530, avenue Dupuis H3X 1N8
Annexe de l'école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
18	N.A. *	18 / 230	100%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	18 / 414	Capacité d'accueil :	18 / 414	Capacité d'accueil :	18 / 414
Prévision de l'effectif :	N.A. *	Prévision de l'effectif :	N.A. *	Prévision de l'effectif :	N.A. *

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. * Les prévisions des effectifs sont intégrées à l'école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin.

No de bâtiment: 092 No d'établissement: 160

Statu quo. | Statu quo. | Statu quo.

École internationale de Montréal (Primaire)
5010, avenue Coolbrook H3X 2K9
Annexe de l'École internationale de Montréal (Secondaire).

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
15	N.A.	14 / 307	93%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	15 / 345	Capacité d'accueil :	15 / 345	Capacité d'accueil :	15 / 345
Prévision de l'effectif :	14 / 301	Prévision de l'effectif :	14 / 301	Prévision de l'effectif :	14 / 301

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble. Des travaux majeurs devraient être réalisés dans les prochaines années. Advenant un impact sur l'occupation de l'école, des consultations se tiendront à l'avance. N'est pas comptabilisée dans la capacité d'accueil du quartier.

No de bâtiment: 108 No d'établissement: 136

Statu quo. | Statu quo. | ANALYSE EN COURS
Rénovation majeure.

Westmount

					Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - PRIMAIRE →				492	622	800
2019-2020	390	Prévision pour 2019-2020	426	VARIATION		15,49%	46,01%	87,79%
Somme des élèves résidant		Effectif scolaire - SECONDAIRE →				90	95	103
2019-2020	94	Prévision pour 2019-2020	83	VARIATION		8,43%	14,46%	24,10%

PRIMAIRE

École Saint-Léon-de-Westmount
360, avenue Clarke H3Z 2E6
Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ LOCAUX 2019-2020	ÉLÈVES RÉSIDANT	DÉCLARATION 2019-2020*	POURCENTAGE D'OCCUPATION
33	823	29 / 618	88%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	33 / 759	Capacité d'accueil :	33 / 759	Capacité d'accueil :	33 / 759
Prévision de l'effectif :	37 / 867*	Prévision de l'effectif :	42 / 939*	Prévision de l'effectif :	48 / 1059*

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité du bâtiment en plus d'occuper des locaux au 633, rue De Courcelle (annexe Charlevoix - quartier Saint-Henri - Petite-Bourgogne - Griffintown). Un projet d'ajout d'espace de 5 classes et une salle d'activités physiques a été autorisé en juin 2017 par le MEES. Relocalisation de 8 à 12 groupes à prévoir.*Incluant les élèves du quartier Centre-ville Ouest.

No de bâtiment: 046 No d'établissement: 137

2020-2021	2021-2022	2022-2023
AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.	AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.	AJOUT D'ESPACE Travaux en cours.

SECONDAIRE

École internationale de Montréal (Secondaire)
11, chemin de la Côte-Saint-Antoine H3Y 2H7
Une annexe est liée à cet établissement.

CAPACITÉ 2019-2020	DÉCLARATION 2019-2020	POURCENTAGE D'OCCUPATION
638	532	83%

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Capacité d'accueil :	638	Capacité d'accueil :	638	Capacité d'accueil :	638
Prévision de l'effectif :	545	Prévision de l'effectif :	545	Prévision de l'effectif :	545

DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :
L'école occupe la totalité de l'immeuble.

No de bâtiment: 045 No d'établissement: 284

2020-2021	2021-2022	2022-2023
Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.

Hors territoire

FORMATION PROFESSIONNELLE

		2020-2021	2021-2022	2022-2023
École des métiers de l'aérospatiale de Montréal, annexe Mirabel				
11800, rue Service A-5	J7N 1G1	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Annexe de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal.		Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe une partie du bâtiment louée.		Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 813 No d'établissement: 495				
École des métiers de l'aérospatiale de Montréal, annexe Trois-Rivières		2020-2021	2021-2022	2022-2023
3005, rue Lindbergh	G9B 2N9	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Annexe de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal.		Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe une partie du bâtiment louée.		Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 818 No d'établissement: 493				
École des métiers de l'aérospatiale de Montréal, annexe Québec		2020-2021	2021-2022	2022-2023
800, 8e rue de l'Aéroport, Québec	G2G 2S6	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.	Capacité d'accueil : N.A.
Annexe de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal.		Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.	Prévision de l'effectif : N.A.
DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE : L'école occupe une partie du bâtiment louée.		Statu quo.	Statu quo.	Statu quo.
No de bâtiment: 821 No d'établissement: 499				

Liste des résolutions reçues au 18 décembre 2019

Résolution de la Ville de Montréal 178

Cartierville Ouest 186
Cartierville Est 190
Ahuntsic 193
Saint-Michel Nord-Ouest 210
Saint-Michel Nord-Est 217
Saint-Michel Sud 219
Villeray 223
Parc Extension 237
Petite-Patrie 240
Rosemont Ouest 249
Rosemont Est 261
Tétreaultville 267
Mercier 276
Hochelaga-Maisonneuve 283
Grand-Plateau 292
Ville-Marie 307
Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Griffintown 312
Pointe-Saint-Charles 317
Côte-Saint-Paul 320
Notre-Dame-de-Grâce 326
Côte-des-Neiges Est 334
Côte-des-Neiges Ouest 343
Westmount 346

Résolution de la Ville de Montréal

Montréal

Direction générale
Bureau du directeur général
155, rue Notre-Dame Est, 1er étage - bureau 108
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-5753
Télécopieur : 514 872-2896

PAR COURRIEL

Le 6 décembre 2019

Madame Joëlle Simard
Urbanisne | Analyste à la planification
Bureau de la planification et de la gestion des espaces
Service de l'organisation scolaire
Commission scolaire de Montréal
3737, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 3B3
simard.joe@csdm.qc.ca

N/Réf. : Mandat du DG 2019-123

Objet : Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023| Version pour consultation – Commission scolaire de Montréal

Madame,

Nous vous remercions de nous avoir soumis le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 (PTRDI), la liste des écoles ainsi que des centres conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique

À la lecture du document, nous constatons que la croissance de la population scolaire entamée ces dernières années se poursuit, mais qu'elle tend à se déployer différemment. Effectivement, les prévisions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) indiquent une stabilisation de la population au niveau de l'enseignement primaire dans certains secteurs et que la population semble décroître considérablement dans d'autres secteurs. Le phénomène semble être tout autre pour les effectifs de l'enseignement secondaire où une projection de forte croissance est prévue pour presque tous les secteurs. À cet égard, il serait opportun que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) précise son PTRDI en ce qui a trait aux délocalisations possibles ou à la réorganisation des effectifs à même le parc immobilier existant afin de pallier la forte croissance des effectifs de l'enseignement secondaire.

...2

Bien que la mise à jour des « indices de défavorisation » du MÉES semble avoir pour effet de diminuer la demande en locaux dans certains secteurs, d'autres facteurs exercent une forte pression sur les besoins en espaces. La planification de l'offre pour les maternelles 4 ans, les nombreux besoins de relocalisation en raison de la rénovation du parc immobilier et les projets d'ajouts d'espaces en sont, notamment, des exemples. La Ville de Montréal aimerait savoir ce que la CSDM entrevoit comme réponse à cette croissance. À ces enjeux, s'ajoutent les nombreux élèves qui arrivent en cours d'année en raison de l'immigration et qui ne sont pas inclus dans les prévisions du MÉES.

Dans ce contexte, la CSDM a entamé différentes démarches dont certaines semblent déjà porter fruit. La Ville de Montréal salue d'ailleurs la démarche d'analyse complète de chaque immeuble que la CSDM a entreprise depuis l'année dernière dans son PTRDI. Cette analyse a notamment permis d'identifier certains bâtiments qui ne présentaient pas d'intérêt pour la reprise à des fins de scolarisation et pour lesquels la CSDM entend poursuivre les démarches en vue d'en autoriser leur aliénation. Depuis, la Ville de Montréal a effectué l'analyse des immeubles excédentaires identifiés dans le PTRDI 2020-2023 afin d'évaluer le potentiel d'y réaliser des projets de logements sociaux et communautaires. Cette analyse, effectuée par le Service de l'habitation de la Ville de Montréal se trouve en pièce jointe dans l'annexe résumant les enjeux particuliers des services centraux et des arrondissements.

Concernant les secteurs urbains en développement, des approches ont été amorcées avec la Ville de Montréal qui entend poursuivre sa collaboration afin de travailler conjointement avec la CSDM pour l'analyse des besoins et la planification, en vue de créer des milieux de vie complets. Enfin, il est important de préciser que lorsqu'un projet résidentiel majeur est réalisé dans un secteur établi, la Ville de Montréal porte une attention particulière aux effectifs scolaires de chacune des cinq commissions scolaires sur son territoire afin d'en estimer l'impact sur le milieu.

Depuis décembre 2017, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente « Réflexe Montréal », le MÉES, le Secrétariat à la région métropolitaine, la Ville de Montréal, ses arrondissements et les cinq commissions scolaires de Montréal ont mis sur pied deux comités de travail administratifs. L'un des deux comités, soit le « comité de planification immobilière », est appelé à discuter et à convenir de solutions sur la planification et l'implantation de nouvelles écoles (ou leur agrandissement) et les règles qui régissent les transactions immobilières entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires. Le « comité de planification immobilière » constitue le lieu privilégié de partage d'informations, de discussions et de planification conjointe des besoins immobiliers des commissions scolaires et d'implantation des futurs équipements sur le territoire de Montréal.

Par ailleurs, la Ville de Montréal comprend que dorénavant, ce sera le MÉES qui fera l'étude des besoins par secteur en fonction des prévisions démographiques et des capacités d'accueil des secteurs. Le MÉES invitera, par la suite, les commissions scolaires (Commissions) à soumettre des projets pour répondre aux besoins identifiés. Les Commissions recevront les fichiers d'analyse du MÉES vers la fin de l'été, pour un dépôt en octobre. Une fois les demandes déposées, les autorisations seront émises en continu. La Ville de Montréal comprend également que le MÉES intègrerait dorénavant la question des futurs développements immobiliers résidentiels.

...3

À cet égard, la Ville de Montréal invite le MÉES à entrer en communication avec le Service de la gestion et de la planification immobilière, le Service de l'habitation et le Service de l'urbanisme et de la mobilité, par la voie de ses directeurs afin de poursuivre la collaboration entamée avec la CSDM pour ce qui est de la prévision des futurs projets résidentiels, lesquels peuvent influencer la demande en matière d'achalandage des écoles existantes et la nécessité de construire de nouvelles écoles.

En plus des enjeux généraux mentionnés plus haut, plusieurs arrondissements et services centraux sont interpellés par les citoyens dans le secteur des sports et des loisirs ainsi que pour le soutien apporté aux citoyens les plus vulnérables de la communauté. Nous sollicitons la collaboration de la CSDM afin de discuter de ces besoins avec les arrondissements et les services centraux. À cet effet, nous vous invitons à consulter la pièce jointe qui fait état de ces enjeux particuliers.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Diane Bouchard
Pour

Serge Lamontagne, MBA, ASC

p. j. Enjeux particuliers des services centraux et des arrondissements

c. c. Mme Diane Bouchard, directrice générale adjointe – Services institutionnels
Mme Marianne Cloutier, directrice – Service de l'habitation
M. Benoit Dagenais, directeur – Arrondissement du Sud-Ouest
Mme Véronique Doucet, directrice – Service du développement économique
M. Luc Gagnon, directeur – Service de l'urbanisme et de la mobilité
M. Marc Labelle, directeur – Arrondissement de Ville-Marie
M. Daniel Lafond, directeur – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
Mme Sophie Lalonde, directrice – Service de la gestion et de la planification immobilière
Mme Diane Martel, directrice – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
M. Guy Ouellet, directeur – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
M. Stéphane P. Plante, directeur – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Mme Nancy Shoiry, directrice – Société d'habitation et de développement de Montréal
Mme Nathalie Vaillancourt, directrice – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
M. Serge Villandré, directeur – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

À cet égard, la Ville de Montréal invite le MÉES à entrer en communication avec le Service de la gestion et de la planification immobilière, le Service de l'habitation et le Service de l'urbanisme et de la mobilité, par la voie de ses directeurs afin de poursuivre la collaboration entamée avec la CSDM pour ce qui est de la prévision des futurs projets résidentiels, lesquels peuvent influencer la demande en matière d'achalandage des écoles existantes et la nécessité de construire de nouvelles écoles.

En plus des enjeux généraux mentionnés plus haut, plusieurs arrondissements et services centraux sont interpellés par les citoyens dans le secteur des sports et des loisirs ainsi que pour le soutien apporté aux citoyens les plus vulnérables de la communauté. Nous sollicitons la collaboration de la CSDM afin de discuter de ces besoins avec les arrondissements et les services centraux. À cet effet, nous vous invitons à consulter la pièce jointe qui fait état de ces enjeux particuliers.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Diane Bouchard
Pour

Serge Lamontagne, MBA, ASC

p. j. Enjeux particuliers des services centraux et des arrondissements

c. c. Mme Diane Bouchard, directrice générale adjointe – Services institutionnels
Mme Marianne Cloutier, directrice – Service de l'habitation
M. Benoit Dagenais, directeur – Arrondissement du Sud-Ouest
Mme Véronique Doucet, directrice – Service du développement économique
M. Luc Gagnon, directeur – Service de l'urbanisme et de la mobilité
M. Marc Labelle, directeur – Arrondissement de Ville-Marie
M. Daniel Lafond, directeur – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
Mme Sophie Lalonde, directrice – Service de la gestion et de la planification immobilière
Mme Diane Martel, directrice – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
M. Guy Ouellet, directeur – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
M. Stéphane P. Plante, directeur – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Mme Nancy Shoiry, directrice – Société d'habitation et de développement de Montréal
Mme Nathalie Vaillancourt, directrice – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
M. Serge Villandré, directeur – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

ENJEUX PARTICULIERS DES SERVICES CENTRAUX ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL
PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES SCOLAIRES 2020-2023
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

I) COMMENTAIRES DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ (SUM) SPÉCIFIQUES À CERTAINS SECTEURS DE PLANIFICATION :

Secteur (Quartier scolaire)	Commentaire
Louvain Est (Ahuntsic-Bordeaux)	Ajout proposé à la page 3, dans le dernier paragraphe de la section Quartier Ahuntsic-Bordeaux : le projet Louvain-Est, à la suite de l'énumération des projets : « De plus, l'est d'Ahuntsic connait plusieurs redéveloppements résidentiels : gare Chabanel, gare Ahuntsic, PPU Henri-Bourassa, le projet Louvain-Est et d'autres projets immobiliers. Ainsi, le quartier pourrait accueillir plusieurs milliers de nouvelles unités d'habitations dans les prochaines années. »
Bellechasse (La Petite-Patrie)	Un document de planification pour le secteur Bellechasse est en cours d'élaboration et nous n'avons pas encore de date officielle pour son adoption. S'il vous plait, retirez le terme «PPU» en lien avec ce secteur ainsi que les dates projetées dans tout le document. De plus, une fourchette de 800 à 1200 logements devrait remplacer 1200 logements pour la capacité d'accueil.
Namur-De la Savane, incluant le site de l'ancien hippodrome (Côte-des-Neiges Ouest)	Il est mentionné que la Ville prévoit la construction de 5 000 logements sur le site de l'ancien hippodrome. On prévoit plutôt un peu plus de 6000 logements dans le quartier Namur-Hippodrome, dont 5 000 sur le site de l'ancien hippodrome (en fait on prévoit près de 1 200 logements aux abords de Namur, à l'est et à l'ouest de Décarie). Par ailleurs, le secteur du Triangle est délimité, au sud, par la voie de chemin de fer du CP. C'est plutôt la rue Jean-Talon qui délimite le secteur décrit dans le PTRDI. La portion au sud de cette artère est plutôt incluse dans le "quartier Namur-Hippodrome".

II) COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES AU SERVICE DE L'HABITATION (SH) :

Le SH a examiné l'ensemble des immeubles excédentaires identifiés dans le PTRDI 2020-2023 afin d'évaluer le potentiel d'y réaliser des projets de logements sociaux et communautaires. À la suite d'échanges avec la CSDM, le SH conclut que la quasi-totalité de ces immeubles sera offerte aux différents CPE qui sont actuellement locataires de ceux-ci. C'est le cas des bâtiments suivants :

- Bâtiment 327 au 11760, avenue Robert-Giffard;
- Bâtiment 318L au 7950, 2e Avenue;
- Bâtiment 321 au 8833, boulevard Saint-Michel;
- Bâtiment 364 au 6970, rue Marquette;
- Bâtiment 252 au 6315, 13e Avenue;
- Bâtiment 276 au 1130, boulevard St-Joseph Est.

Seul le bâtiment 418 au 4120 et 4121, 43e Rue est offert à la Ville de Montréal puisqu'elle est en est actuellement le principal locataire (Centre René-Goupil). Dans l'éventualité où les différents CPE ne seraient pas en mesure ou ne seraient plus intéressés à acquérir les immeubles dans lesquels ils sont locataires, le SH pourrait être intéressé et il invite donc la CSDM à communiquer avec lui, le cas échéant.

Le SH souhaite reconnaître les efforts de collaboration entamés par les représentants de la CSDM, plus précisément du Bureau de la planification et de la gestion des espaces au Service de l'organisation scolaire auprès des différents services et arrondissements de la Ville de Montréal. Les discussions entamées en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité et les arrondissements qui sont partie prenante des différents développements résidentiels importants en cours ou futurs vont bon train. C'est le cas notamment du secteur Griffintown, du PPU des Faubourgs, Angus – pour ne nommer que ceux-là – et des sites municipaux d'envergure, tel que le secteur Louvain-Est, Bellechasse et Namur-Hippodrome.

III) ARRONDISSEMENT VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION

L'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension mentionne que la prévision démographique pour les 5 prochaines années prévue au PTRDI 2020-2023 fait état d'une augmentation de 7 000 à 8 000 élèves dont 5 000 élèves au secondaire. Ces prévisions ne tiennent pas compte des élèves qui s'ajouteront en cours d'année suite à l'immigration.

Il y a présentement un déficit de 120 locaux de classe au niveau primaire et préscolaire. De plus, il y a environ 250 locaux (bibliothèques, locaux de service de garde et de spécialistes, etc.) qui sont récupérés pour être utilisés comme salles de classe ou déplacés dans des classes modulaires. Le MÉES a autorisé l'ajout de 520 locaux pour les prochaines années. 175 locaux additionnels sont prévus uniquement en raison de la croissance démographique d'ici 2022-2023. 185 groupes seront délocalisés en raison des travaux d'ici 2022-2023. Finalement on retrouve 150 classes modulaires.

En 2018-2019, 1000 élèves provenant de l'immigration se sont ajoutés, ce qui représente l'équivalent d'une école secondaire ou deux écoles primaires. L'ajout des classes de maternelle 4 ans exerce également une pression sur le nombre de locaux requis.

Secteur Saint-Michel

- La capacité d'accueil des écoles primaires est déficiente. Entre 2020-2023, le déficit sera de 62 classes pour le secteur primaire et préscolaire. Pour le secondaire, la capacité excédera de 375 élèves.
- Une nouvelle école ouvrira au 2950, rue Jarry Est avec une capacité de 23 classes. Elle devrait être fonctionnelle pour la rentrée 2020-2021. On y retrouvera également un gymnase double.
- La CSDM n'envisage pas de reprendre complètement le 2651 Crémazie Est (Carrefour populaire Saint-Michel). Elle poursuivra l'occupation du gymnase.
- L'école Joseph-François-Perrault recevra du financement pour les trois prochaines années afin d'utiliser l'aréna Saint-Michel.
- Le MESS a autorisé le projet d'aménagement de 8 classes dans l'ancien Centre Saint-Mathieu. Les travaux devraient débuter pour la rentrée 2020-2021.

Secteur Villeray

- La capacité d'accueil des écoles primaires se situe en moyenne à 115 %. Un déficit de 16 classes en 2022-2023 est prévu au PTRDI malgré les travaux d'agrandissement des écoles Saint-Gérard et Saint-Grégoire-Le-Grand.

Secteur Parc-Extension

- Une croissance de la population scolaire de 450 élèves est prévue d'ici 2023-2024. Cette donnée ne prend pas en compte que le quartier accueille beaucoup d'élèves arrivant de l'étranger avec un besoin de scolarisation en classe d'accueil en cours d'année.
- Des travaux de rénovation majeurs seront réalisés au Complexe William-Hingston entrainant une délocalisation partielle. Toutefois, il n'y a pas à ce jour de calendrier des opérations et de scénarios précis.
- En 2022-2023, la CSDM prévoit une réserve de 18 classes.

IV) SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL (SHDM) – SOCIÉTÉ PARAMUNICIPALE :

La SHDM est en mesure d'intervenir dans le recyclage et la conversion d'immeubles offrant un potentiel de développement optimal. Sous réserve de valider certains éléments avec les arrondissements concernés ainsi que la valeur marchande de ces propriétés, les immeubles excédentaires suivants représentent un intérêt pour la SHDM, soit notamment ceux sis aux : 6905 rue Notre-Dame Est, 1905 rue de Cadillac, 4329 rue de la Fontaine, 1635 rue Darling et 1111 rue Berri.

Cartierville Ouest

École Alice-Parizeau

École Louisbourg

École Saint-Odile

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

147 École Alice-Parizeau

Date de la consultation : 11/18/2019

Nom de la direction : Fatiha Djebbar

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Les membres du CÉ souhaitent l'agrandissement de l'école car l'occupation actuelle est de 130% et que la clientèle va augmenter pour les prochaines années. C'est une priorité pour la communauté du quartier.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

151 École Louisbourg

Date de la consultation : 10/23/2019

Nom de la direction : Caroline Cloutier

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Les membres se questionnent à savoir le nombre total de nouveaux locaux qui seront disponibles grâce à l'agrandissement et aux rénovations dans le bâtiment actuel.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

146 École Sainte-Odile

Date de la consultation : 10/16/2019

Nom de la direction : Lucie Payette

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

Cartierville Est

École François-de-Laval

École Gilles-Vigneault

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

132 École François-de-Laval

Date de la consultation : 10/3/2019

Nom de la direction : Julie-Anne Derome

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Les modulaires de François-de-Laval sont assez âgés et mal positionnés. Nous souhaitons que les modulaires soient déplacés vers le nord, afin d'optimiser l'espace pour la cour. Nous aurions ainsi une cour dont la vue ne serait pas obstruée. Il y a un projet de cour d'école : nous souhaitons que ce projet soit fait dans une cour pas segmentée par les modulaires.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

145 École Gilles-Vigneault

Date de la consultation : 9/17/2019

Nom de la direction : France Morais

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Nous suggérons l'installation de TNI dans les unités préfabriquées qui datent de plusieurs années.*

Ahuntsic-Bordeaux

École Ahuntsic

École Christ-Roi

École Fernand-Séguin

École Saint-Benoit

École Saint-Simon-Apôtre

École Atelier

École La Visitation

École Louis-Colin

École Saint-Antoine-Marie-Claret

École Saint-Isaac-Jogues

École Saint-Paul-de-la-Croix

École Saint-Martyrs-Canadiens

École Sophie-Barat

École Marie-Anne

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

117 École Ahuntsic

Date de la consultation : 9/30/2019

Nom de la direction : Nathalie Parent

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

102 École Christ-Roi

Date de la consultation : 10/1/2019

Nom de la direction : Christian Chartier

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *Prévisions d'effectifs scolaires*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

101 École Fernand-Seguin

Date de la consultation : 10/22/2019

Nom de la direction : Alain Rouillard

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *3. ; 6. ; 7. : Les membres du CÉ s'interrogent sur les données fournies en lien avec les sujets numérotés. Une révision est demandée. Pour le reste, le CÉ est en accord.*
Les membres demandent l'ajout de la vocation particulière de l'école dans l'acte d'établissement.

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

121 École Saint-Benoît

Date de la consultation : 10/9/2019

Nom de la direction : Stéphane Rochefort

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *Les parents du quartier souhaitent la mise sur pied du programme préscolaire 4 ans.*

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *La prévision ne tient pas compte des nouveaux ratios.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

120 École Saint-Simon-Apôtre

Date de la consultation : 10/3/2019

Nom de la direction : Christiane Guyonneau

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Étant donné la pleine capacité de l'école Saint-Simon-Apôtre, le manque d'une bibliothèque scolaire est un aspect négatif.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

053 École Atelier

Date de la consultation : 11/19/2019

Nom de la direction : Sophie Daigle

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Prévoir l'option aucune modification n'est nécessaire.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

075 École La Visitation

Date de la consultation : 10/8/2019

Nom de la direction : Marie-Hélène Aubé

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Nous souhaitons vous informer que dans l'acte d'établissement, il est écrit que l'école La Visitation cohabite avec la Maison de la visite. Ce n'est plus le cas depuis plusieurs années.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

092 École Louis-Colin

Date de la consultation : 9/13/2019

Nom de la direction : Marie-Hélène Blouin

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Les membres du conseil d'établissement demandent que le taux d'occupation ne dépasse pas 100%.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

051 École Saint-Antoine-Marie-Claret

Date de la consultation : 10/2/2019

Nom de la direction : Ghislain Gaudet

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

082 École Saint-Isaac-Jogues

Date de la consultation : 9/25/2019

Nom de la direction : Nancy Riendeau

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

100 École Saint-Paul-de-la-Croix

Date de la consultation : 11/5/2019

Nom de la direction : Josée Marceau

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Considérant la capacité d'accueil de 117%, considérant que le point de service TSA, l'augmentation de la clientèle, considérant que l'école ne possèdent pas de locaux de spécialistes, ni de bibliothèque, le CÉ demande à la CSDM de procéder à une étude pour aménager l'espace non utilisé du sous-sol.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

069 École Saints-Martyrs-Canadiens

Date de la consultation : 10/8/2019

Nom de la direction : Christian Lacombe

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *-En lien avec les unités pré-fabriquées, nous souhaitons que ceux-ci soient utilisées en dernier recours car cela fait en sorte d'avoir la gestion d'une 3e bâtisse. Ceux-ci commencent d'ailleurs à être désuets.*
-Nous aimerions entreprendre des procédures pour un changement de nom de l'école.
-Pour l'instant, nous souhaitons que l'appellation de la bâtisse située au 9920 Parthenais se nomme école Saints-Martyrs-Canadiens (édifice Sauvé) et que la bâtisse située au 10000 Parthenais se nomme école Saints-Martyrs-Canadiens (édifice Sauriol).

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

271 École Sophie-Barat

Date de la consultation : 10/9/2019

Nom de la direction : Jean-François Gagnon

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *L'augmentation de la clientèle en fonction de la capacité d'accueil nous mène vers une surpopulation. Les projets d'agrandissement seront insuffisants pour accueillir tous les jeunes du quartier. Il faut donc accélérer le processus d'ajout d'espace et considérer l'aménagement supplémentaire d'aires communes (cafétéria, gym) par rapport au plan initial. Il est essentiel de prévoir la construction d'une nouvelle école secondaire dans le quartier. Prévoir un plan sérieux pour la relocalisation des élèves lors des travaux de réfection du bâtiment principal. Les commentaires visent les deux pavillons de l'école. Les besoins sont tellement grands que d'autres partenaires (ville, communauté, société immobilière) doivent se joindre aux projets. Prévoir des solutions plus permanentes que des modulaires pour l'ajout d'espace.*

Consultation d'un conseil d'établissement : Acte d'établissement (PTRDI pour consultation)

QU'EST-CE QU'UNE CONSULTATION :

La consultation est un processus en vertu duquel un organisme sollicite l'avis d'une autre personne ou instance sur une question donnée, en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis offert par l'instance n'est pas décisionnel et ne lie pas l'organisme qui le sollicite.

CE QUE PRÉVOIT LA LÉGISLATION

Extrait des articles 39 et 40 de la Loi sur l'instruction publique :
L'acte d'établissement indique :

- le nom ;
- l'adresse ;
- les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ;
- l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense ;
- le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné ;
- si l'école dispense l'éducation préscolaire.

La commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

CONTEXTE

Le **conseil d'établissement** *n'est pas directement* ***consulté*** sur le PTRDI, mais sur la ***modification potentielle d'un des éléments contenus à son acte d'établissement*** qui découlera de l'adoption du PTRDI en décembre prochain.

CE QU'IL FAUT EN COMPRENDRE :

Si le PTRDI qui sera adopté en décembre prochain ne modifie pas l'un des éléments prévus dans la loi et précédemment mentionnés, l'acte d'établissement ne sera pas modifié et par conséquent, le conseil d'établissement n'est pas consulté.

Voici quelques cas où la consultation du conseil d'établissement pourrait être nécessaire :

- Délocalisation ou cohabitation

- Dans le cas d'un agrandissement, des locaux additionnels seront éventuellement mis à la disposition de l'école.

- Lorsqu'un immeuble pourrait être ajouté à l'acte d'établissement, soit en raison d'une délocalisation partielle, complète ou à la suite de travaux lors de la reprise d'un immeuble excédentaire ou transitoire.

Même si une consultation n'est pas requise, un conseil d'établissement peut formuler une question, une recommandation, une proposition qui touche à l'un ou l'autre de ces éléments.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

Un point devrait être inscrit à l'ordre du jour de la première rencontre de l'année du conseil d'établissement et il devrait concerner spécifiquement : *la modification possible de l'acte d'établissement compte tenu du PTRDI actuellement en consultation.* [1]

Un modèle de résolution est joint au présent document. Vous pouvez l'adapter en fonction de la réponse à transmettre.

QUAND ET À QUI TRANSMETTRE LA RÉPONSE À LA CONSULTATION?

Dès que la résolution est adoptée par le conseil d'établissement, la direction de l'établissement doit la transmettre à la direction d'unité qui l'acheminera au Service de l'organisation scolaire au Bureau de la planification et de la gestion des espaces.

RÉTROACTION

Toutes les résolutions découlant d'une consultation auprès d'un conseil d'établissement sont lues et analysées par la direction de l'école, la direction d'unité, l'organisation scolaire et le commissaire. Cette étape se déroule généralement au mois d'octobre.

Si la consultation est nécessaire, car une modification de l'acte d'établissement est possible compte tenu du PTRDI, un accusé réception sera transmis dès que possible à l'école.

Dans la mesure du possible une rétroaction écrite et administrative (réponse à une question, explication d'un contexte, d'une orientation, d'une décision) sera transmise à l'école. La rétroaction est tributaire de la capacité interne à traiter le volume et la spécificité de chaque demande.

Si la consultation est nécessaire, car une modification de l'acte d'établissement est possible compte tenu du PTRDI, la résolution sera jointe en annexe au rapport qui accompagnera le PTRDI qui sera adopté en décembre afin que le Conseil des commissaires puisse prendre en considération cet élément dans la décision.

Si la résolution d'un conseil d'établissement ne découle pas d'une consultation nécessaire, elle sera tout de même lue et analysée par l'ensemble des intervenants impliqués, mais la rétroaction sera adaptée à la situation.

AJUSTEMENTS À PRÉVOIR

La réussite des élèves est importante et la CSDM doit s'adapter durant l'année scolaire à la réalité vécue dans les établissements. Si d'autres consultations sont nécessaires ou des modifications s'imposent à la suite de la rentrée scolaire de septembre, le PTRDI pour consultation pourrait faire l'objet d'un rapport à la séance du conseil des commissaires du mois d'octobre.

[1] Même si une consultation n'est pas requise, un point d'information concernant la situation du quartier et la capacité d'accueil de l'école doit être prévu lors de la première rencontre annuelle du CÉ.

A-10-156
Annexe 4

Canevas de résolution

Commission scolaire de Montréal

(Entête de l'établissement avec logo)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE l'ÉCOLE MARIE-ANNE.
(Nom de l'établissement)

TENUE LE 30/10/2019 A Montréal.
(JJ-MM-AAAA) *(Ville)*

OBJET : Consultation concernant la possibilité de modifier un élément de l'acte d'établissement

Le conseil d'établissement a été consulté concernant la proposition formulée dans le Plan triennale de répartition et de destination des immeubles 2019/20 pour consultation pouvant mener à la modification d'un élément de l'acte d'établissement.
(année scolaire)

Considérant la situation et les renseignements présentés;

IL EST RÉSOLU :

☐ D'ACCEPTER la modification proposée à l'acte d'établissement dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour consultation, et ce dès la rentrée _____
(année scolaire)

Ou

☒ DE PROPOSER, après avoir été consulté au sujet de la modification d'un élément de l'acte d'établissement tel qu'indiqué au plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour consultation de la CSDM, la recommandation suivante :

Présentement le gymnase est de petite taille. Agrandissement du gymnase de l'école Marie-Anne qui répondrait aux besoins de la clientèle 16-21 ans.

Le soussigné, président du conseil d'établissement de Montréal, certifie que le texte qui précède est celui d'une résolution dûment adoptée par le conseil d'établissement le 30/10/2019 et que cette résolution est toujours en vigueur dans son intégralité.
(établissement) *(JJ-MM-AAAA)*

Montréal, le 30/10/2019
(JJ-MM-AAAA)

Présidence du conseil d'établissement

Lya A. Antunano P.
[nom du président]

[signature du président]

Saint-Michel Nord-Ouest

École Marie-Rivier

École Montcalm

École Saint-Bernardin

École Sainte-Lucie

École Louis-Joseph-Papineau

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

059 École Marie-Rivier

Date de la consultation : 11/11/2019

Nom de la direction : Carline Fontus

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

055 École Montcalm

Date de la consultation : 11/4/2019

Nom de la direction : Jennifer Ouellette

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

061 École Saint-Bernardin

Date de la consultation : 9/24/2019

Nom de la direction : Alexandre De Courcy

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *Les locaux du bâtiment no 318 situé au 2651, boulevard Crémazie Est ne sont pas utilisés par l'école. Les modulaires ne devraient pas être maintenus à partir de 2020-2021.*

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

054 École Sainte-Lucie

Date de la consultation : 12/3/2019

Nom de la direction : Christian Milliard

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications :
Considérant la croissance de la population de la CSDM
Considérant le taux d'occupation de l'école Sainte-Lucie
Considérant que la construction est prévue à court terme
Considérant l'augmentation du nombre d'inscriptions pour les écoles du quartier
Considérant le nombre d'inscriptions prévues sur le territoire de l'école
Considérant le manque de locaux nécessaires dans la nouvelle école (capacité 400 élèves)
Considérant que la grosseur de la nouvelle école est basée sur de vieux chiffres (2014-2015)
Considérant qu'il nous faudra diminuer notre clientèle scolaire au moment du retour à Sainte-Lucie puisque l'école est déjà trop petite avant d'être construite
Considérant que les architectes ont déjà prévu la possibilité d'agrandissement pour l'ajout de classes à l'extrémité sud
Considérant les besoins d'espace de la CSDM
Considérant que les coûts et les dérangements associés seront plus importants si l'ajout de locaux ne se fait pas en même temps que la construction
Considérant que certains élèves auront passé 7 ans dans l'école transitoire
Considérant que les enfants ont besoin d'une école du XXIe siècle (locaux de grandeur adéquate, nombre suffisant de locaux, locaux pour spécialités, service de garde et polyvalents)
Nous demandons que la nouvelle école ait une capacité d'accueil correspondant aux besoins des élèves du quartier Saint-Michel au moment même de la construction.
Nous demandons également qu'elle corresponde aux besoins éducatifs et d'aménagement permettant une pédagogie digne du XXIe siècle.
Nous demandons que les contraintes administratives soient allégées pour accélérer le processus de construction.

Nous aimerions ne pas avoir à déplacer d'élèves comme ce fut le cas cette année.
Notre capacité d'accueil n'est pas suffisante en ce moment et la nouvelle école ne sera pas plus grande.

Combinée à l'augmentation des besoins en locaux dans le quartier, il nous semble absurde de construire une école trop petite.

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

263 École Louis-Joseph-Papineau

Date de la consultation : 12/2/2019

Nom de la direction : Caroline Claveau

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Considérant que la hausse de la clientèle touche les secteurs du primaire et du secondaire, considérant que la construction de l'école Ste-Lucie devrait être terminée en 2022, le conseil d'établissement de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau demande à ce que les locaux qui se retrouvent du côté de l'école transitoire soient redonnés à la clientèle de LJP.*

Saint-Michel Nord-Est

École Bienville

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

034 École Bienville

Date de la consultation : 11/19/2019

Nom de la direction : Catheline Bien-Aimé

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

Saint-Michel Sud

École Léonard-De Vinci

École Saint-Mathieu

École Joseph-Françcois-Perreault

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

039 École Léonard-De Vinci

Date de la consultation : 9/24/2019

Nom de la direction : Andre Maisonneuve

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

063 École Saint-Mathieu

Date de la consultation : 10/23/2019

Nom de la direction : Daphnée Landry

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *La question 4 est ambiguë puisque notre école aura une annexe l'an prochain.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

262 École Joseph-François-Perrault

Date de la consultation : 11/19/2019

Nom de la direction : Éric Sirois

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *La CSDM rembourse 4000$ à l'école JFP pour la location du gymnase de l'Académie Ness Martial, située au 3700 boulevard Crémazie Est. Nous devons maintenir cette mesure. L'école utilise le gymnase du centre Étienne-Desmarteaux situé au 3430, rue de Bellechasse, au lieu de l'aréna Saint-Michel (33 à modifier).*

Villeray

École Gadbois

École Saint-Pierre-Apôtre

École Hélène-Boullé

École Marie-Favery

École Sainte-Cécile

École Saint-Gabriel-Lalemant

École Saint-Gérard

École Saint-Grégoire-le-Grand

École Saint-Barthélemy

Académie de Roberval

Centre Sainte-Croix

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

201 École Gadbois

Date de la consultation : 11/13/2019

Nom de la direction : Josée Favreau

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

209 École Saint-Pierre-Apôtre

Date de la consultation : 11/28/2019

Nom de la direction : Ariane Lavoie

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

106 École Hélène-Boullé

Date de la consultation : 11/18/2019

Nom de la direction : Patrick Béchard

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

094 École Marie-Favery

Date de la consultation : 10/17/2019

Nom de la direction : Guy Lauzé

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Les parents ont émis des commentaires concernant ladite résolution:*
"Malgré les inconvénients liés à l'installation des classes modulaires, notre cour d'école est séparée en deux et elle est dangereuse pour nos petits enfants dans la petite cour.

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

107 École Sainte-Cécile

Date de la consultation : 10/8/2019

Nom de la direction : Josée Boulet

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Les prévisions manquent de précisions. si les prévisions sont justes, cela soulève des inquiétudes sur la capacité d'accueil.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

084 École Saint-Gabriel-Lalemant

Date de la consultation : 9/24/2019

Nom de la direction : Fabienne Groslier-Cauchi

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Nous souhaiterions voir modifier les élément suivants : pas de local de service dans les modulaires (6 classes), arrivée des modulaires en juin 2018.*
Nous souhaiterions que la clientèle du quartier soit priorisée et que le retrait des modulaires ne compromettent pas notre capacité d'accueil.

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

084 École Saint-Gabriel-Lalemant

Date de la consultation : 11/25/2019

Nom de la direction : Fabienne Groslier-Cauchi

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Consulter les informations transmises lors de la consultation du 24 septembre dernier et les annexer à la présente consultation svp.*
Préoccupation de maintenir le modèle d'intégration des classes EHDAA dans une école ordinaire.
Préoccupation d'être consultés dans la prise de décision sur la clientèle à délocaliser dans un délai permettant une réelle réflexion.
Préoccupation sur le financement du poste de secrétariat et des postes de conciergerie dans le nouveau lieu de scolarisation des élèves et dans le bâtiment actuel.
Questionnement sur le partage des locaux du centre Lajeunesse (cohabitation avec d'autres écoles? Quelle clientèle ?)

Ecole St-Gérard
505, rue de Liège Est
Montréal, Québec
H2P 1J9
Téléphone : 514-596-5450

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE **l'École St-Gérard.**
(Nom de l'établissement)

TENUE LE 12-11-2019 À MONTRÉAL.
(Date – JJ-MM-AAAA) *(Ville)*

OBJET : Consultation concernant les propositions formulées au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDM 2020-2023 - version pour consultation

Considérant les propositions formulées au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDM 2020-2023 - version pour consultation;

IL EST RÉSOLU :

☐ D'ACCEPTER les propositions telles qu'elles apparaissent dans la version consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDM 2020-2023 et nous en faisons la recommandation du conseil d'établissement.

Ou

☑ DE PROPOSER, après avoir été consulté au sujet des propositions apparaissant au plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDM 2020-2023 version consultation la recommandation suivante :

Une réévaluation basée sur les données actualisées, en tenant compte de l'apport des nouveaux arrivants et l'attractivité du quartier villeray.

Ecole St-Gérard
505, rue de Liège Est
Montréal, Québec
H2P 1J9
Téléphone : 514-596-5450

...2

CERTIFICAT

Le soussigné, président du conseil d'établissement de/du l'école Saint-Gérard, certifie que le texte qui précède est celui d'une résolution dûment adoptée par le conseil d'établissement le 12-11-2019 et que cette résolution est toujours en vigueur dans son intégralité.

Montréal, le 12-11-2019
JJ-MM-AAAA

Présidence du conseil d'établissement

CARL-EMMANUEL VAILLANCOURT
[nom du président]

[signature du président]

Commission scolaire de Montréal

Commission scolaire de Montréal

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

076 École Saint-Grégoire-le-Grand

Date de la consultation : 12/3/2019

Nom de la direction : Guylaine Vallée

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *En considérant l'agrandissement livré en août 2018, la capacité d'accueil de l'école est de 33 groupes et non de 30 groupes comme indiqué au PTRDI. Actuellement, ce sont 29 groupes qui sont scolarisés à notre école. L'école possède donc actuellement une r*

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *En considérant l'agrandissement livré en août 2018, la capacité d'accueil de l'école est de 33 groupes et non de 30 groupes comme indiqué au PTRDI. Actuellement, ce sont 29 groupes qui sont scolarisés à notre école. L'école possède donc actuellement une réserve de 4 locaux de classe. Cette réserve pourrait permettre d'améliorer la desserte dans le quartier en fonction des besoins. Le pourcentage d'occupation n'est pas de 100% tel qu'indiqué dans le PTRDI. De plus, les locaux disponibles à usage commun sont différents de ceux inscrits sur l'acte d'établissement. Ces sont 3 locaux et non 1 local qui sont disponibles soient 2 salles d'activités physique et 1 salle polyvalente.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

071 École Saint-Barthélemy, pavillon des Érables

Date de la consultation : 11/27/2019

Nom de la direction : Marie-Josée Normandin

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

267 Académie De Roberval

Date de la consultation : 11/18/2019

Nom de la direction : Bruno Laberge

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

344 Centre Sainte-Croix

Date de la consultation : 12/2/2019

Nom de la direction : Beny Bouganim

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

Parc Extension

École Barclay

Centre William-Hingston

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

122 École Barclay

Date de la consultation : 11/13/2019

Nom de la direction : Danielle Charland

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

306 Centre William-Hingston

Date de la consultation : 10/15/2019

Nom de la direction : Pascal Gallant

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *La consultation a été faite auprès du CPEPE, car nous n'avons pas de conseil d'établissement. Le comité de quartier a été informé de la possibilité de cette délocalisation du centre William-Hingston. Compte tenu de l'accroissement du nombre d'élèves au centre, il est demandé s'il y avait une possibilité d'utiliser les locaux de l'Université de Montréal qui se situe dans Parc-Extension afin de garder l'ensemble des 26 classes au même lieu, car l'immeuble excédentaire no266 situé au 7745, avenue Champagneur est trop petit pour accueillir l'ensemble des élèves.*

Petite-Patrie

École La Mennais

École La Petite-Patrie

École Le Vitrail

École Madeleine-de-Verchères

École Saint-Ambroise

École Saint-Étienne

École Père-Marquette

Centre Marie-Médiatrice

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

105 École La Mennais

Date de la consultation : 11/27/2019

Nom de la direction : Mireille Langlois

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

110 École La Petite-Patrie

Date de la consultation : 10/7/2019

Nom de la direction : Michaël Fortin

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *Nous acceptons l'acte d'établissement, mais le conseil d'établissement aimerait être consulté concernant l'utilisation du bâtiment transitoire (St-Jean-de-la-Croix).*

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

248 École Le Vitrail

Date de la consultation : 10/29/2019

Nom de la direction : Maryvonne Robert

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

077 École Madeleine-de-Verchères

Date de la consultation : 10/3/2019

Nom de la direction : Martine Caron

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

086 École Saint-Ambroise

Date de la consultation : 9/24/2019

Nom de la direction : Geneviève Cadieux

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Comment est effectué la prévision pour le taux d'occupation ? Est-ce que tous les paramètres sont analysés (nouveaux arrivants et nouvelles constructions)?*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

096 École Saint-Étienne

Date de la consultation : 9/25/2019

Nom de la direction : François Branchaud

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *La capacité d'accueil n'est pas inscrite*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

268 École Père-Marquette

Date de la consultation : 10/8/2019

Nom de la direction : Éric Benoît

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *Correction demandée: arrimage de l'acte d'établissement avec celui de l'école des métiers du meubles de Montréal.*

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *Questionnement par rapport à la prévision d'effectifs 2020-2021 et les années subséquentes. Comment est calculé le 1479 élèves? Comment explique-t-on que l'on revient à 1325 élèves les années suivantes? Par quelles opérations ce retour à 1325? Pourquoi la capacité d'accueil n'est-elle pas calculée sur le nombre de groupes qu'il est possible d'accueillir dans l'école? Est-ce que notre capacité d'accueil est en concordance avec la prescription du service des incendies de la ville de Montréal? Quelle limite respecter pour préserver un climat propice aux apprentissages? Comment explique-t-on la notion de statu quo?*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

315 Centre Marie-Médiatrice

Date de la consultation : 11/6/2019

Nom de la direction : Daniel Mailhot

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Le texte suivant: Le Centre cohabite avec l'École des métiers du meuble de Montréal et les organismes suivants: DÉCLIC, DITREM et Chic Resto Pop.*
doit être changé pour celui-ci:
Le Centre cohabite avec l'École des métiers du meuble de Montréal, le centre Champagnat et les organismes suivants: DÉCLIC et PITREM.
.

Rosemont Ouest

École Saint-Jean-de-Brébeuf

École Saint-Jean-de-la-Lande

École Saint-Marc

École Sans-Frontières

École Saint-Albert-le-Grand

École Sainte-Bernadette-Soubirous

École Sainte-Bibiane

École Saint-Émile

École Saint-Françcois-Solano

École Charles-Bruneau

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

064 École Saint-Jean-de-Brébeuf

Date de la consultation : 9/25/2019

Nom de la direction : Jean-Michel Lattaro

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Dans le cas des ratios, il,faut ajouter que les ratios en 1re année ont également été modifiés. Également, le CÉ se préoccupe d'une école remplie à capacité (100% ou plus) au détriment des espaces de vie nécessaires et essentiels aux élèves. (Service de garde, bibliothèque, espace de repas, locaux spécialistes, etc.)*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

064 École Saint-Jean-de-Brébeuf

Date de la consultation : 11/20/2019

Nom de la direction : Jean-Michel Lattaro

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Le CÉ souhaite être informé de la nature des consultations: sera-t-il possible d'avoir un réel impact sur les plans de réaménagement de l'école ? Le CÉ est préoccupé par la vétusté et le peu d'adaptation de l'école en fonction des réalités actuelles (ex. partage des locaux SDG et classes)*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

058 École Saint-Jean-de-la-Lande

Date de la consultation : 12/4/2019

Nom de la direction : Nathalie Jarrin

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

065 École Saint-Marc

Date de la consultation : 10/10/2019

Nom de la direction : Sylvain Cléroux

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Le conseil d'établissement est d'accord avec ce qui est proposé pour le quartier. Il souhaite que l'on profite de la création d'espace au cours des prochaines années pour que des points de services soient offerts dans le quartier pour répondre aux besoins du quartier. Il croit que les espaces libérés à Sans-Frontières devraient entre autres servir à répondre à cet objectif. Le conseil souhaite que l'on procède éventuellement à une réflexion semblable à ce qui se fait pour Rosemont-Est pour voir comment on pourrait maximiser l'impact de espaces bientôt disponibles à Sans-Frontières et, à plus long terme, au 6361, 6e avenue, après la délocalisation de Saint-Jean-de-Brébeuf.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

056 École Sans-Frontières

Date de la consultation : 10/7/2019

Nom de la direction : Véronique Barrette

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

040 École Saint-Albert-le-Grand

Date de la consultation : 10/15/2019

Nom de la direction : Mélissa Martel

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

043 École Sainte-Bernadette-Soubirous

Date de la consultation : 10/22/2019

Nom de la direction : Marie-Claude Boucher

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

045 École Sainte-Bibiane

Date de la consultation : 10/1/2019

Nom de la direction : Bernard Ouellet

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

048 École Saint-Émile

Date de la consultation : 10/10/2019

Nom de la direction : Caroline Waszczuk

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

044 École Saint-François-Solano

Date de la consultation : 10/15/2019

Nom de la direction : Line Lapierre

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *y aura t-il (selon la capacité d'accueil) des maternelles 4 ans à notre école?*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

207 École Charles-Bruneau

Date de la consultation : 8/28/2019

Nom de la direction : Julie-Dominique Thibault

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Prendre en note que l'école n'a pas de conseil d'établissement et que ce formulaire a été complété par la direction d'école.*

Rosemont Est

École Notre-Dame-du-Foyer

École Rose-des-Vents

École des Monarques

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

024 École Notre-Dame-du-Foyer

Date de la consultation : 11/28/2019

Nom de la direction : Line Bellerose

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Nous constatons que malgré le fait que l'école est à 126% de sa capacité (505 élèves) en 2018 -2019 et qu'en 2019 nous en avons 532, en 2020 la prévision est à 563 élèves, en 2021 à 576 et en 2022 à 581, AUCUNE SOLUTION CONCRÈTE à court terme (d'ici 3 ans) n'est envisagée par la CS . Nous n'avons plus de local dédié pour le SDG, plus de bibliothèque, ni de local d'art et plus de local d'anglais malgré que l'enseignante est à temps plein. Comment la CSDM peut nous aider à offrir un service éducatif de qualité dans ces conditions? Le CÉ souhaite avoir une rencontre avec le service de l'organisation scolaire / capacité d'accueil pour discuter de la situation particulière de NDF.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

046 École Rose-des-Vents

Date de la consultation : 10/23/2019

Nom de la direction : Marc-Antoine Mauzerolle

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Suite à une visite des services de l'organisation scolaire et des ressources matérielles, il a été annoncé au CÉ que l'école Rose-des-Vents déménagera du 4315 Beaubien Est au 3000 Beaubien Est à la rentrée scolaire 2020-2021 puisque les travaux de rénovation du bâtiment seront terminés. La proposition devrait être faite lors du conseil des commissaires de décembre.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

046 École Rose-des-Vents

Date de la consultation : 11/13/2019

Nom de la direction : Marc-Antoine Mauzerolle

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

029 École Rosemont

Date de la consultation : 9/24/2019

Nom de la direction : Julie Simard

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *Nom de l'école sur l'acte d'établissement: École Rosemont*

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *Le Conseil d'établissement veut être consulté et avisé de toutes décisions impliquant le déplacement ou relocalisation des élèves, car nous voulons nous assurer que les besoins de l'élève sont pris en considération. Il ne faut pas oublier le côté humain.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

029 École Des Monarques (Rosemont)

Date de la consultation : 11/26/2019

Nom de la direction : Julie Simard

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *Veuillez corriger École Rosemont pour École des Monarques.*

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

Tétreaultville

École Armand-Lavergne

École Boucher-de-la-Bruère

École Philippe-Labarre

École Sainte-Claire

École Sainte-Louise-de-Marillac

École Saint-Justin

Académie Dunton

École Louise-Trichet

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

002 École Armand-Lavergne

Date de la consultation : 10/2/2019

Nom de la direction : Myriam Scalzo

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Les membres du CÉ aimeraient conserver, même s'il y a une augmentation de la clientèle dans les prochaines années, la fonction des trois locaux suivant: bibliothèque, local de musique et local de judo. Il est également question de prendre en considération le fait que le gymnase est partagé par deux enseignants et 40 élèves au moins 4 jours sur 5 depuis quelques années.*
Dans le cas d'une augmentation du volume de la clientèle, il est suggéré de penser à agrandir l'école puisque les besoins sont nombreux: presque toutes les classes sont partagées avec le service de garde, il n'y a pas de local d'art plastiques ce qui a pour effet de limiter les projets proposés aux élèves. Selon les membres du CÉ, l'école doit être en mesure d'offrir un minimum de confort et d'espace afin de s'assurer d'un service adéquat.

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

013 École Boucher-De La Bruère

Date de la consultation : 11/25/2019

Nom de la direction : Dino Spassatempo

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *non*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

001 École Philippe-Labarre

Date de la consultation : 11/19/2019

Nom de la direction : Isabelle Grenier

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *Dans l'acte d'établissement il est indiqué que nous avons 1 salle d'activité physique, mais dans la réalité nous en avons deux depuis l'agrandissement qui est accessible lui aussi aux activités communautaires à l'extérieur des heures de cours.*

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

009 École Sainte-Claire

Date de la consultation : 10/28/2019

Nom de la direction : Nathalie Langelier

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *Le bâtiment sur la rue Lebrun (110) sera l'annexe de l'école Ste-Claire et accueillera les élèves de préscolaire et de 1er cycle. Le bâtiment principal (199) accueillera les élèves du 2e et 3e cycle.*
Le PTRDI ne semble pas avoir été mis à jour pour l'année 2019-2020.

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

010 École Sainte-Louise-de-Marillac

Date de la consultation : 10/2/2019

Nom de la direction : Sandra Carrier

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *point de service pour élèves TSA au préscolaire 4 ans et au préscolaire 5 ans. 2 classes ouvertes en août 2019.*
Les membres du CÉ soulignent le manque de toilettes pour l'ensemble de l'école, malgré l'ajout de modulaires et l'absence de toilettes pour les classes TSA qui ont été ajoutées cette année.
Peut-on réellement entrevoir le retrait des modulaires alors que des classes et des points de service s'ajoutent. Prévoit-on un agrandissement? La récupération des trois locaux au sous-sol qui sont prêtés à la ville est elle envisageasable?

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

003 École Saint-Justin

Date de la consultation : 9/25/2019

Nom de la direction : Bianka Durocher

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Est-ce que l'édifice de la rue Lebrun aidera à amoindrir la surpopulation de l'école St-Justin ? Quelle sera la vocation de ce bâtiment ?*
Est-ce qu'un redécoupage des territoires école est prévu ?
Est-ce que le secteur du faubourg Contrecoeur accueillera, éventuellement, une école ? Y a-t-il des terrains disponibles ?
Est-ce que la demande d'agrandissement de l'école St-Justin fait partie du lot 10 ?
Qu'adviendra-t-il des modulaires ?
Est-ce que l'annexe de Forbin-Janson sera rénovée à l'extérieur ? Il est à noter que la rénovation de l'enveloppe extérieure de l'annexe de Forbin-Janson ne devra pas se faire en même temps que l'agrandissement de l'école, car il n'y aura plus de cour de récréation disponible.
Qu'adviendra-t-il de la cour de récréation si l'agrandissement se fait sur cette partie du terrain ?

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

253 Académie Dunton

Date de la consultation : 10/21/2019

Nom de la direction : Martin Talbot

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

252 École Louise-Trichet

Date de la consultation : 11/14/2019

Nom de la direction : Karine Galipeau

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *Prévision d'effectifs scolaires pour la durée du plan est beaucoup plus élevée que celle prévue au PTRDI 2019-2020.*
Besoin d'un nouveau gymnase et ajout de locaux pour répondre à la déclaration de clientèle de septembre 2020 de l'école. Prévision d'une augmentation de 100 élèves encore l'an prochain. Quel sera le plan de match pour répondre à cette demande?

Mercier

École Guillaume-Couture

École Saint-Donat

École Saint-Fabien

École Notre-Dame-des-Victoires

École Édouard-Montpetit

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

019 École Guillaume-Couture

Date de la consultation : 11/6/2019

Nom de la direction : Mélanie Champagne

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

014 École Saint-Donat

Date de la consultation : 10/3/2019

Nom de la direction : Mullie Régis

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Le CÉ aimerait être informé des projets majeurs. La CSDM a-t-elle un plan de communication pour les projets majeurs? Peut-on prévoir un local insonorisé pour les cours de musique?*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

015 École Saint-Fabien

Date de la consultation : 10/8/2019

Nom de la direction : Claudine Baril

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

022 École Notre-Dame-des-Victoires

Date de la consultation : 9/26/2019

Nom de la direction : Patricia Bouchard

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Merci!*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

256 École Édouard-Montpetit

Date de la consultation : 12/3/2019

Nom de la direction : Pierre Simard

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *L'école Saint-Nom-de-Jésus ne fait plus partie de l'espace transitoire.*

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Étant donné que les prévisions de la population scolaire estimée pour l'école Édouard-Montpetit dépassent la capacité d'accueil de l'école, le Conseil d'établissement réitère sa demande d'occuper l'espace de l'école transitoire pour sa population secondaire.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

258 École Marguerite-De Lajemmerais

Date de la consultation : 12/10/2019

Nom de la direction : Nadine Leduc

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *Refuser la bonification apportée pour les raisons suivantes:*
- En février 2019, le CÉ a fait une présentation au conseil des commissaires mentionnant qu'il refusait toute forme de cohabitation de clientèle.
- La nouvelle offre de service prévoit une optio

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *4- le CÉ ne souhaite pas la construction d'une nouvelle école sur le terrain "résiduel" de l'école. Pour le CÉ, il n'y a pas de terrain résiduel*
Le CÉ souhaite être informé de toute modification future concernant l'école et son terrain. Le CÉ aimerait un suivi de cette résolution.

Hochelaga-Maisonneuve

École Maisonneuve

École Notre-Dame-de-l'Assomption

École Saint-Clément

École Sainte-Jeanne-d'Arc

École Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle

École Saint-Nom-de-Jésus

École Chomedey-Maisonneuve

École Irénée-Lussier

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

028 École Maisonneuve

Date de la consultation : 12/2/2019

Nom de la direction : Julie Brodeur

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

049 École Notre-Dame-de-l'Assomption

Date de la consultation : 12/2/2019

Nom de la direction : Isabelle Ouellette

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Le CÉ approuve l'acte d'établissement, mais il faudrait retirer pour l'année scolaire 2019-2020 le préscolaire 4 ans, car nous n'avons aucun groupe cette année.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

025 École Saint-Clément

Date de la consultation : 12/9/2019

Nom de la direction : Karine Groleau

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *non*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

035 École Sainte-Jeanne-d'Arc

Date de la consultation : 12/4/2019

Nom de la direction : Nathalie Turcotte

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *Sur l'acte d'établissement, les 5 points de service ne sont pas inscrits. L'école n'occupe pas la totalité des locaux, plusieurs sont utilisés par la CS. Nous avons un gymnase et non une salle d'activités physiques.*

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

032 École Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle

Date de la consultation : 10/8/2019

Nom de la direction : Yvan Bergeron

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Il faudrait revoir les prévisions en fonction des données réelles 2019-2020 car celles-ci nous semblent optimistes. Il est à noter que l'école est loin d'être à sa pleine capacité pour cet exercice.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

033 École Saint-Nom-de-Jésus

Date de la consultation : 10/16/2019

Nom de la direction : Francis Lamontagne

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Pas de commentaires.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

259 École Chomedey-De Maisonneuve

Date de la consultation : 10/15/2019

Nom de la direction : Karine Paquette

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

221 École Irénée-Lussier

Date de la consultation : 9/30/2019

Nom de la direction : Rhéal Lauzon

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Nous attendons impatiemment la construction de la nouvelle école.*

Grand Plateau

École Lambert-Closse

École Lanaudière

École Le Plateau

École Paul-Bruchési

École Saint-Enfant-Jésus

École Saint-Louis-de-Gonzague

École Saint-Pierre-Claver

École FACE

École Robert-Gravel

École Jeanne-Mance

École de l'Étincelle

École Espace-Jeunesse

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

115 École Lambert-Closse

Date de la consultation : 11/20/2019

Nom de la direction : Éric Thermidor

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

089 École Lanaudière

Date de la consultation : 9/25/2019

Nom de la direction : Nathalie-2 Bertrand

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *Le CÉ pense que la prévision de clientèle de 2021 à 2023 est exagérée et se demande sur quelles prévisions la CSDM se basent-elle pour ses prévisions. Le CÉ aurait aussi aimé connaître quel est le budget par école pour des rénovations mineures pour l'école (peinture, nouveaux casiers, etc.). Merci. Le CÉ trouve cet exercice vain et les membres ne pensent pas qu'ils ont un réel poids politique pour changer les plans de la CSDM.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

090 École Le Plateau

Date de la consultation : 9/17/2019

Nom de la direction : Julie Dessureault

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

087 École Paul-Bruchési

Date de la consultation : 11/20/2019

Nom de la direction : Chantal Payette

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *PTRDI Proposition du CÉ de Paul-Bruchési*
Novembre 2019
Le Conseil d'établissement de l'école primaire Paul-Bruchési souhaite faire une proposition relativement au Plan de répartition et de distribution des immeubles scolaires de la CSDM.
État de la situation :
Notre école a une capacité de 15 classes en utilise actuellement 18, ce qui correspond à 120 % de sa capacité. Aussi, le service de garde dessert près de 90% des élèves soit 380 élèves avec 18 éducatrices (teurs) sans aucun local dédié dans l'école. Il est évident que cette situation engendre beaucoup de défis pour les élèves et le personnel, d'autant plus que cette situation perdure depuis plusieurs années.
D'ailleurs depuis plusieurs années, pour répondre à la demande, l'école a accueilli entre trois et quatre groupes au préscolaire. À la rentrée scolaire 2019-2020, trois groupes d'élèves du préscolaire ont été formés mais des élèves du préscolaire du quartier n'ont pas pu être accueillis à l'école et ont été déplacés.
En juin 2017, notre école a été sélectionnée par le MEES pour le programme d'ajout de gymnase dont la construction a débuté au milieu de l'été 2019. Cet ajout sera très bénéfique pour les élèves et le personnel. Cet ajout qui comportera qu'un étage, ne constitue donc pas la solution au problème de surpopulation.
En 2021, un réaménagement des locaux de l'école est prévu afin que la bibliothèque et qu'un local dédié au service de garde soit dans les murs de l'école. Bien que ce réaménagement limitera les déplacements des élèves et du personnel vers l'annexe, ce qui sera grandement apprécié, il ne créera pas davantage d'espace pour permettre d'accueillir tous les élèves du quartier.
Le CÉ compte sur votre collaboration et vous demande d'être informé à l'avance des options possibles pour notre école et l'annexe afin d'y préserver l'harmonie entre les différents intervenants.
Proposition :
1. Pour régler le problème de surpopulation de l'école et du manque d'espace, le CÉ propose que des locaux soient aménagés pour les service de garde et que des locaux de classes soient aménagés dans

les espaces vacants de l'immeuble Cardinal Newman, bâtiment excédentaire 059 situé au 4835 Christophe-Colomb, soit l'édifice adjacent à l'annexe et ce, pour la rentrée 2020-2021 afin d'éviter lors de la prochaine rentrée le déplacement d'élèves de notre quartier dans une autre école et régler le problème d'espace.
Bien qu'un réaménagement à l'intérieur de l'école soit prévu, le CÉ propose que le service de garde puisse continuer d'utiliser les locaux de l'annexe au-delà de 2021.
Le CÉ vous remercie de considérer notre proposition.
Nicole Gélinas – Présidente du CÉ
et le CÉ de Paul-Bruchési

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

111 École Saint-Enfant-Jésus

Date de la consultation : 10/1/2019

Nom de la direction : Katia Fornara

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

070 École Saint-Louis-de-Gonzague

Date de la consultation : 10/9/2019

Nom de la direction : France Verbeke

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Pas de commentaires*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

079 École Saint-Pierre-Claver

Date de la consultation : 9/17/2019

Nom de la direction : Nicolas Bédard

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *L'école Saint-Pierre-Claver ne possède pas de gymnase digne de ce nom. Elle possède une petite salle communautaire aux plafonds bas et aux murs fenestrés, comportant de plus quatre colonnes au centre de l'espace de jeu. Cette configuration rend le co-ense*

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

127 École FACE

Date de la consultation : 11/19/2019

Nom de la direction : Annie Lamarre

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *La capacité d'accueil au primaire n'est pas indiquée et celle du secondaire ne prend pas en considération les élèves de la CSEM.*
La population totale actuelle de l'école est de près de 1300 élèves (de la CSDM et de la CSEM).

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

274 École Robert-Gravel

Date de la consultation : 9/25/2019

Nom de la direction : Mathieu Lachance

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Le Conseil d'Établissement de l'école est conscient que la CSDM fait face à des défis importants en regard du surpeuplement de ses écoles ainsi que de la rareté et de la vétusté de ses immeubles. Toutefois, et bien que les différents intervenants de l'école désirent rester implanter dans le milieu au sein duquel ils œuvrent maintenant, le CÉ affirme que le manque de locaux dans l'école et le très grand nombre d'élèves ne créent pas un environnement d'apprentissage et un milieu de vie optimal pour tout un chacun qui y évolue. Ainsi, le CÉ souhaiterait des mesures concrètes de la CSDM pour apaiser ces deux irritants.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

215 École de l'Étincelle

Date de la consultation : 10/16/2019

Nom de la direction : Marie-Aline Vadius

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *Retirer l'adresse du 2750 rue Nicolet, bâtiment 105, afin de considérer plusieurs possibilités immobilière selon le modèle choisi répondant aux besoins des élèves*
Retirer l'adresse du 2750 rue Nicolet, bâtiment 105, afin de considérer plusieurs possibilités immobilière selon le modèle choisi répondant aux besoins des élèves

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

215 École de l'Étincelle

Date de la consultation : 11/28/2019

Nom de la direction : Marie-Aline Vadius

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *Le CE propose que soit: expliquer l'élément temporaire des point 3 et 6.*
Le CE souligne que les paragraphes 5 et 6 ne correspondent pas au paragraphe 7. On devrait être en mesure d'avoir les éléments de comparaison. On propose que ces deux paragraphes so

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

242 École Espace-Jeunesse

Date de la consultation : 11/13/2019

Nom de la direction : Stéfanie Brunet

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

265 École Jeanne-Mance

Date de la consultation : 10/24/2019

Nom de la direction : Olivier Roy

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Aucun commentaire*

Ville-Marie

École Champlain

École Garneau

École Marguerite-Bourgeoys

Centre Lartigue

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

080 École Champlain

Date de la consultation : 10/8/2019

Nom de la direction : Annie Labrie

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

085 École Garneau

Date de la consultation : 10/16/2019

Nom de la direction : Jean-François Lafleur

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

091 École Marguerite-Bourgeoys

Date de la consultation : 12/5/2019

Nom de la direction : Josée Lavoie

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

312 Centre Lartigue

Date de la consultation : 11/11/2019

Nom de la direction : Solange Champagne

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Griffintown

École De la Petite-Bourgogne

École Ludger-Duvernay

École Victor-Rousselot

École Saint-Henri

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

129 École De la Petite-Bourgogne

Date de la consultation : 10/10/2019

Nom de la direction : Josée Leroux

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Le CÉ souhaite que la cour ne soit pas amputée par une nouvelle construction et qu'il puisse y avoir un partenariat avec la Ville de Montréal pour que le parc Herb-Trawick devienne une extension de la cour.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

140 École Ludger-Duvernay

Date de la consultation : 11/20/2019

Nom de la direction : Martine Duguay

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

139 École Victor-Rousselot

Date de la consultation : 10/16/2019

Nom de la direction : Maxime Tassé

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *La capacité en terme de locaux est basé sur un principe de classes à aires ouvertes: il est impossible d'accueillir 24 classe selon les plans actuels de l'école. Les membres du Conseil d'établissement demandent donc qu'un réaménagement soit effectuer des classes en construisant des murs pour les classes afin d'avoir réellement cette capacité d'accueil de 24 classes.*
Récemment, un chargé de projet et des entrepreneurs sont venus et le projet était si avancé qu'on nous demandait où poser les interrupteurs des lumières: tout a été mis sur la glace soit disant voulant faire une étude plus avancée sur la circulation d'air. Les membres du CÉ aimeraient avoir l'état d'avancement de ces études.
Récemment, un chargé de projet et des entrepreneurs sont venus et le projet était si avancé qu'on nous demandait où poser les interrupteurs des lumières: tout a été mis sur la glace soit disant voulant faire une étude plus avancée sur la circulation d'air. Les membres du CÉ aimeraient avoir l'état d'avancement de ces études.

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

286 École Saint-Henri

Date de la consultation : 9/25/2019

Nom de la direction : Michel Roy

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *La prévision de l'effectif ne tient pas compte de la déclaration de clientèle plus récente, qui a vraiment augmenté. Nous en sommes à plus de 1200 élèves, pratiquement à pleine capacité.*
Détail: L'ordre d'enseignement (secondaire) n'apparait sur le document PTRDI.

Pointe-Saint-Charles

École Charles-Lemoyne

École Jeanne-LeBer

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

130 École Charles-Lemoyne

Date de la consultation : 10/8/2019

Nom de la direction : Stéphane Abran

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

131 École Jeanne-LeBer

Date de la consultation : 11/27/2019

Nom de la direction : Pascal Laroche

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *Le CÉ demande une révision de l'inventaire des locaux.*

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *Le nombre des locaux utilisés doit être révisé de 20 à 24.*

Le CÉ aimerait avoir un droit de regard en cas de croissance démographique, d'immigration ou des développements résidentiels afin de préserver des conditions favorables à l'apprentissage de nos élèves actuels.
Nous vous invitons à revoir les chiffres et les configurations des locaux (critères utilisés ?) afin de nous assurer un équilibre dans notre école.

Côte-Saint-Paul

École Cœur-Immaculé-de-Marie

École Dollard-des-Ormeaux

École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours

École Saint-Jean-de-Matha

École Honoré-Mercier

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

165 École Coeur-Immaculé-de-Marie

Date de la consultation : 10/17/2019

Nom de la direction : Jérôme Lamontagne

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

166 École Dollard-des-Ormeaux

Date de la consultation : 10/3/2019

Nom de la direction : Marie-Christine Binet

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Si des problèmes techniques plus graves étaient découverts en faisant les travaux prévus, est-ce que les réparations feraient l'objet d'un nouveau projet dans le prochain plan triennal ou s'il serait régler dans le même plan?*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

164 École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours

Date de la consultation : 10/23/2019

Nom de la direction : Josée Rougeau

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

167 École Saint-Jean-de-Matha

Date de la consultation : 12/3/2019

Nom de la direction : Roxanne Lincourt

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

287 École Honoré-Mercier

Date de la consultation : 11/21/2019

Nom de la direction : Frédéric Prud'Homme

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *Le CÉ souhaite, à l'unanimité, récupérer la partie de l'école transitoire du bâtiment pour les besoins de l'école Honoré-Mercier. Ces derniers prétendent qu'actuellement le personnel et les élèves sont compressés dans les locaux et escaliers. Ils évoque d*

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *L'école transitoire et la cour extérieur sont des éléments qui sont litigieux pour le CÉ.*
Il serait important de faire une visite de sécurité du bâtiment. Sans donner raison aux parents et personnel du CÉ, j'éprouve aussi des craintes quant aux déplacements dans les escaliers, parfois on peut attendre plus de 60 secondes, devant la porte du 2e étage, pour accéder aux marches.

Notre-Dame-de-Grâce

École Étoile filante

École Les-Enfants-du-Monde

École Marc-Favreau

École Notre-Dame-de-Grâce

École Sainte-Catherine-de-Sienne

École Saint-Raymond

École Saint-Luc

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

158 École Étoile filante

Date de la consultation : 10/28/2019

Nom de la direction : Johanne Carmichael

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

169 École Les-Enfants-du-Monde

Date de la consultation : 10/30/2019

Nom de la direction : Isabelle Gaigeard

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Enlever les maternelles de Marc-Favreau en 2019-2020.*
Projet d'agrandissement en collaboration avec la communauté et la ville de Montréal.
Consultation de l'équipe-école et le CÉ dans le projet de collaboration communauté-ville-école.

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

163 École Marc-Favreau

Date de la consultation : 11/13/2019

Nom de la direction : Éric Dion

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

156 École Notre-Dame-de-Grâce

Date de la consultation : 10/23/2019

Nom de la direction : Johanne Carmichael

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *Considérant la surcapacité de l'école, le CÉ de l'école NDG demande à la CSDM de fournir avantage d'informations sur les travaux planifiés à l'école notamment la rénovation de la cour. Le CÉ demande à la CSDM de respecter la capacité d'accueil de l'école et de s'assurer de la disponibilité de locaux pour les spécialistes.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

170 École Sainte-Catherine-de-Sienne

Date de la consultation : 10/8/2019

Nom de la direction : Anne Gaudreau

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *Code postal: H4V 1V7*

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

181 École Saint-Raymond

Date de la consultation : 12/12/2019

Nom de la direction : Linda Simard

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

291 École Saint-Luc

Date de la consultation : 11/13/2019

Nom de la direction : Patrice Forest

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *À la suite de cette présentation, il apparaît évident que le bâtiment Prud'homme est nécessaire pour répondre aux besoins des jeunes de l'école Saint-Luc.*

Côte-des-Neiges Est

École Bedford

École des Nations

École du Petit-Chapiteau

École Félix-Leclerc

École Iona

École Lucille-Teasdale

École Notre-Dame-des-Neiges

École Simonne-Monet

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

135 École Bedford

Date de la consultation : 11/21/2019

Nom de la direction : Lyne Robichaud

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *aucun commentaire*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

152 École des Nations

Date de la consultation : 10/3/2019

Nom de la direction : Christian Neveu

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Les membres du CÉ souhaitent reconduire la proposition de l'an passé de modifier le PTRDI concernant l'école des Nations comme suit :*
Considérant l'état dangereux de la cour pour la sécurité des enfants, les membres du conseil d'établissement sont d'avis que l'acquisition de l'immeuble par la CSDM doit être un enjeu prioritaire et urgent afin de rendre la cour de récréation sécuritaire dans les plus brefs délais;
AINSI que l'ajout d'une demande pour le remplacement des modulaires et l'ajout d'espace.

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

153 École du Petit-Chapiteau

Date de la consultation : 10/9/2019

Nom de la direction : Jonathan Tessier

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

134 École Félix-Leclerc

Date de la consultation : 10/9/2019

Nom de la direction : Véronique Matteau

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

155 École Iona

Date de la consultation : 10/28/2019

Nom de la direction : Patrice Fournier

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *REFUSÉ*

Explications : *L'adresse est le 5000 avenue Iona et non rue Iona.*
L'école dispose désormais de 2 salles d'activités physiques

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

144 École Lucille-Teasdale

Date de la consultation : 10/7/2019

Nom de la direction : Héléna Da Costa

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

142 École Notre-Dame-des-Neiges

Date de la consultation : 9/26/2019

Nom de la direction : Isabelle Pronovost

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

150 École Simonne-Monet

Date de la consultation : 10/2/2019

Nom de la direction : Caroline Lefebvre

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications :

Côte-des-Neiges Ouest

École Internationale de Montréal (primaire)

École des Cinq-Continents

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

161 École des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin

Date de la consultation : 11/13/2019

Nom de la direction : Annie Benoit

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *nous vous demandons de réviser la capacité d'accueil du Pavillon St-Antonin. Il ne semble pas tenir compte des locaux ajoutés en 2016-2017.*

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

136 École internationale de Montréal primaire

Date de la consultation : 12/9/2019

Nom de la direction : Luc Claude

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *D'ACCORD*

Explications : *Le CÉ souhaiterait obtenir plus de détails quant à la nature des travaux, l'urgence, les risques de même que connaître l'échéancier potentiel le plus vite possible afin de prendre les décisions le plus éclairées possibles.*

Westmount

École Saint-Léon-de-Westmount

RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Année scolaire 2019-2020

Commission scolaire de Montréal

137 École Saint-Léon-de-Westmount

Date de la consultation : 10/22/2019

Nom de la direction : Tania Genzardi

ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Loi sur l'Instruction Publique – Art.39 :

L'acte d'établissement indique : le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense, le cycle ou, exceptionnellement, la partie de l'ordre d'enseignement concerné, si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CÉ a révisé l'acte d'établissement et validé que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et que l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement :

Réponse : *APPROUVÉ*

Explications :

PTRDI 2020-2023 en consultation

Loi sur l'Instruction Publique – Art.40, 101, 193, 211:

Le PTRDI indique : le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, la destination autre que pédagogique des locaux, la capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan

Ces renseignements sont-ils présents, compris et, s'ils impliquent une modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires :

Le CÉ est : *PAS D'ACCORD*

Explications : *1 – S'assurer que le projet de l'école du 1220 1230 De La Montagne dont le budget de réalisation a été octroyé par le ministère de l'Éducation en 2018 soit planifié et réalisé sur un échéancier maximal de 3 ans afin d'accueillir des élèves dans les nouveaux locaux pour la rentrée 2023.*

2- Compléter un exercice préliminaire de redécoupage dès 2021-2022 pour identifier le territoire que pourra desservir l'école Saint-Léon-de-Westmount basé sur sa nouvelle capacité d'accueil suite à l'agrandissement et basé sur les prémisses que la clientèle du Peter-McGill sera desservie par une ou de nouvelles écoles de quartier et que les classes régulières seront scolarisées en totalité à l'édifice de la rue Clarke et non dans un espace transitoire.

3- Entreprendre sérieusement les démarches nécessaires avec les instances requises pour la création d'une ou des écoles dans Peter-McGill d'ici 2020 afin d'accueillir les 33 classes de ce territoire qui devront être scolarisées d'ici les 5 prochaines années.

4- Utiliser l'Annexe Charlevoix comme espace transitoire pour une durée additionnelle maximale de 3 ans (2019-2022) afin de scolariser la population excédentaire du territoire actuel de l'école, sachant que les mesures 1 à 3 seront mises en place selon l'échéancier prescrit dans cette présente résolution.

LE PTRDI DANS LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (LIP)

Selon les articles 40, 101, 193, 211 de la LIP, le PTRDI indique pour les trois prochaines années :

1. Le nom ;
2. L'adresse ;
3. Les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ;
4. L'ordre d'enseignement qui y est dispensé ;
5. La destination autre que pédagogique des locaux ;
6. La capacité d'accueil ;
7. Les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Note : Le PTRDI prend la forme d'un tableau regroupant **uniquement** les renseignements indiqués à la LIP.

CONSULTATIONS OBLIGATOIRES

Qui est consulté pour l'adoption du PTRDI selon la LIP ?

- Comité de parents (art. 193)
- Villes ou Communauté métropolitaine (art. 211)

CONSULTATION ADDITIONNELLE

- Conseil d'établissement (art. 40 et 101)

La commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

QU'EST-CE QU'UNE CONSULTATION :

La consultation est un processus en vertu duquel un organisme sollicite l'avis d'une autre personne ou instance sur une question donnée, en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis offert par l'instance n'est pas décisionnel et ne lie pas l'organisme qui le sollicite.

VÉRIFICATION À FAIRE AVANT UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU RAPPORT OU AU PTRDI

Afin de faciliter la compréhension et de faciliter les échanges, voici une liste de vérification qui permet de déterminer si oui ou non un ajout ou une modification est essentiel au PTRDI ou même au rapport d'introduction :

L'ajout ou la modification concerne-t-il :

- ☐ La gestion des populations scolaires ou du personnel, l'organisation (ouverture ou fermeture) de groupes ou points de services (ex. : HDAA et accueil)
- ☐ Une opportunité déjà analysée ou à trouver pour gérer la croissance démographique prévue, l'immigration ou les développements résidentiels
- ☐ Des travaux de rénovation sans impact sur la disponibilité ou la capacité d'accueil de l'immeuble
- ☐ Aménagement de la cour d'école
- ☐ La circulation aux abords de l'école et le transport scolaire
- ☐ L'horaire de l'école
- ☐ Une volonté de redécoupage de certains territoires-écoles

Si c'est le cas, ces éléments **ne devraient pas** se retrouver au PTRDI (tableau en annexe au rapport d'introduction), car ils ne concernent pas l'un des sept éléments clés précités.

L'ADOPTION ET LES MISES À JOUR

Le processus de consultation, prescrit par la LIP, est susceptible d'entrainer des modifications au PTRDI à l'égard des sept éléments qui le composent.

- Une version en consultation est adoptée par le Conseil des commissaires au mois de juin précédant les années sur lesquelles s'échelonnent le document.
- La version en consultation est par la suite transmise aux instances concernées par le processus de consultation, soit les comités de parents, les villes et la Communauté métropolitaine.
- Une mise à jour partielle du PTRDI est effectuée à l'automne pour y intégrer des modifications.
- La réception des demandes découlant du processus de consultation donne suite à une mise à jour du PTRDI, pour tenir compte des demandes de modifications soulevées par ces instances.
- Une version finale du PTRDI est adoptée au Conseil des commissaires de décembre.

RAPPORT INTRODUISANT LE PTRDI

Considérant que destiner et répartir l'utilisation de près de 300 immeubles impliquent de bien comprendre les enjeux de chaque immeuble, un rapport est déposé pour introduire le PTRDI.

Les résolutions qui y sont proposées ou adoptées devraient impliquer une modification à l'un des 7 éléments clés.

Lorsque c'est le cas, il est généralement nécessaire de présenter certains renseignements du contexte qui sont absolument essentiels pour comprendre la modification à la destination ou à la répartition d'un immeuble. Ainsi une **brève** explication est donnée au rapport.

Le PTRDI inclut également des informations concernant les immeubles excédentaires et les terrains vacants de la CSDM pour chaque quartier scolaire.

L'ANNEXE DU PTRDI

Le tableau qui compose l'annexe du PTRDI regroupe les immeubles par quartiers. Chaque quartier est précédé des prévisions d'effectifs scolaires pour les trois prochaines années, pour le primaire et le secondaire. Il est en annexe d'un rapport produit annuellement.

LE PTRDI EN LIGNE

Une version en ligne du PTRDI est également disponible. Cette version regroupe, sous la forme d'une carte interactive, les informations contenues à la fois dans les tableaux et dans le rapport introductif. Cette version a pour but :

- de centraliser l'information ;
- d'accroître son accessibilité ;
- de faciliter le processus de consultation.

POUR ALLER PLUS LOIN

Parmi les documents d'informations, une ligne du temps consolide les grandes étapes qui entourent trois grands sujets, dont le PTRDI, le plan québécois des infrastructures et les actes d'établissement.

QU'EST-CE QU'UNE CONSULTATION :

La consultation est un processus en vertu duquel un organisme sollicite l'avis d'une autre personne ou instance sur une question donnée, en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis offert par l'instance n'est pas décisionnel et ne lie pas l'organisme qui le sollicite.

CE QUE PRÉVOIT LA LÉGISLATION

Extrait des articles 39 et 40 de la Loi sur l'instruction publique.

L'acte d'établissement indique :

- Le nom ;
- L'adresse ;
- Les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ;
- L'ordre d'enseignement que celle-ci dispense ;
- Le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné ;
- Si l'école dispense l'éducation préscolaire.

La commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

CONTEXTE

Le **conseil d'établissement** *n'est pas directement* ***consulté*** sur le PTRDI, mais sur la ***modification potentielle d'un des éléments contenus à son acte d'établissement*** qui découlera de l'adoption du PTRDI en décembre prochain.

CE QU'IL FAUT EN COMPRENDRE :

Si le PTRDI qui sera adopté en décembre prochain ne modifie pas l'un des éléments prévus dans la loi et précédemment mentionnés, l'acte d'établissement ne sera pas modifié et par conséquent, le conseil d'établissement n'est pas consulté.

Voici quelques cas où la consultation du conseil d'établissement pourrait être nécessaire :

- Délocalisation ou cohabitation.

- Agrandissement : des locaux additionnels seront éventuellement mis à la disposition de l'école.

- Lorsqu'un immeuble pourrait être ajouté à l'acte d'établissement, soit en raison d'une délocalisation partielle, complète ou à la suite de travaux lors de la reprise d'un immeuble excédentaire ou transitoire.

Même si une consultation n'est pas requise, un conseil d'établissement peut formuler une question, une recommandation, une proposition qui touche à l'un ou l'autre de ces éléments.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

Un point devrait être inscrit à l'ordre du jour de la première rencontre de l'année du conseil d'établissement et il devrait concerner spécifiquement : *la modification possible de l'acte d'établissement compte tenu du PTRDI actuellement en consultation.* [1]

La version en ligne du PTRDI permet de consulter, à même la carte interactive, l'acte d'établissement de chaque école. Le conseil d'établissement est appelé à prendre connaissance du document et à remplir en ligne le *formulaire de consultation PTRDI 2020-2023 et Acte d'établissement,* qui est également intégré à la version en ligne. Le formulaire permet de valider les six éléments inscrits à l'acte d'établissement et d'identifier les corrections à y apporter si nécessaire. Le tout sera par la suite transmis automatique aux instances concernées. Le formulaire doit être rempli par la direction en rencontre du CÉ pendant ou après une consultation sur l'acte d'établissement.

Il est également possible de procéder au processus de consultation de l'acte d'établissement par résolution écrite. Un modèle de résolution est joint au présent document. Vous pouvez l'adapter en fonction de la réponse à transmettre.

QUAND ET À QUI TRANSMETTRE LA RÉPONSE À LA CONSULTATION?

Le formulaire de consultation PTRDI 2020-2023 et Acte d'établissement est automatiquement transmis au Service de l'organisation scolaire au Bureau de la planification et de la gestion des espaces.

Dans le cas où le conseil d'établissement choisit la résolution écrite, la direction de l'établissement doit la transmettre à la direction d'unité qui l'acheminera au Service de l'organisation scolaire au Bureau de la planification et de la gestion des espaces, dès que la résolution est adoptée par le conseil d'établissement.

RÉTROACTION

Toutes les résolutions découlant d'une consultation auprès d'un conseil d'établissement sont lues et analysées par la direction de l'école, la direction d'unité, l'organisation scolaire et le commissaire. Cette étape se déroule généralement au mois d'octobre.

Si la consultation est nécessaire, car une modification de l'acte d'établissement est possible compte tenu du PTRDI, un accusé réception sera transmis dès que possible à l'école.

Dans la mesure du possible une rétroaction écrite et administrative (réponse à une question, explication d'un contexte, d'une orientation, d'une décision) sera transmise à l'école. La

[1] Même si une consultation n'est pas requise, un point d'information concernant la situation du quartier et la capacité d'accueil de l'école doit être prévu lors de la première rencontre annuelle du CÉ.

rétroaction est tributaire de la capacité interne à traiter le volume et la spécificité de chaque demande.

Si la consultation est nécessaire, car une modification de l'acte d'établissement est possible compte tenu du PTRDI, la résolution sera jointe en annexe au rapport qui accompagnera le PTRDI qui sera adopté en décembre afin que le Conseil des commissaires puisse prendre en considération cet élément dans la décision.

Si la résolution d'un conseil d'établissement ne découle pas d'une consultation nécessaire, elle sera tout de même lue et analysée par l'ensemble des intervenants impliqués, mais la rétroaction sera adaptée à la situation.

AJUSTEMENTS À PRÉVOIR

La réussite des élèves est importante et la CSDM doit s'adapter durant l'année scolaire à la réalité vécue dans les établissements. Si d'autres consultations sont nécessaires ou des modifications s'imposent à la suite de la rentrée scolaire de septembre, le PTRDI pour consultation pourrait faire l'objet d'un rapport à la séance du conseil des commissaires du mois d'octobre.

Commission scolaire de Montréal

(Entête de l'établissement avec logo)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE _____.
(Nom de l'établissement)

TENUE LE _____ À _____.
(JJ-MM-AAAA) *(Ville)*

OBJET : Consultation concernant la possibilité de modifier un élément de l'acte d'établissement

Le conseil d'établissement a été consulté concernant la proposition formulée dans le Plan triennale de répartition et de destination des immeubles _____ pour consultation pouvant mener à la modification d'un élément de l'acte d'établissement.
(année scolaire)

Considérant la situation et les renseignements présentés;

IL EST RÉSOLU :

☐ D'ACCEPTER la modification proposée à l'acte d'établissement dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour consultation, et ce dès la rentrée _____
(année scolaire)

Ou

☐ DE PROPOSER, après avoir été consulté au sujet de la modification d'un élément de l'acte d'établissement tel qu'indiqué au plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour consultation de la CSDM, la recommandation suivante :

_____

_____

_____

_____

Le soussigné, président du conseil d'établissement de _____, certifie que le texte qui précède est celui d'une résolution dûment adoptée par le conseil d'établissement le _____ et que cette résolution est toujours en vigueur dans son intégralité.
(établissement)
(JJ-MM-AAAA)

_____, le _____
(ville) (JJ-MM-AAAA)

Présidence du conseil d'établissement

_____ _____
[nom du président] [signature du président]

Commission scolaire de Montréal

ÉCHÉANCIER SIMPLIFIÉ DU PTRDI, PQI & ACTE D'ÉTABLISSEMENT

Printemps 2019 — **Été 2019** — **Rentrée 2019** — **Automne 2019** — **2020**

PTRDI 2020-2023

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles indique les éléments suivants :

- Nom ;
- Adresse ;
- Locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école ;
- Ordre d'enseignement qui y est dispensé ;
- Destination autre que pédagogique;
- Capacité d'accueil ;
- Prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

JUIN
Adoption et mise à jour de la version en ligne pour consultation.

JUILLET
Transmission aux différentes instances pour consultation.

OCTOBRE
Modification à la version pour consultation et mise à jour en ligne.

NOVEMBRE
Réception des résolutions.

DÉCEMBRE
Adoption de la version finale et mise à jour en ligne.

JANVIER À MAI
Mise à jour du PTRDI 2020-2023 si nécessaire.

JUIN
Adoption du PTRDI 2021-2024 pour consultation.

PQI 2020-2030

Plan québécois des infrastructures

La CSDM peut soumettre des projets pour :

- Agrandir une école ;
- Construire une école ;
- Acquérir un terrain ou un immeuble pour y construire une école.

AVRIL
Réception des prévisions démographiques 2019 à 2024 et ajustement en fonction du profil des élèves par quartier.

MAI
Planification des besoins 2023 : nombre de classes et d'écoles.

JUIN
Réponse du Ministère aux demandes de projets PQI 2019-2029.

Réception des règles budgétaires 2019-2020.

SEPTEMBRE
Réception du cadre d'appel de projets PQI 2020-2030.

Sélection finale des projets à demander au Ministère.

OCTOBRE
Dépôt officiel des demandes de projets PQI 2020-2030 au Ministère.

D'ICI JUIN
Réponse du Ministère aux demandes PQI 2020-2030 et appels d'offres de services professionnels.

Acte d'établissement

Indique les éléments suivants :

- Nom ;
- Adresse ;
- Locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ;
- Ordre d'enseignement qu y est dispensé ;
- Cycle ou partie de cycle ;
- Enseignement préscolaire ou non.

JUILLET
Réception du PTRDI pour consultation.

SEPTEMBRE
Assemblée générale dans les établissements et formation des CÉ.

OCTOBRE
Première rencontre du CÉ et consultation sur une modification potentielle à l'acte d'établissement compte tenu du PTRDI 2020-2023, version pour consultation.

Transmission de la résolution du CÉ à la CSDM.